

REGARD

sur l'enseignement collégial

Les épreuves uniformes
de français et d'anglais,
langue d'enseignement
et littérature

Édition 1998-1999

Québec 

Regard sur l'enseignement collégial

**Les épreuves uniformes de français et d'anglais
langue d'enseignement et littérature**

Édition 1998-1999

Le contenu de cette publication a été préparé par le
ministère de l'Éducation

Coordination et rédaction

Jean-Denis Moffet

Collaborateurs

Catherine Beauchamp
Robert Poulin

Soutien technique et informatique

Jean Hamel
Daniel Paquin
Jean Saint-Antoine

**Pour obtenir des renseignements supplémentaires,
veuillez communiquer avec le Ministère à l'adresse suivante :**

Service des programmes et des affaires étudiantes
Direction de l'enseignement collégial
Enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 528-8378
Télécopieur : (418) 643- 7100

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2000 — 99-1108

ISBN 2-550-35607-1

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2000

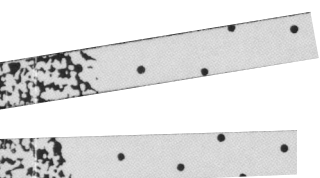
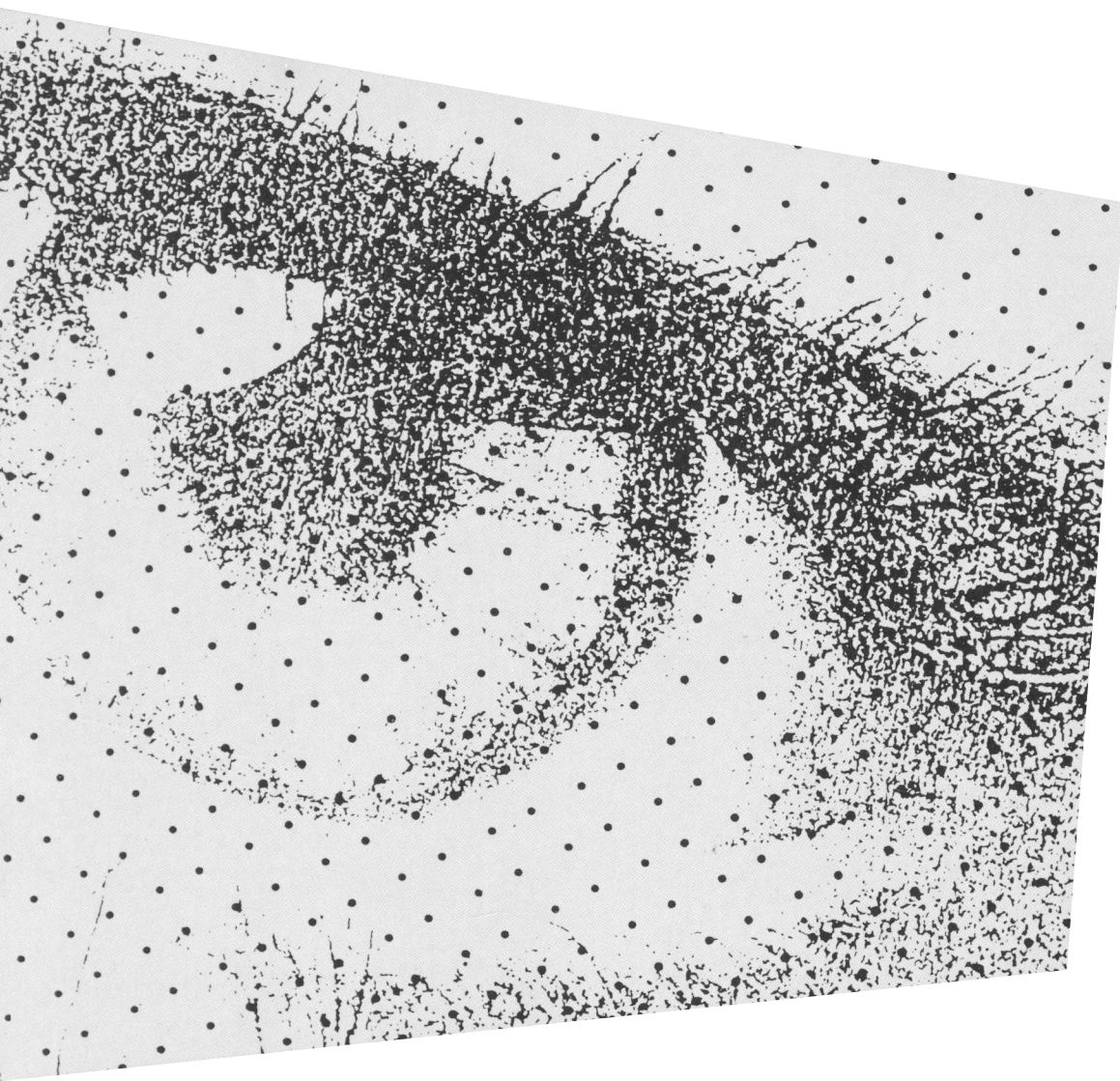
TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I — PRÉSENTATION DU DOCUMENT	7
L’objet : les résultats obtenus aux épreuves de français et d’anglais, langue d’enseignement et littérature, durant l’année scolaire 1998-1999	9
Le cadre réglementaire et l’origine des épreuves de français et d’anglais, langue d’enseignement et littérature	10
La description des épreuves de français et d’anglais, langue d’enseignement et littérature	11
L’épreuve de français	11
L’épreuve d’anglais	14
Les éléments du contexte	16
Le caractère particulier de chaque établissement d’enseignement	16
La description des données utilisées	16
La présentation et la lecture des données	17
 PARTIE II — RÉSULTATS PAR RÉSEAU D’ÉTABLISSEMENTS	 23
Résultats du réseau d’établissements francophones	25
Résultats du réseau d’établissements anglophones	29
 PARTIE III — RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT D’ENSEIGNEMENT	 33
Les établissements francophones	35
Les cégeps	37
Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue	39
Cégep d’Ahuntsic	40
Cégep d’Alma	41
Cégep André-Laurendeau	42
Cégep de Baie-Comeau	43
Cégep Beauce-Appalaches	44
Cégep de Bois-de-Boulogne	45
Cégep de Chicoutimi	46
Cégep de Drummondville	47
Cégep Édouard-Montpetit	48
Cégep François-Xavier-Garneau	49
Cégep de la Gaspésie et des Îles	50
Cégep de Granby—Haute-Yamaska	51
Cégep de Jonquière	52
Cégep régional de Lanaudière à Joliette	53
Cégep régional de Lanaudière à L’Assomption	54

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	55
Cégep de La Pocatière	56
Cégep de Lévis-Lauzon	57
Cégep de Limoilou	58
Cégep Lionel-Groulx	59
Cégep de Maisonneuve	60
Cégep Marie-Victorin	61
Cégep de Matane	62
Cégep Montmorency	63
Cégep de l’Outaouais	64
Cégep de la Région de L’Amiante	65
Cégep de Rimouski	66
Cégep de Rivière-du-Loup	67
Cégep de Rosemont	68
Cégep de Saint-Félicien	69
Cégep de Saint-Hyacinthe	70
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	71
Cégep de Saint-Jérôme	72
Cégep de Saint-Laurent	73
Cégep de Sainte-Foy	74
Cégep de Sept-Îles	75
Cégep de Shawinigan	76
Cégep de Sherbrooke	77
Cégep de Sorel-Tracy	78
Cégep de Trois-Rivières	79
Cégep de Valleyfield	80
Cégep de Victoriaville	81
Cégep du Vieux Montréal	82
Collège régional Champlain — Centre de Montréal	83
Les collèges privés	85
Campus Notre-Dame-de-Foy	87
Collège d’affaires Ellis	88
Collège André-Grasset	89
Collège Bart	90
Collège dans la Cité (Villa Sainte-Marceline)	91
Collège Français	92
Collège Jean-de-Brébeuf	93
Collège Laflèche	94
Collège LaSalle	95

Collège de Lévis	96
Collège Mérici	97
Collège moderne 3-R	98
Collège O’Sullivan de Montréal	99
Collège O’Sullivan de Québec	100
Conservatoire Lassalle	101
École commerciale du Cap	102
École de musique Vincent-d’Indy	103
École nationale de cirque	104
Institut Teccart	105
Petit séminaire de Québec	106
Séminaire de Sherbrooke	107
Les écoles gouvernementales	109
Conservatoire de musique de Montréal	111
Conservatoire de musique de Québec	112
Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière	113
Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe	114
Institut de tourisme et d’hôtellerie	115
Les établissements anglophones	117
Les cégeps	119
Cégep de la Gaspésie et des Îles	121
Cégep Marie-Victorin	122
Cégep de Sept-Îles	123
Champlain regional College – Campus Lennoxville	124
Champlain regional College – Campus Saint-Lambert-Longueuil	125
Champlain regional College – Campus Saint-Lawrence	126
Champlain regional College – Centre de Montréal	127
Dawson College	128
Heritage College	129
John Abbott College	130
Vanier College	131
Les collèges privés	133
Collège Centennal	135
Collège LaSalle	136
Collège Marianapolis	137
Collège O’Sullivan de Montréal	138
L’établissement relevant de l’Université Mc Gill	139
Collège Macdonald	141

Présentation du document



L'objet : les résultats obtenus aux épreuves de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature, durant l'année scolaire 1998-1999

Le présent document porte sur les résultats des épreuves de langue d'enseignement et littérature de l'ordre collégial pour l'année scolaire 1998-1999. Au cours de cette année, trois sessions d'examen ont eu lieu : le 16 décembre 1998, le 19 mai 1999 et le 11 août 1999. Ces sessions se déroulent habituellement à la fin des trimestres d'automne et d'hiver. Toutefois, la troisième session, celle qui se tient pendant l'été, est prévue principalement pour les élèves qui ont déjà échoué à l'épreuve ou qui n'étaient pas admissibles à l'épreuve précédente. Pour être admissible, un élève doit avoir réussi deux cours de la formation générale commune en langue d'enseignement et littérature, et doit être sur le point de terminer le troisième au moment de l'inscription à l'épreuve.

La première partie de ce document fournit des renseignements sur l'origine et la nature des épreuves de langue d'enseignement et littérature ainsi que sur les données utilisées. La deuxième partie présente, par langue d'enseignement, les résultats des élèves de l'ensemble du réseau collégial, c'est-à-dire les établissements publics, les établissements privés subventionnés et les écoles gouvernementales. On distingue dans ce document deux réseaux d'établissements en fonction de la langue d'enseignement : les établissements de langue française et ceux de langue anglaise. Enfin, la troisième partie du document fait état des résultats des élèves de chaque établissement et les met en parallèle avec ceux de l'ensemble du réseau auquel il appartient.

Les données sont présentées sur une page en neuf graphiques répartis dans six sections différentes. Ces données montrent le taux de réussite obtenu à chaque session d'examen et pour l'ensemble de l'année scolaire 1998-1999 ; la distribution des élèves à chaque cote pour les trois principaux critères des épreuves ; et le taux de réussite obtenu à l'épreuve en fonction du sexe des élèves, du type de formation et des familles de programmes conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC). Enfin, on présente la moyenne obtenue à l'épreuve unique de français écrit ou d'anglais de cinquième secondaire et la moyenne au secondaire. Ces indicateurs permettent de tenir compte de la « force » des élèves à leur entrée au collégial. Des précisions sont apportées à la partie *Lecture des données* pour l'interprétation des graphiques et des données retenues.

La publication des résultats obtenus par les élèves de l'ensemble du réseau collégial et de chacun des établissements donne un aperçu de la compétence langagière des élèves du collégial. Cette compétence langagière comprend trois composantes : la compétence discursive, la compétence textuelle et la compétence linguistique. Chacun des principaux critères des épreuves mesure chaque composante. La compétence discursive est liée au premier critère, *Compréhension et qualité de l'argumentation* (*Comprehension and Insight*) ; la compétence textuelle a trait au deuxième critère, *Structure du texte de l'élève* (*Organization of Response*) ; et la compétence linguistique correspond au troisième critère, *Maîtrise de la langue* (*Expression*).

Le cadre réglementaire et l'origine des épreuves de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature

L'article 26 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) stipule que : « *Le ministre peut, dans tout élément de la composante de formation générale prévue à l'article 7, imposer une épreuve uniforme et faire de la réussite à cette épreuve une condition d'obtention du diplôme d'études collégiales.* » L'imposition d'une épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996, mais sa réussite pour l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) n'est obligatoire que depuis le 1^{er} janvier 1998. Toutefois, cette obligation a été reportée au 1^{er} janvier 2003 pour les élèves qui ont réussi au moins un cours de langue et littérature de l'ancien régime d'études collégiales. Donc, hormis ces élèves, peu nombreux, les élèves qui ont fait l'épreuve durant l'année scolaire 1998-1999 devaient réussir l'épreuve en langue d'enseignement et littérature pour obtenir leur DEC.

C'est dans la foulée du renouveau de l'enseignement collégial que le ministère de l'Éducation a décidé de vérifier l'atteinte des objectifs et standards propres au collégial par une épreuve de langue d'enseignement et littérature. Des épreuves sont administrées par le Ministère depuis le 1^{er} janvier 1996, dans le cadre du processus d'élaboration et d'expérimentation des épreuves de langue d'enseignement et littérature. Les travaux d'élaboration des épreuves de langue d'enseigne-

ment et littérature se sont échelonnés de septembre 1994 à mai 1998 et ont pris la forme d'expérimentations successives auxquelles les élèves étaient soumis. Ces expérimentations ont été l'occasion de définir progressivement un modèle d'épreuve et ont aussi permis de mettre au point les procédures d'élaboration de chacune des épreuves et les modalités de correction des copies. De plus, elles ont permis d'établir des critères de comparabilité entre les épreuves de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature.

Le modèle d'épreuve retenu demande aux élèves de rédiger une dissertation critique ou un essai à partir de textes qu'ils lisent et qui leur servent à bâtir leur argumentation. Les modèles d'épreuves sont étroitement liés aux objectifs et standards respectifs de français ou d'anglais, langue d'enseignement et littérature, de la formation générale commune. Les élèves doivent faire la démonstration qu'ils sont capables de comprendre des textes variés et qu'ils peuvent rédiger une argumentation structurée dans une langue correcte. Ce qui précède constitue en fait le but des épreuves : vérifier que les élèves possèdent, au terme de leur formation générale commune en langue d'enseignement et littérature, les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour comprendre des textes et pour énoncer un point de vue critique pertinent, cohérent et écrit dans une langue correcte.

La description des épreuves de langue d'enseignement et littérature

L'épreuve de français

Nature de l'épreuve

L'élève doit rédiger une dissertation critique de 900 mots à partir de textes littéraires qui lui sont proposés. Il dispose de quatre heures trente minutes pour prendre connaissance des textes littéraires, rédiger sa dissertation et la réviser. L'élève a le droit de consulter au maximum trois ouvrages de référence sur le code linguistique. Par contre, il ne peut utiliser de dictionnaire électronique ni avoir en sa possession des notes personnelles, des notes de cours, des anthologies littéraires ou tout autre ouvrage portant sur la rédaction ou sur la présentation de textes.

La dissertation critique est un exposé écrit et raisonné sur un sujet qui porte à discussion. Dans cet exposé, l'élève doit prendre position sur le sujet et soutenir son point de vue à l'aide d'arguments cohérents et convaincants et à l'aide de preuves tirées des textes proposés et de ses connaissances littéraires.

La dissertation critique intègre les habiletés visées par les objectifs de la formation générale commune : analyser, dissenter, critiquer. La capacité d'analyse se vérifie à travers les preuves que l'élève tire des textes à l'étude pour appuyer sa démonstration, l'habileté à dissenter passe par la discussion logique de l'affirmation proposée et l'habileté à critiquer transparaît dans la prise de position défendue tout le long du texte.

Élaboration des épreuves

À chaque épreuve, un comité formé d'enseignantes et d'enseignants choisit trois sujets de rédaction dans une banque de sujets qui ont été proposés par des enseignantes et enseignants du réseau ou par les superviseurs des épreuves. Chaque sujet de rédaction comprend un ou des extraits de textes et une question de rédaction. Un second comité analyse ensuite le choix des trois sujets de rédaction

afin de vérifier que les sujets comportent des exigences conformes à l'ordre collégial et qu'ils sont d'un niveau de difficulté comparable.

Modalités de correction

La correction des copies est sous la responsabilité d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice qui dirige le travail de douze équipes de correcteurs encadrées par deux chefs superviseurs dans deux centres de correction : l'un à Montréal et l'autre à Québec. Les superviseurs sont des enseignantes ou des enseignants de français du réseau collégial qui doivent voir à l'application du guide de correction et au respect des règles de supervision et de correction. Les correcteurs sont des employés occasionnels qui possèdent, au minimum, un diplôme de premier cycle universitaire en langue et littérature ou dans une discipline connexe. Ils reçoivent une formation particulière au début de chacune des sessions de correction. Chaque copie est corrigée en détail par les correcteurs en conformité avec la *Clé de correction* et le *Guide de correction*. Toute copie où l'élève a échoué à l'un des trois critères est obligatoirement revue par un superviseur. Si la copie présente des problèmes particuliers, un autre superviseur doit la revoir.

La *Clé de correction* est un document qui est produit à chaque épreuve et qui présente des pistes de réponses possibles pour chacun des sujets de rédaction. Le *Guide de correction* est un document qui décrit en détail chacun des critères et sous-critères ainsi que les aspects dont doivent tenir compte les correcteurs avant d'attribuer une cote à un élève pour un critère ou un sous-critère.

Grille d'évaluation

La grille d'évaluation comporte trois grands critères : I- *Compréhension et qualité de l'argumentation* ; II- *Structure du texte de l'élève* ; III- *Maîtrise de la langue*. Chacun de ces critères contient des sous-critères particuliers.

Les sous-critères des critères *Compréhension et qualité de l'argumentation* et *Structure du texte de l'élève* sont évalués de manière qualitative à partir d'une échelle d'appréciation comprenant sept niveaux.

Très bien	Bien	Assez bien	Suffisant	Insuffisant	Médiocre	Nul
A	B	C+	C	D	E	F

Pour ce qui est du critère *Maîtrise de la langue*, le sous-critère du vocabulaire est évalué également de façon qualitative à l'aide de la même échelle d'appréciation, tandis que le sous-critère de la syntaxe et de la ponctuation ainsi que celui de l'orthographe d'usage et de l'orthographe grammaticale sont évalués de façon quantitative, ce qui signifie que chaque erreur de syntaxe, de ponctuation et d'orthographe est relevée et comptée.

Seuil de réussite

L'élève doit obtenir une cote globale supérieure ou égale à « C » à chacun des trois principaux critères décrits ci-dessus. La cote « C » représente un niveau de compétence jugé suffisant. Ainsi, dès qu'une des trois cotes est égale ou inférieure à « D », un verdict d'échec est rendu.

GRILLE D'ÉVALUATION DE LA DISSERTATION CRITIQUE

I COMPRÉHENSION ET QUALITÉ DE L'ARGUMENTATION

Sous-critères

1. L'élève traite de façon explicite tous les éléments de l'énoncé du sujet de rédaction.
 - La mention et l'interprétation juste des éléments essentiels de l'énoncé du sujet de rédaction.
 - Le développement approprié de chaque élément de l'énoncé du sujet.
 - La présence d'un point de vue critique.
2. L'élève développe un point de vue critique à l'aide d'arguments cohérents et convaincants et à l'aide de preuves pertinentes puisées dans les textes proposés.
 - La valeur des arguments en relation avec le sujet de rédaction ou le point de vue de l'élève, et leur cohérence.
 - La pertinence des illustrations ou des preuves.
 - L'efficacité de l'explication.
3. L'élève fait preuve d'une compréhension juste des textes littéraires et de leur fonctionnement, et il sait intégrer de façon appropriée dans son texte des connaissances littéraires.
 - La compréhension juste des textes littéraires.
 - La pertinence et l'intégration de « connaissances littéraires formelles ».
 - La pertinence et l'intégration de « connaissances littéraires générales ».

II STRUCTURE DU TEXTE DE L'ÉLÈVE

4. L'élève rédige une introduction et une conclusion complètes et pertinentes.
 - La présence, la clarté et la pertinence des parties de l'introduction.
 - La présence, la clarté et la pertinence des parties de la conclusion.
 - La cohésion entre les parties et les phrases de l'introduction, et la cohésion entre les parties et les phrases de la conclusion.
5. L'élève construit un développement cohérent et des paragraphes organisés logiquement.
 - La structure du développement.
 - La construction des paragraphes.
 - L'enchaînement des idées.

III MAÎTRISE DE LA LANGUE

6. L'élève emploie des termes précis et variés.
 - La précision et la clarté du vocabulaire.
 - La variété du vocabulaire.
 - Le respect du registre de langue approprié à la situation de communication.
7. L'élève construit des phrases correctes et place adéquatement les signes de ponctuation.
 - Est considérée comme une erreur de syntaxe toute erreur relative à l'ordre des mots et à la construction des phrases.
 - Est considérée comme une erreur de ponctuation toute erreur relative à l'emploi des signes de ponctuation pour marquer le discours.
8. L'élève observe l'orthographe d'usage et l'orthographe grammaticale.
 - Est considérée comme une erreur d'orthographe d'usage toute graphie fautive d'un mot qui fait l'objet d'une entrée au dictionnaire.
 - Est considérée comme une erreur d'orthographe grammaticale toute graphie qui contrevient à l'application d'une règle de grammaire.

L'épreuve d'anglais

Nature de l'épreuve

L'élève doit rédiger un essai de 750 mots à partir de textes qui lui sont proposés. Il dispose de quatre heures pour prendre connaissance des textes, rédiger son essai et le réviser. Les trois textes proposés à chaque session d'examen sont deux essais et une nouvelle. L'élève a le droit de consulter un dictionnaire unilingue ou bilingue. Par contre, il ne peut avoir en sa possession un dictionnaire électronique, des notes personnelles, des notes de cours ou tout autre ouvrage portant sur la rédaction ou sur la présentation de textes.

Les copies des élèves sont corrigées à partir de critères qui tiennent compte des objectifs et des standards des cours d'anglais, langue d'enseignement et littérature. Dans son essai, l'élève doit démontrer qu'il sait reconnaître l'idée principale ou le thème central du texte choisi et qu'il sait expliquer comment l'auteur s'y est pris pour présenter son idée. Il doit de plus faire la preuve qu'il sait développer de façon cohérente et structurée un point de vue personnel par rapport au texte proposé, et ce, tout en respectant les normes linguistiques usuelles.

Élaboration des épreuves

À chaque épreuve, un groupe de travail formé d'enseignantes et d'enseignants choisit trois sujets de rédaction dans une banque de textes qui ont été proposés par des enseignants du réseau ou par les superviseurs des épreuves. Chaque sujet de rédaction comprend un texte et une consigne de rédaction. Un second comité analyse ensuite le choix des trois sujets de rédaction afin de vérifier que les sujets comportent des exigences conformes à l'ordre collégial et qu'ils sont d'un niveau de difficulté comparable.

Modalités de correction

La correction des copies est sous la responsabilité d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur qui dirige un groupe de travail formé de quatre superviseurs. Ces derniers sont responsables de quatre équipes de correcteurs composée d'environ dix personnes. Les superviseurs sont des enseignantes ou enseignants du réseau. Les correcteurs sont soit des enseignantes ou enseignants, soit des employés occasionnels qui possèdent, au minimum, un diplôme universitaire de premier cycle en langue et littérature ou dans une discipline connexe. Chaque copie est corrigée par deux correcteurs et, s'il y a mésentente entre eux, ils doivent en discuter pour arriver à un consensus. S'ils ne le peuvent, un troisième correcteur revoit la copie et prend la décision finale. Ce troisième correcteur est un superviseur. Toute copie où l'élève a échoué à l'un des trois critères est obligatoirement revue par un superviseur.

Toutes les copies sont corrigées par les correcteurs en conformité avec la *Clé de correction* et le *Marking Guide*, document décrivant chaque critère et sous-critère de la grille d'évaluation de l'épreuve d'anglais.

Grille d'évaluation

La grille d'évaluation comporte trois critères : I- *Comprehension and Insight* ; II- *Organization of Response* ; III- *Expression*. Chacun de ces critères contient des sous-critères particuliers qui constituent en fait des objectifs devant être atteints par les élèves. Chaque critère comprend quatre objectifs particuliers. La grille d'évaluation qui suit les présente. Les critères sont évalués de manière qualitative à partir d'une échelle d'appréciation comprenant six niveaux.

Very Good A	Good B	Adequate C	Weak D	Very Poor E	Unacceptable F
----------------	-----------	---------------	-----------	----------------	-------------------

Seuil de réussite

L'élève doit obtenir une cote minimale de « C » à chacun des critères. Dès qu'une cote est égale ou inférieure à « D », un verdict d'échec est rendu.

MARKING CRITERIA

CRITERION 1. COMPREHENSION AND INSIGHT

- recognition of a main idea from the selected reading,
- identification of techniques and/or devices employed by the author,
- evidence of critical or analytical interpretation of the selection,
- references which demonstrate understanding of the reading.

CRITERION 2. ORGANIZATION OF RESPONSE

- statement of a thesis about the text,
- structured development of the essay,
- use of detail to support the thesis,
- unified paragraph structure.

CRITERION 3. EXPRESSION

- appropriate use of words,
- varied and correct sentence structures,
- correct grammar,
- conventional spelling, punctuation, and mechanics.

PASSING GRADE : A GRADE OF C IN EACH CRITERION IS A PASSING GRADE. PAPERS WHICH ARE GRADED D, E, OR F IN ANY CRITERION WILL FAIL.

Les éléments du contexte

Le caractère particulier de chaque établissement d'enseignement

Chaque établissement d'enseignement collégial présente une réalité distincte qui rend toute comparaison difficile. Outre les proportions différentes d'élèves selon le sexe ou selon les programmes de la formation préuniversitaire ou technique, la diversité des groupes d'élèves peut provenir de la composition ethnique de la population scolaire, des milieux socioéconomiques différents ou de la capacité différente des élèves à réussir des études collégiales.

De plus, en ce qui concerne les épreuves de langue d'enseignement et littérature, il faut tenir compte de la séquence des cours de langue d'enseignement et littérature propre à chaque établissement. Comme l'organisation scolaire diffère d'un établissement à l'autre, les cours ne sont pas suivis au même moment dans tous les établissements et, conséquemment, la participation des élèves à l'une ou l'autre des sessions varie selon les établissements, car les élèves ne sont pas prêts à passer l'épreuve au même moment. Dans le but d'avoir un portrait plus juste et représentatif du réseau et de chaque établissement, on présente les résultats des épreuves une fois par année et on indique, en même temps, la réussite par session et pour l'ensemble de l'année. Toute comparaison entre les établissements par session d'examen doit donc se faire avec beaucoup de précautions. De plus, il faut noter que la session du mois d'août comprend peu d'élèves par rapport aux sessions de décembre et de mai et qu'elle renferme une plus grande proportion d'élèves qui ont déjà échoué à l'épreuve (38,7 p.100 en français et 43,2 p.100 en anglais).

Dans la présentation des résultats, on a retenu des variables qui permettent de caractériser chaque établissement et de le mettre en parallèle avec l'ensemble du réseau auquel il appartient. Ces variables sont le sexe, le type de formation, les familles de programmes, la moyenne obtenue à l'examen de français écrit ou d'anglais de cinquième secondaire et la moyenne au secondaire. Ces renseignements devraient permettre aux lecteurs de mieux interpréter les résultats de chaque établissement.

Les résultats obtenus à l'épreuve unique de français ou d'anglais de cinquième secondaire sont utilisés dans le réseau collégial comme des indicateurs pouvant prédire la réussite au collégial. La comparaison de la moyenne des élèves d'un établissement avec celle de l'ensemble du réseau peut constituer un indice de la « force » des élèves à leur entrée au collégial et peut être mise en relation avec la réussite des élèves d'un établissement donné à l'épreuve de français ou d'anglais, langue d'enseignement et littérature. Cependant, d'autres facteurs comme le type de programmes de formation et la charge de travail des élèves peuvent entrer en ligne de compte pour expliquer les résultats.

La moyenne au secondaire est un indicateur de la « force » des élèves à leur arrivée au collégial. Cette moyenne a été calculée à partir des notes finales obtenues par chaque élève à l'ensemble des épreuves des matières obligatoires de la formation générale en quatrième et en cinquième secondaire, au secteur des jeunes. Chaque note a été pondérée par le nombre d'unités accordées à chaque épreuve ; elle n'est pas calculée en pourcentage mais en points. Selon le cheminement de chaque élève, les matières obligatoires sont : chimie ; physique ; sciences physiques ; mathématiques ; histoire du Québec et du Canada ; histoire ; éducation économique ; français, langue d'enseignement ; français, langue seconde ; anglais, langue d'enseignement ; anglais, langue seconde. La donnée présentée est la moyenne au secondaire des élèves qui ont fait l'épreuve d'anglais ou de français, pour l'ensemble du réseau et pour chaque établissement.

La description des données utilisées

Les données utilisées¹ dans le présent document concernent uniquement les élèves inscrits à l'épreuve d'anglais ou de français à l'une des sessions d'examen pendant l'année scolaire 1998-1999, soit le 16 décembre 1998, le 19 mai et le 11 août 1999. Ont

1. Les données ont été puisées dans le système GEMC (Gestion des épreuves ministérielles du collégial), dans SIGDEC (Système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial), dans REFES (Résultats en français écrit au secondaire) et dans CHESCO (Système de données sur les cheminements scolaires au collégial).

été exclus des résultats : les élèves absents, ceux qui n'ont pas terminé les épreuves et ceux qui ont copié. Les résultats des élèves qui se sont présentés en reprise aux épreuves de mai et d'août ont été conservés dans les données de ces sessions ainsi que dans celles du total de l'année. Le nombre de ces élèves est de 2 576, soit 6,3 p. 100 de l'ensemble des élèves qui ont fait l'épreuve en français, et de 376 en anglais, c'est-à-dire 4,7 p.100 de tous les élèves qui se sont présentés. Par contre, les résultats de ces élèves ont été pris en compte une seule fois pour le calcul de la moyenne de la note de français écrit ou d'anglais de cinquième secondaire ainsi que pour la moyenne au secondaire.

Les élèves inscrits aux épreuves provenaient de cégeps, de collèges subventionnés et d'écoles gouvernementales. Ils venaient de l'enseignement ordinaire ou de l'éducation des adultes et étaient inscrits, à temps plein ou à temps partiel, à des programmes de DEC de la formation préuniversitaire ou de la formation technique. Un nombre restreint d'élèves étaient inscrits à un autre type de programmes qu'un DEC.

Au total, durant l'année scolaire 1998-1999, 47 767 élèves se sont inscrits à l'épreuve de français et 9 245, à l'épreuve d'anglais. Par contre, 40 878 copies ont été corrigées en français et 7 924, en anglais. Ces chiffres s'expliquent de la manière suivante :

Français		Anglais	
Élèves inscrits :	47 767	Élèves inscrits :	9 245
Textes incomplets :	201	Textes incomplets :	65
Plagiat :	8	Plagiat :	1
Élèves absents :	6 680	Élèves absents :	1 255
Copies corrigées :	40 878	Copies corrigées :	7 924

Les données présentées dans les tableaux des pages suivantes ne concernent que les groupes de cinq élèves et plus afin de protéger la confidentialité des résultats. Lorsque le nombre d'élèves est inférieur à cinq à une session d'examen, le nombre d'élèves est tout de même donné, mais aucun résultat n'apparaît

pour cette session. De plus, les établissements anglophones qui ont inscrit des élèves à l'épreuve de français ont été exclus de la liste des établissements francophones. Cependant, les résultats de ces élèves ont été conservés dans la compilation des résultats globaux des établissements francophones. La même opération a été faite pour un établissement francophone qui a inscrit un élève à l'épreuve d'anglais. Par contre, les établissements réputés bilingues ont été inclus dans les résultats des épreuves d'anglais ou de français, selon que l'épreuve ait été subie en français ou en anglais.

La présentation et la lecture des données

La présentation des données

Dans le présent document, on trouvera les résultats à l'épreuve de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature, en deux parties différentes. La première partie présente les résultats pour l'ensemble des établissements du réseau francophone et de ceux du réseau anglophone. Ces résultats respectifs apparaissent sur une page contenant neuf graphiques répartis dans six sections différentes. Accompagne la page des graphiques une page où sont décrits les résultats dans chacun des réseaux et où on dégage les forces et les faiblesses des élèves. La seconde partie présente, sur une page distincte, les résultats pour chacun des établissements où des élèves étaient inscrits à l'épreuve d'anglais ou de français. Cette partie se subdivise en deux sections : l'une touche les établissements francophones et l'autre, les établissements anglophones. Chaque section est par la suite séparée en sous-sections en fonction du type d'établissement : les cégeps, les collèges et les écoles gouvernementales.

La lecture des données

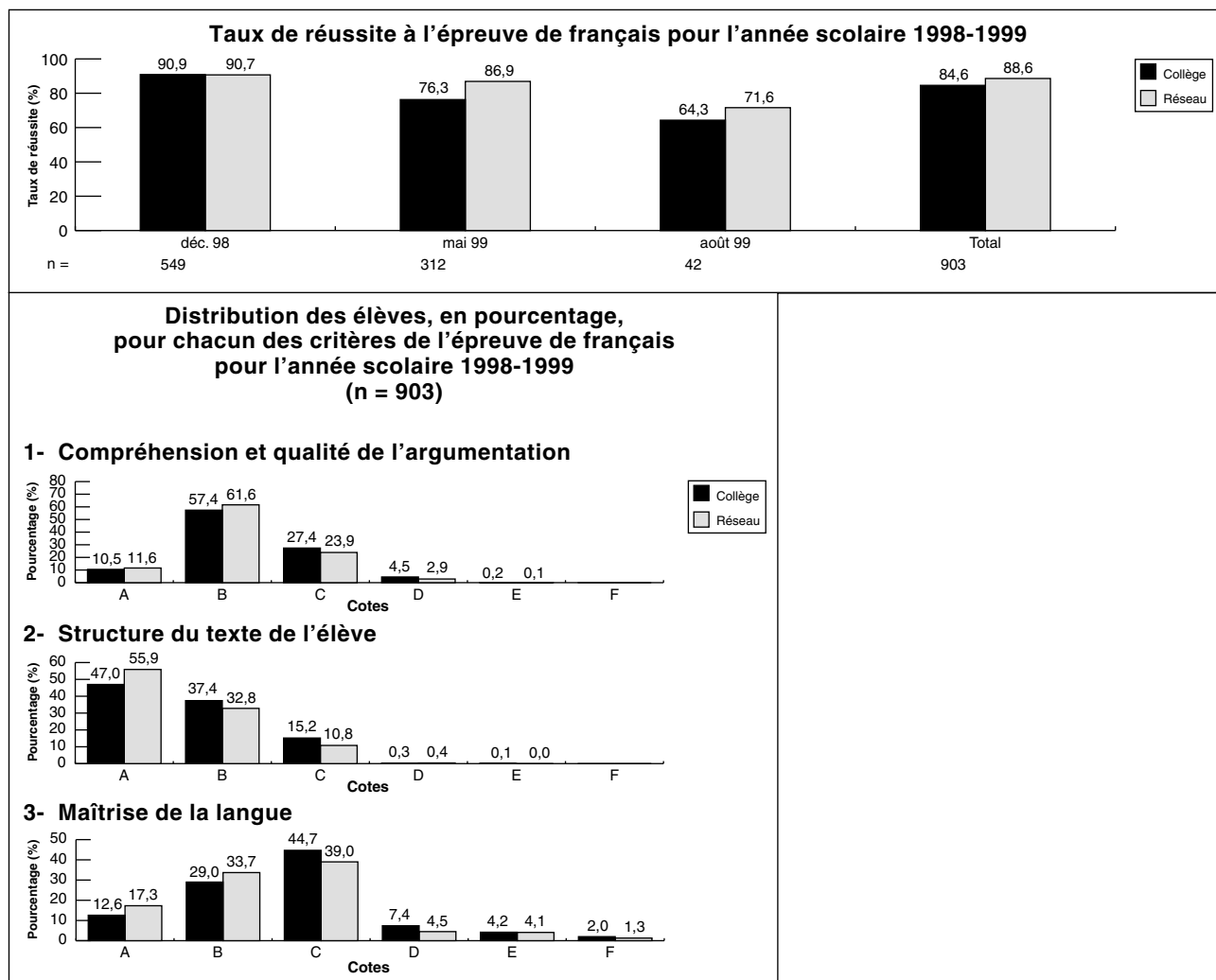
Comme il a été mentionné précédemment, les résultats apparaissent sur une page comprenant neuf graphiques répartis dans six sections différentes.

Les sections 1 et 2

La première section montre le taux de réussite à l'épreuve pour l'année scolaire 1998-1999. La deuxième fait connaître la distribution des élèves, en pourcentage, pour chacun des critères de

l'épreuve pour l'ensemble de l'année scolaire. Trois graphiques, un pour chacun des critères, illustrent ces distributions.

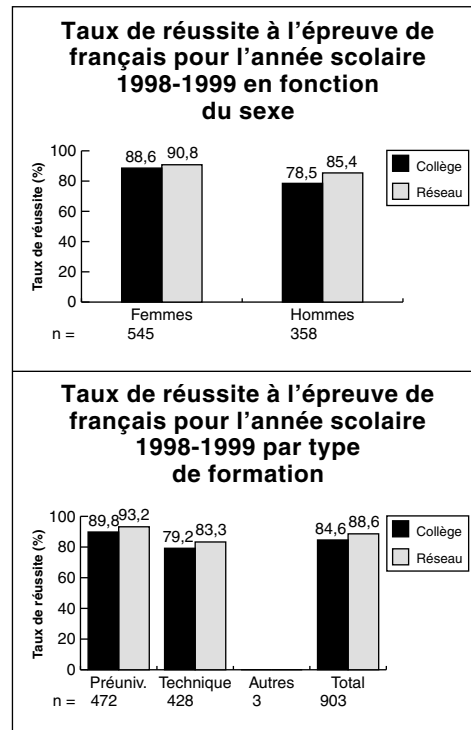
Cégep Bienvenue



Les sections 3 et 4

La troisième section montre le taux de réussite pour l'année scolaire en fonction du sexe des élèves. La quatrième contient le taux de réussite obtenu pour l'année 1998-1999 par type de formation. On distingue trois types de formation : la formation préuniversitaire menant à un DEC, la formation technique menant aussi à un DEC et la

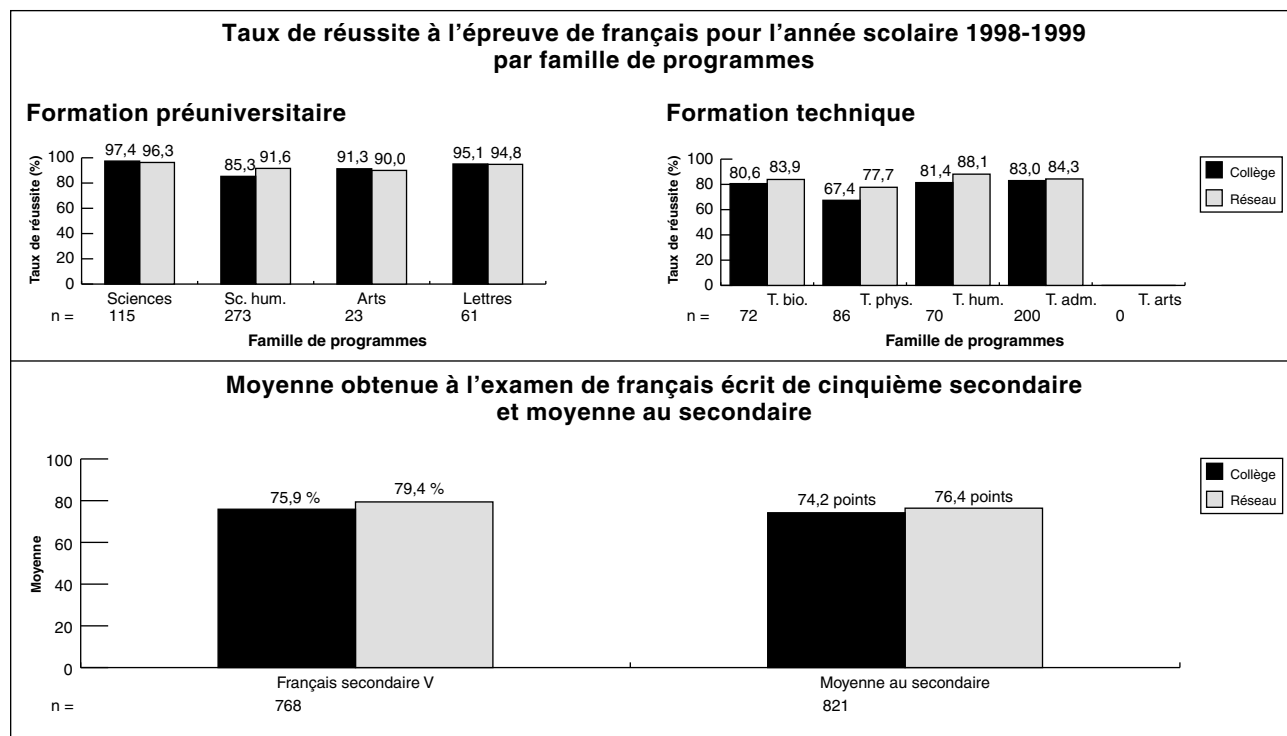
catégorie *Autres*. Cette dernière catégorie comprend les élèves en cheminement particulier, les élèves inscrits à des programmes faisant l'objet d'une entente internationale et les élèves n'étant pas inscrits officiellement à un programme au moment de la lecture des données dans le fichier SIGDEC.



Les sections 5 et 6

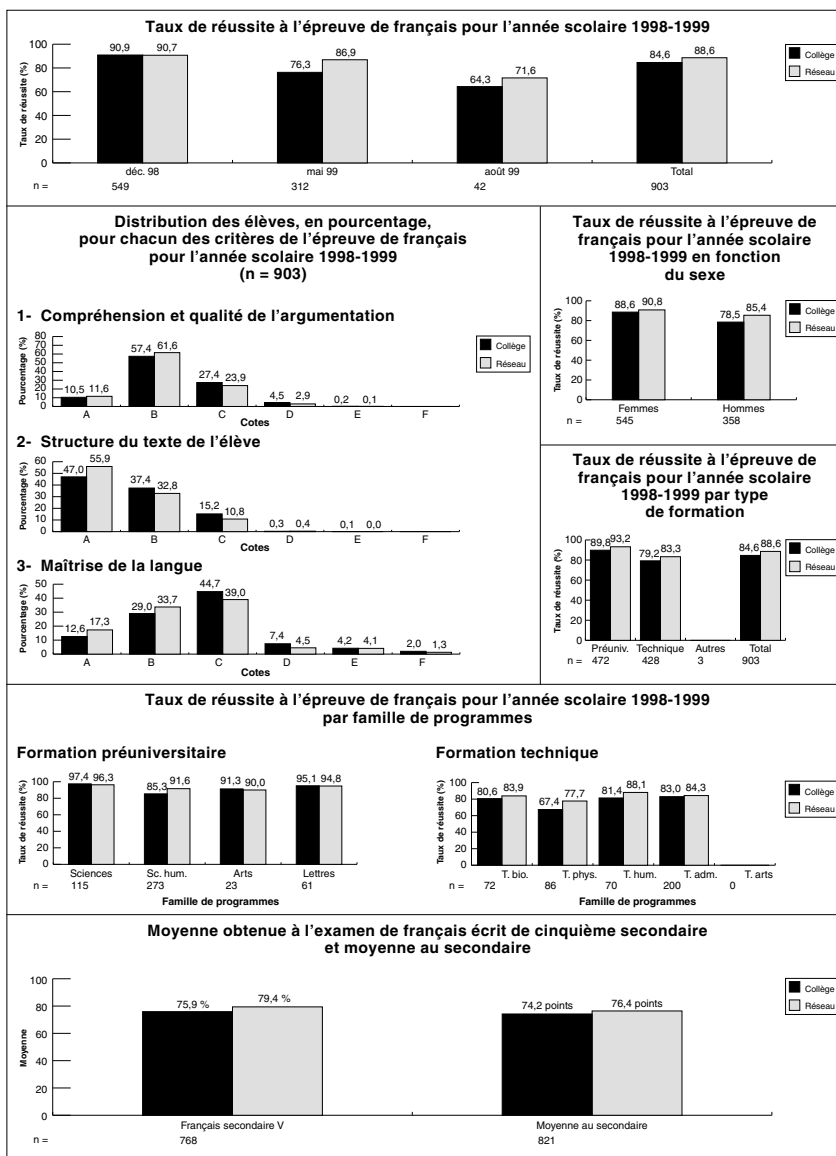
La cinquième section présente le taux de réussite pour l'année scolaire par famille de programmes. Deux graphiques exposent ces résultats : le premier regroupe les familles de programmes de la formation préuniversitaire et le second, celles de la formation technique. La formation préuniversitaire comprend quatre familles de programmes : les programmes de sciences (incluant les programmes Sciences de la nature et le programme Sciences, lettres et arts), les programmes de sciences humaines (incluant le programme Histoire et civilisation), les programmes d'arts (incluant le nouveau programme Arts et lettres) et les programmes de lettres. La formation technique comprend cinq familles de programmes : les pro-

grammes de techniques biologiques, de techniques physiques, de techniques humaines, de techniques administratives et de techniques des arts. Enfin, la sixième section comprend la moyenne obtenue à l'examen de français écrit et d'anglais de cinquième secondaire et la moyenne au secondaire. Il est à noter que le nombre d'élèves apparaissant sous chaque bâtonnet des graphiques est différent de celui des élèves ayant fait l'une des deux épreuves. Ceci s'explique par le fait qu'il n'y a pas de résultats à l'épreuve de français écrit ou d'anglais de cinquième secondaire pour certains élèves dans le fichier REFES et que l'indicateur, qui est la moyenne du secondaire, ne se retrouve pas dans le dossier CHESCO pour d'autres élèves.



Les graphiques

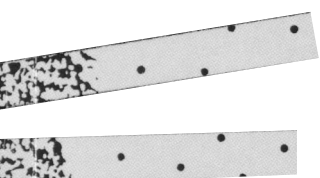
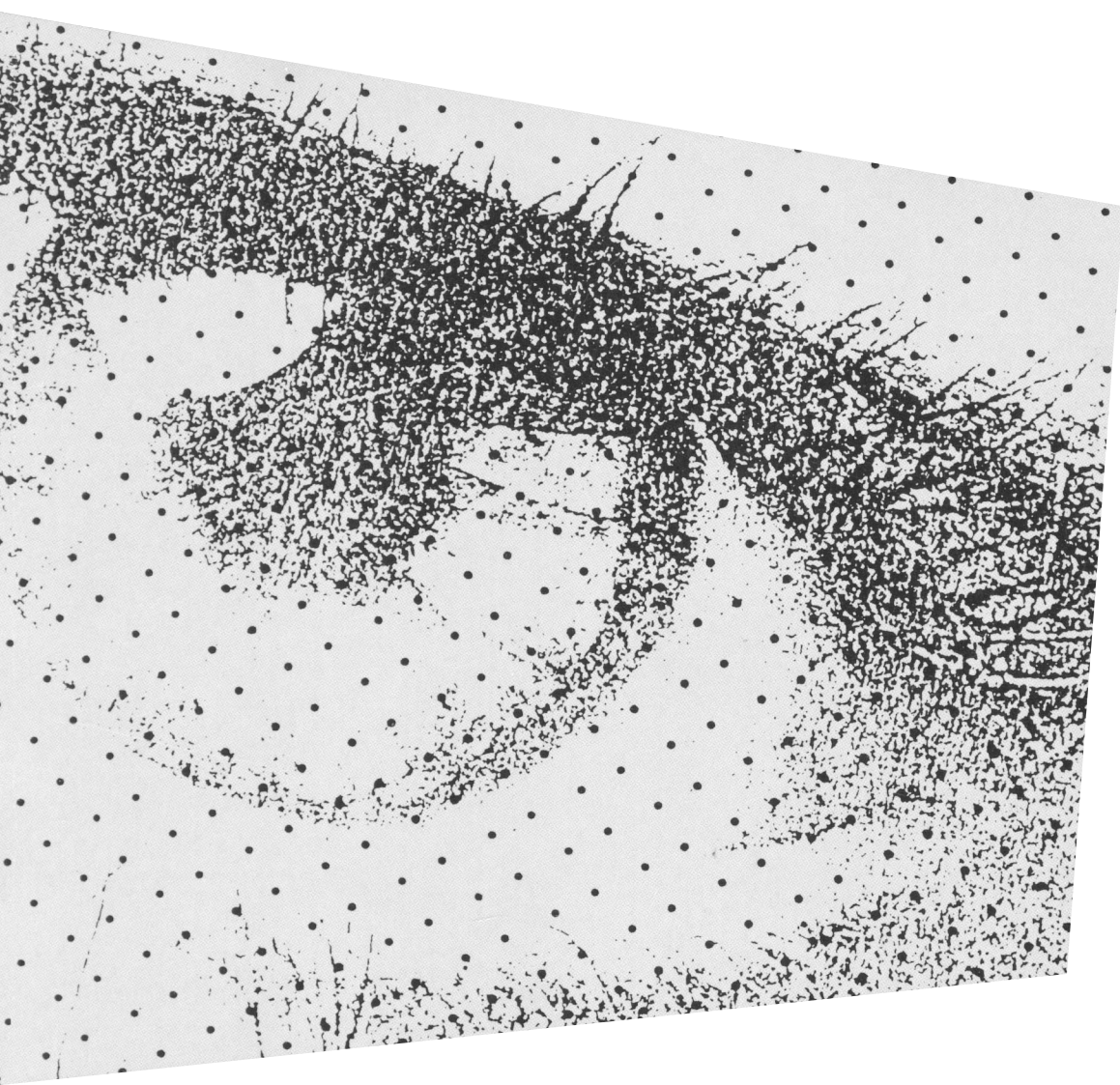
Cégep Bienvenue



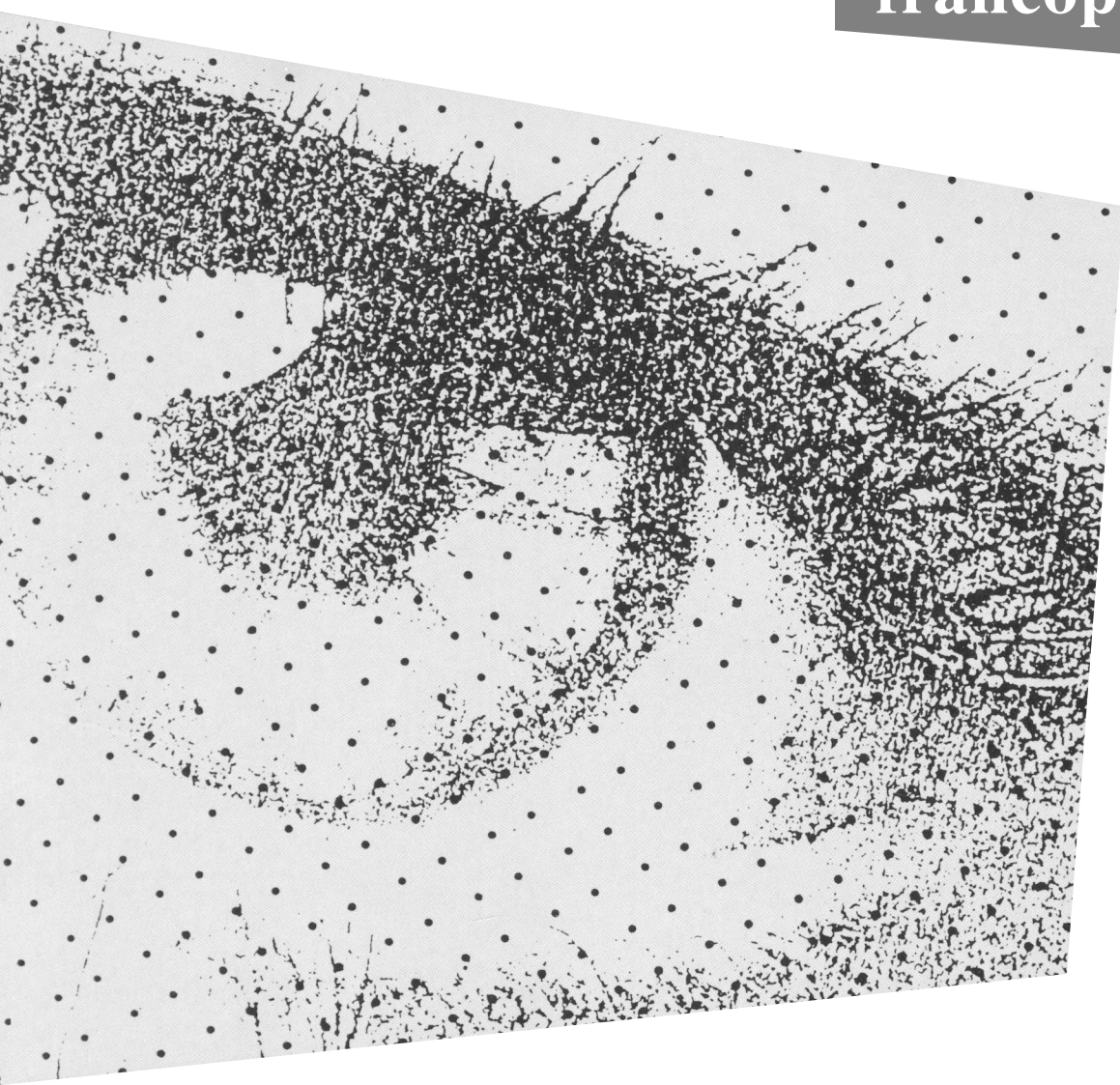
Dans chacun des graphiques, le taux de réussite apparaît au-dessus du bâtonnet et le nombre total d'élèves qui ont fait l'épreuve est situé au-dessous. Dans les graphiques pour chacun des établissements, les bâtonnets sont doubles : la partie foncée représente l'établissement concerné et la partie pâle, le réseau d'établissements auquel il appartient. Au-dessus et au-dessous de la partie foncée apparaissent les données particulières relatives à l'établissement tandis que dans la partie pâle, on rappelle le résultat obtenu par l'ensemble des établissements du réseau francophone ou anglophone, selon le cas. Ainsi, d'un coup d'œil, il est possible de mettre en parallèle les résultats d'un établissement avec ceux du réseau dont il fait partie.

Cependant, lorsque, pour un établissement donné, il n'y a pas de résultats pour une des variables utilisées, la mise en parallèle avec le réseau n'est pas faite, et ce, pour bien faire voir qu'il n'y a pas d'élèves appartenant à cette variable dans cet établissement. De plus, ceci permet d'avoir un aperçu rapide de la clientèle globale de cet établissement. Enfin, lorsque le nombre d'élèves dans un établissement donné est inférieur à cinq pour une des variables utilisées, il n'y a pas de graphique pour l'établissement et pour le réseau, mais le nombre d'élèves de l'établissement apparaît à l'endroit prévu.

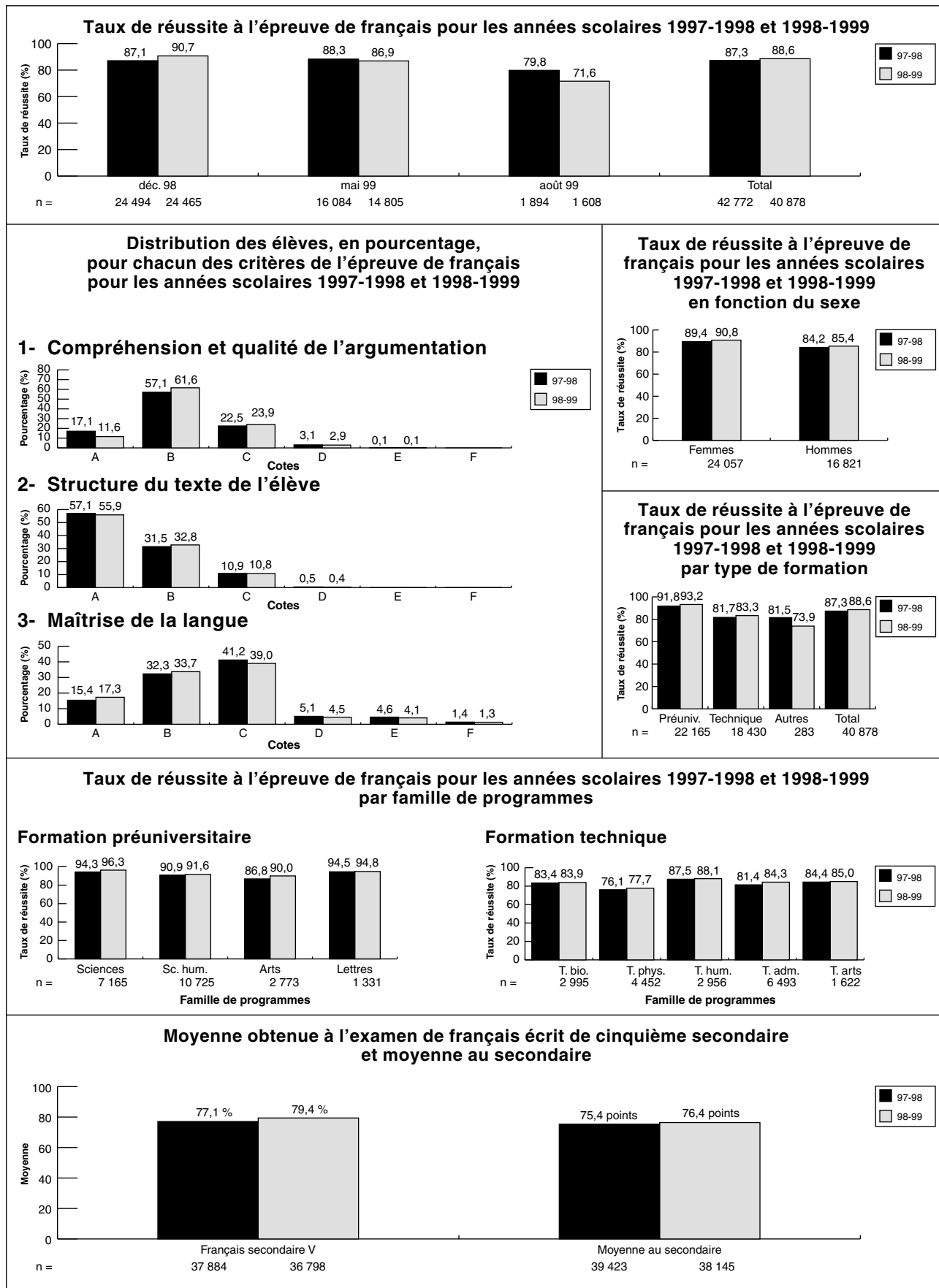
Résultats par réseau d'établissements



Résultats du réseau d'établissements francophones



Résultats à l'épreuve de français pour l'ensemble du réseau collégial



RÉSULTATS À L'ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE

Forces et faiblesses des élèves

Un premier regard à la page des résultats de l'ensemble des établissements dont la langue d'enseignement est le français permet de constater que le taux de réussite à l'épreuve uniforme a été relativement constant aux deux premières sessions d'examen (90,7 p. 100 en décembre 1998 et 86,9 p. 100 en mai 1999) et qu'il a chuté à la session d'août 1999 (71,6 p. 100) où le nombre d'élèves était peu élevé et comprenait plusieurs personnes qui reprenaient l'examen. En somme, le taux de réussite annuel (88,6 p.100) se situe à peu de chose près à mi-chemin entre celui obtenu en décembre 1998 et en mai 1999. On observe également qu'il a augmenté de 1,3 point de pourcentage par rapport au taux de réussite obtenu en 1997-1998 (87,3 p. 100).

La section présentant la distribution des élèves pour chacun des critères est sûrement la plus parlante pour déterminer les forces et les faiblesses des élèves. La distribution des résultats au premier critère, *Compréhension et qualité de l'argumentation*, fait voir un sommet à la cote « B » et montre que cette cote ainsi que la cote « C » regroupent 85,5 p.100 des élèves. Si l'on tient compte des composantes de ce critère, on constate que les élèves, en général, respectent bien le sujet de rédaction qui leur est proposé, qu'ils savent élaborer une argumentation cohérente et convaincante et, finalement, qu'ils savent intégrer dans leur texte des connaissances littéraires au service de leur argumentation. On observe aussi que 3,0 p.100 des élèves ont échoué à ce critère.

La distribution des résultats au deuxième critère, *Structure du texte de l'élève*, fait voir un sommet à la cote « A » et illustre que 88,7 p.100 des élèves ont obtenu « A » ou « B », ce qui démontre que la très grande majorité des élèves savent structurer un texte, c'est-à-dire rédiger une introduction et une conclusion pertinentes et construire un développement cohérent dans des paragraphes logiques. Seulement 0,4 p.100 des élèves ont échoué à ce critère.

Enfin, la distribution des résultats au troisième critère, *Maîtrise de la langue*, montre un sommet à la cote « C » et indique que 72,7 p. 100 des élèves se répartissent entre « B » et « C ». Cette distribution illustre donc que près des trois-quarts des élèves ont une maîtrise acceptable de la langue. Par ailleurs, on observe que 9,9 p. 100 des élèves ont échoué à ce critère et que ce dernier critère constitue la cause principale d'échec à l'épreuve de français.

En résumé, la distribution des élèves aux trois critères montre que les élèves savent construire un texte, élaborer une argumentation et qu'ils maîtrisent assez bien les règles de la langue.

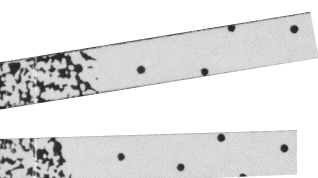
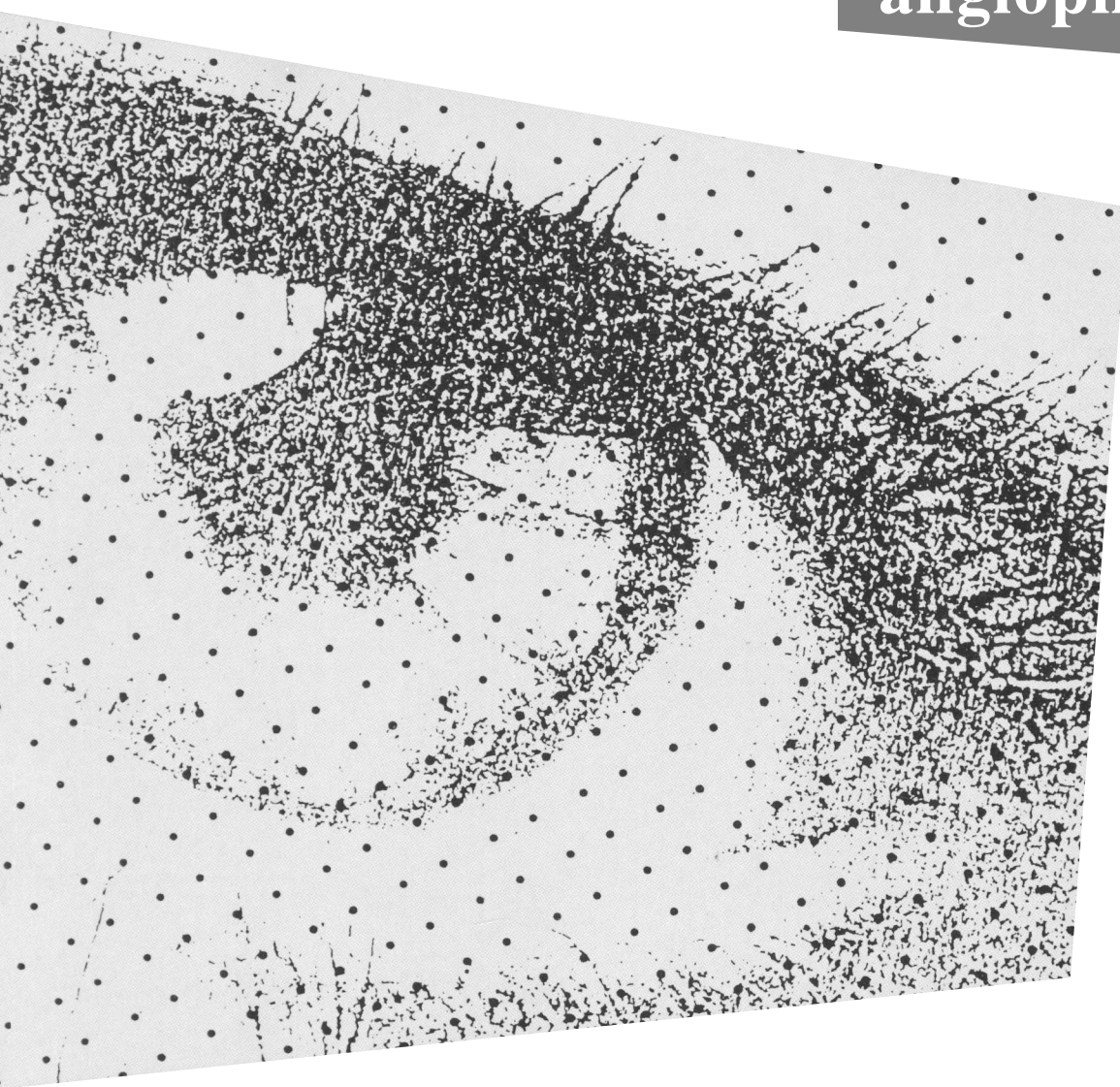
Les autres sections de la page des établissements du réseau francophone révèlent que les femmes ont obtenu un taux de réussite supérieur (90,8 p.100) à celui des hommes (85,4 p.100). On observe aussi que les élèves de la formation préuniversitaire ont un taux de réussite (93,2 p.100) de 9,9 points de pourcentage plus élevés que celui des élèves de la formation technique (83,3 p.100) et que toutes les familles de programmes de la formation préuniversitaire² ont un taux de réussite supérieur à celui des familles de la formation technique. Enfin, la moyenne obtenue à l'examen de français écrit de 5^e secondaire et la moyenne au secondaire sont des indicateurs qui permettent principalement d'évaluer la « force » des élèves d'un établissement donné à l'entrée au collégial par rapport à la « force » des élèves de l'ensemble du réseau francophone. Ainsi, pour un établissement donné, il est possible d'établir des relations entre la moyenne à l'examen de français écrit ainsi que la moyenne au secondaire et le taux de réussite à l'épreuve. Cependant, parfois, d'autres facteurs, comme le type de formation et la charge de travail de l'élève, peuvent intervenir et expliquer l'absence de relation entre la « force » à l'entrée au collégial et le taux de réussite à l'épreuve.

2. De façon générale, les élèves inscrits aux programmes de DEC de la formation préuniversitaire, particulièrement les élèves inscrits en sciences, ont une moyenne au secondaire supérieure à ceux de la formation technique. Le déterminant est donc la « force » de l'élève à l'entrée au collégial plutôt que le type de formation ou le programme choisi.

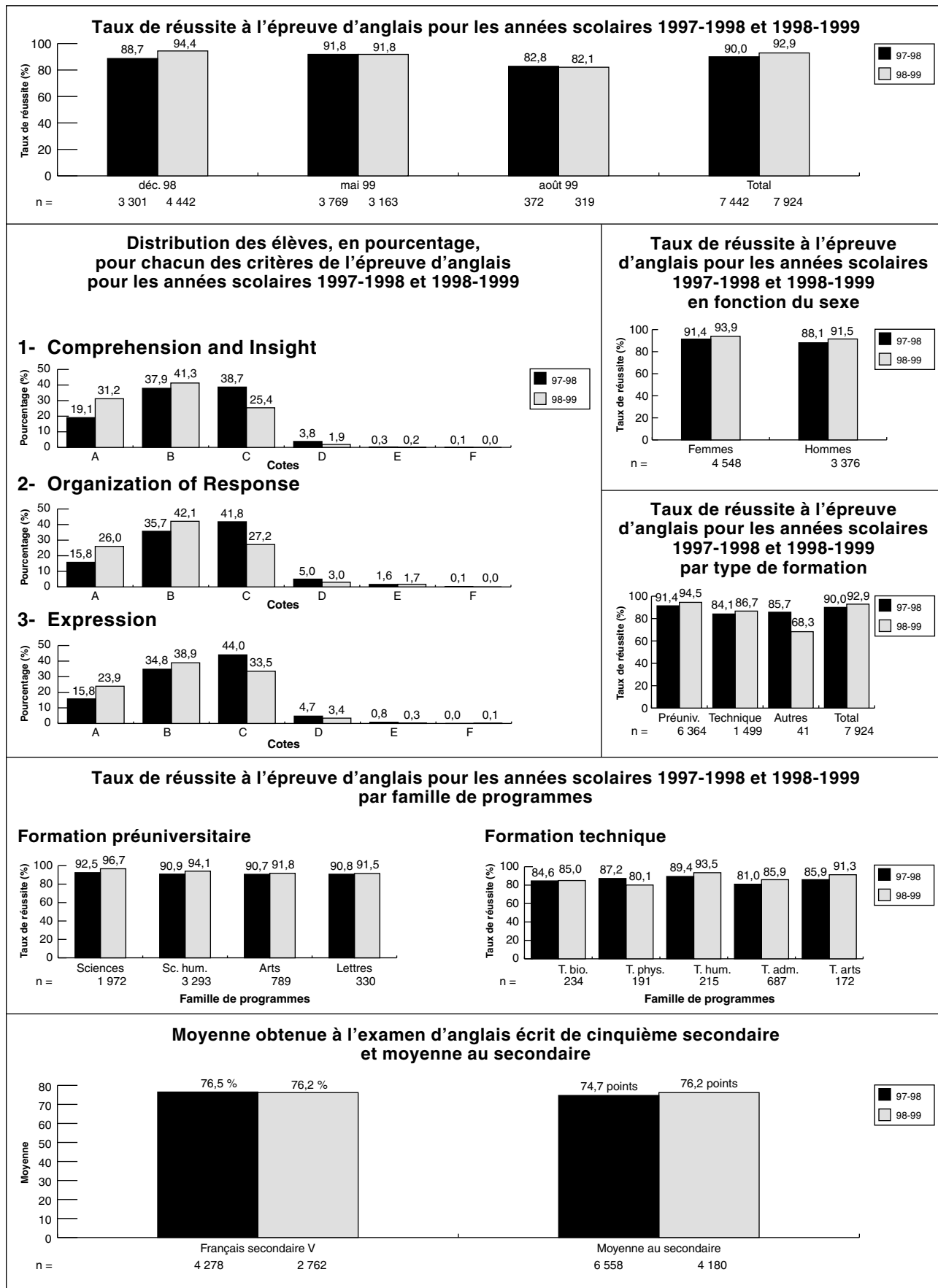
Lorsqu'on compare les résultats de l'année scolaire 1998-1999 à ceux obtenus en 1997-1998, on observe une hausse du taux de réussite (1,3 point de pourcentage) qui s'explique principalement par une hausse de 1,1 point de pourcentage au critère *Maîtrise de la langue* ; cette hausse a été notée particulièrement à l'épreuve de décembre 1998. Par ailleurs, il est important de savoir que les élèves qui ont fait l'épreuve de français durant l'année scolaire 1998-1999 ont réussi, dans une

proportion de 93,2 p.100, le troisième cours de la formation générale commune de français et que ce cours constitue la condition d'admissibilité à l'épreuve. On observe un certain rapprochement entre ce taux et le taux annuel de réussite (88,6 p.100), ce qui tend à confirmer la validité de l'épreuve par rapport à l'évaluation faite dans les collèges par les enseignants pour juger de l'atteinte des objectifs et standards de la formation générale.

Résultats du réseau d'établissements anglophones



Résultats à l'épreuve d'anglais pour l'ensemble du réseau collégial



RÉSULTATS À L'ÉPREUVE UNIFORME D'ANGLAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE

Forces et faiblesses des élèves

La page des résultats du réseau des établissements dont la langue d'enseignement est l'anglais permet de constater que le taux de réussite à l'épreuve a varié quelque peu entre les différentes sessions d'examen durant l'année scolaire 1998-1999. Il a baissé de trois points de pourcentage de décembre 1998 (94,4 p.100) à mai 1999 (91,8 p. 100) et de 9,7 à la session d'août (82,1 p. 100). Le taux annuel de réussite (92,9 p. 100) se situe à peu près à mi-chemin entre les taux obtenus en décembre et en mai.

La section présentant la distribution des élèves pour chacun des critères est celle qui décrit le mieux les forces et les faiblesses des élèves à l'épreuve d'anglais. La distribution des résultats au premier critère, *Comprehension and Insight*, fait voir un sommet à la cote « B » et montre que plus de 72, 5 p. 100 des élèves ont obtenu les cotes « A » ou « B », ce qui illustre que, dans l'ensemble, les élèves méritent la mention « bien » pour ce critère. Si l'on tient compte des objectifs particuliers liés à ce critère, on constate que les élèves savent bien cerner l'idée principale d'un texte, qu'ils reconnaissent bien les procédés d'écriture de l'auteur, qu'ils interprètent justement le texte lu et qu'ils emploient des passages pertinents démontrant une bonne compréhension du texte lu. On observe cependant que 2,1 p. 100 des élèves ont échoué à ce critère.

La distribution des résultats au deuxième critère, *Organization of Response*, fait voir, là encore, un sommet à la cote « B » et un taux comparable aux cotes « A » et « C ». Si l'on tient compte des objectifs particuliers de ce critère, on observe que les élèves savent énoncer une thèse, employer des arguments cohérents, structurer un texte et construire des paragraphes corrects. Il faut noter qu'un élève qui écrit un texte trop court, c'est-à-dire de moins de 600 mots, est pénalisé, c'est-à-dire qu'il obtient, pour ce critère, la cote « D » si son texte contient de 500 à 600 mots ou la cote « E » si son texte comprend de 300 à 500 mots. Il a donc

automatiquement en échec puisqu'il a une cote inférieure à « C » à un critère. On observe que 4,7 p. 100 des élèves ont échoué à ce critère, dont près de la moitié parce que le texte était trop court.

Enfin, la distribution des résultats au troisième critère, *Expression*, fait voir aussi un sommet à la cote « B » et montre que près des trois quarts des élèves (72,4 p. 100) ont obtenu « B » ou « C » à ce critère. Dans l'ensemble, les élèves maîtrisent assez bien ce critère, c'est-à-dire qu'ils utilisent un vocabulaire assez précis, qu'ils maîtrisent assez bien la construction des phrases et qu'ils respectent plutôt bien les règles de grammaire, de ponctuation et d'orthographe. On observe que 3,8 p. 100 des élèves ont échoué à ce critère.

En résumé, on remarque que le taux d'échec du deuxième et du troisième critère est comparable et que celui du premier est le moins élevé. On pourrait conclure que le principal problème des élèves réside dans l'écriture du texte et non dans la lecture et la compréhension des textes.

Les autres sections de la page des établissements du réseau anglophone révèlent que les femmes ont obtenu un taux de réussite supérieur (93,9 p.100) à celui des hommes (91,5 p. 100). On observe aussi que les élèves inscrits en formation préuniversitaire³ ont un taux de réussite (94,5 p.100) supérieur de 7,8 points de pourcentage à celui des élèves de la formation technique (86,7 p.100), sauf les élèves inscrits en techniques humaines. Enfin, la moyenne à l'examen d'anglais de cinquième secondaire et la moyenne au secondaire sont des indicateurs qui permettent principalement d'évaluer la « force » des élèves d'un établissement donné à l'entrée au collégial par rapport à la « force » des élèves de l'ensemble du réseau anglophone. Ainsi, pour un établissement donné, il est possible d'établir des relations entre la

3. De façon générale, les élèves inscrits aux programmes de DEC de la formation préuniversitaire, particulièrement les élèves de la famille des programmes de sciences, ont une moyenne au secondaire supérieure à ceux de la formation technique. Le déterminant est donc la « force » de l'élève à l'entrée plutôt que le type de formation ou le programme.

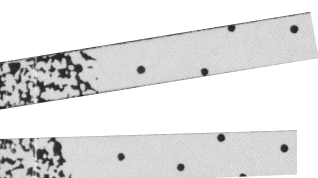
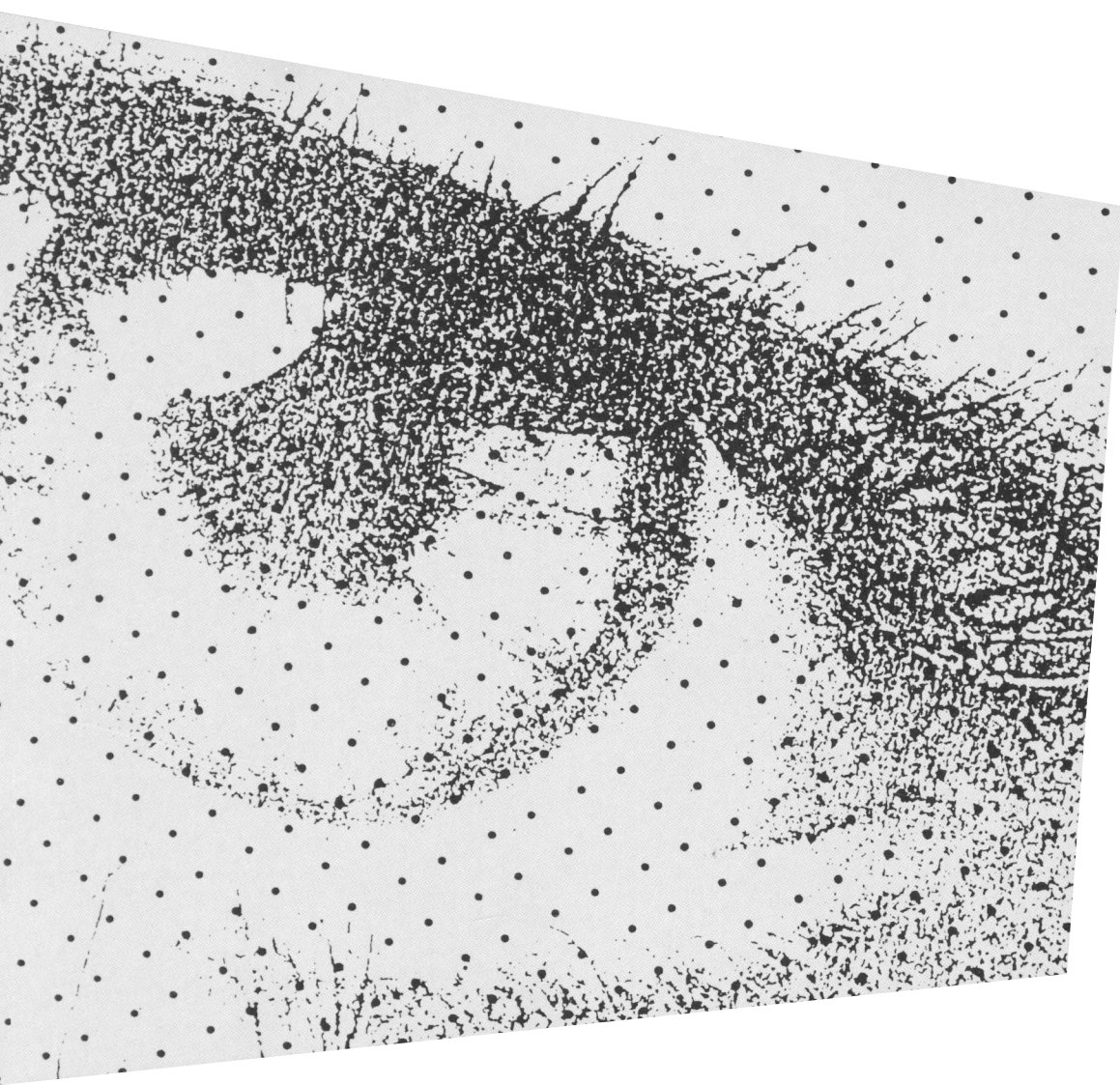
moyenne à l'examen d'anglais écrit ainsi que la moyenne au secondaire et le taux de réussite à l'épreuve. Cependant, parfois, d'autres facteurs, comme le type de formation et la charge de travail de l'élève, peuvent intervenir et expliquer l'absence de relation entre la « force » à l'entrée au collégial et le taux de réussite à l'épreuve.

Si l'on compare les résultats de l'année scolaire 1998-1999 à ceux de 1997-1998, on observe une hausse du taux de réussite de 2,8 points de pourcentage qui s'explique par une hausse de deux points de pourcentage à tous les critères. Cependant, par rapport à 1997-1998, on observe un déplacement dans la distribution des résultats causant une augmentation à la cote « A » et une dimi-

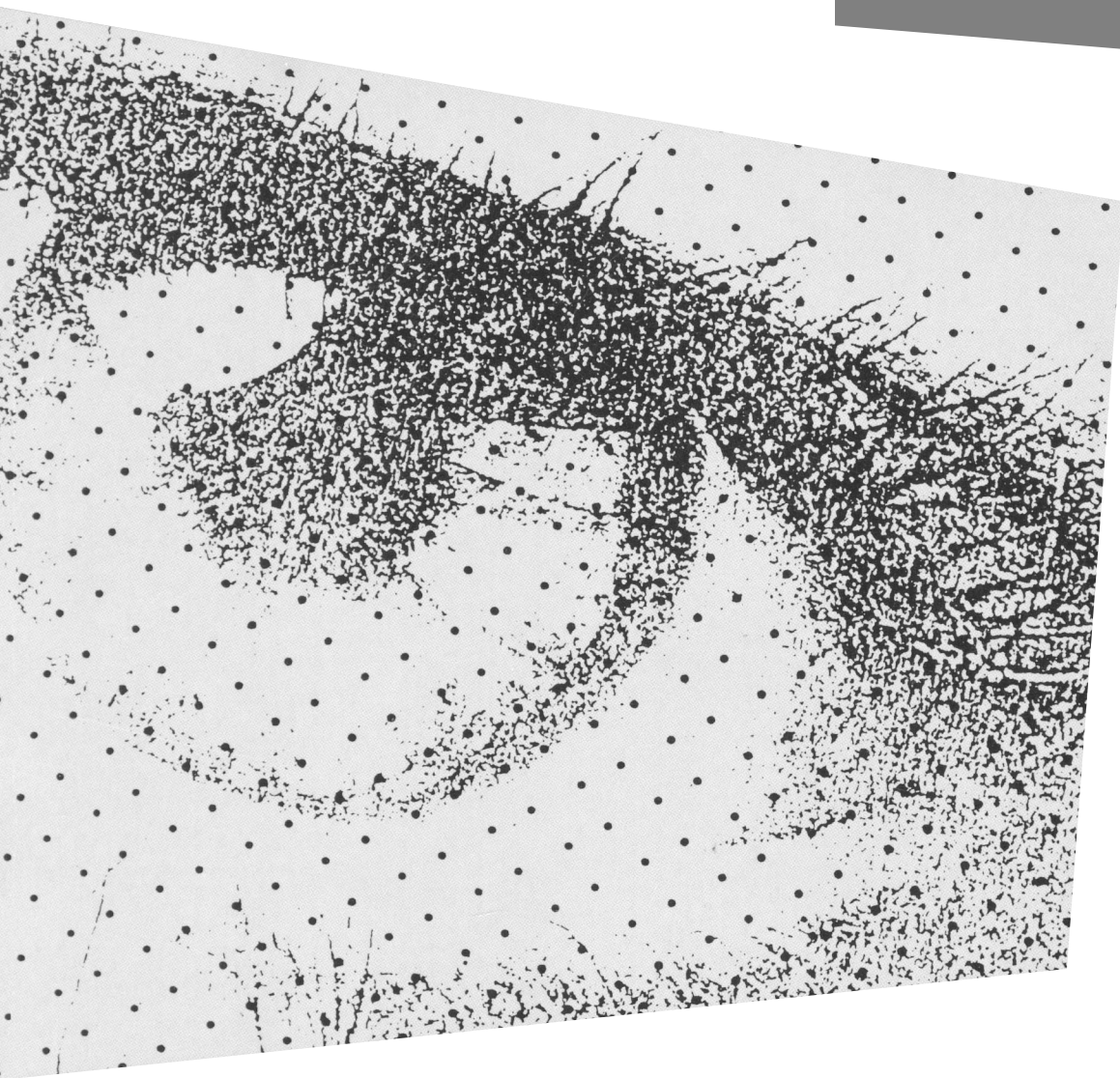
nution à la cote « C », tandis que la cote « B » reste au même niveau et constitue, en 1998-1999, le sommet de la courbe pour chaque critère.

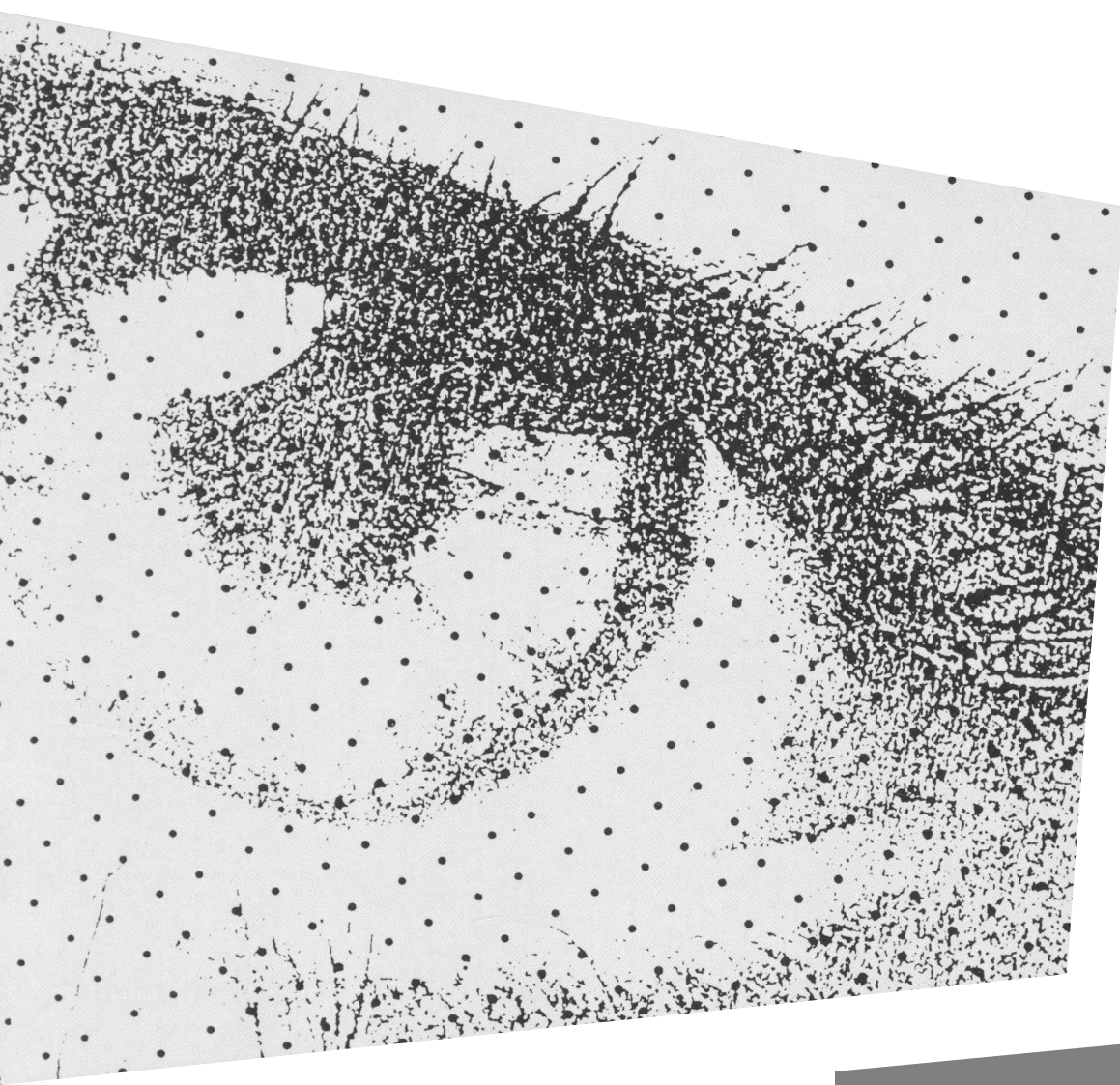
Par ailleurs, il est important de savoir que les élèves qui ont fait l'épreuve d'anglais durant l'année scolaire 1998-1999 ont réussi, dans une proportion de 97,4 p.100, le troisième cours de la formation générale commune et que ce cours constitue la condition d'admissibilité à l'épreuve. On observe un certain rapprochement entre ce taux et le taux annuel de réussite (92,8 p.100), ce qui tend à confirmer la validité de l'épreuve par rapport à l'évaluation faite dans les collèges par les enseignants pour juger de l'atteinte des objectifs et standards de la formation générale.

Résultats par établissement d'enseignement



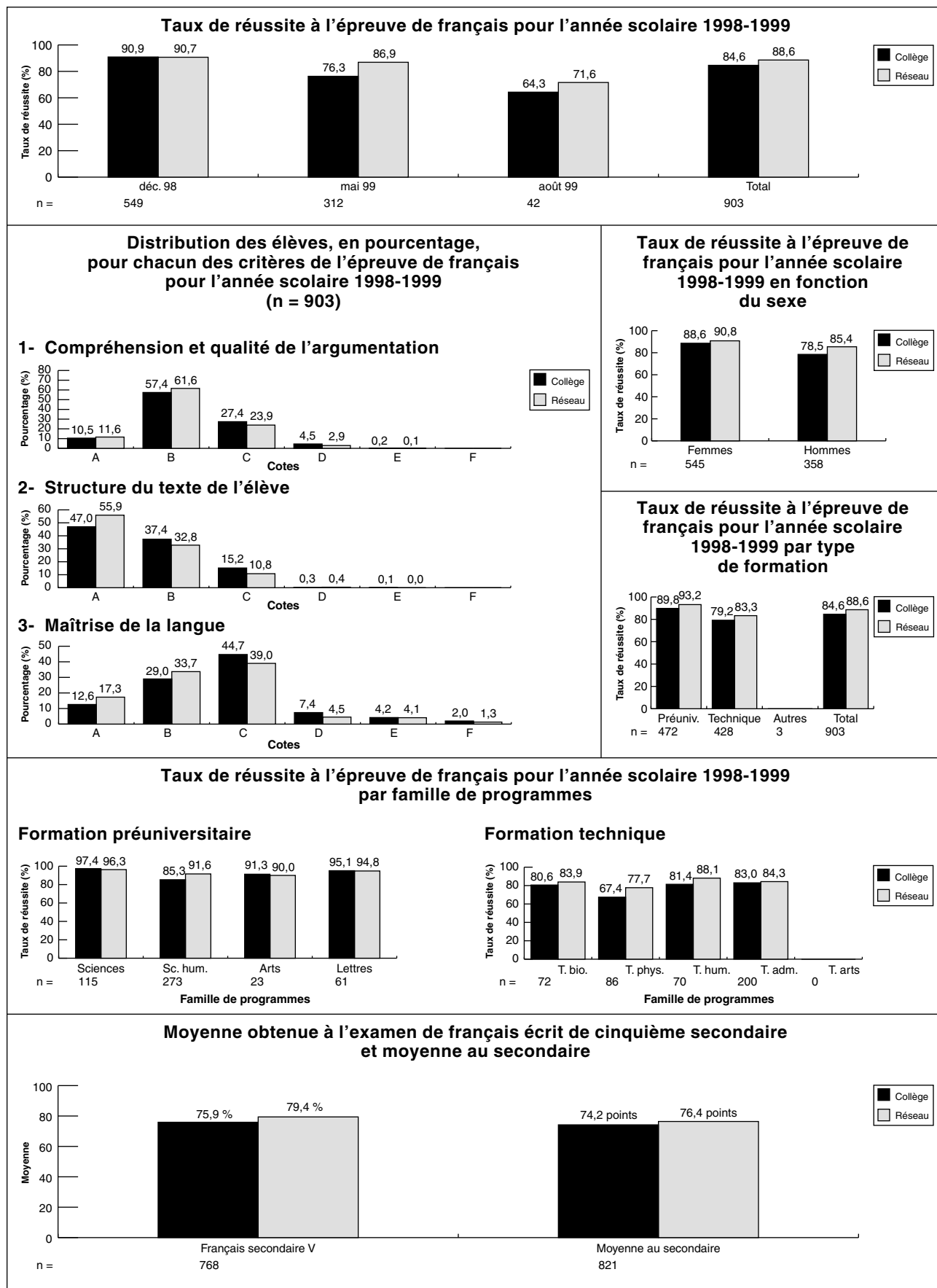
Les établissements francophones





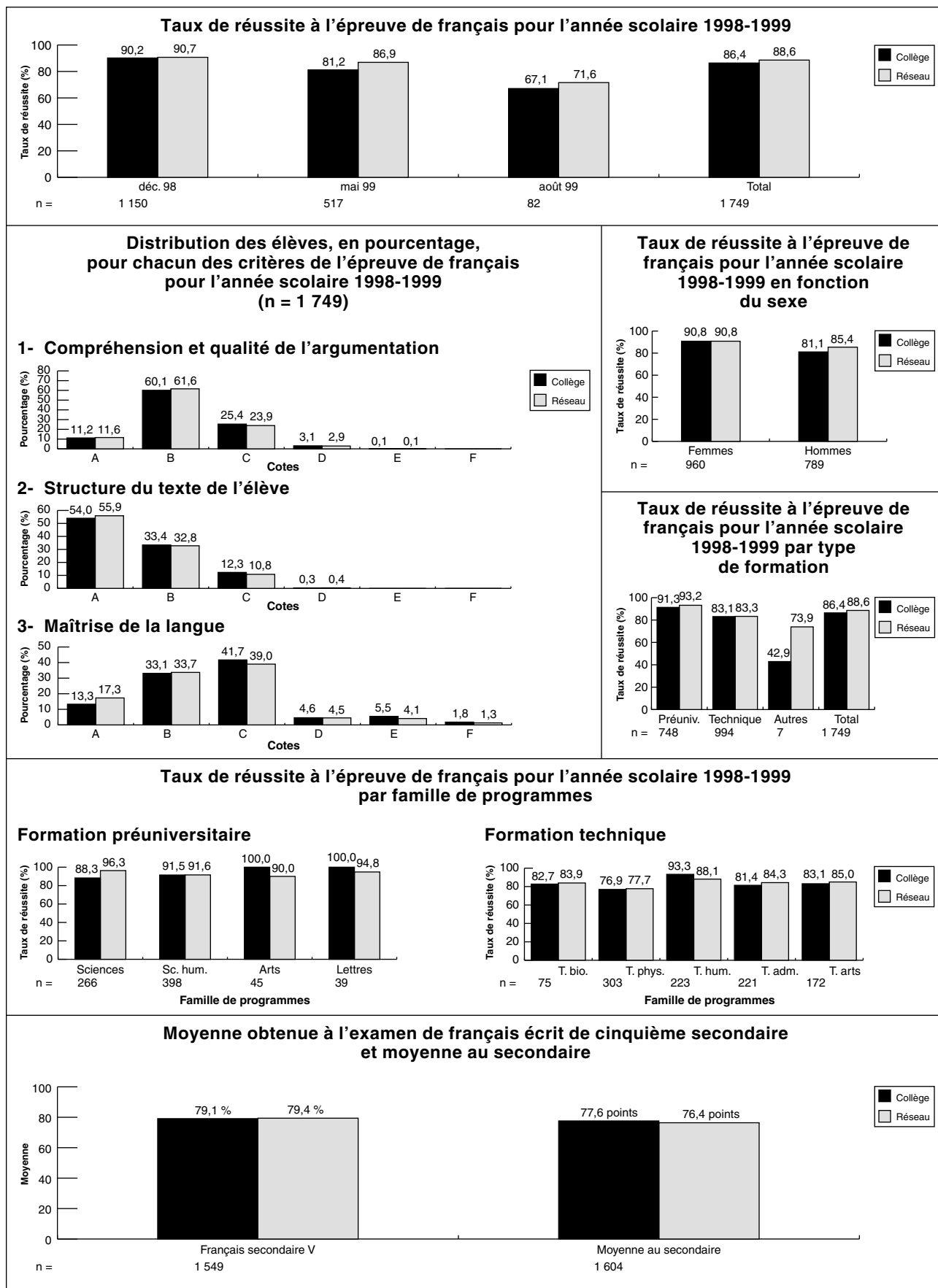
Les cégeps

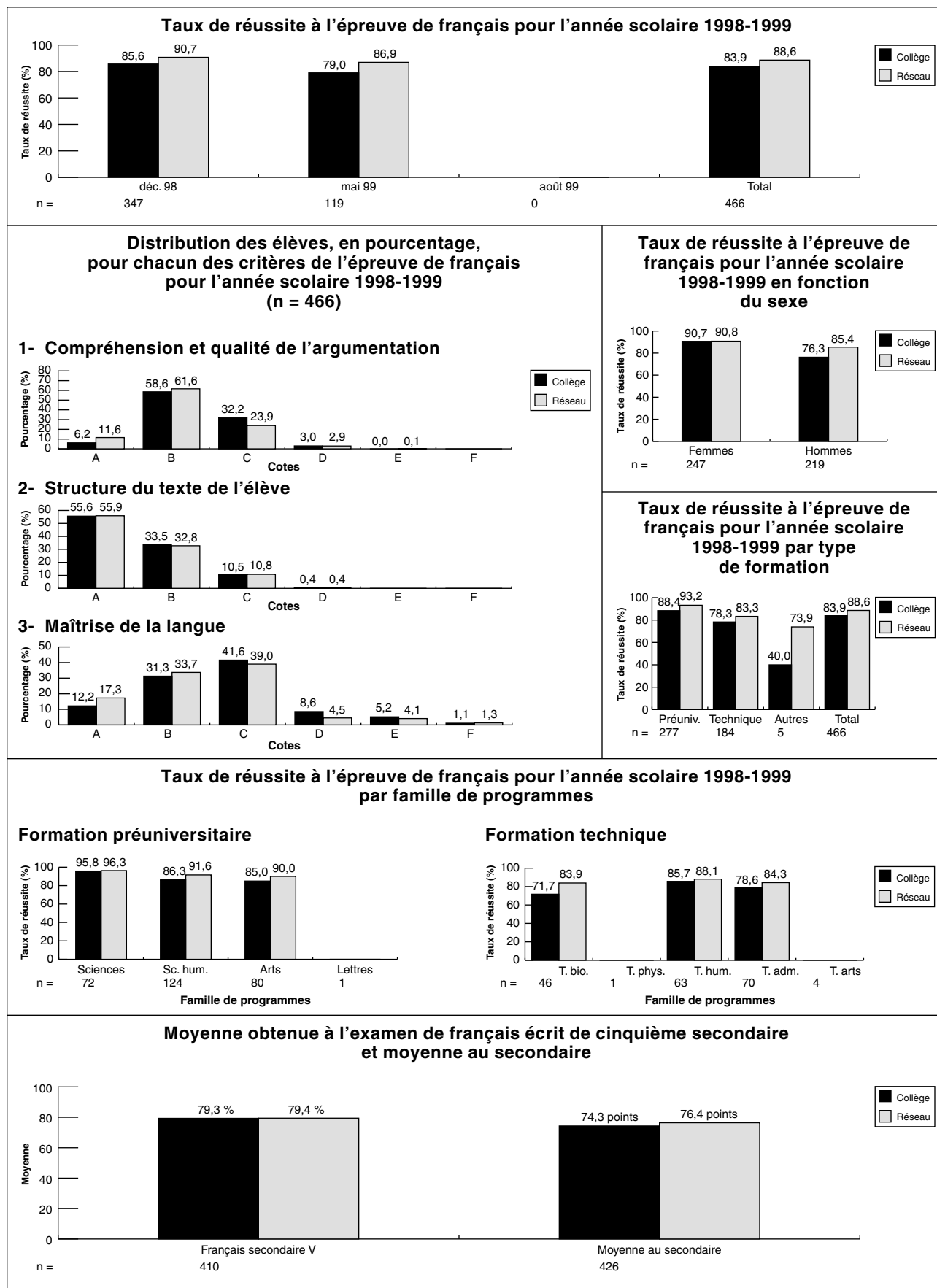
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*



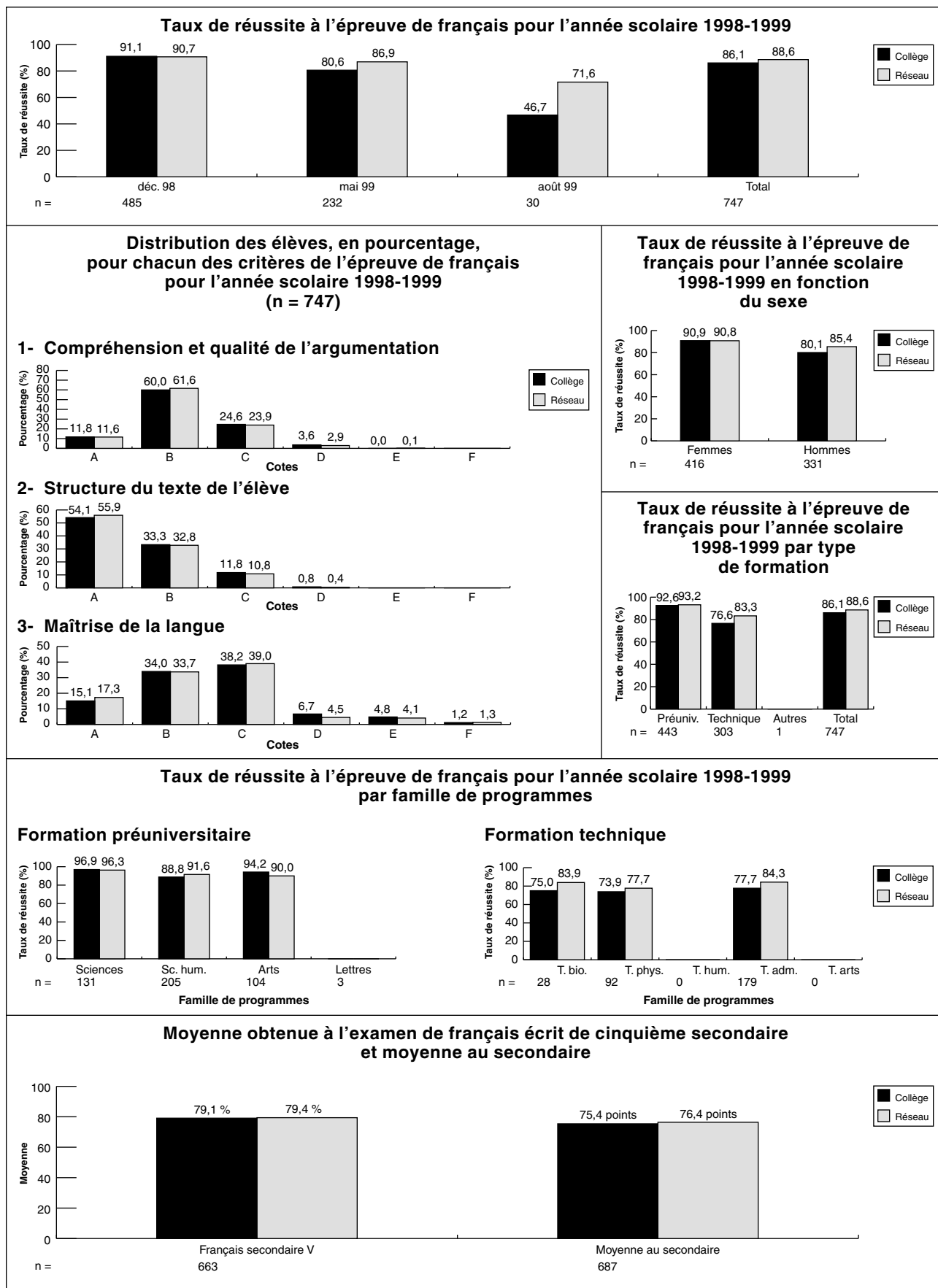
* Les campus d'Amos et de Val-d'Or sont rattachés à cet établissement.

Cégep d'Ashuntsic

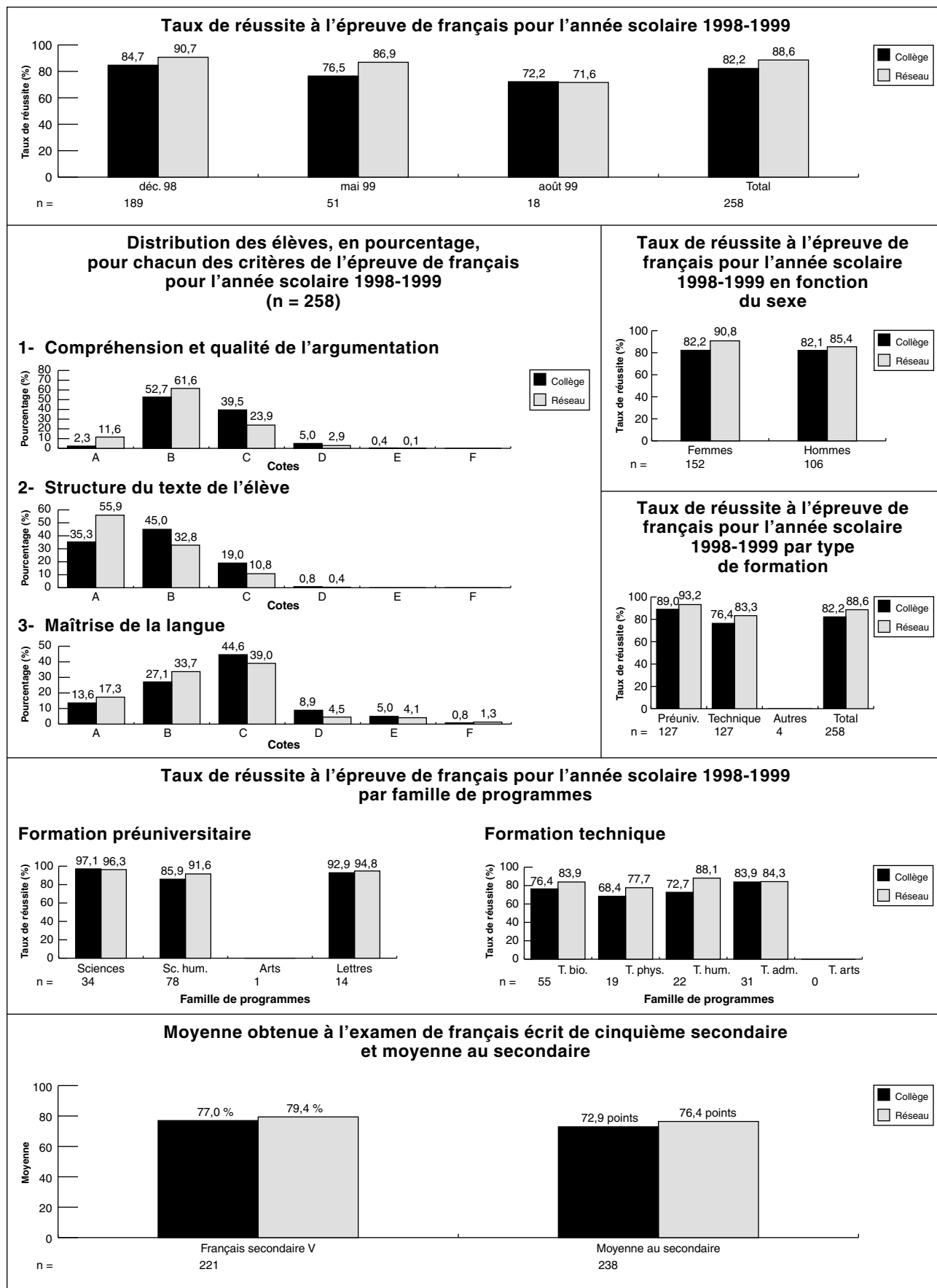




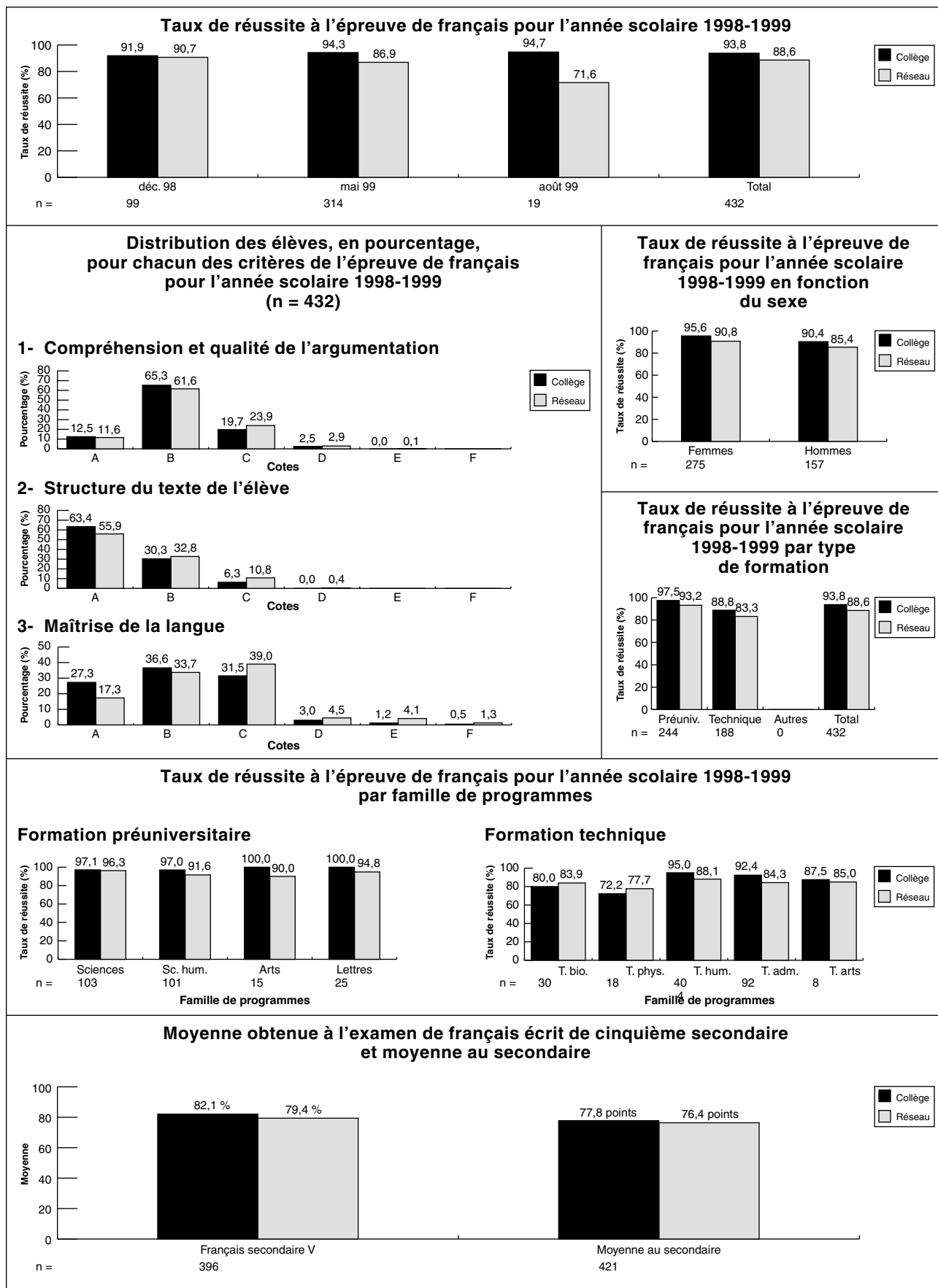
Cégep André-Laurendeau



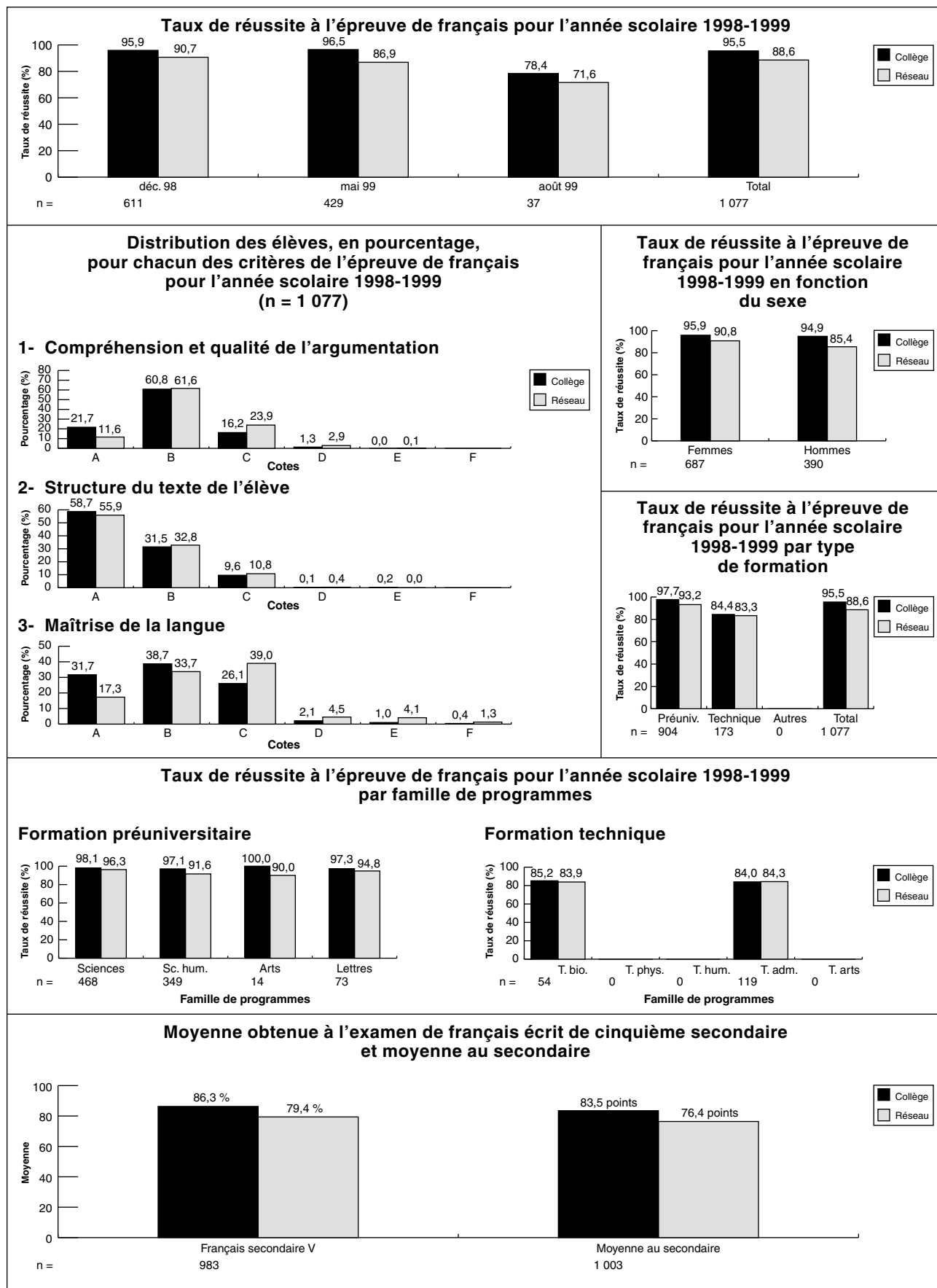
Cégep de Baie-Comeau



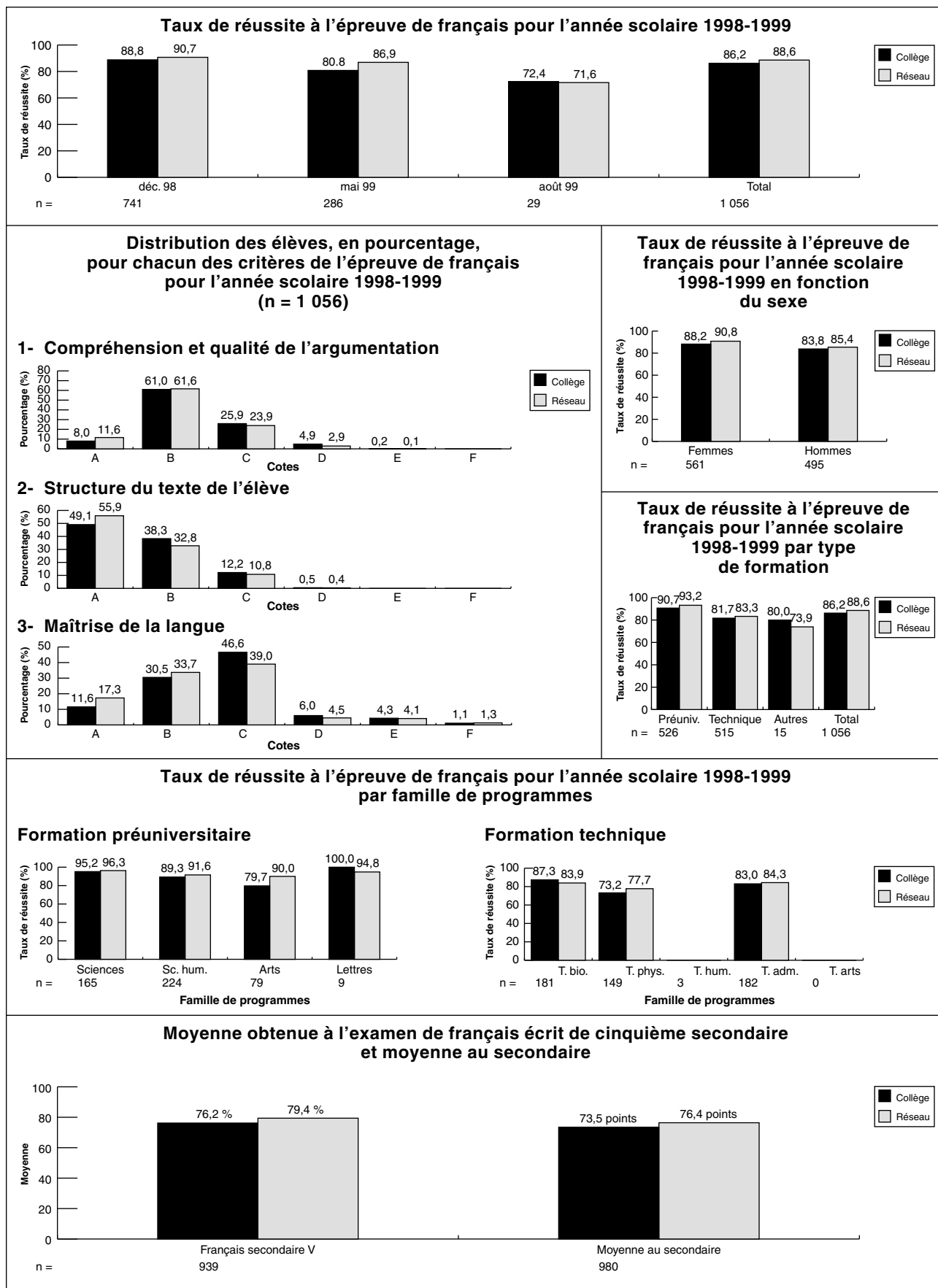
Cégep Beauce-Appalaches



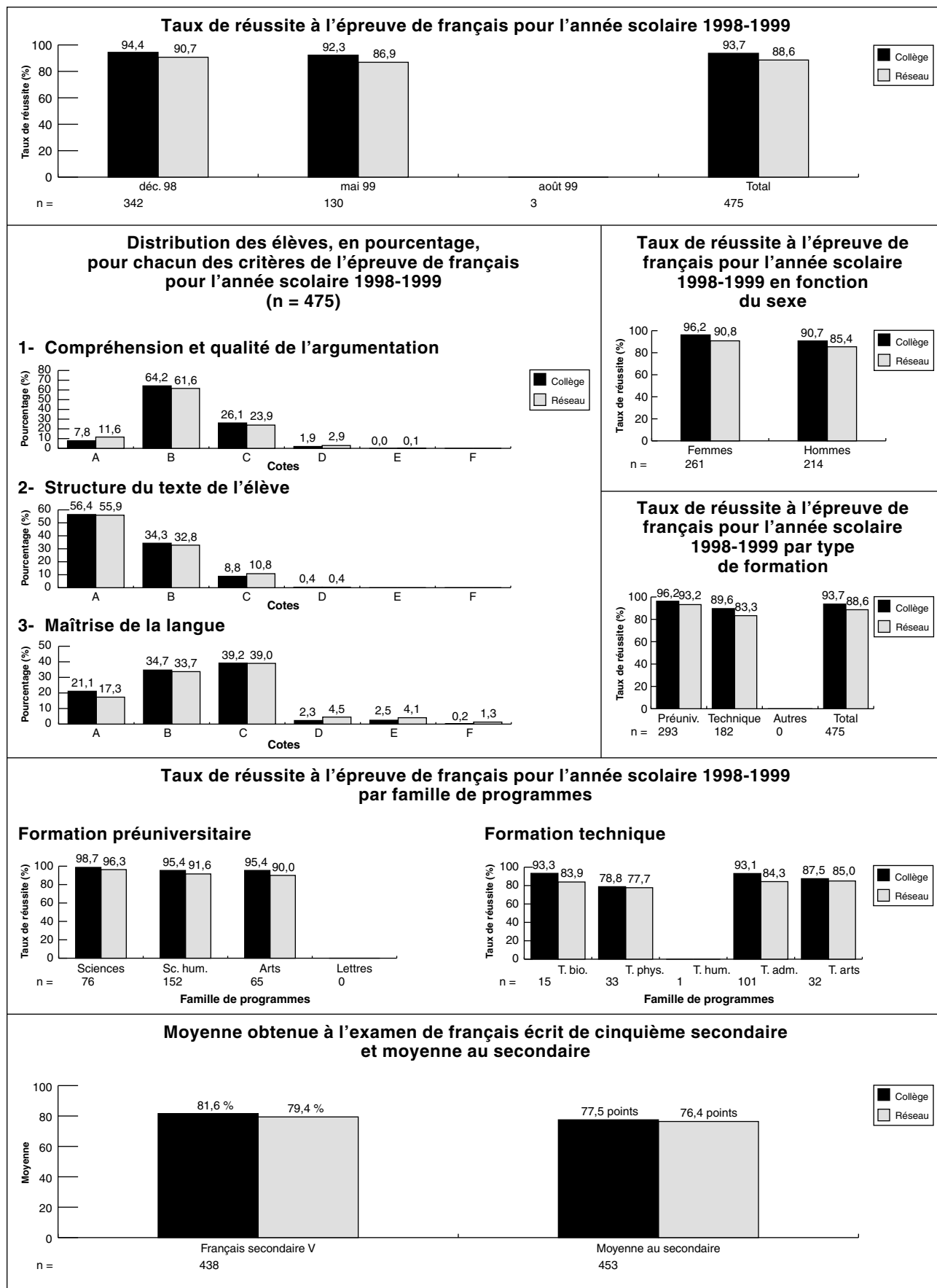
Cégep de Bois-de-Boulogne



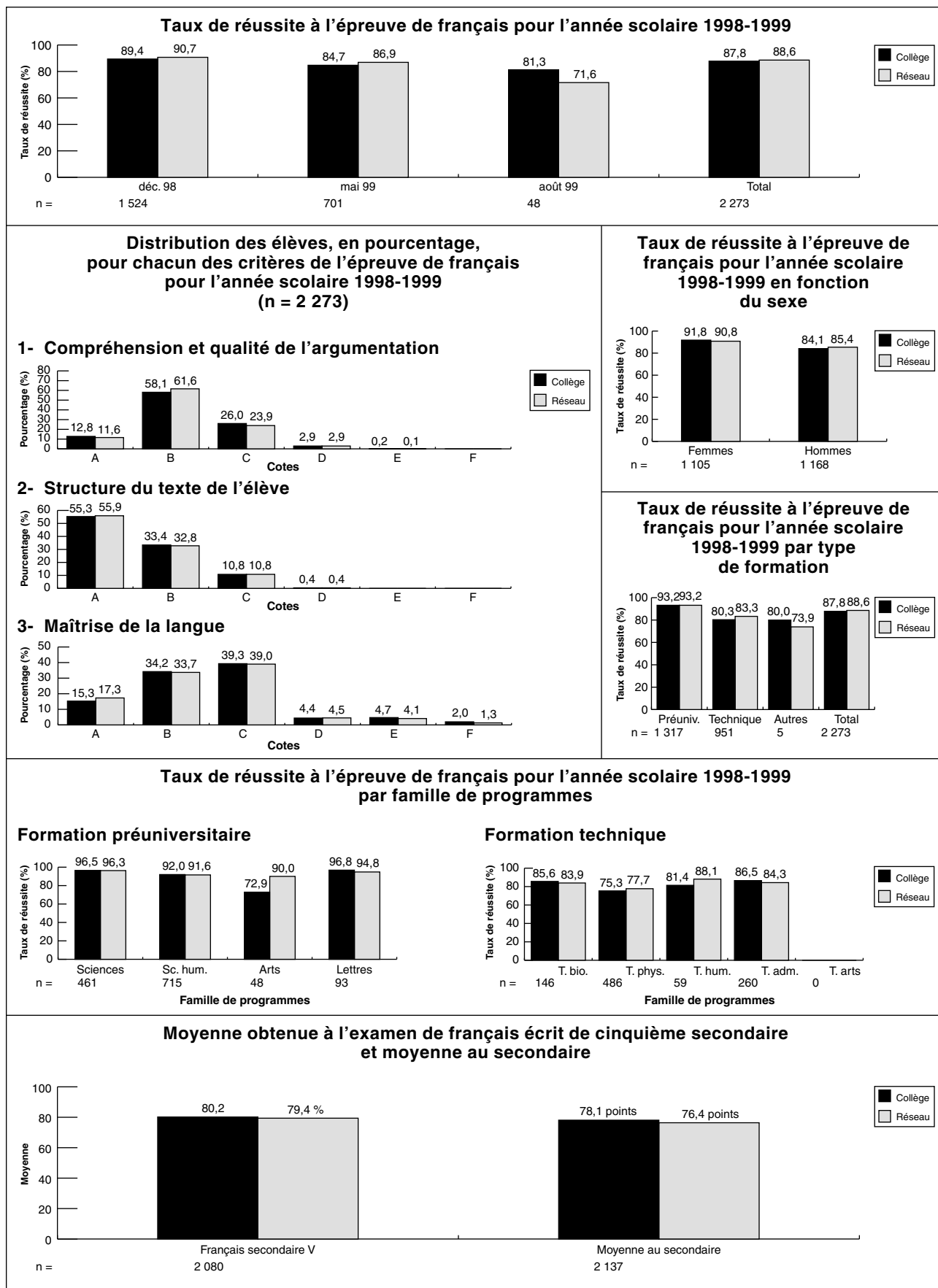
Cégep de Chicoutimi



Cégep de Drummondville

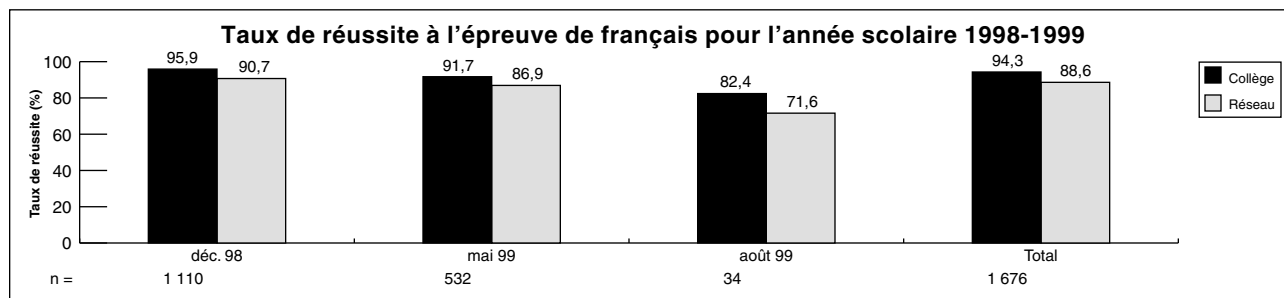


Cégep Édouard-Montpetit*



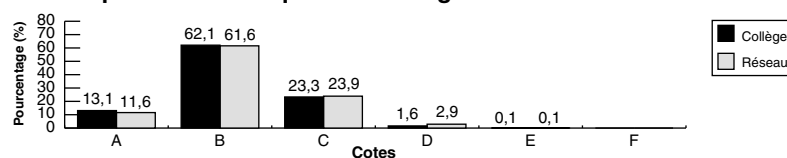
* L'École nationale d'aérotechnique est rattachée à cet établissement.

Cégep François-Xavier-Garneau

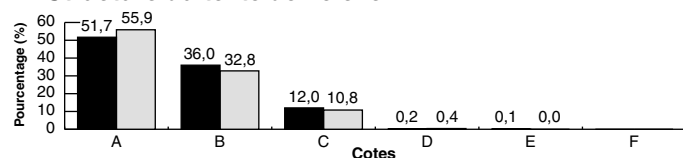


Distribution des élèves, en pourcentage, pour chacun des critères de l'épreuve de français pour l'année scolaire 1998-1999 (n = 1 676)

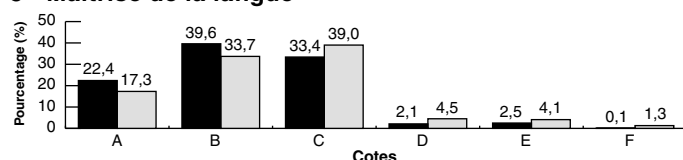
1- Compréhension et qualité de l'argumentation



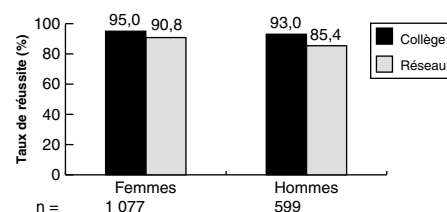
2- Structure du texte de l'élève



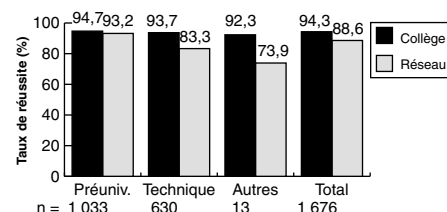
3- Maîtrise de la langue



Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 1998-1999 en fonction du sexe

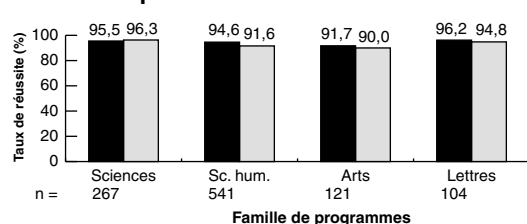


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 1998-1999 par type de formation

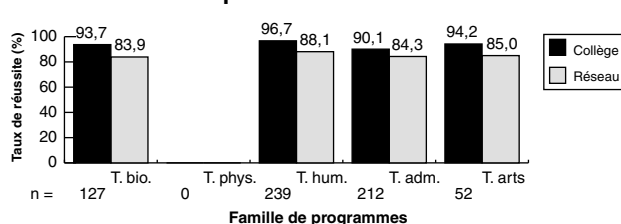


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 1998-1999 par famille de programmes

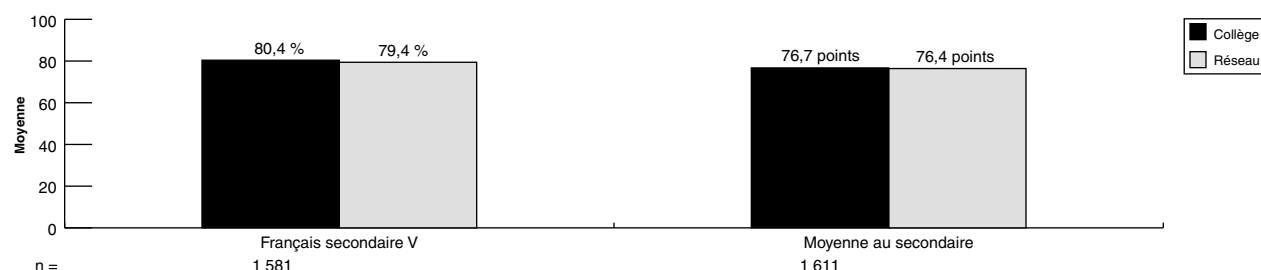
Formation préuniversitaire



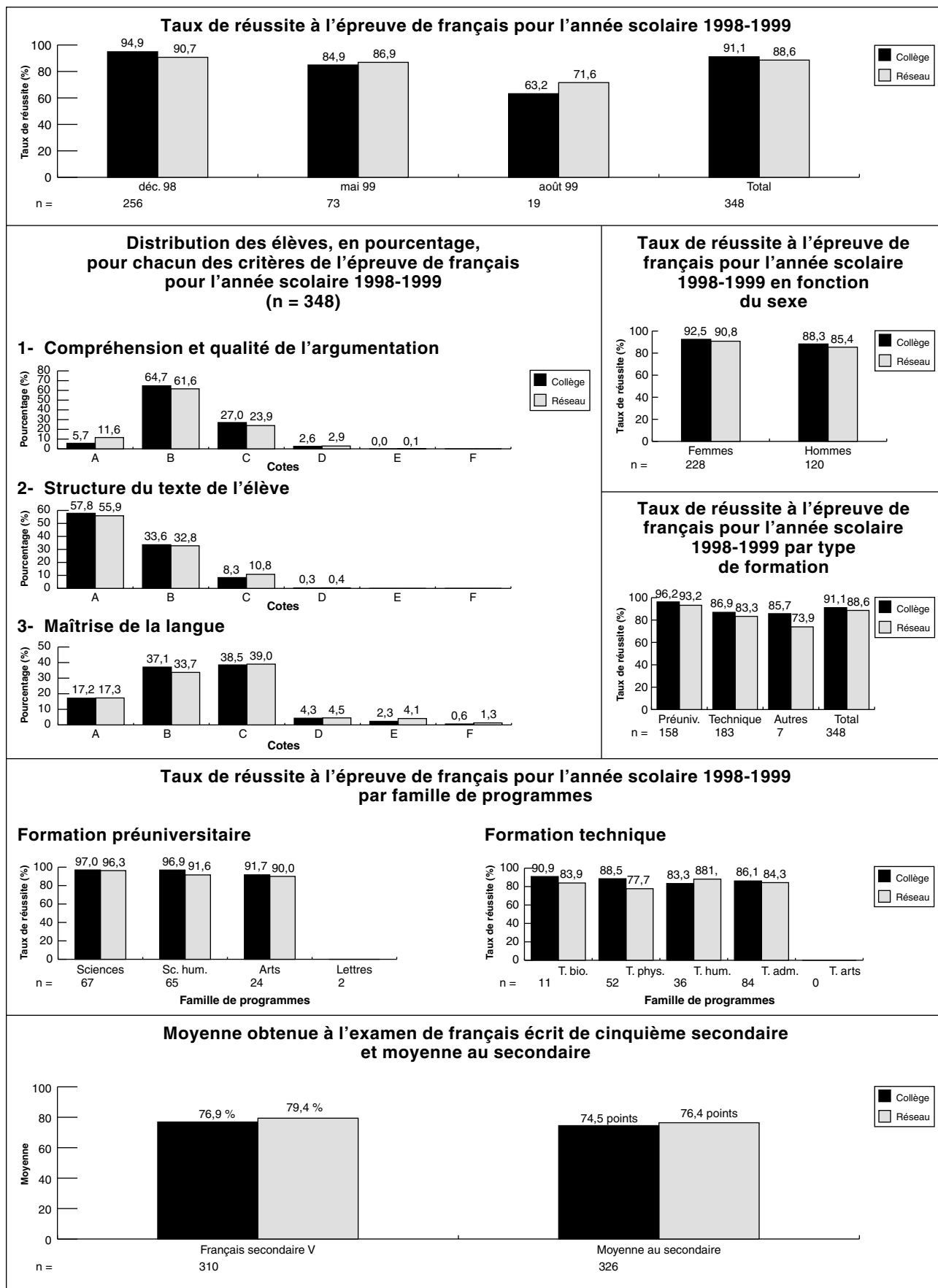
Formation technique



Moyenne obtenue à l'examen de français écrit de cinquième secondaire et moyenne au secondaire

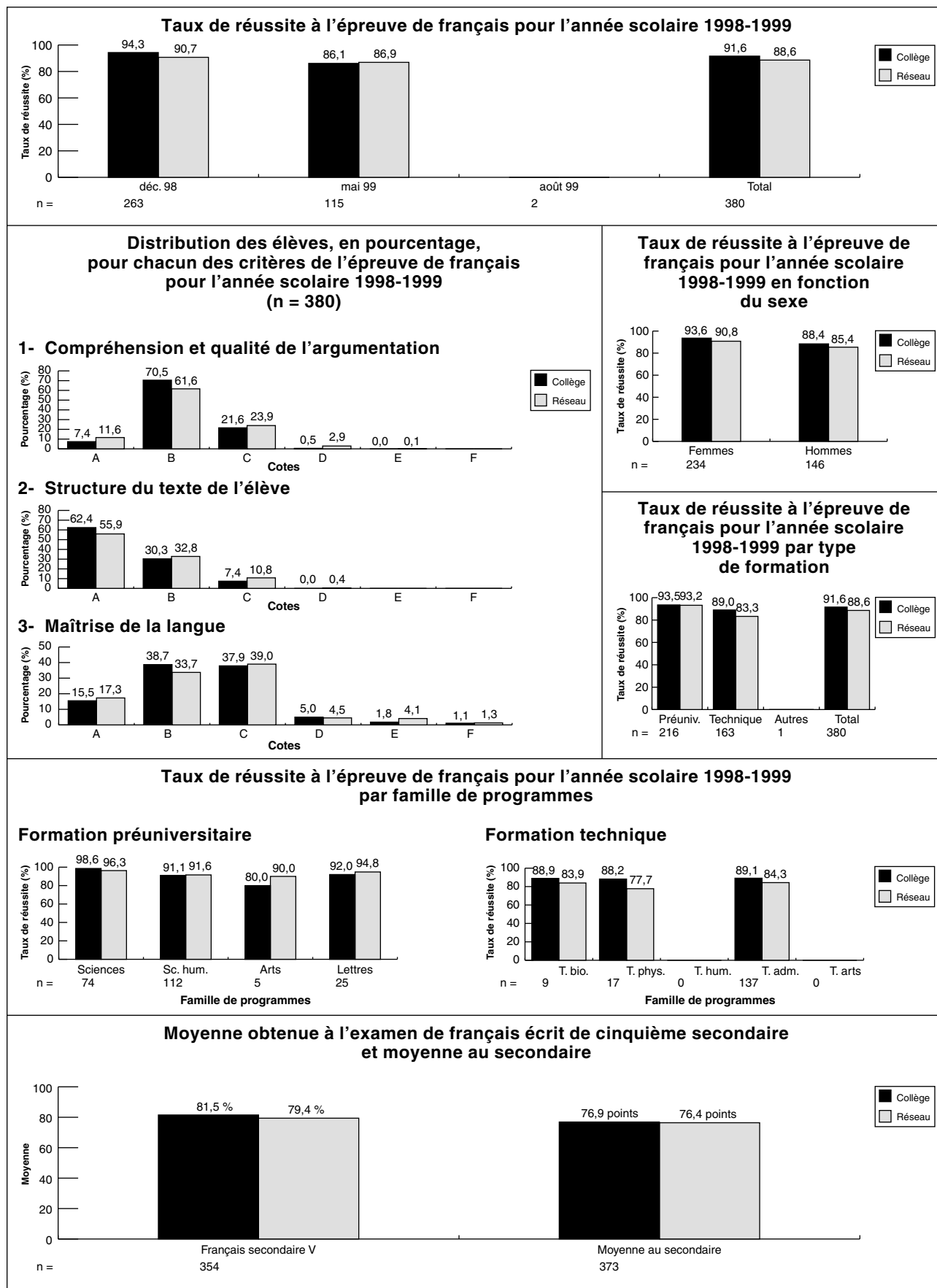


Cégep de la Gaspésie et des Îles*

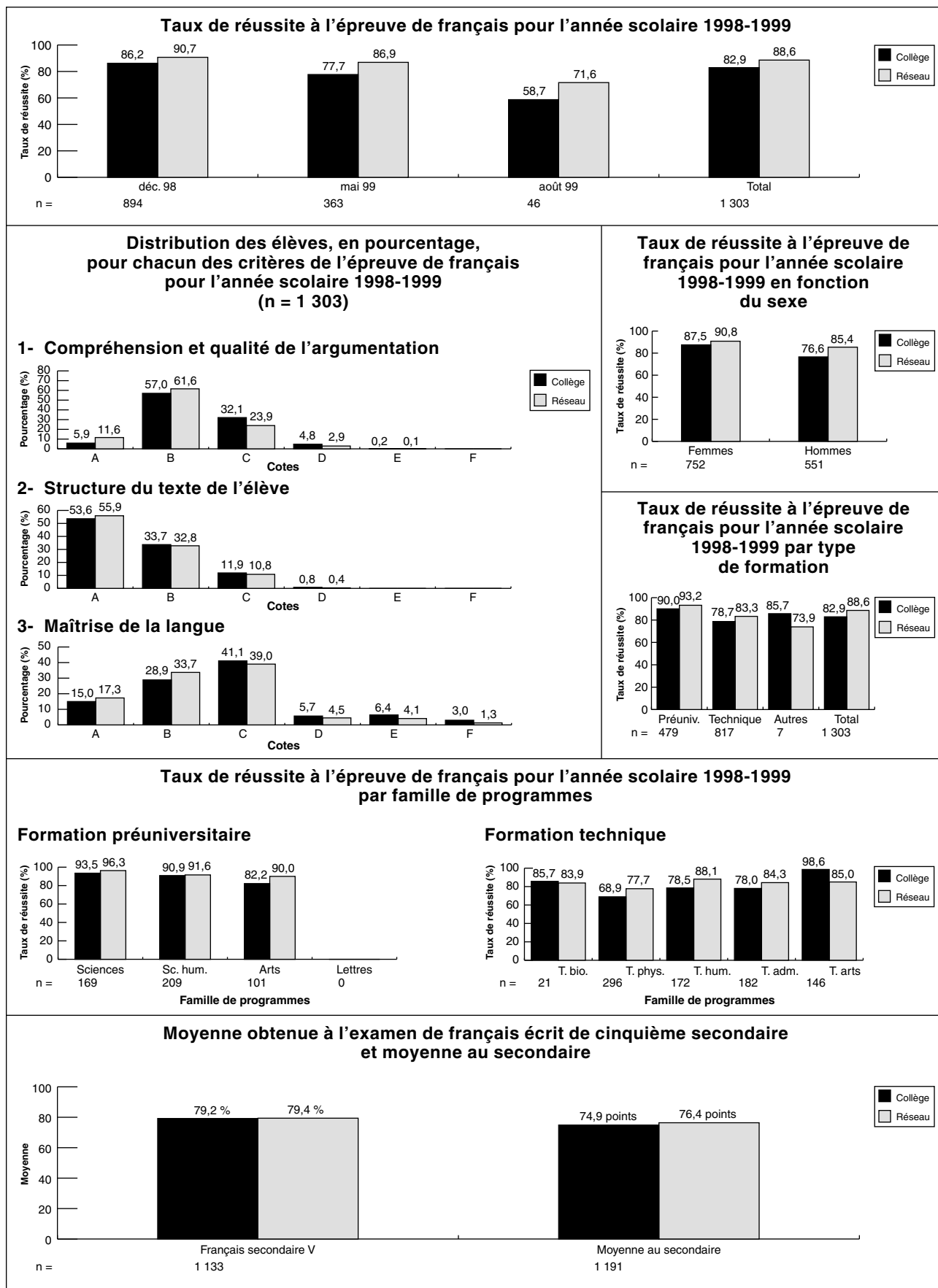


* Le Centre spécialisé des pêches, le Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et le Centre d'études collégiales de Carleton sont rattachés à cet établissement.

Cégep de Granby — Haute-Yamaska

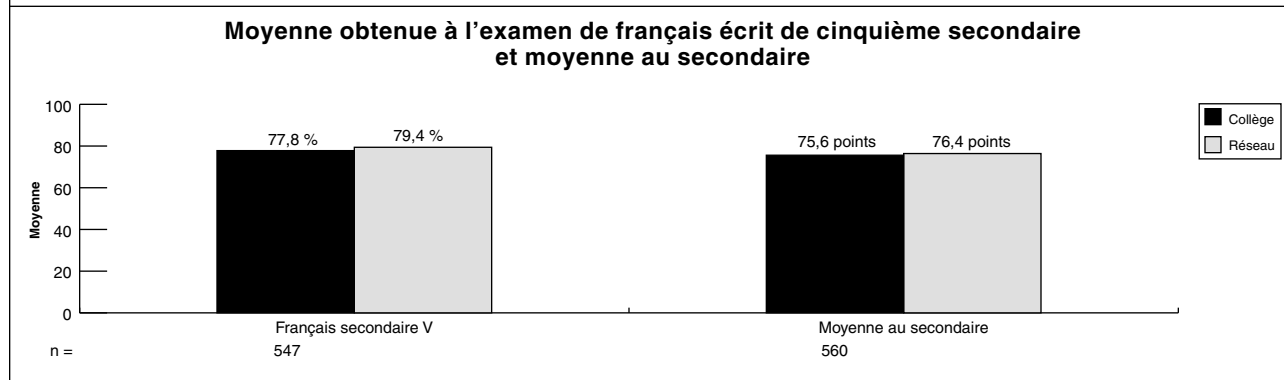
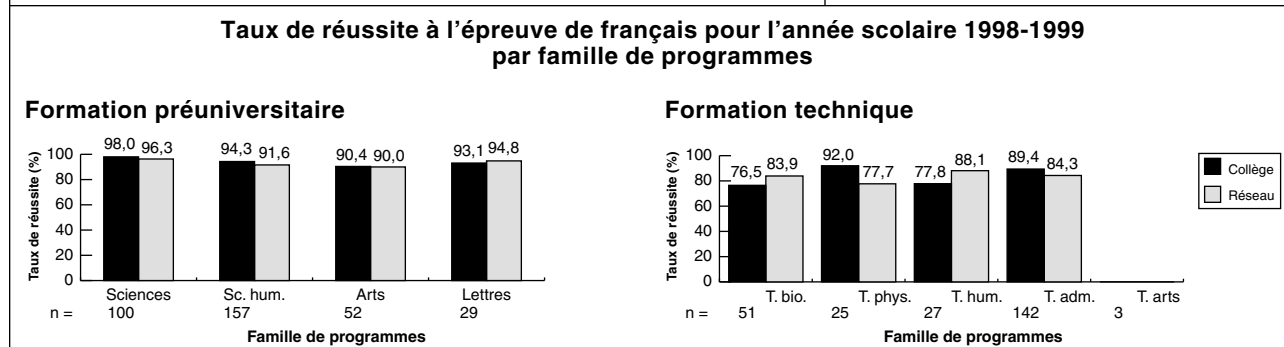
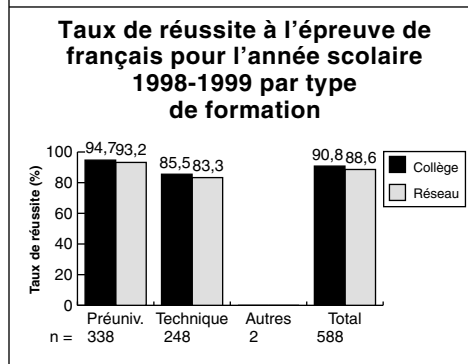
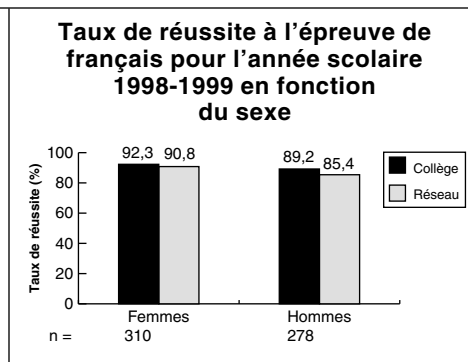
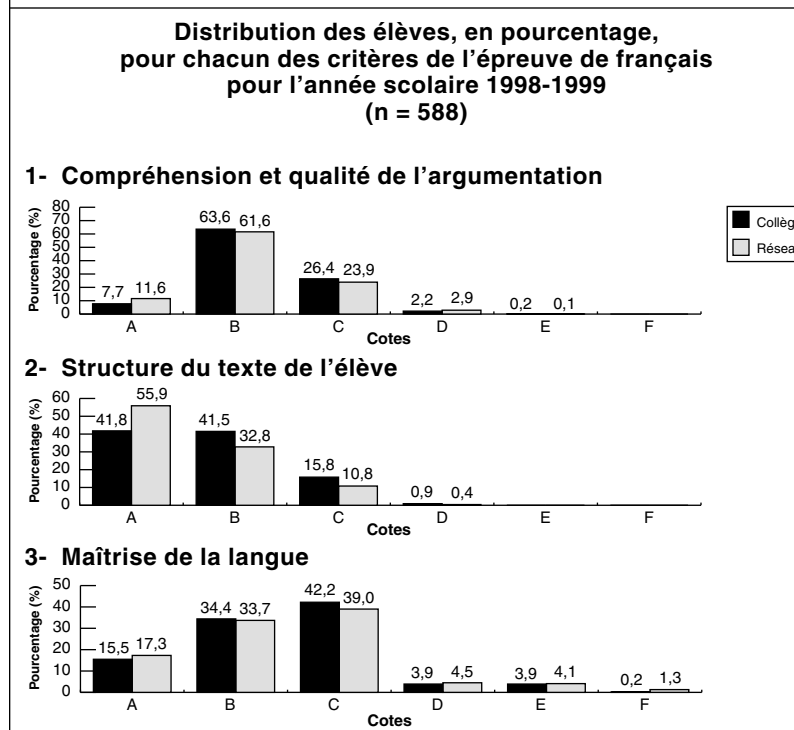
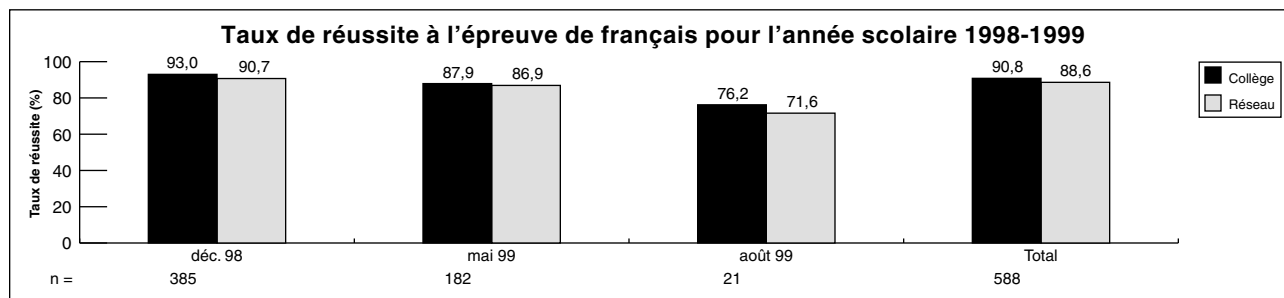


Cégep de Jonquière*

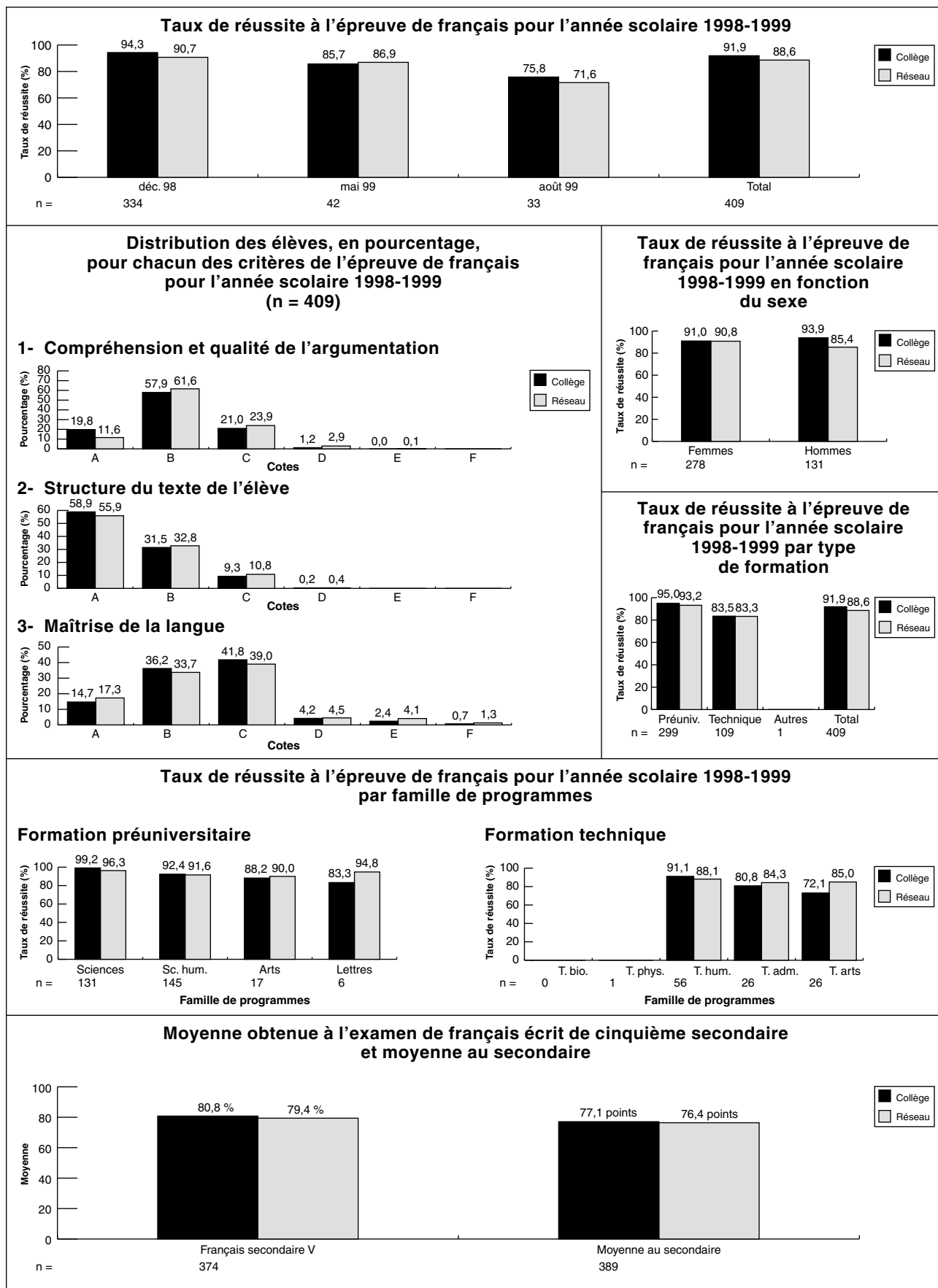


* Le Centre d'études collégiales de Charlevoix est rattaché à cet établissement.

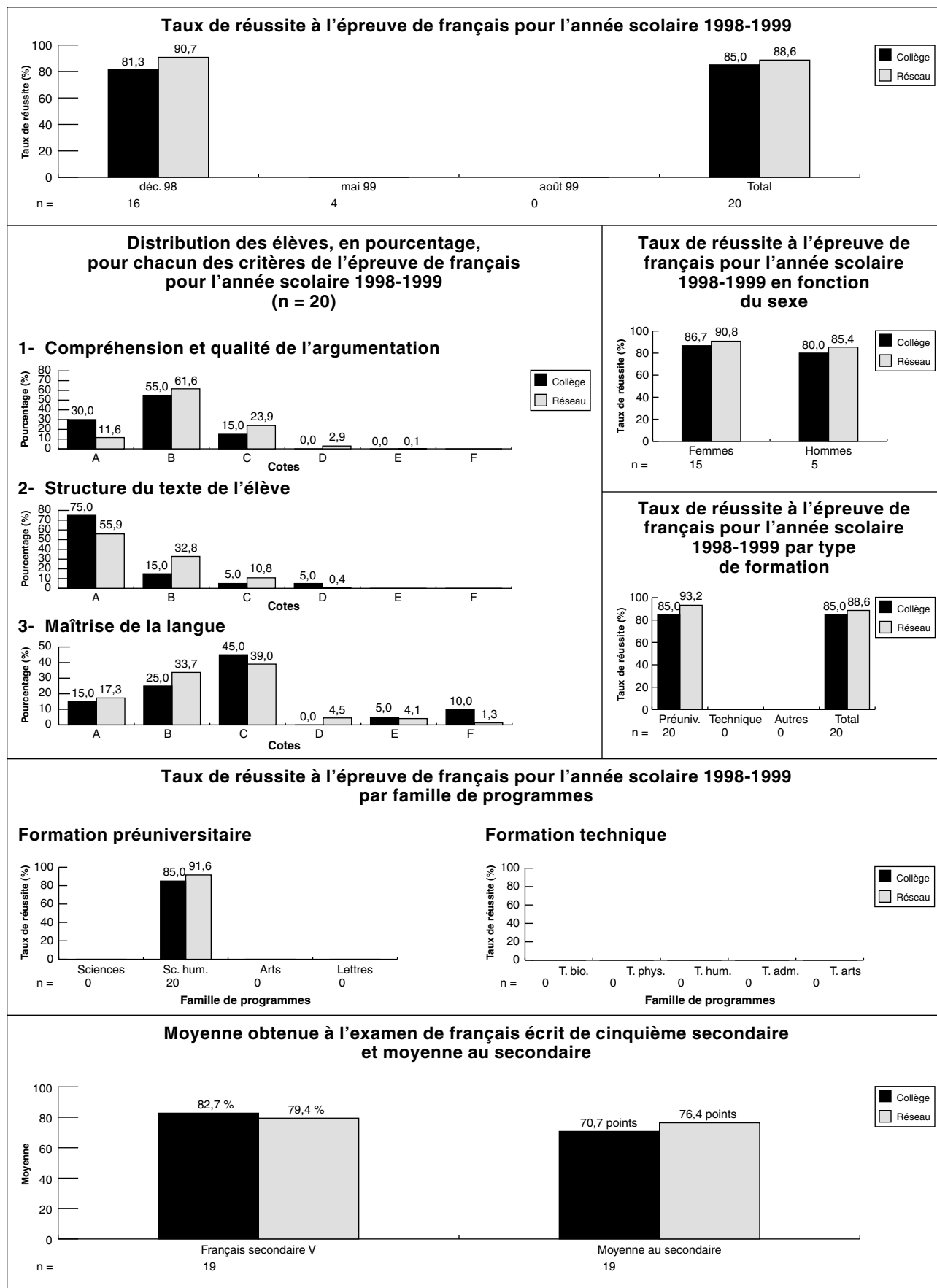
Cégep régional de Lanaudière à Joliette



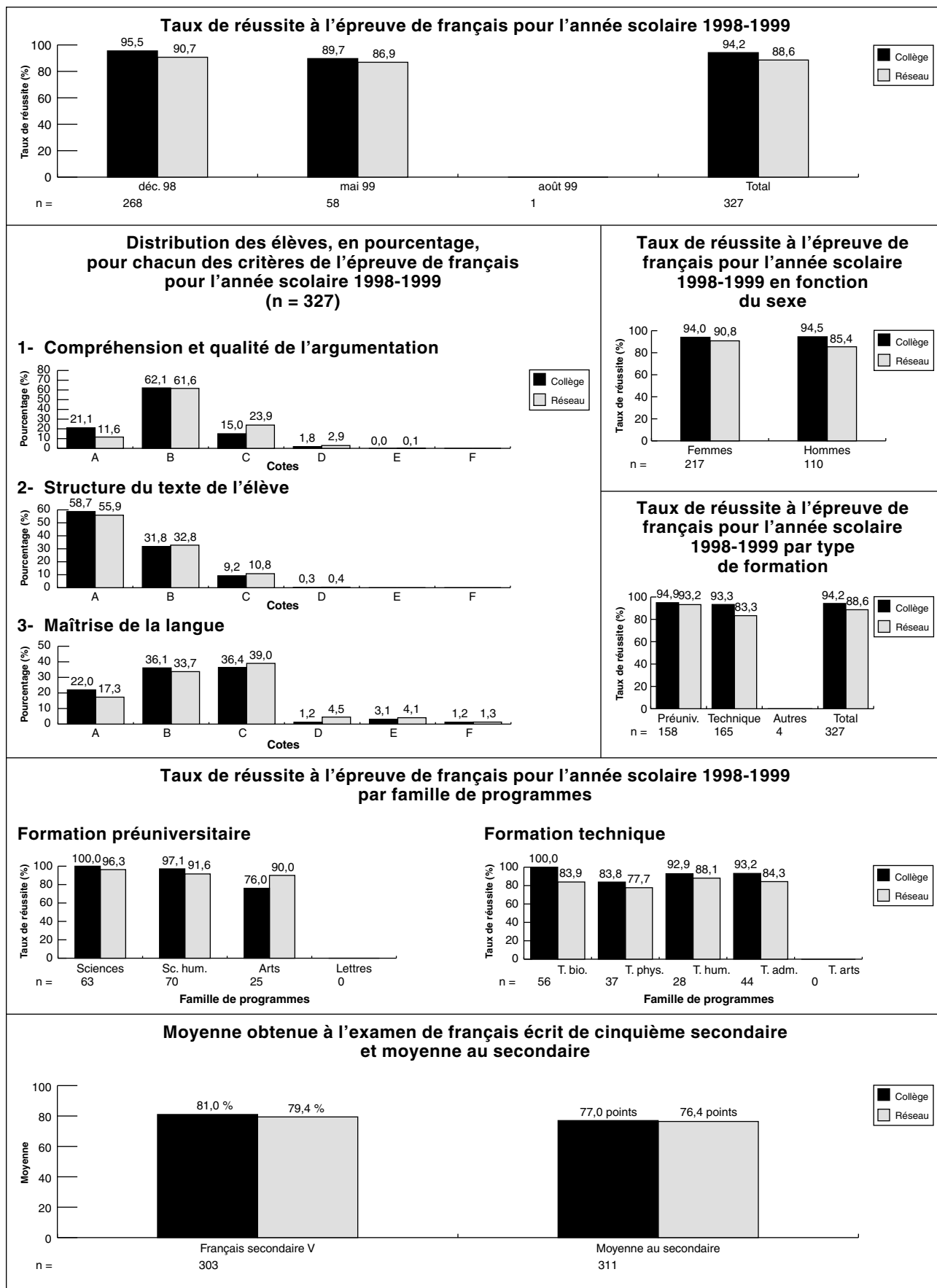
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption



Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

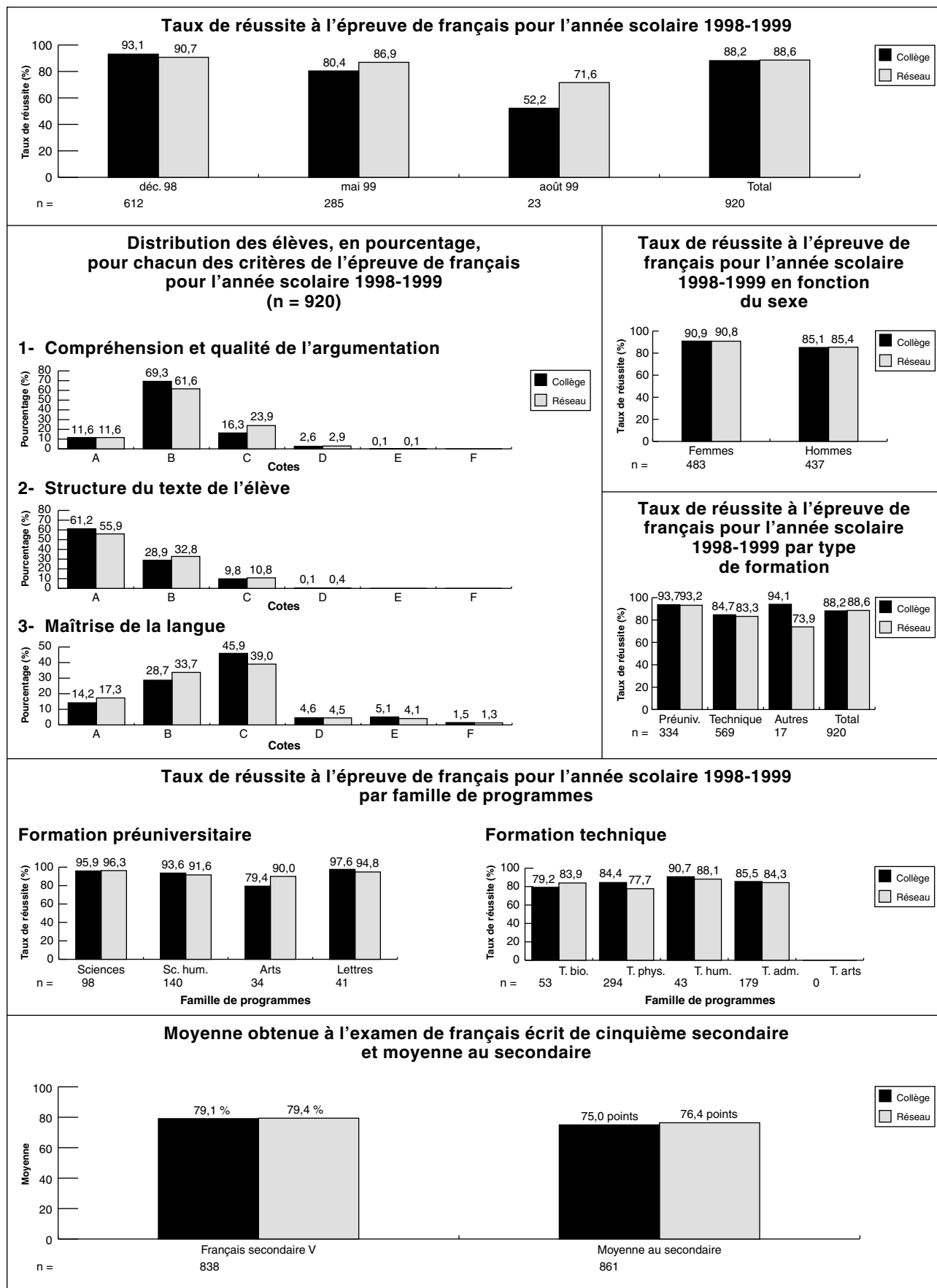


Cégep de La Pocatière*

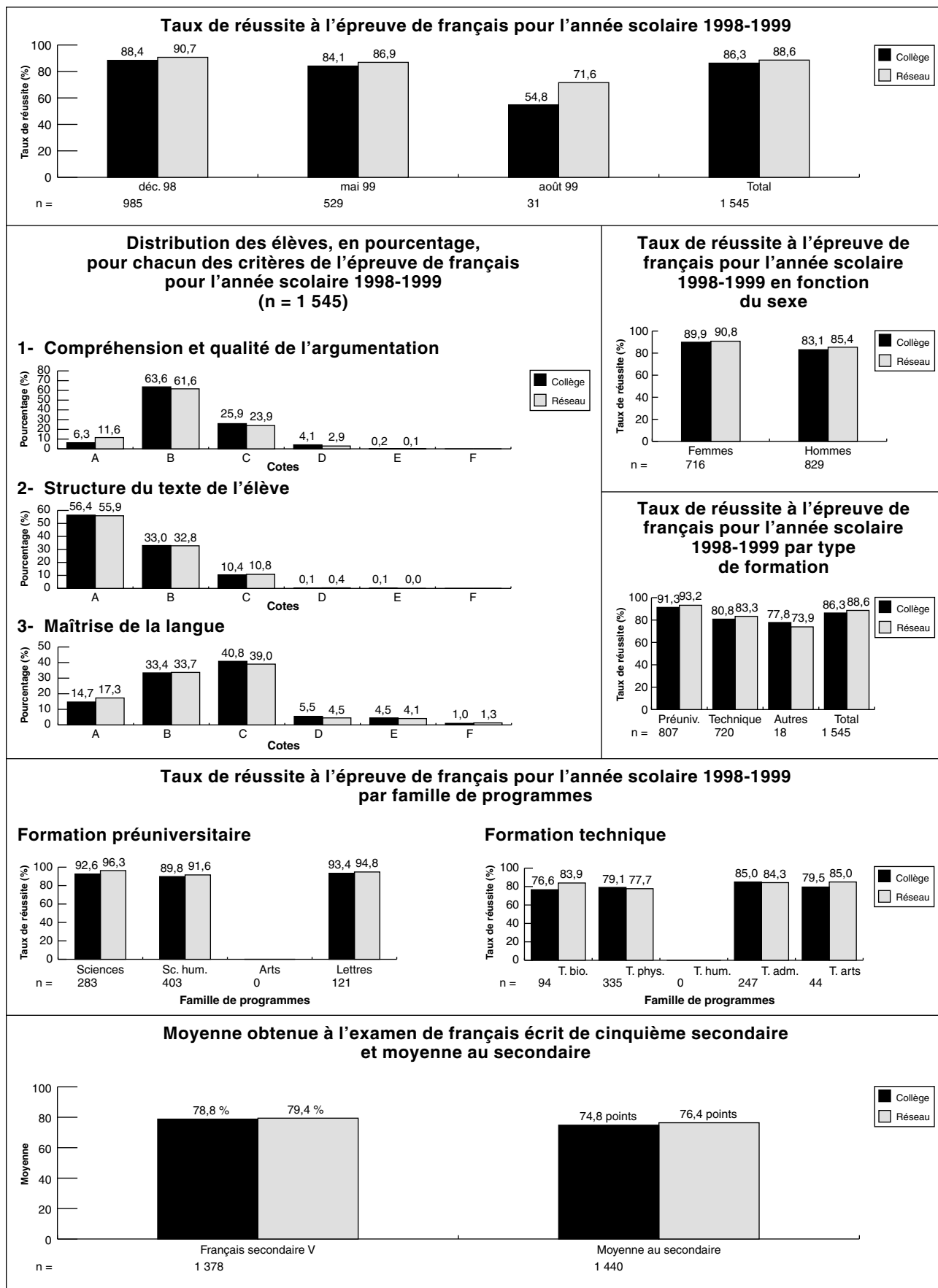


* Le Centre d'études collégiales de Montmagny est rattaché à cet établissement.

Cégep de Lévis-Lauzon

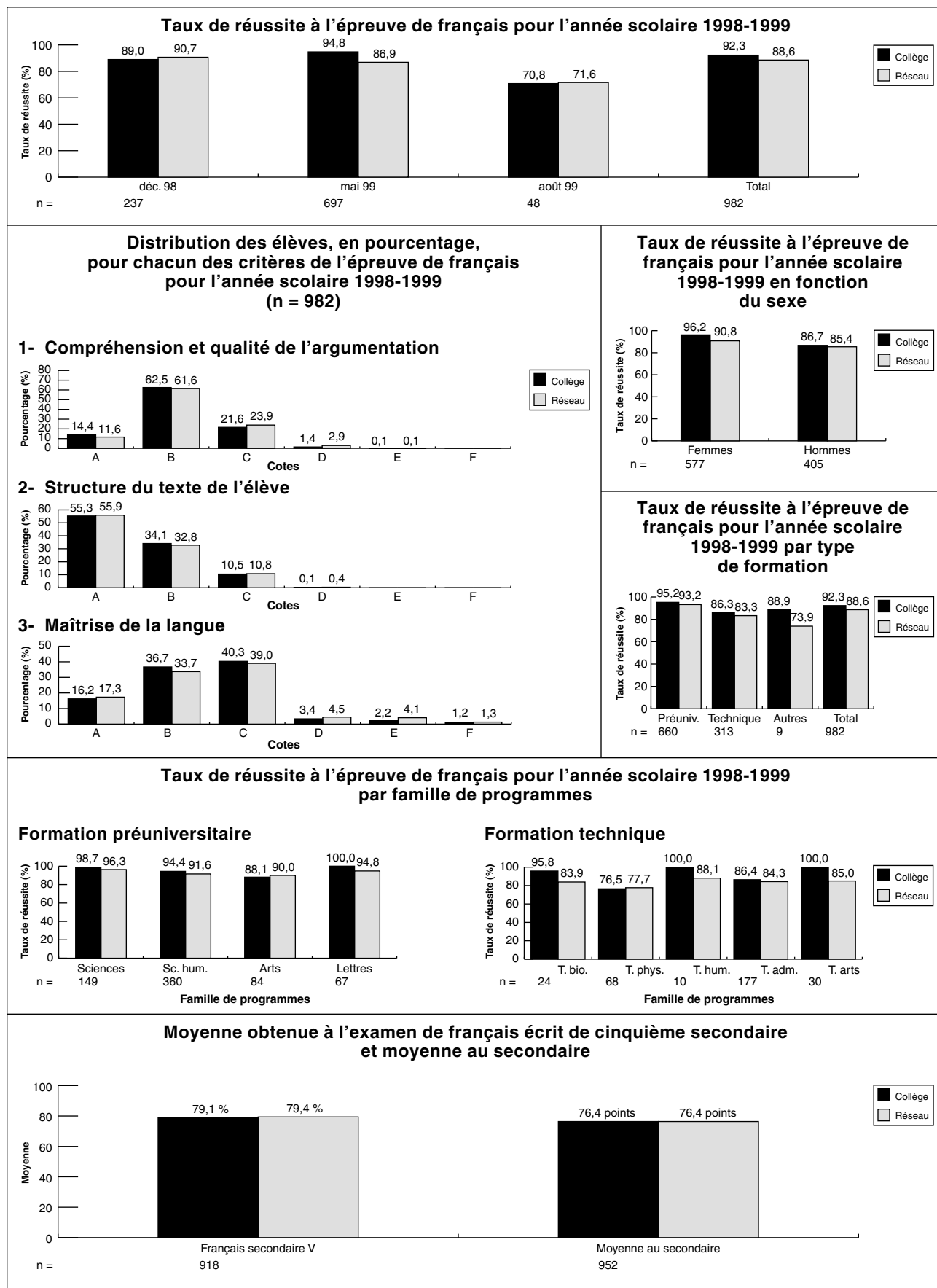


Cégep de Limoilou*

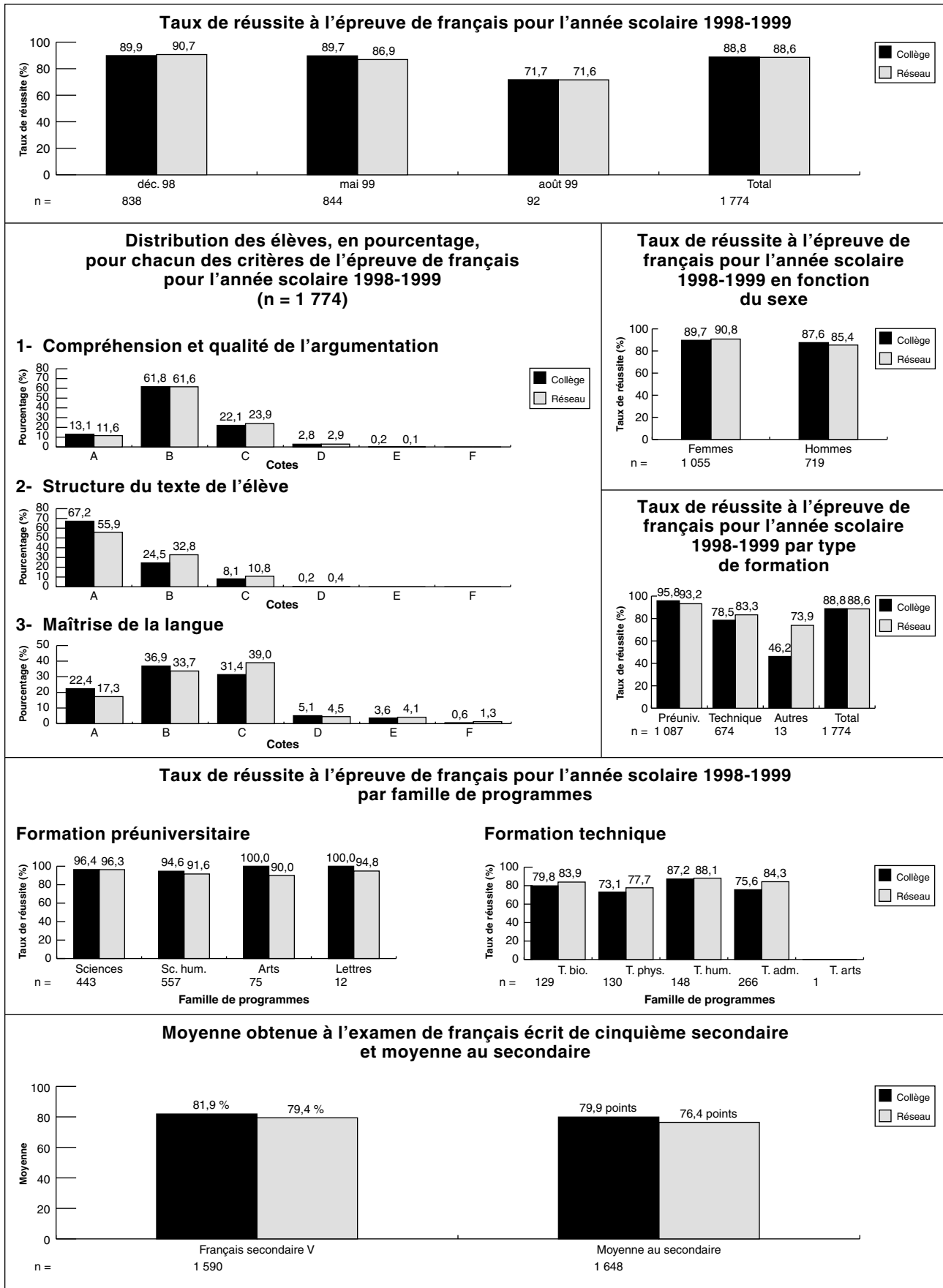


* Le campus de Charlesbourg est rattaché à cet établissement.

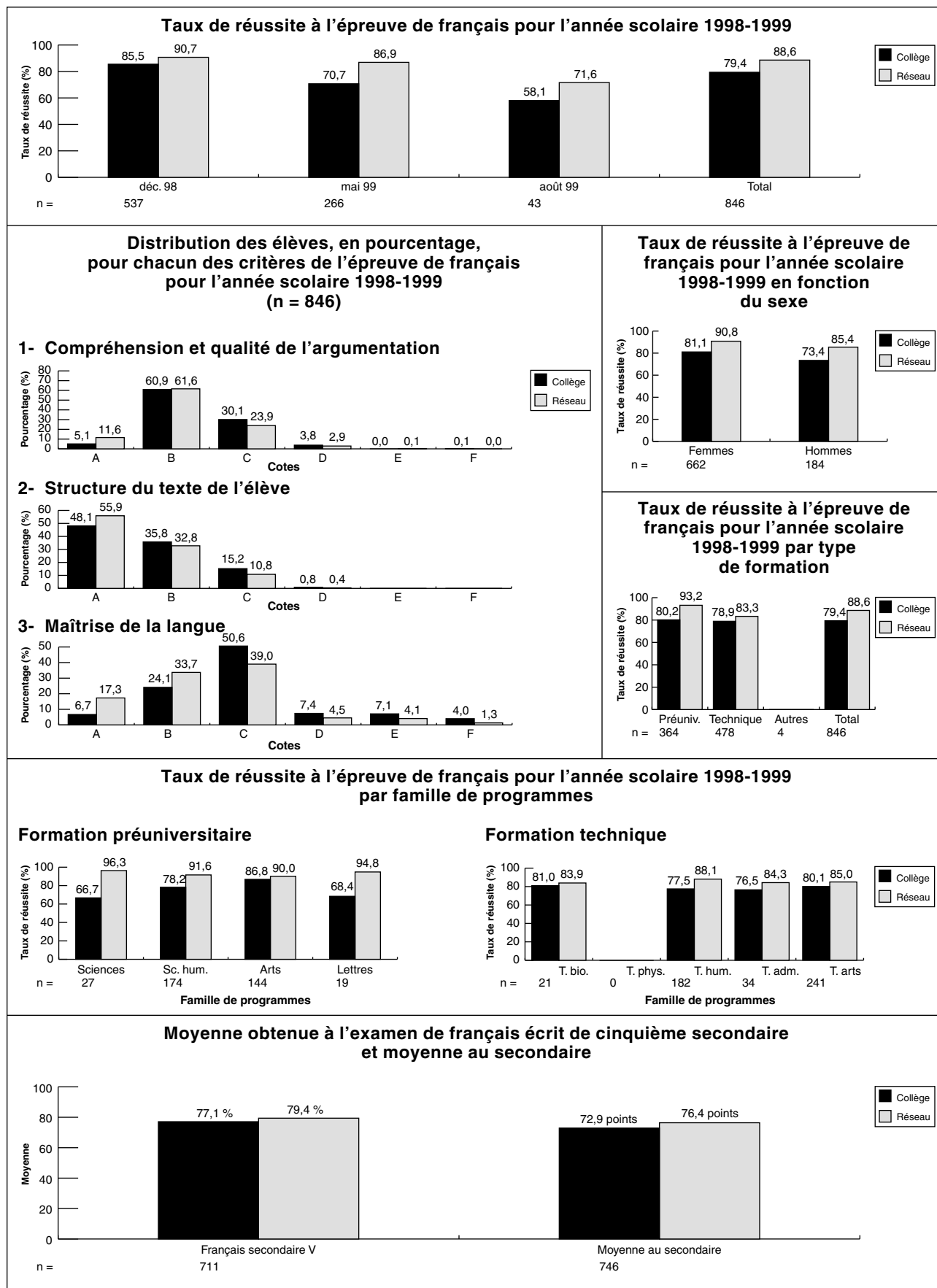
Cégep Lionel-Groulx



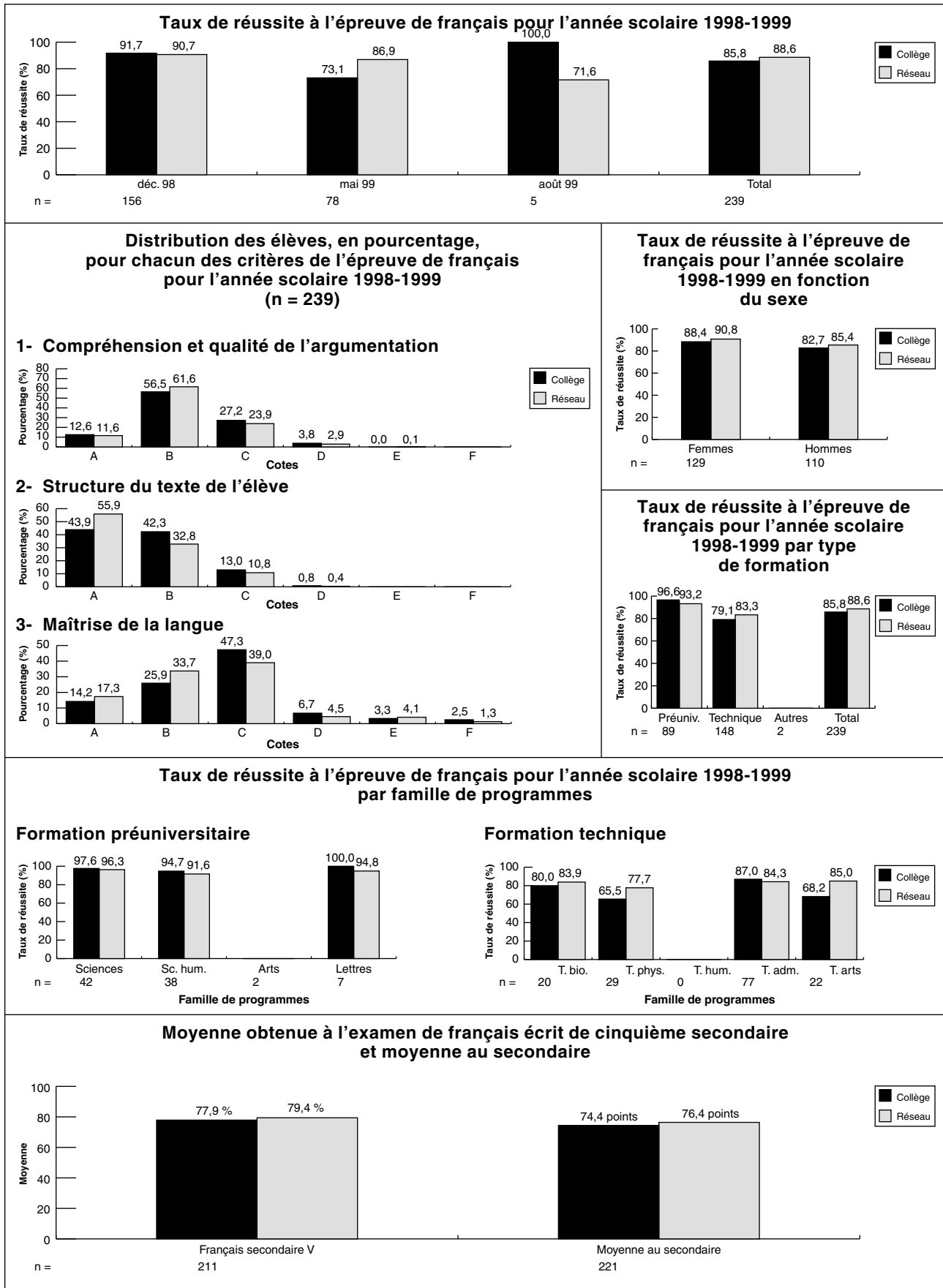
Cégep de Maisonneuve



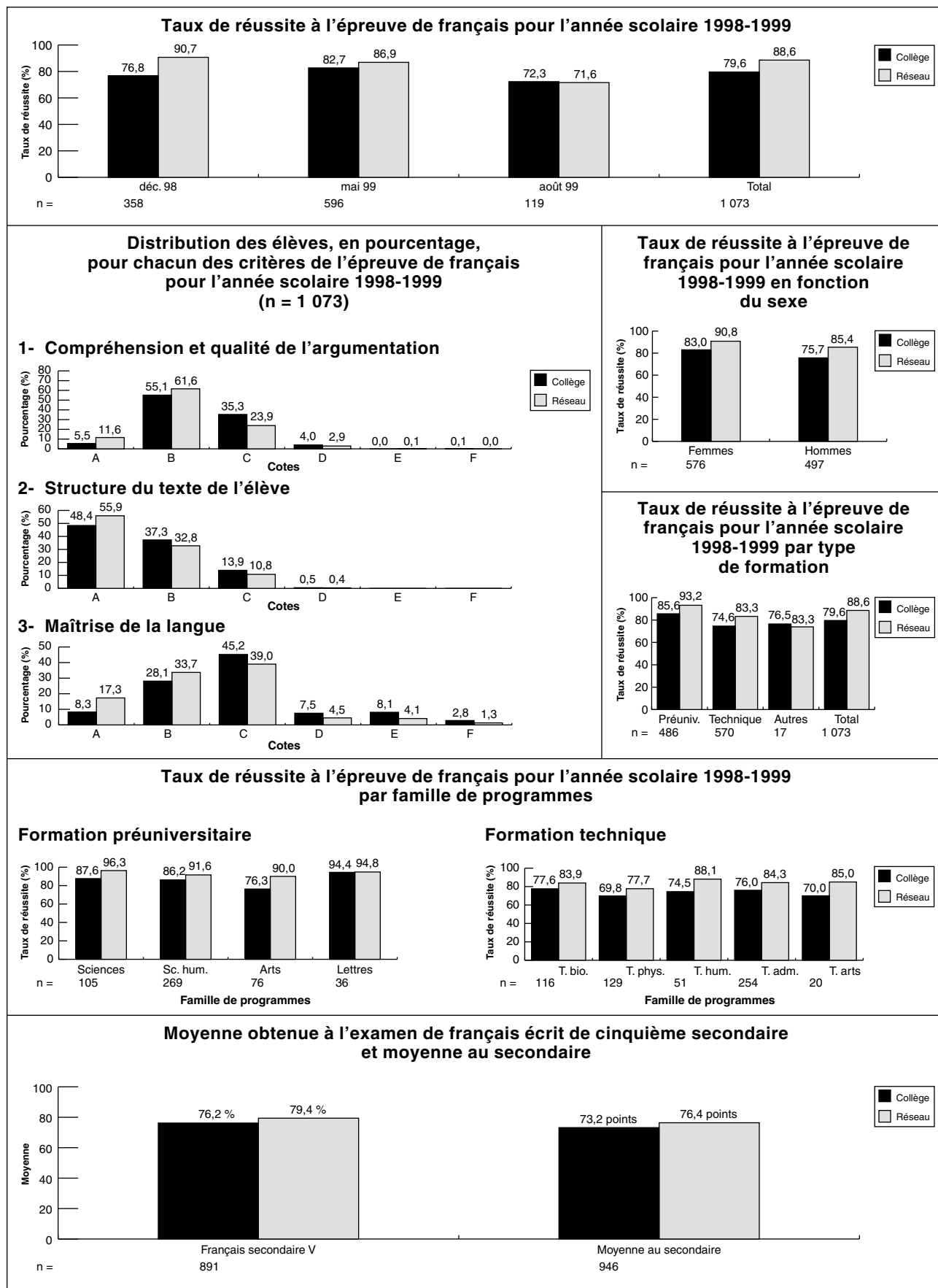
Cégep Marie-Victorin



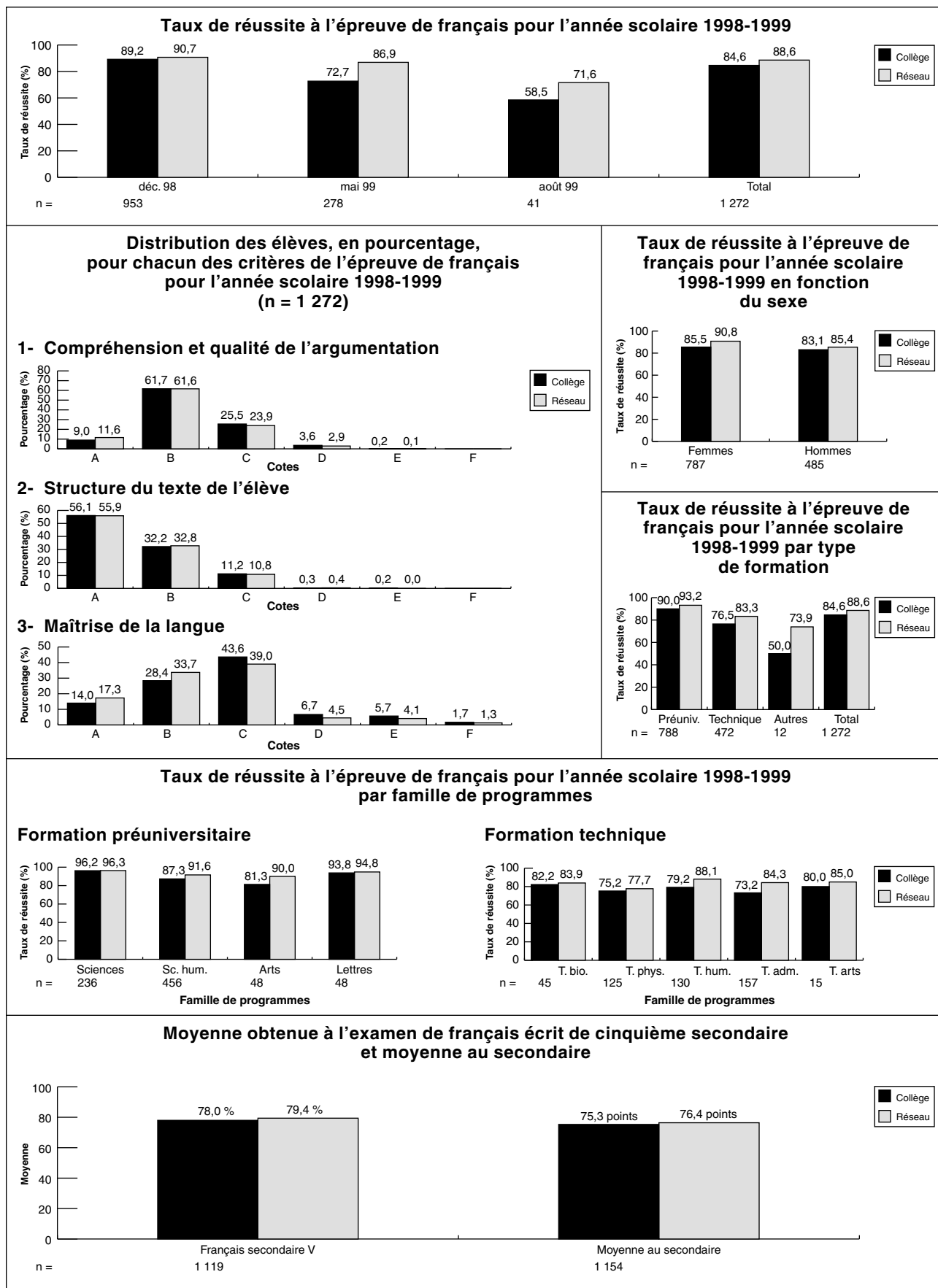
Cégep de Matane



Cégep Montmorency

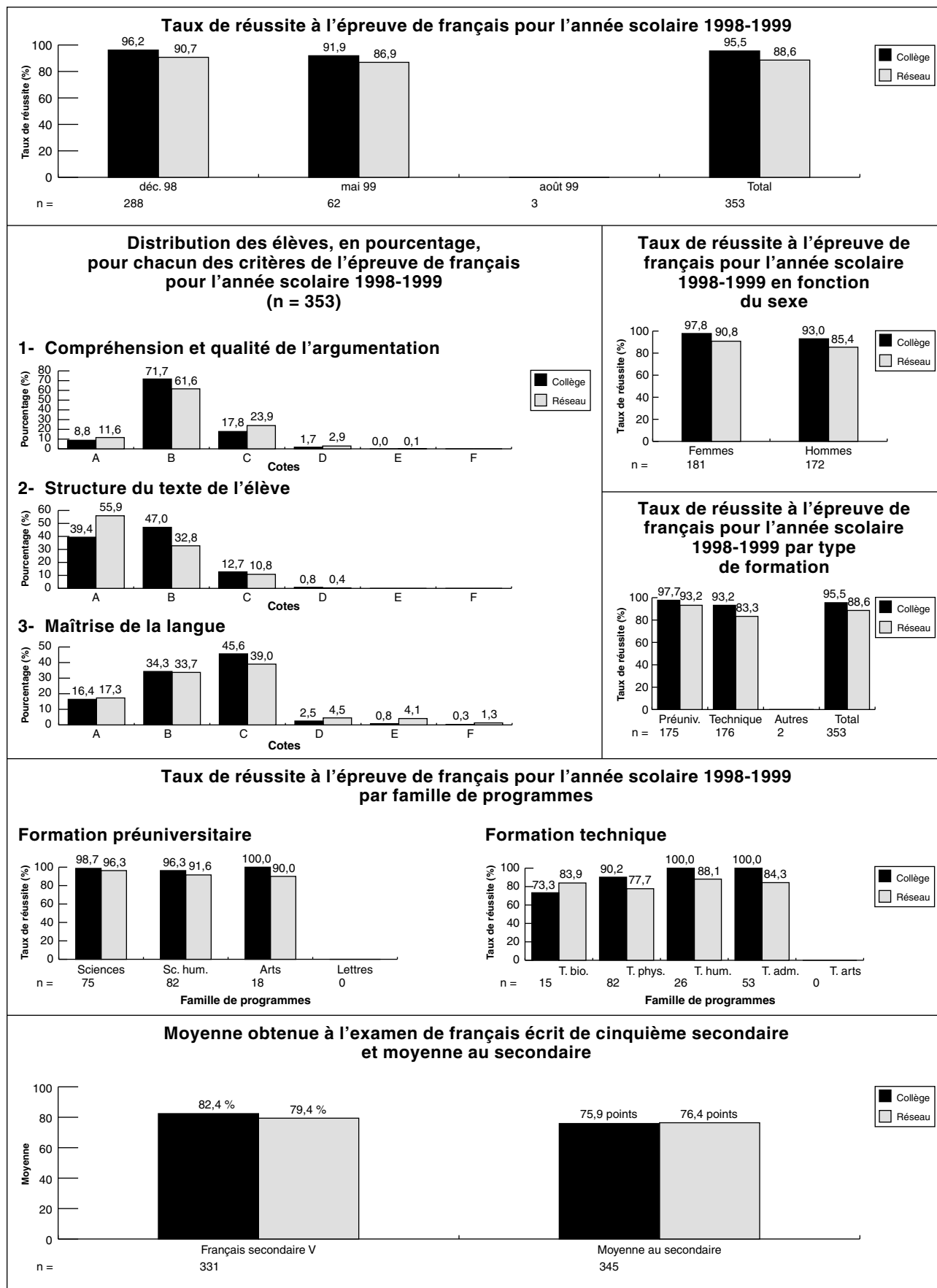


Cégep de l'Outaouais*

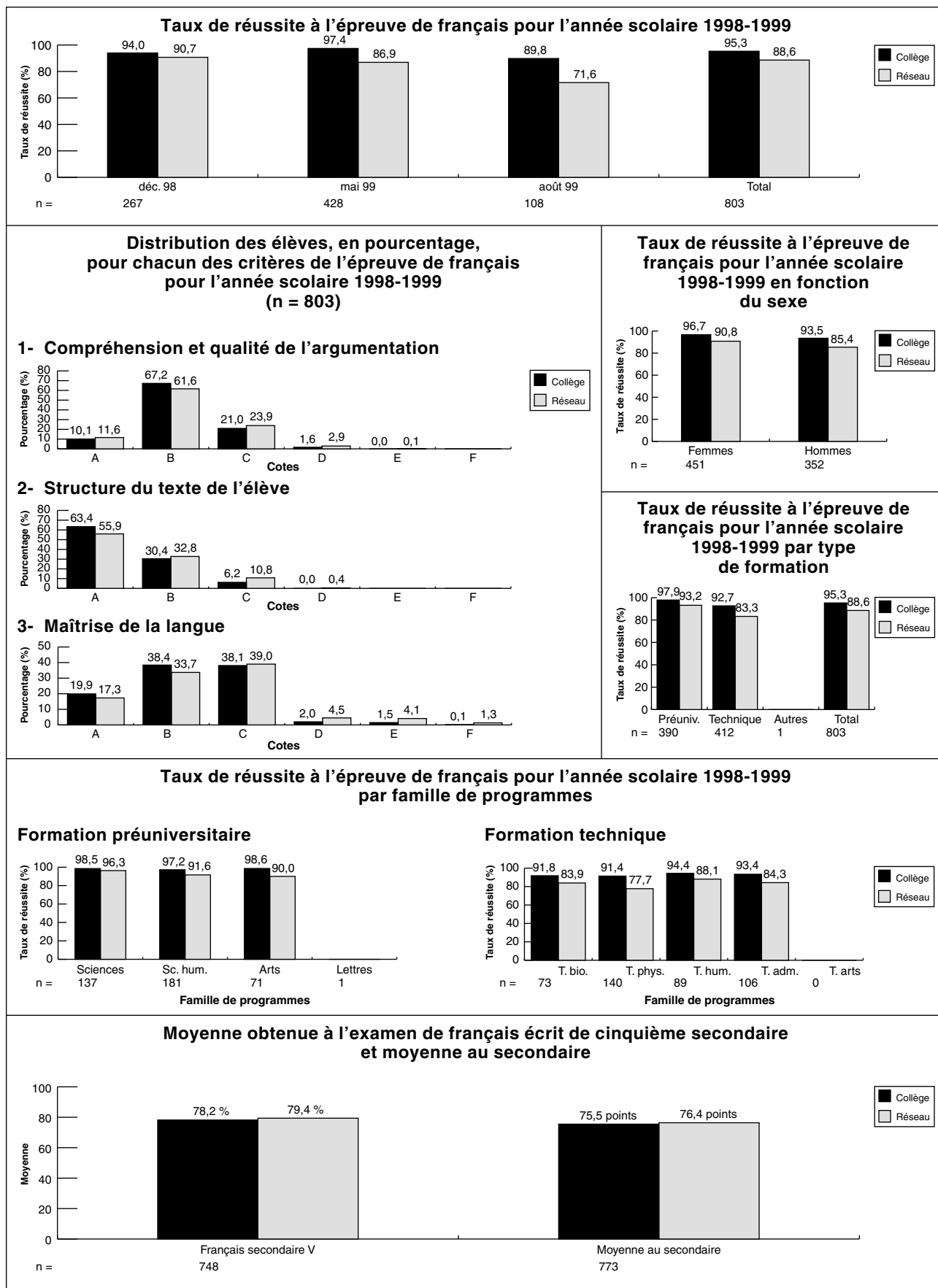


* Le campus Félix-Leclerc est rattaché à cet établissement.

Cégep de la Région de l'Amiante

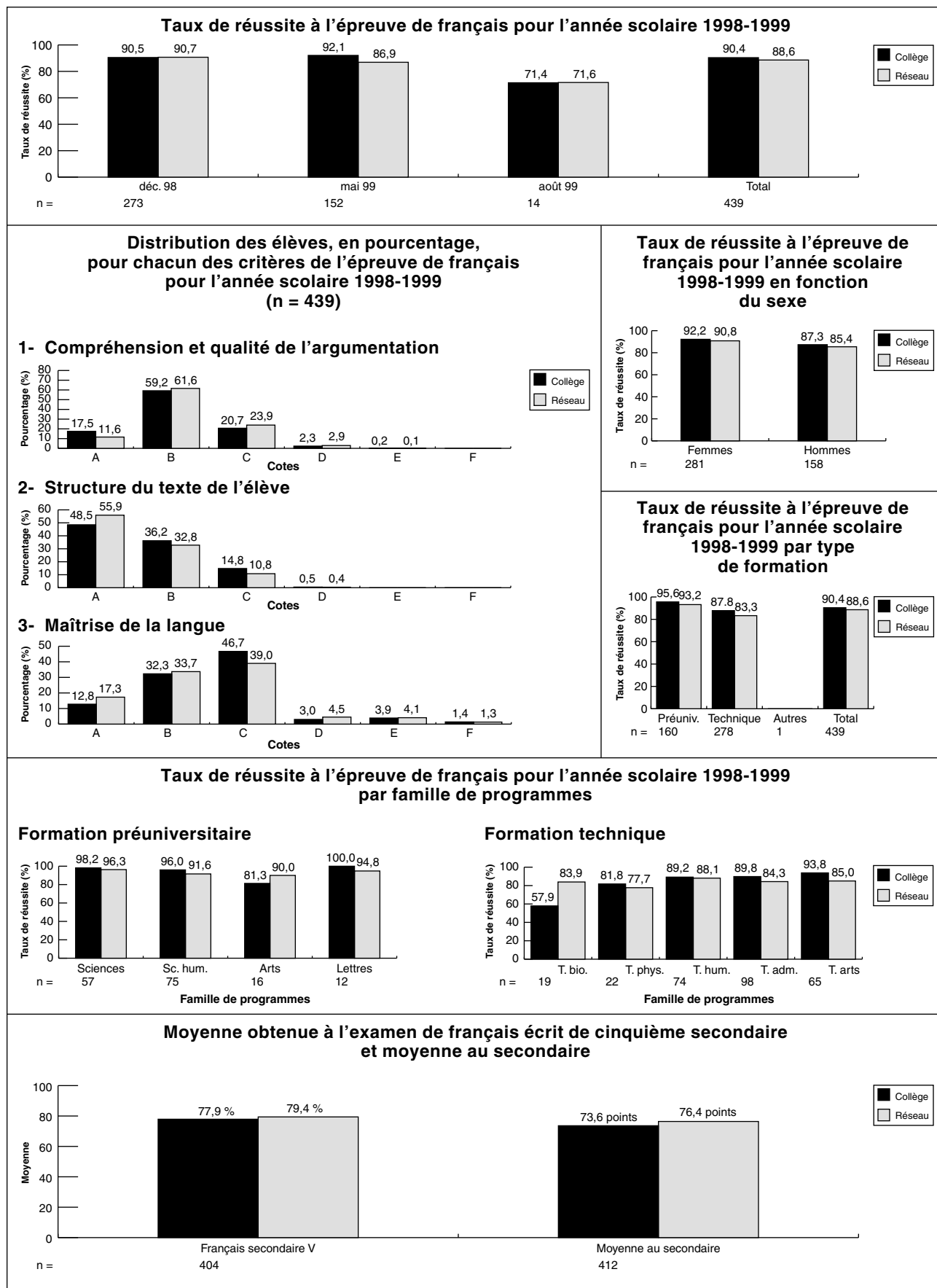


Cégep de Rimouski*

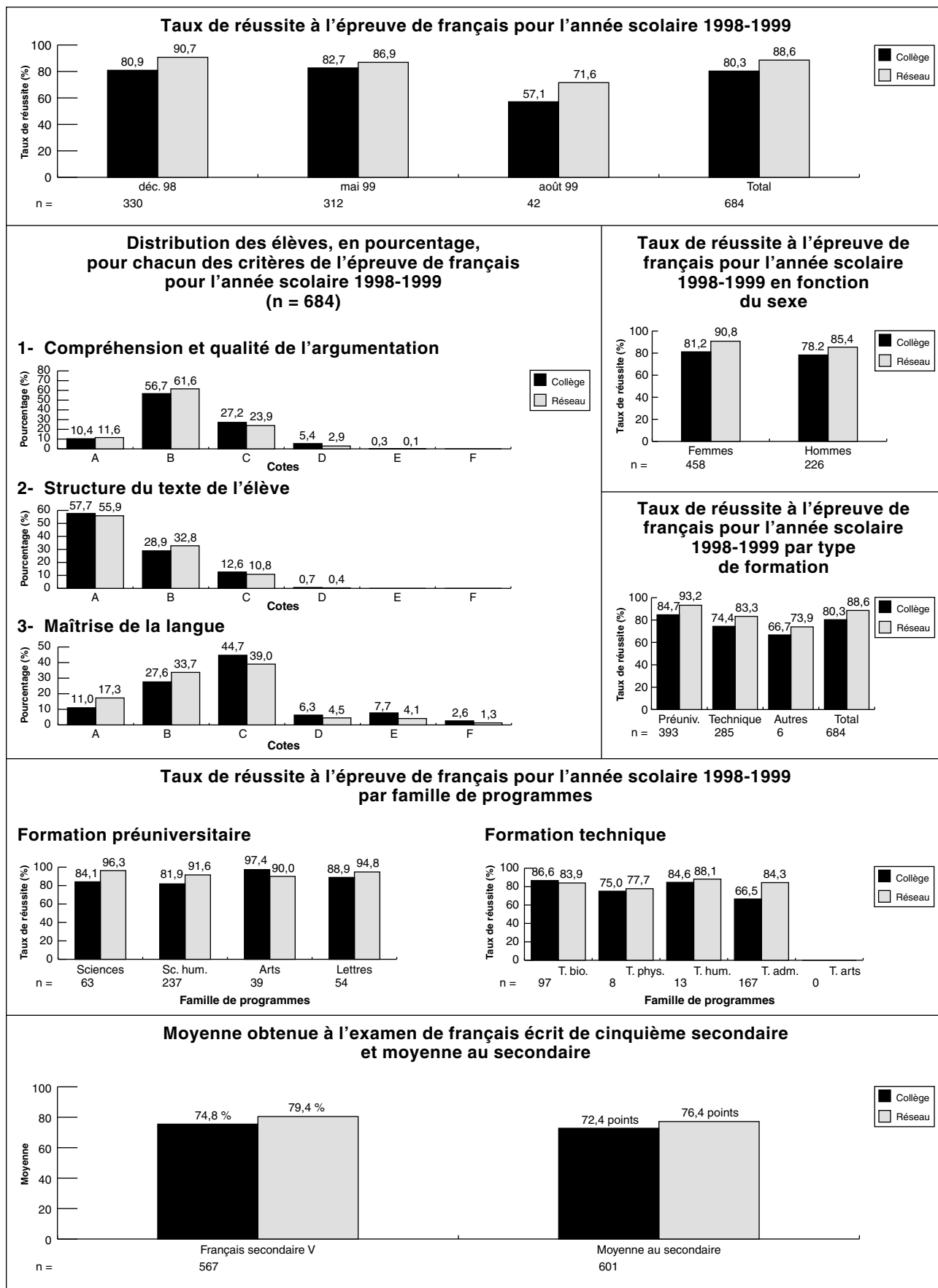


* L'Institut maritime du Québec et le Centre matapédien d'études collégiales sont rattachés à cet établissement.

Cégep de Rivière-du-Loup

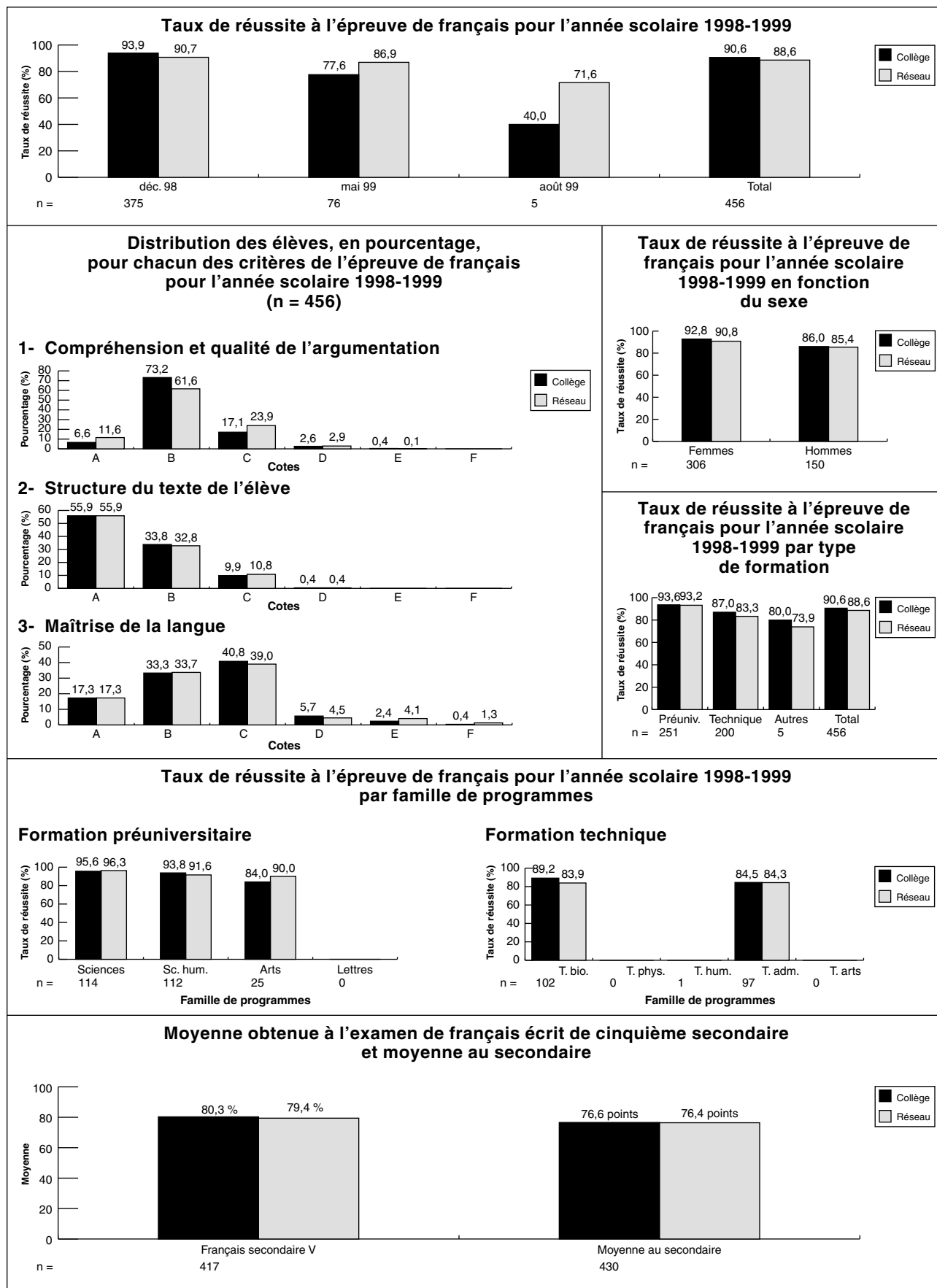


Cégep de Rosemont*



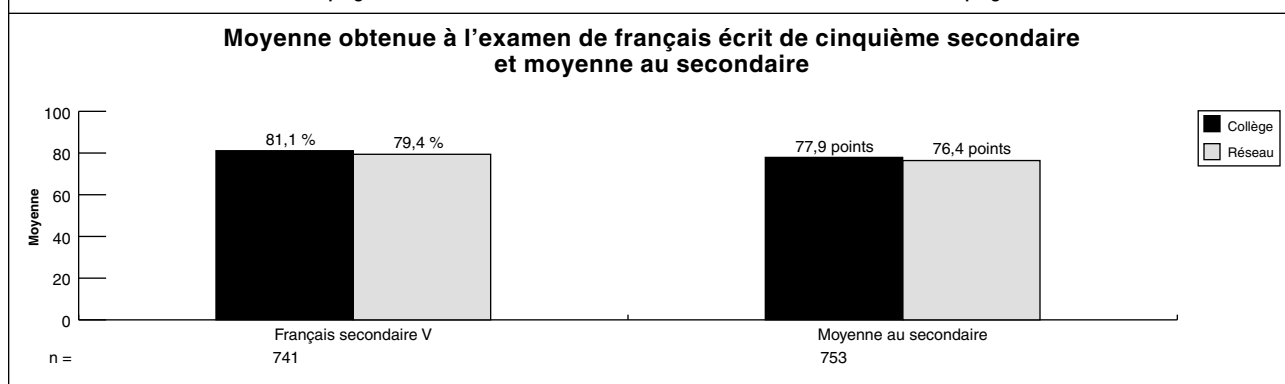
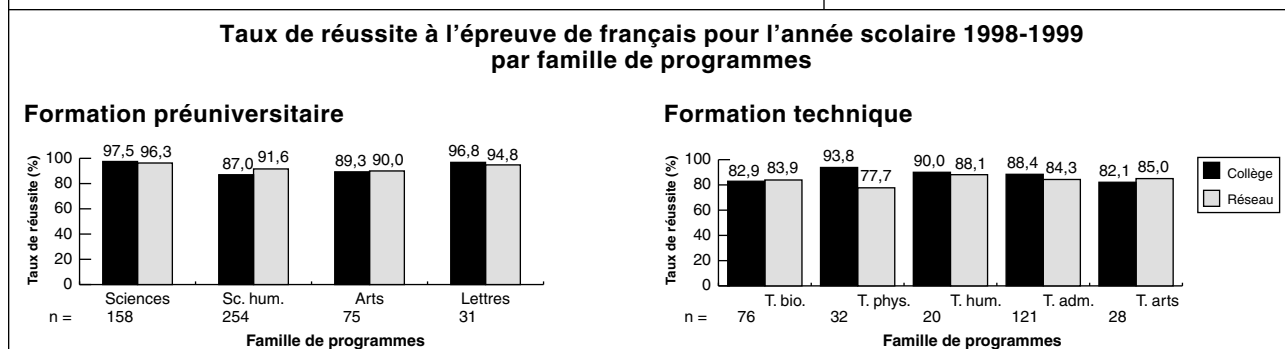
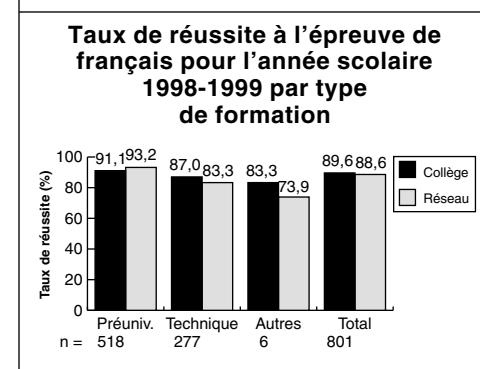
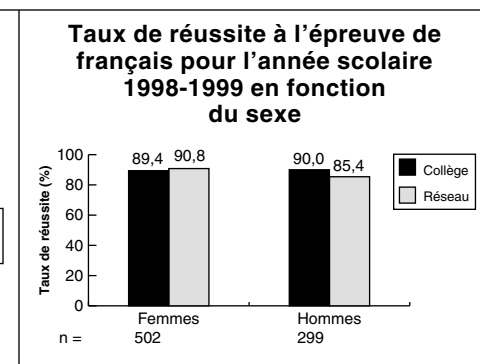
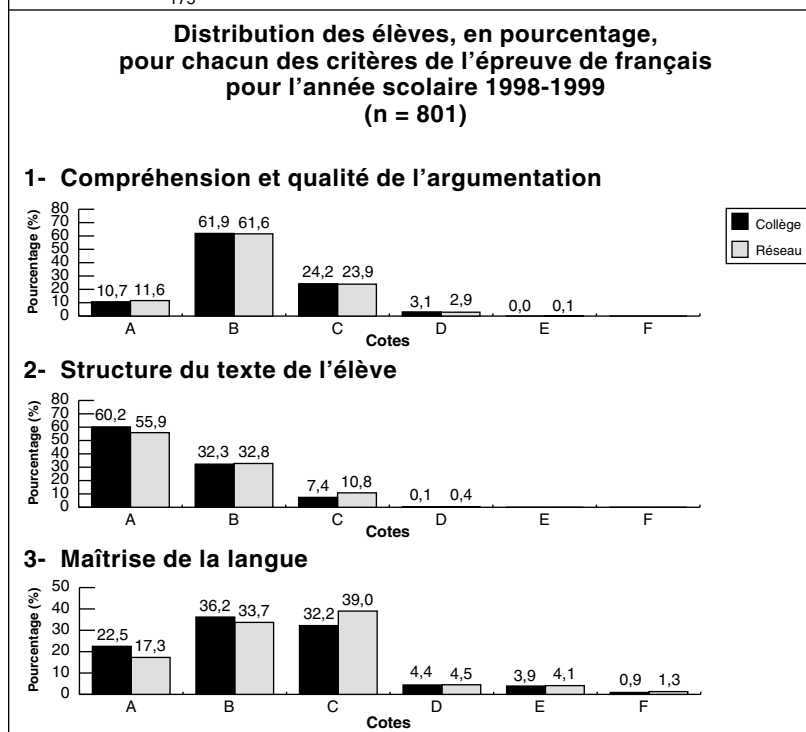
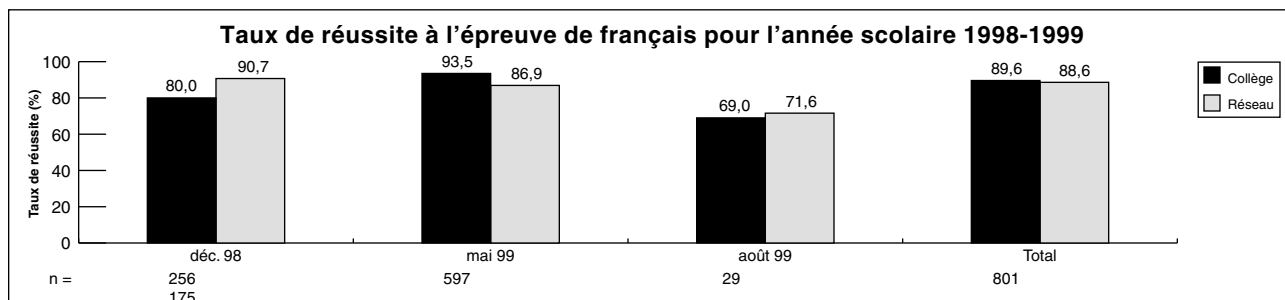
* Le Centre collégial de formation à distance est rattaché à cet établissement.

Cégep de Saint-Félicien*

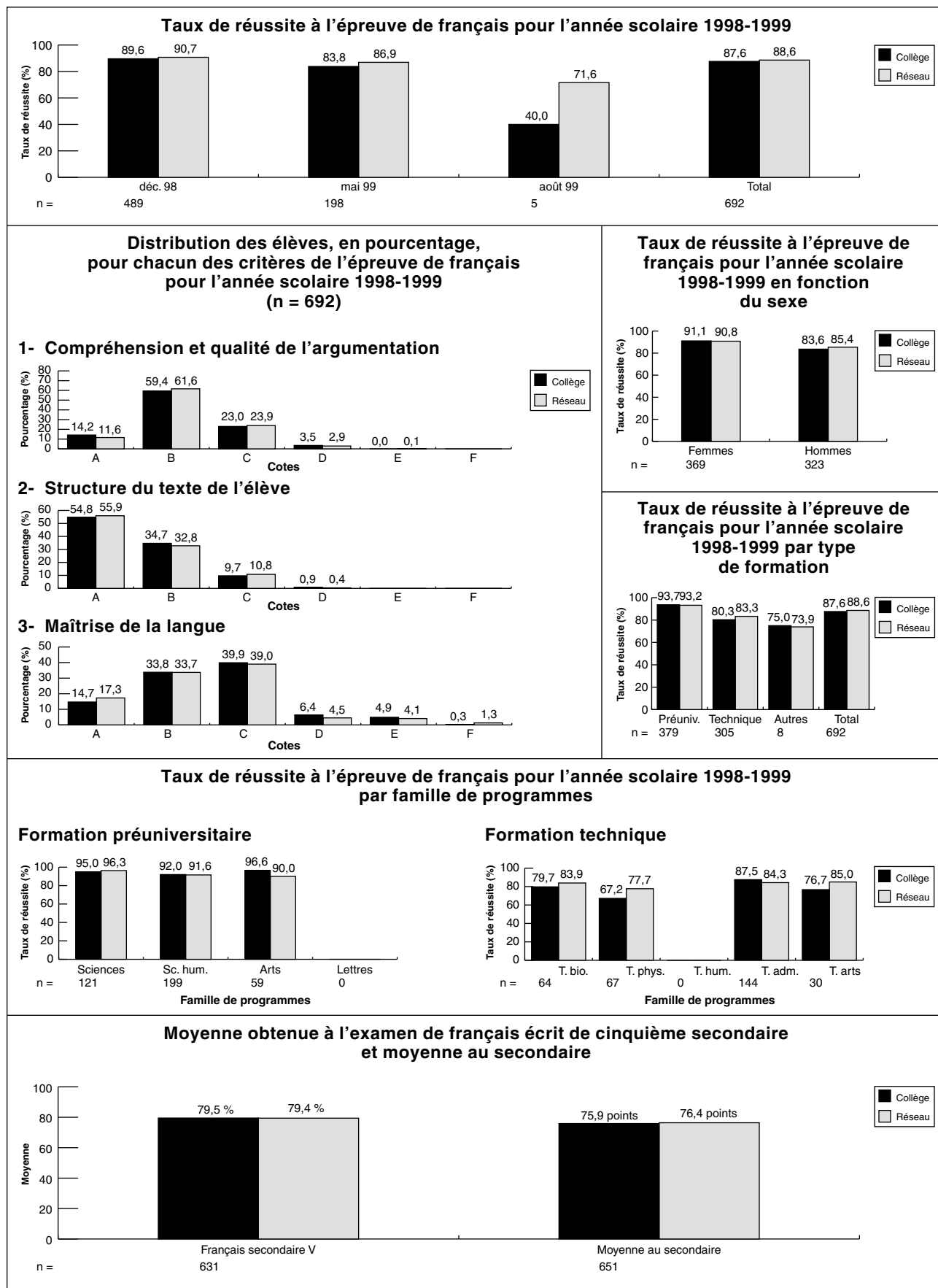


* Le centre d'études collégiales à Chibougamau est rattaché à cet établissement.

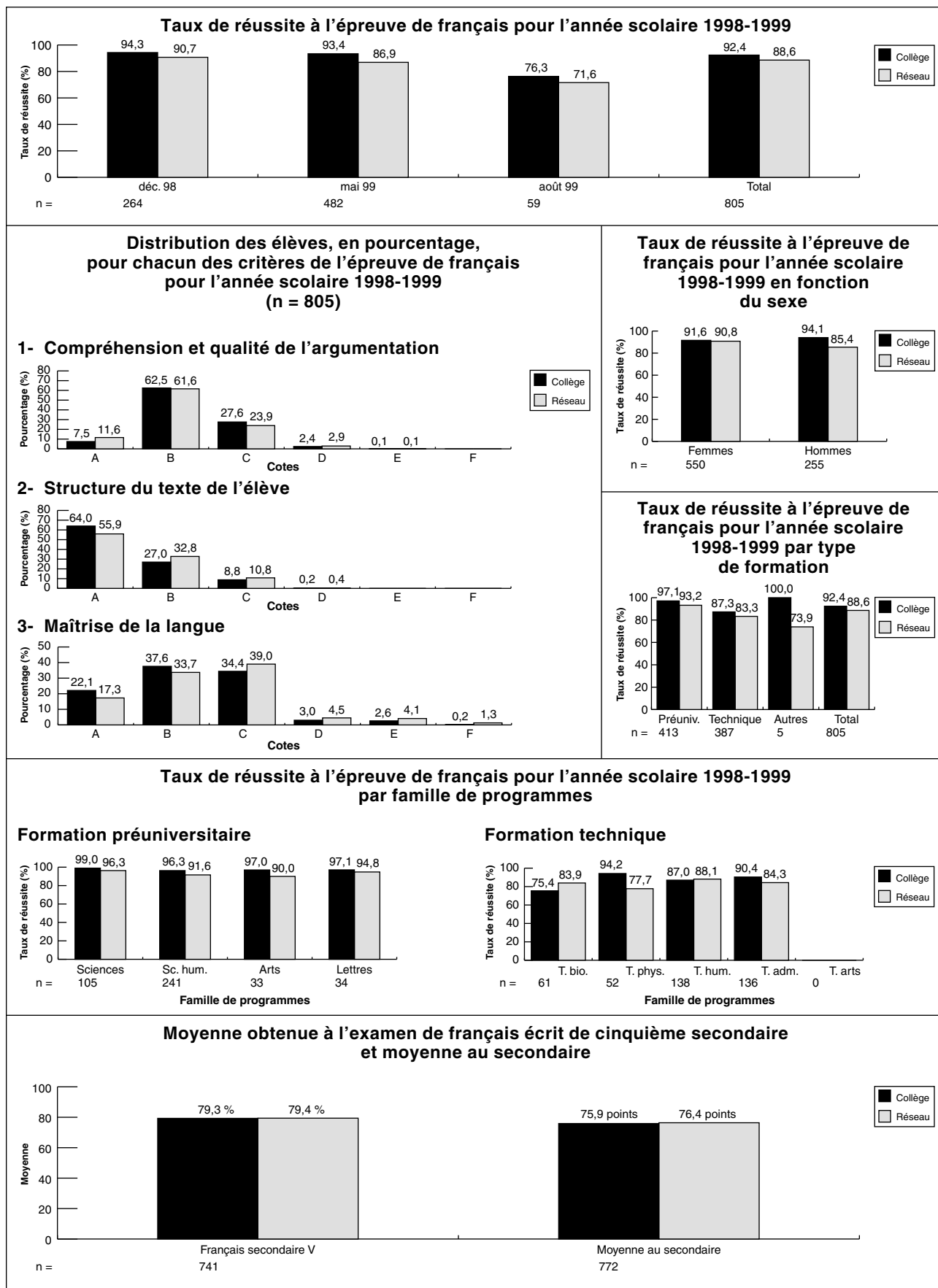
Cégep de Saint-Hyacinthe



Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

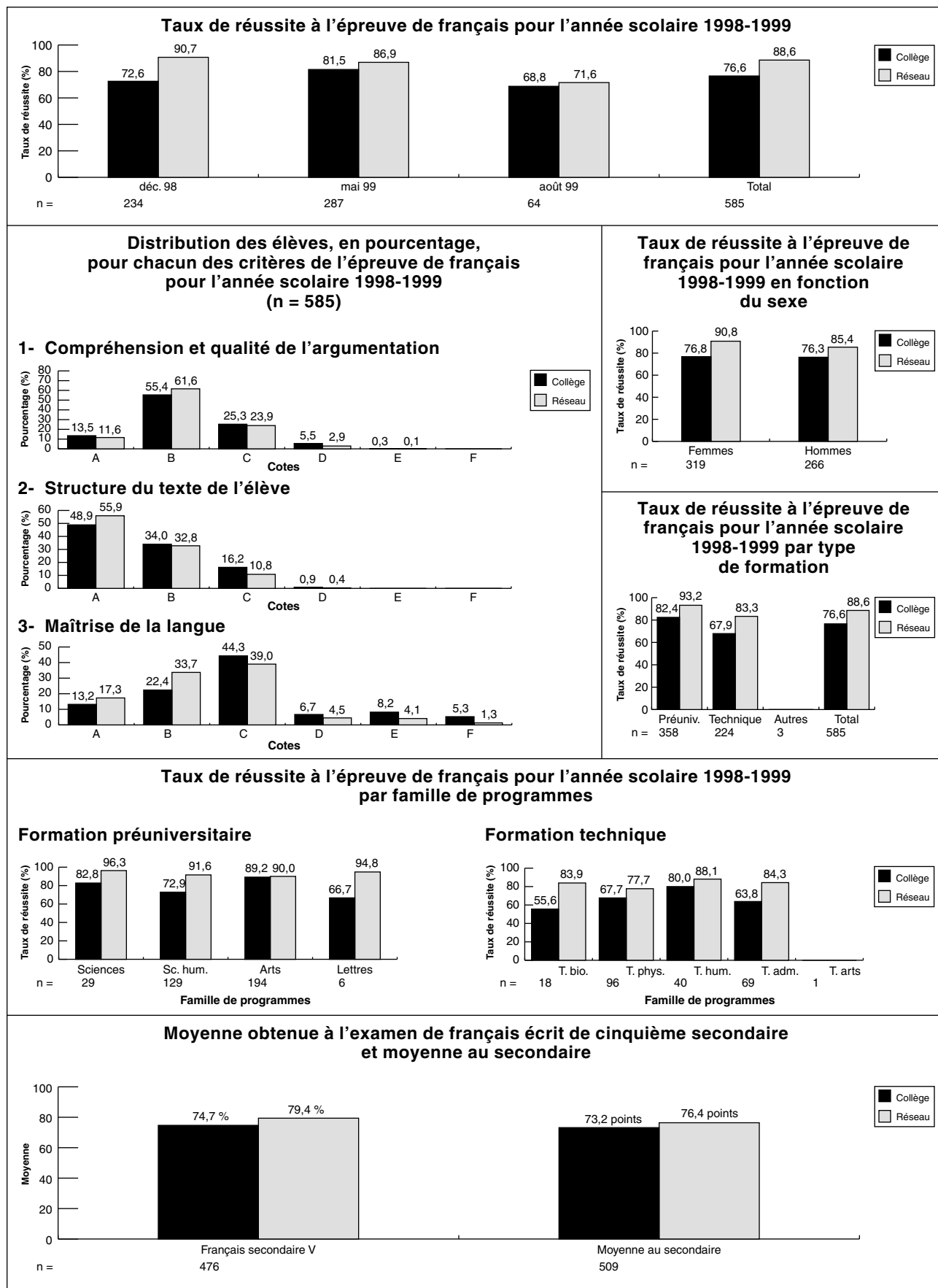


Cégep de Saint-Jérôme*

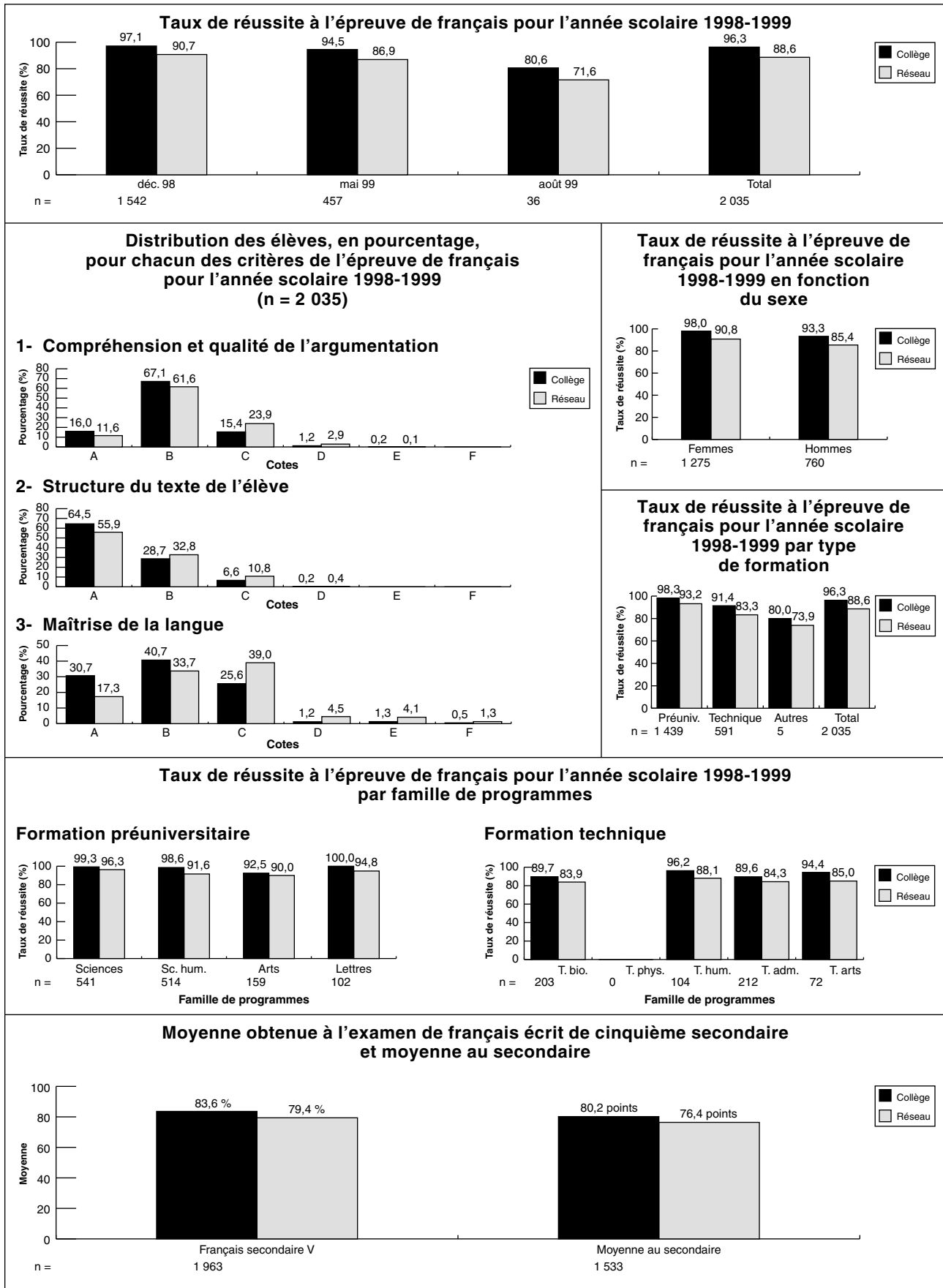


* Le centre d'études collégiales de Mont Laurier est rattaché à cet établissement.

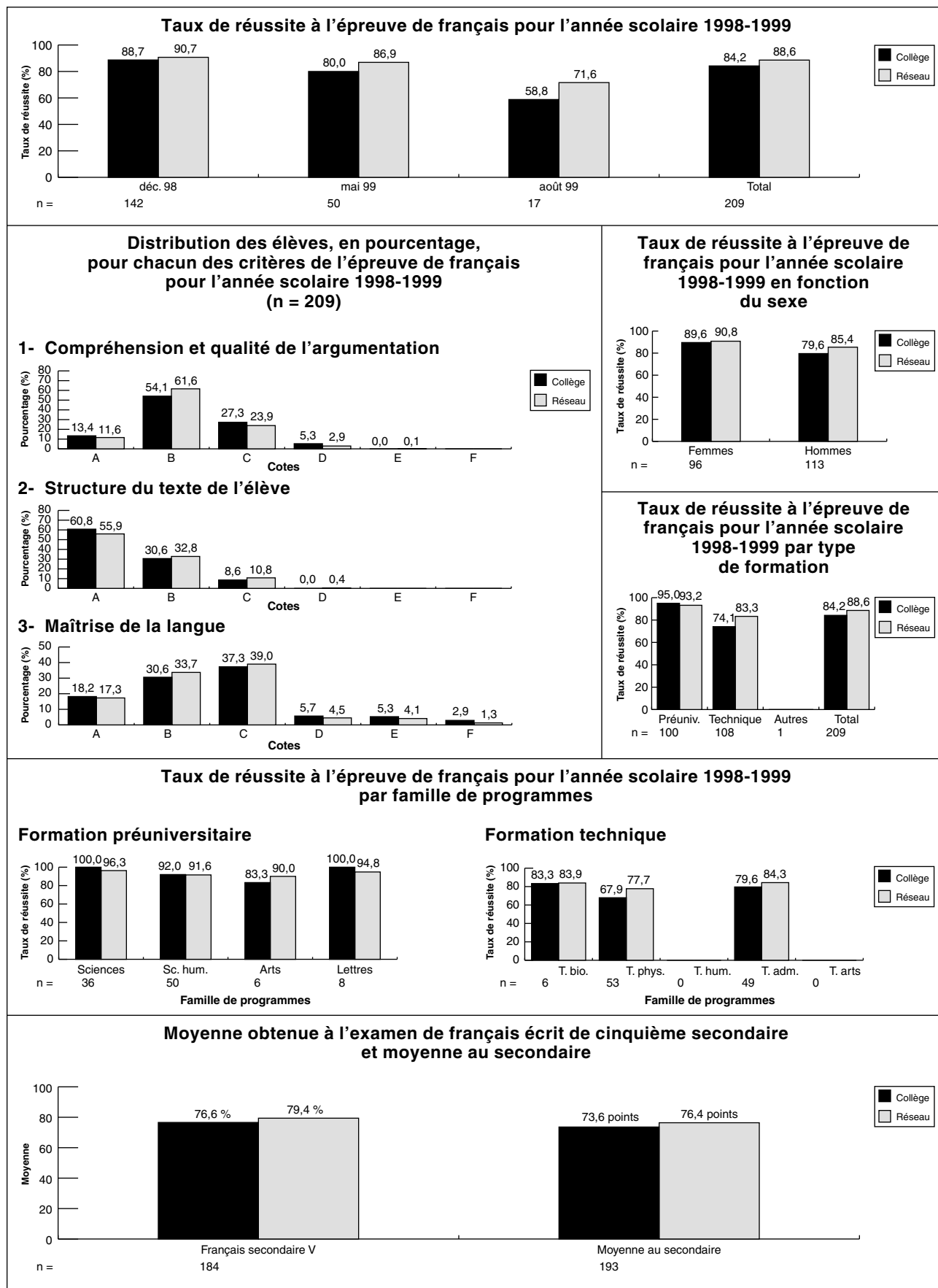
Cégep de Saint-Laurent



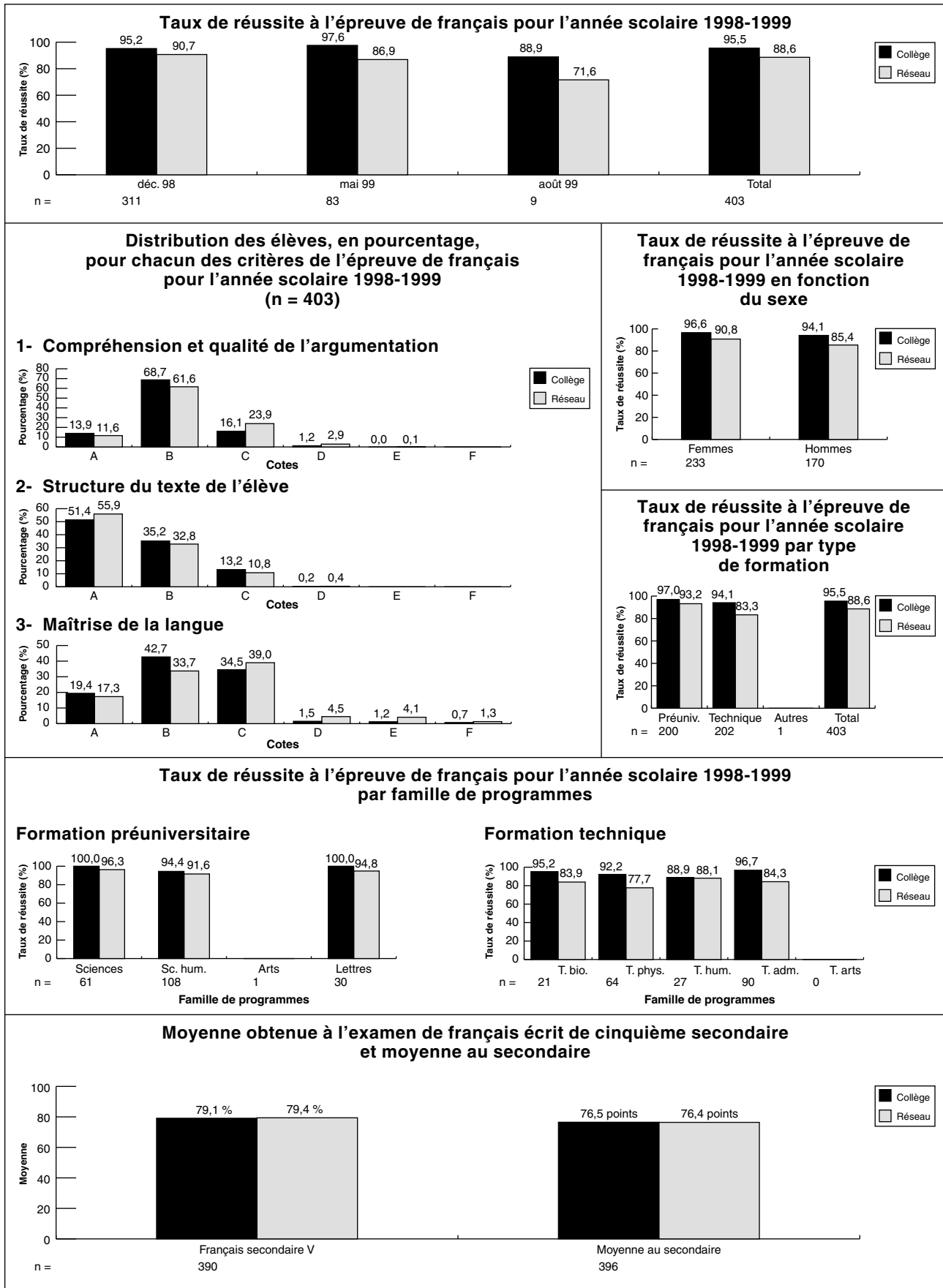
Cégep de Sainte-Foy



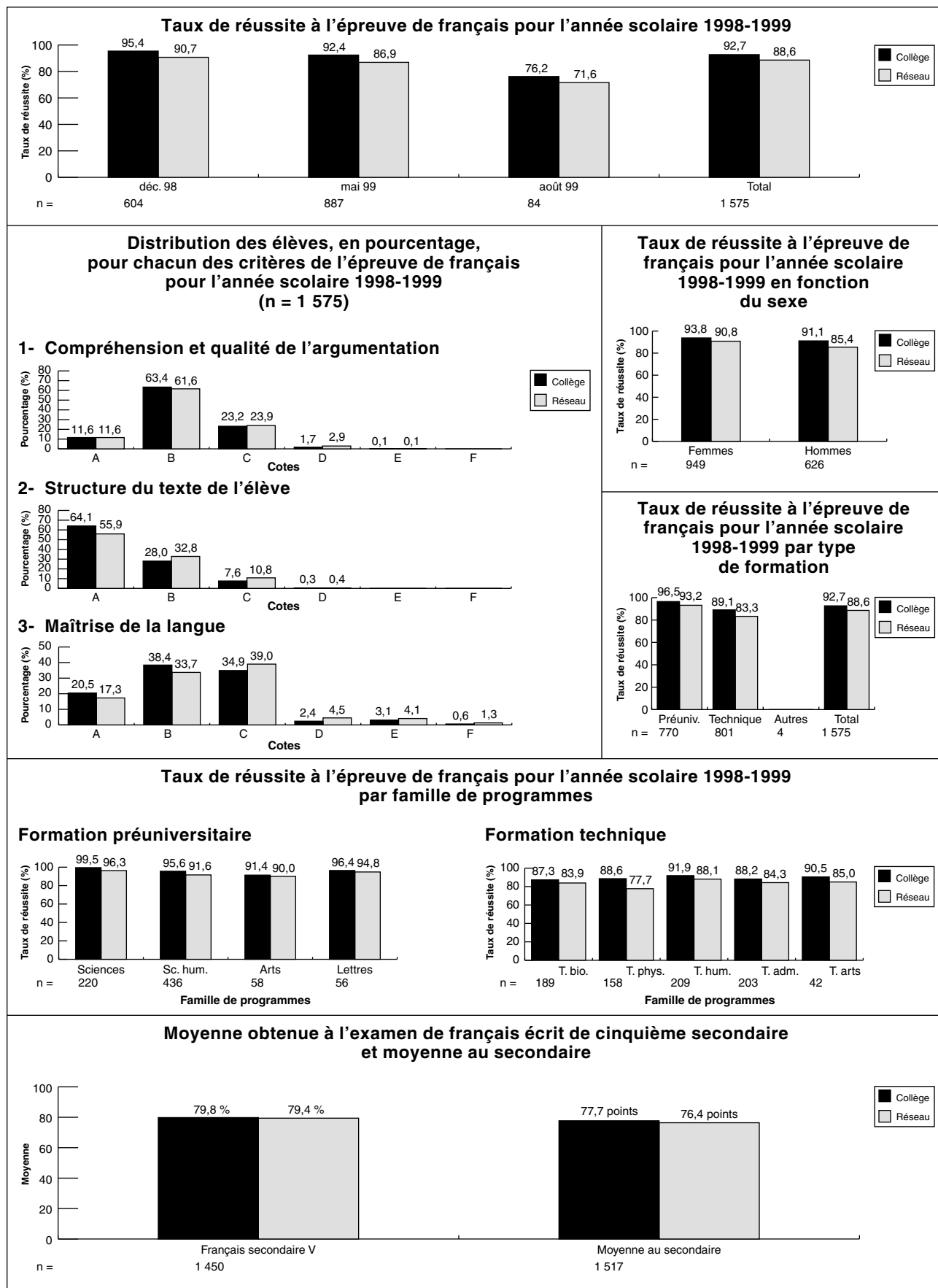
Cégep de Sept-Îles



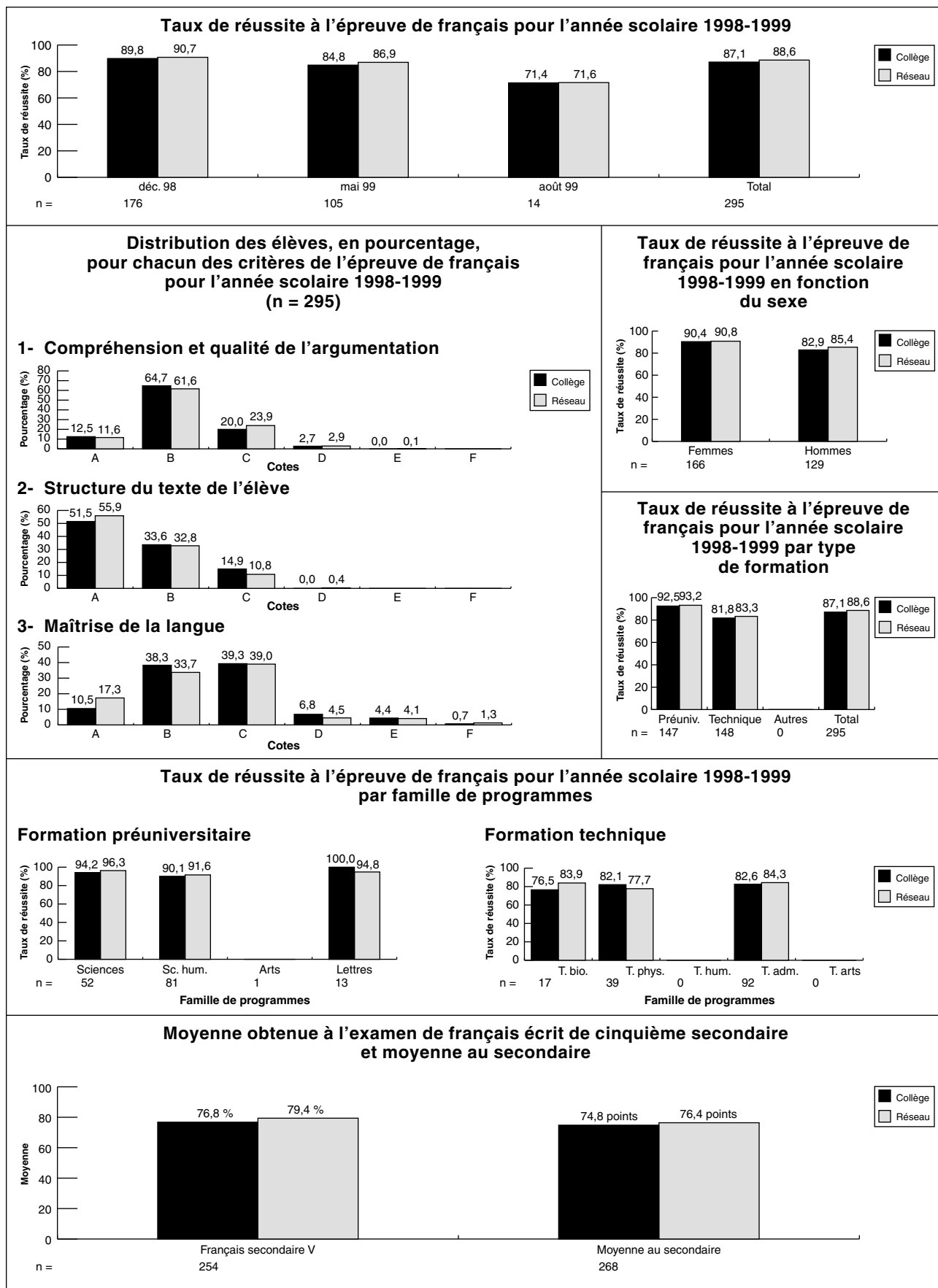
Cégep de Shawinigan



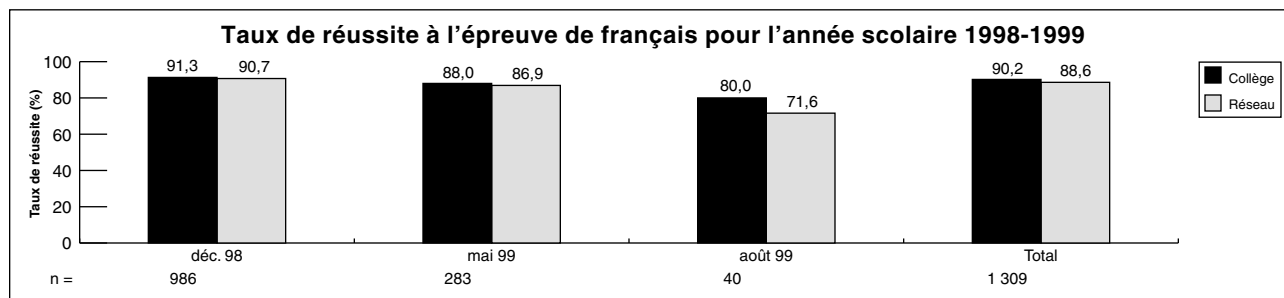
Cégep de Sherbrooke



Cégep de Sorel-Tracy

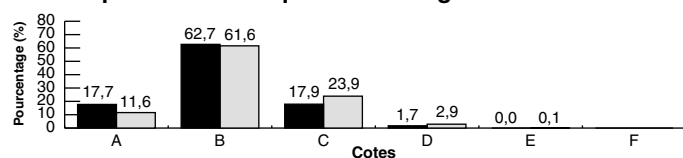


Cégep de Trois-Rivières

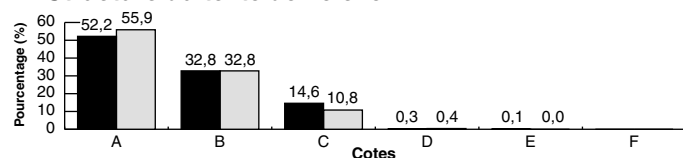


Distribution des élèves, en pourcentage, pour chacun des critères de l'épreuve de français pour l'année scolaire 1998-1999 (n = 1 309)

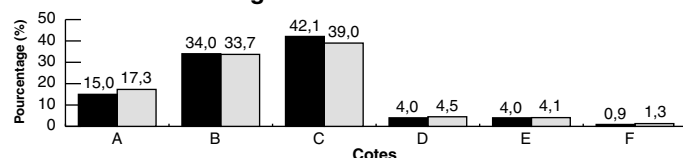
1- Compréhension et qualité de l'argumentation



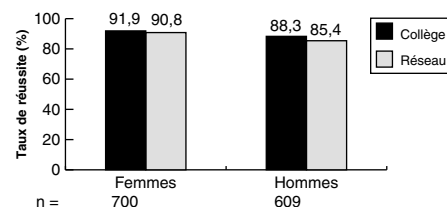
2- Structure du texte de l'élève



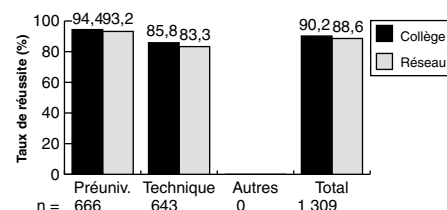
3- Maîtrise de la langue



Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 1998-1999 en fonction du sexe

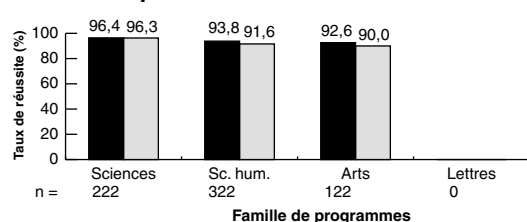


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 1998-1999 par type de formation

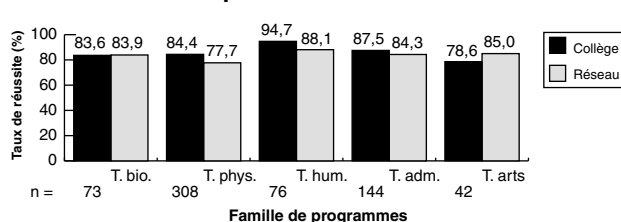


Taux de réussite à l'épreuve de français pour l'année scolaire 1998-1999 par famille de programmes

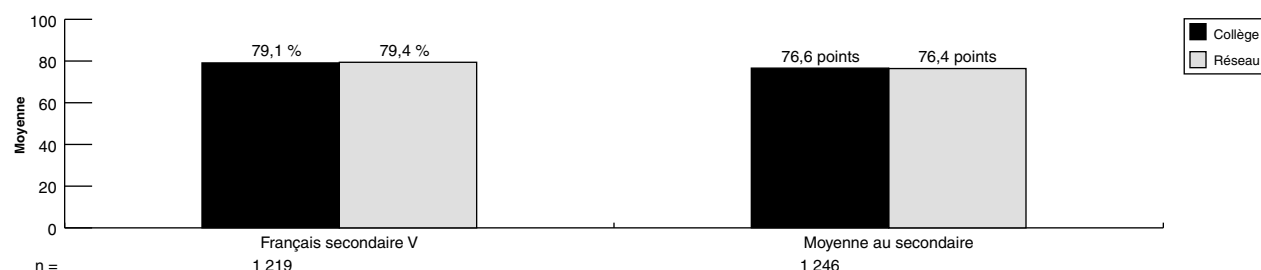
Formation préuniversitaire



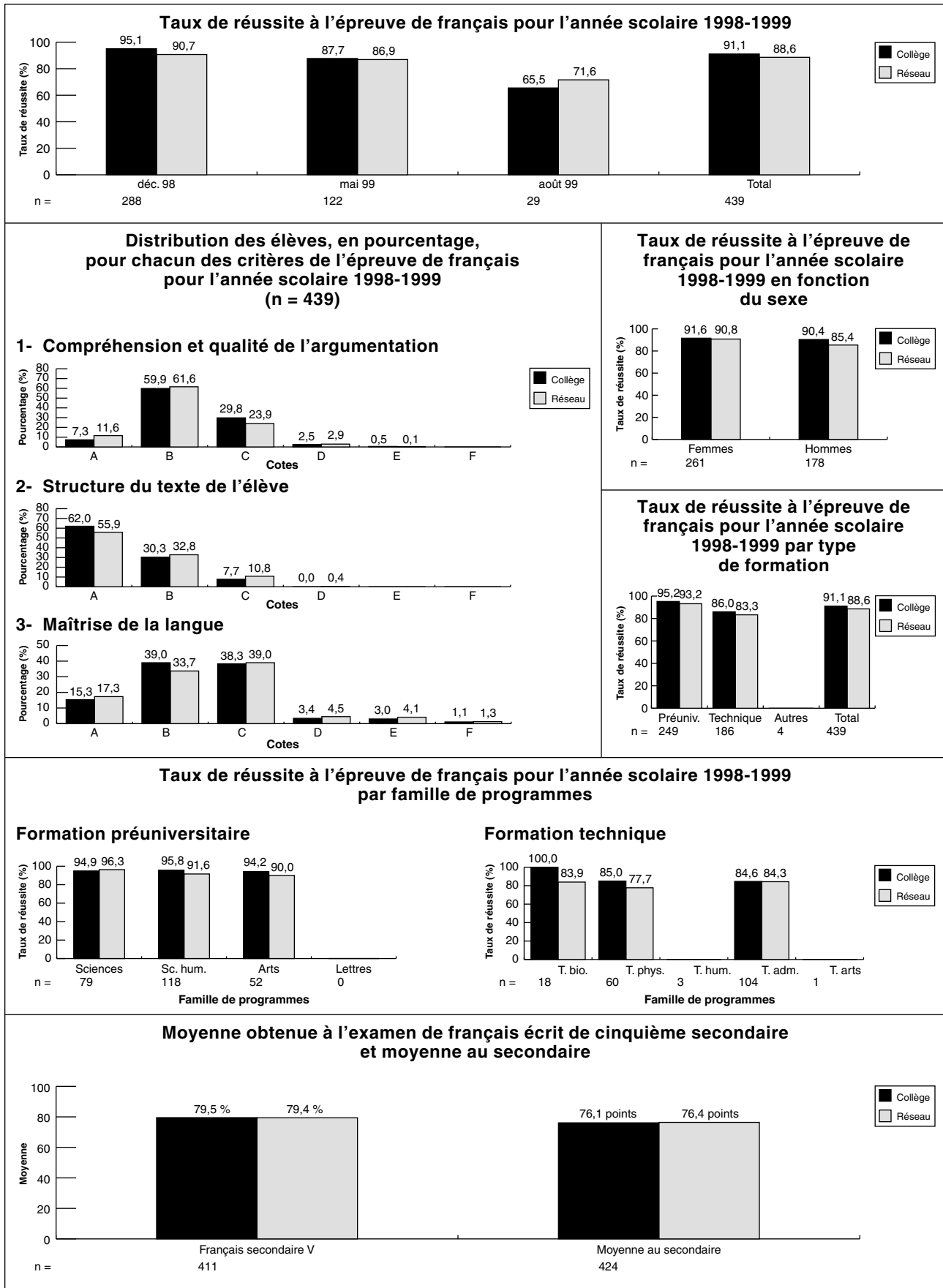
Formation technique



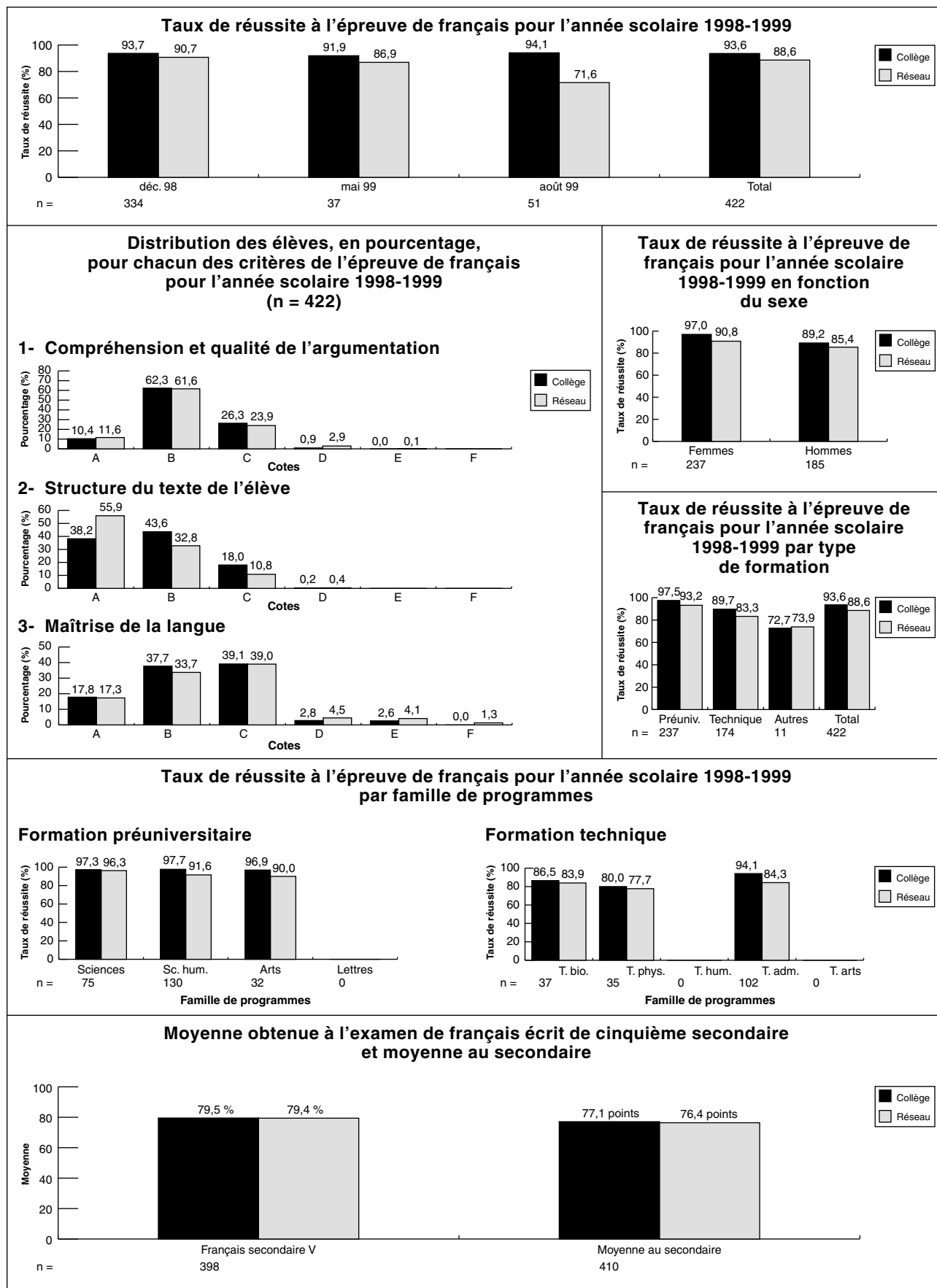
Moyenne obtenue à l'examen de français écrit de cinquième secondaire et moyenne au secondaire



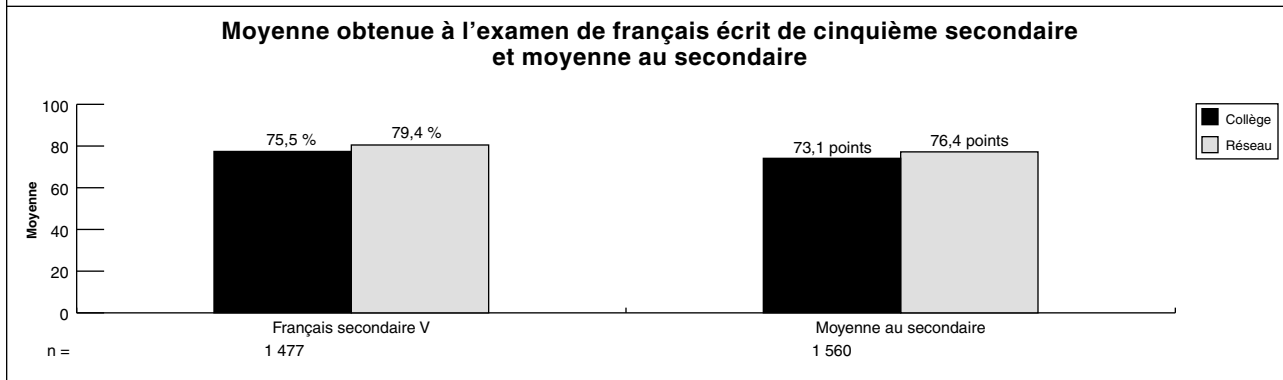
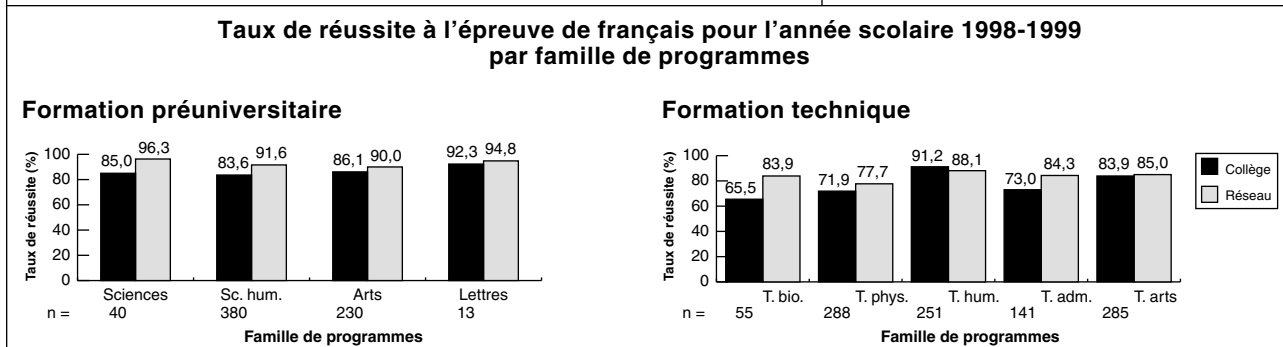
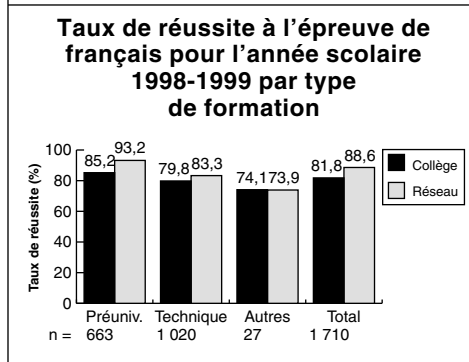
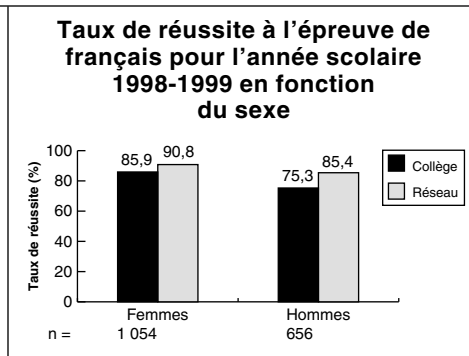
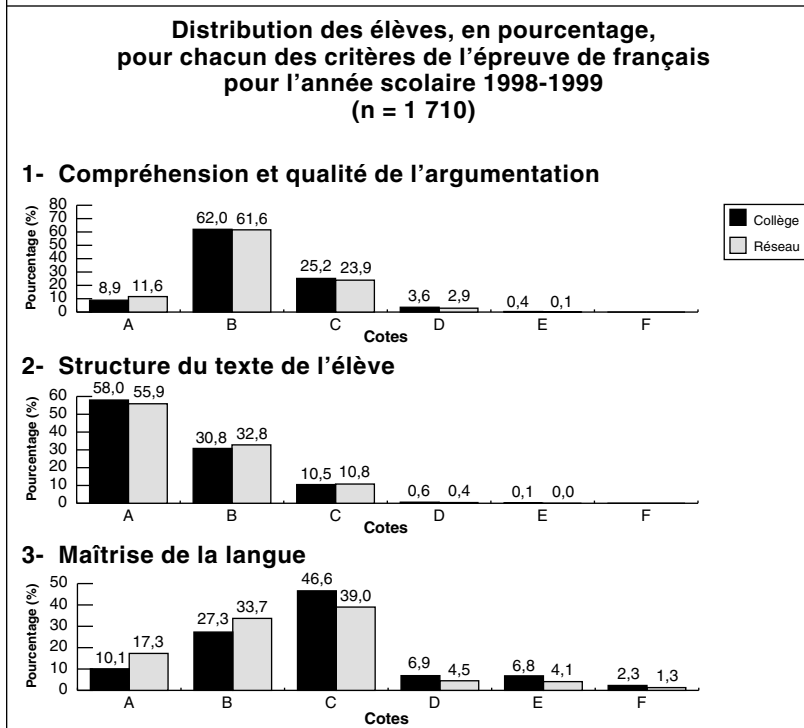
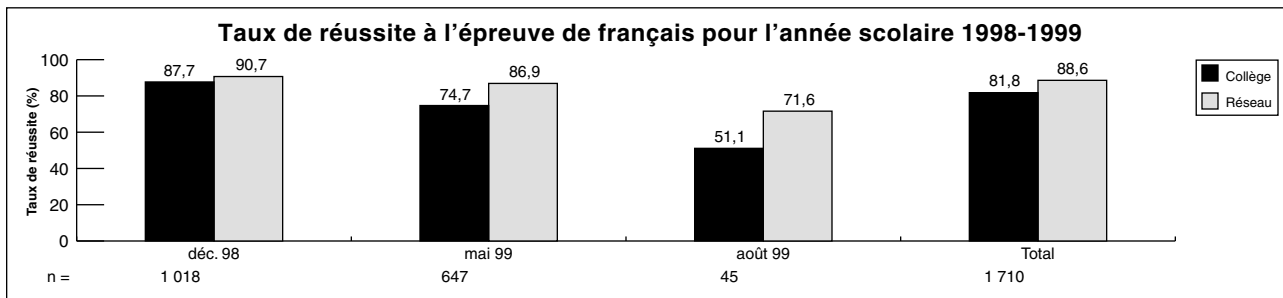
Cégep de Valleyfield



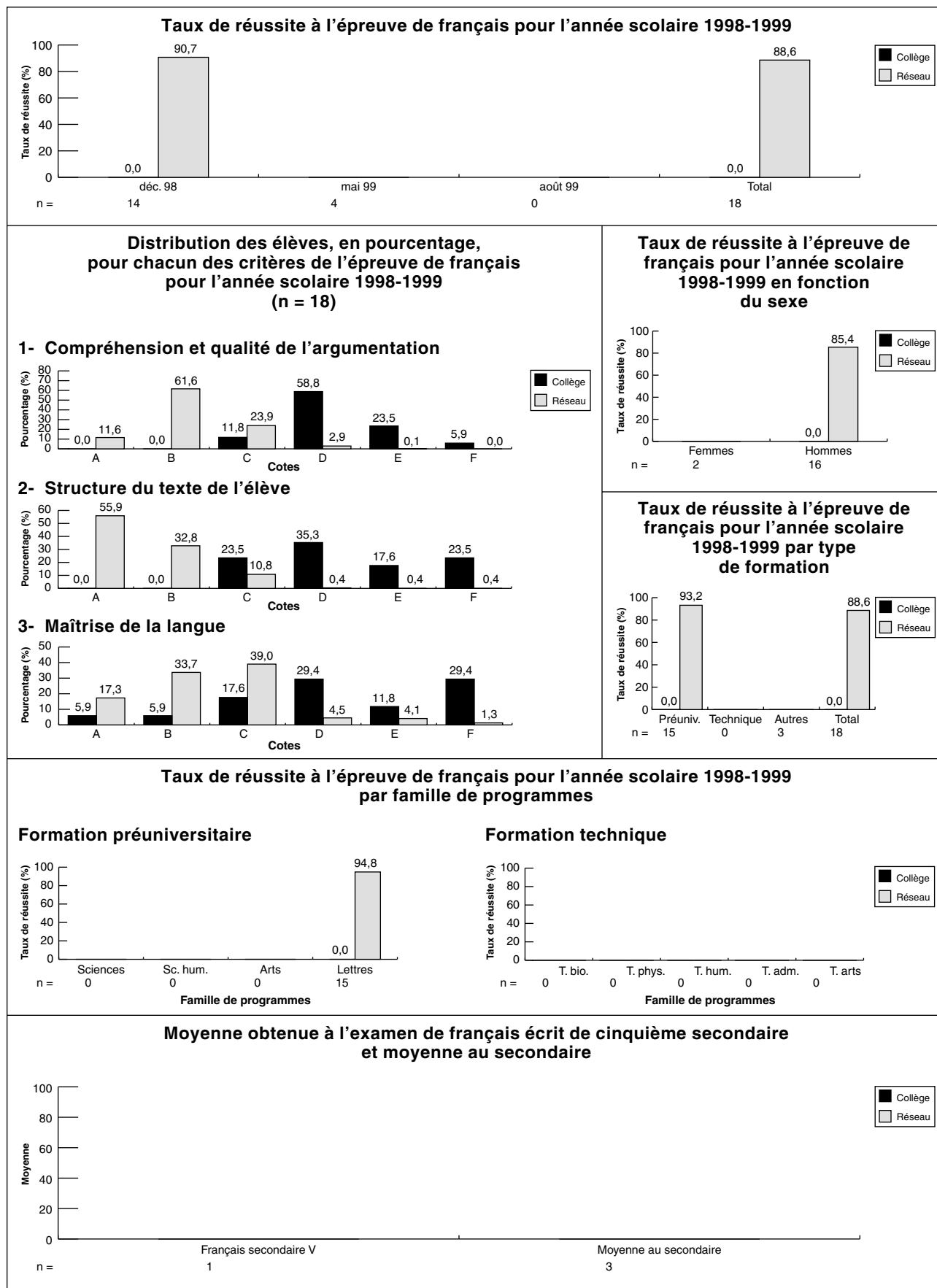
Cégep de Victoriaville

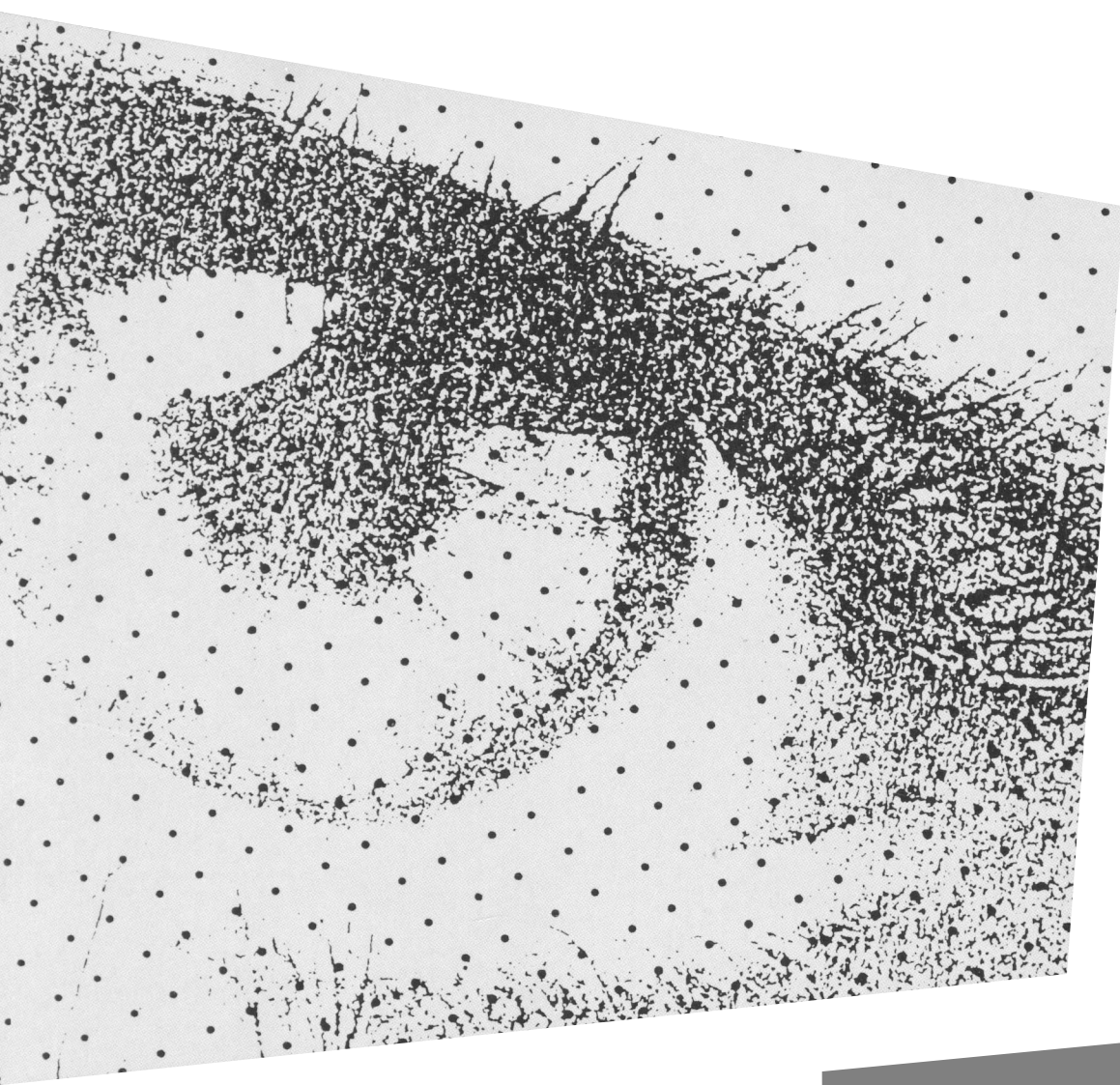


Cégep du Vieux Montréal



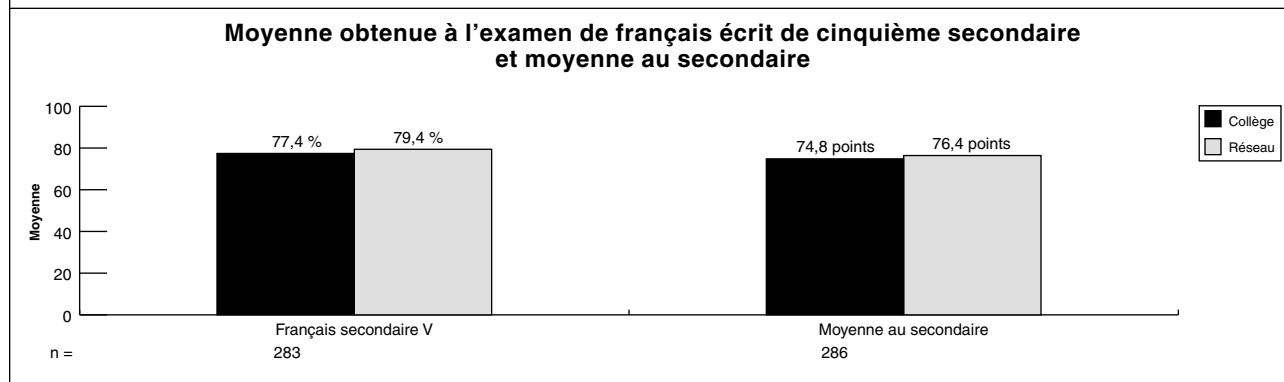
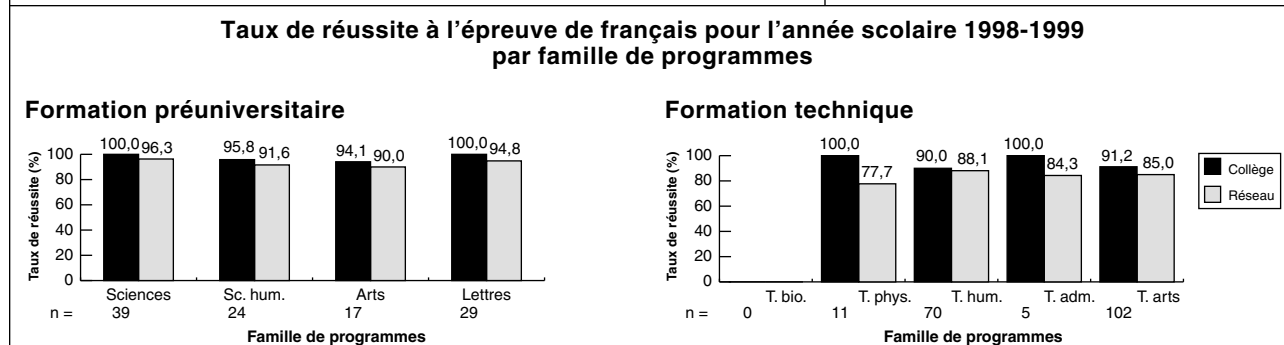
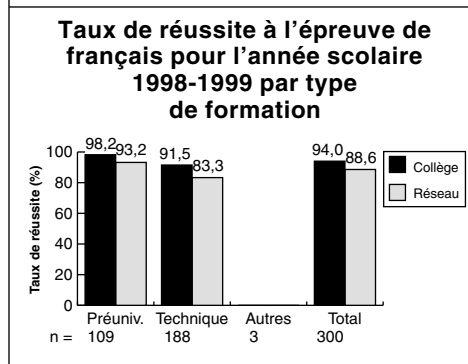
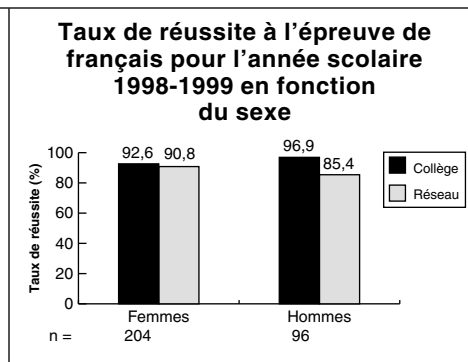
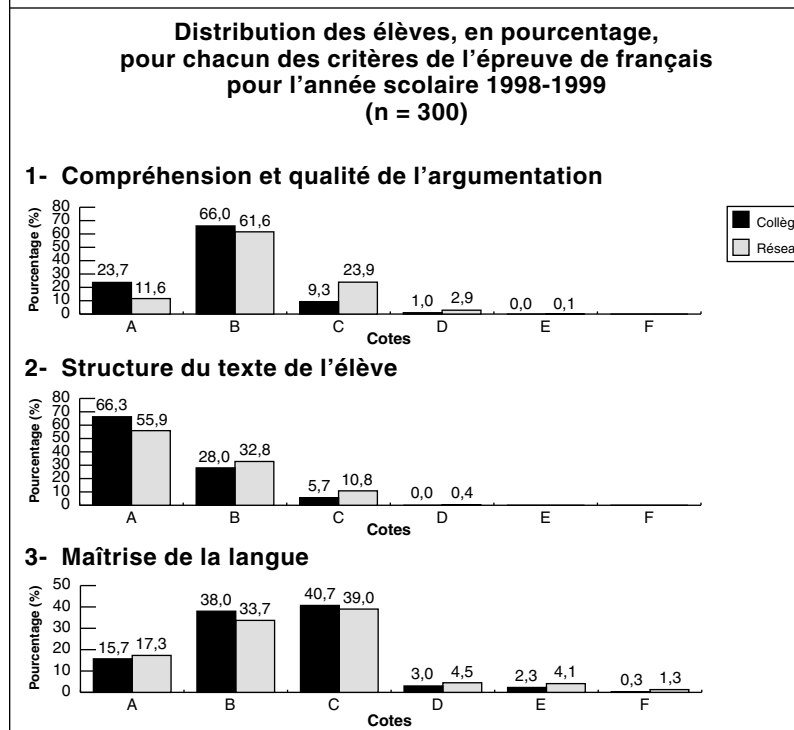
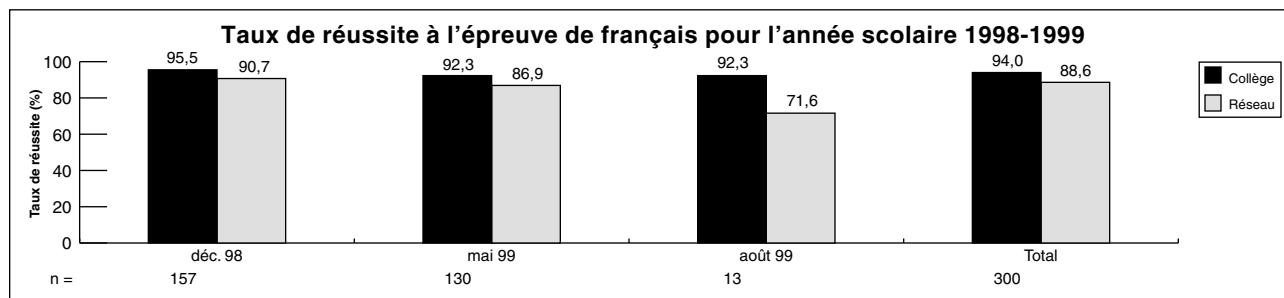
Collège régional Champlain — Centre de Montréal



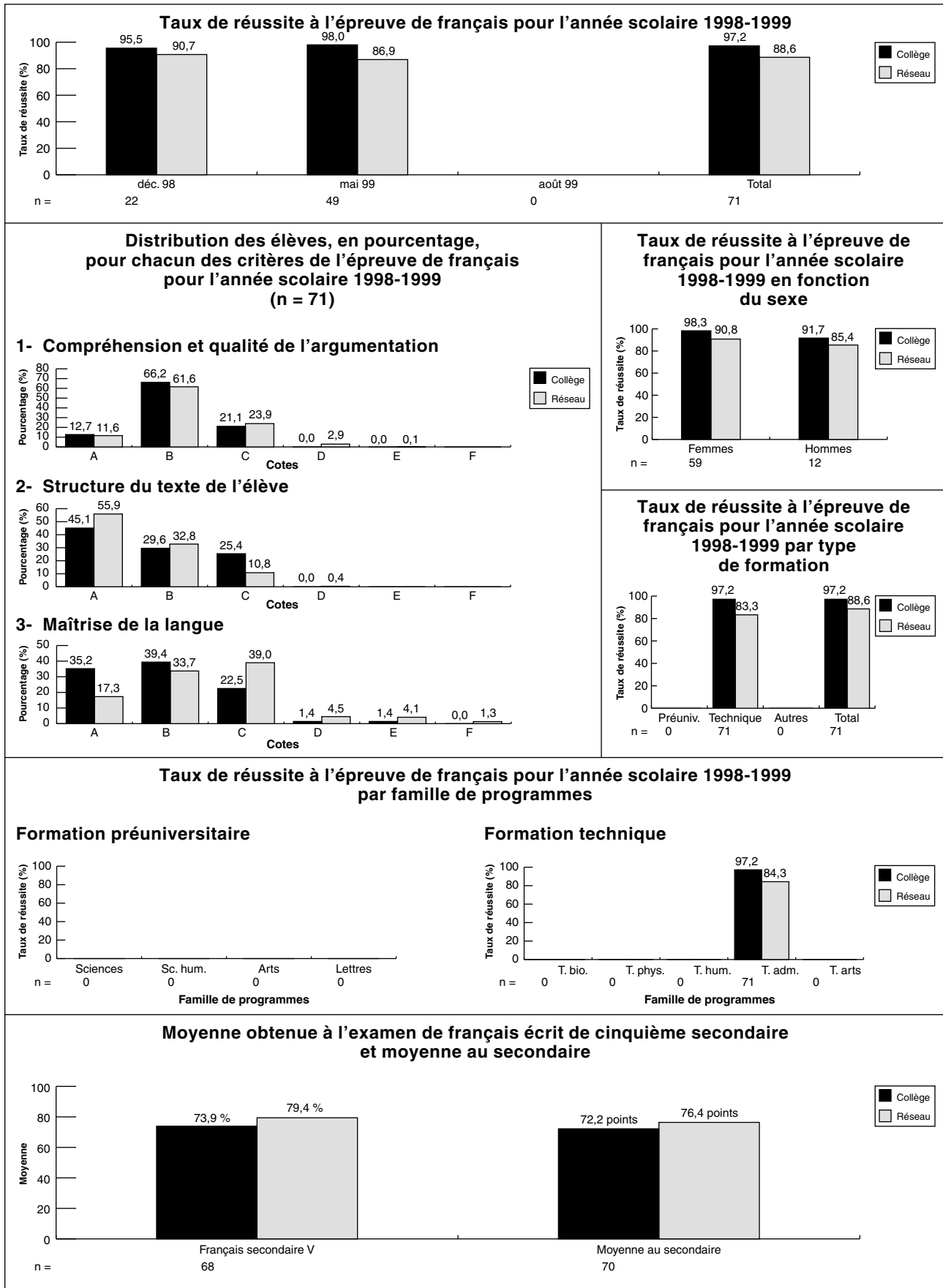


Les collèges privés

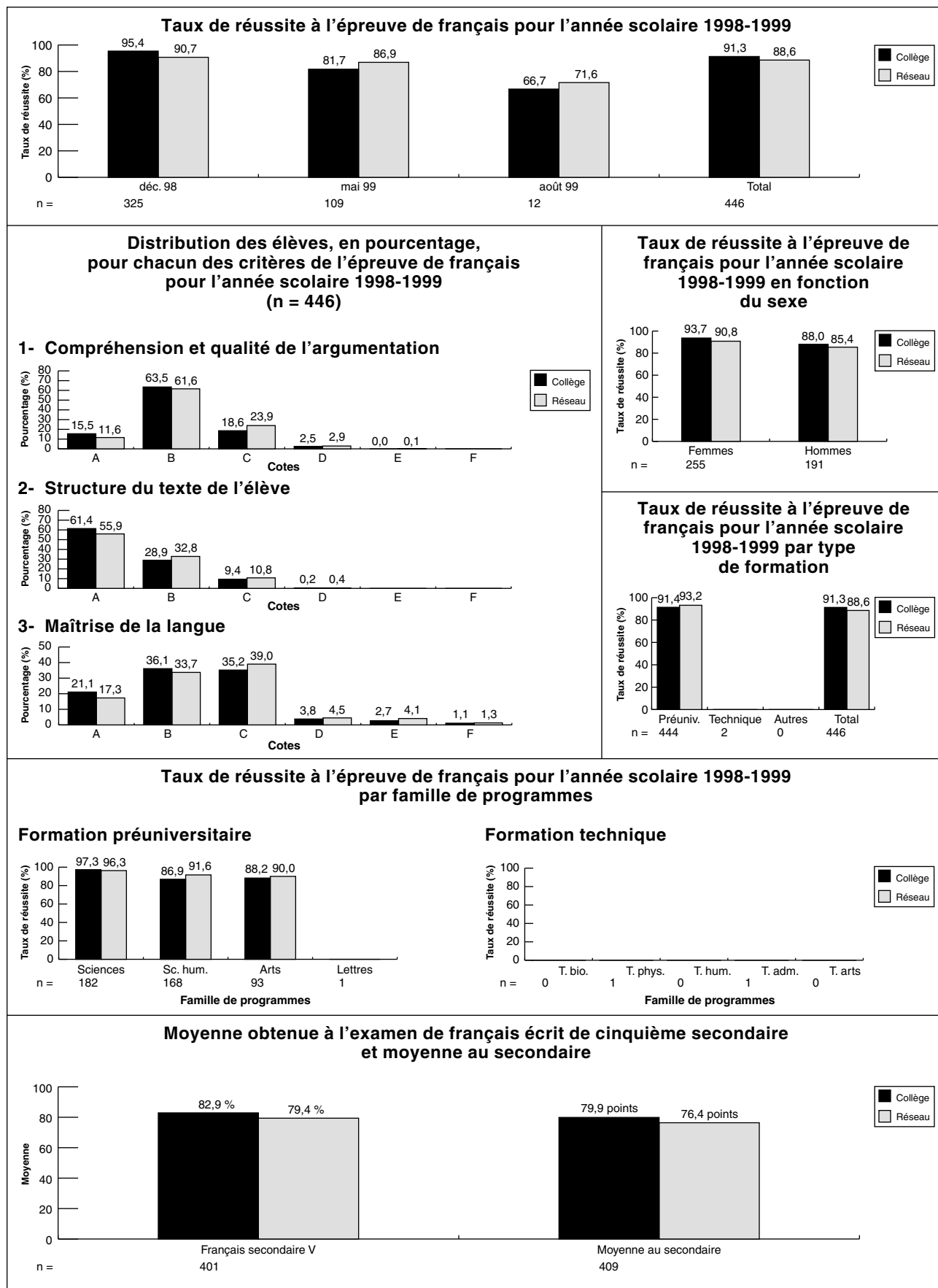
Campus Notre-Dame-de-Foy



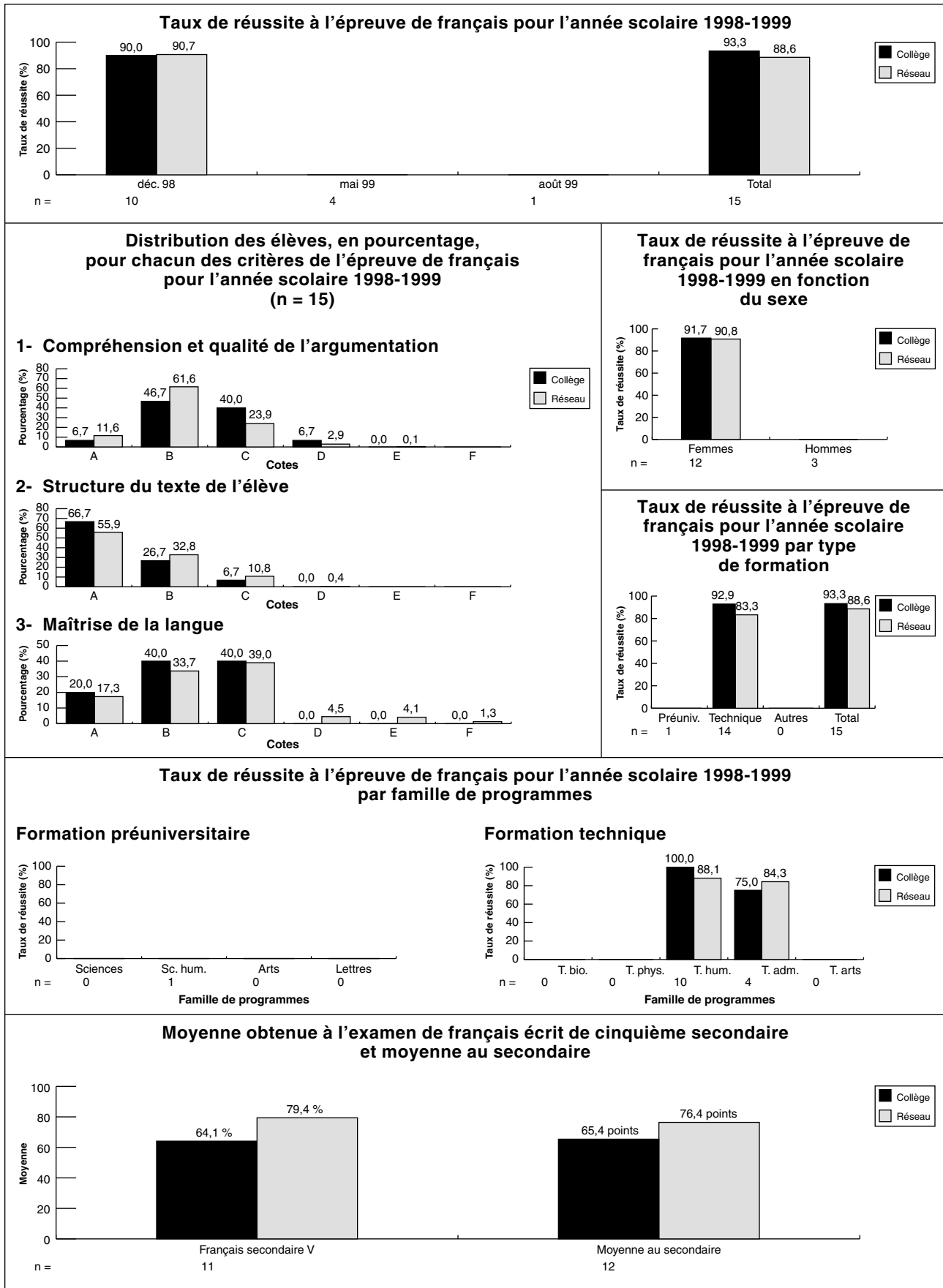
Collège d'affaires Ellis



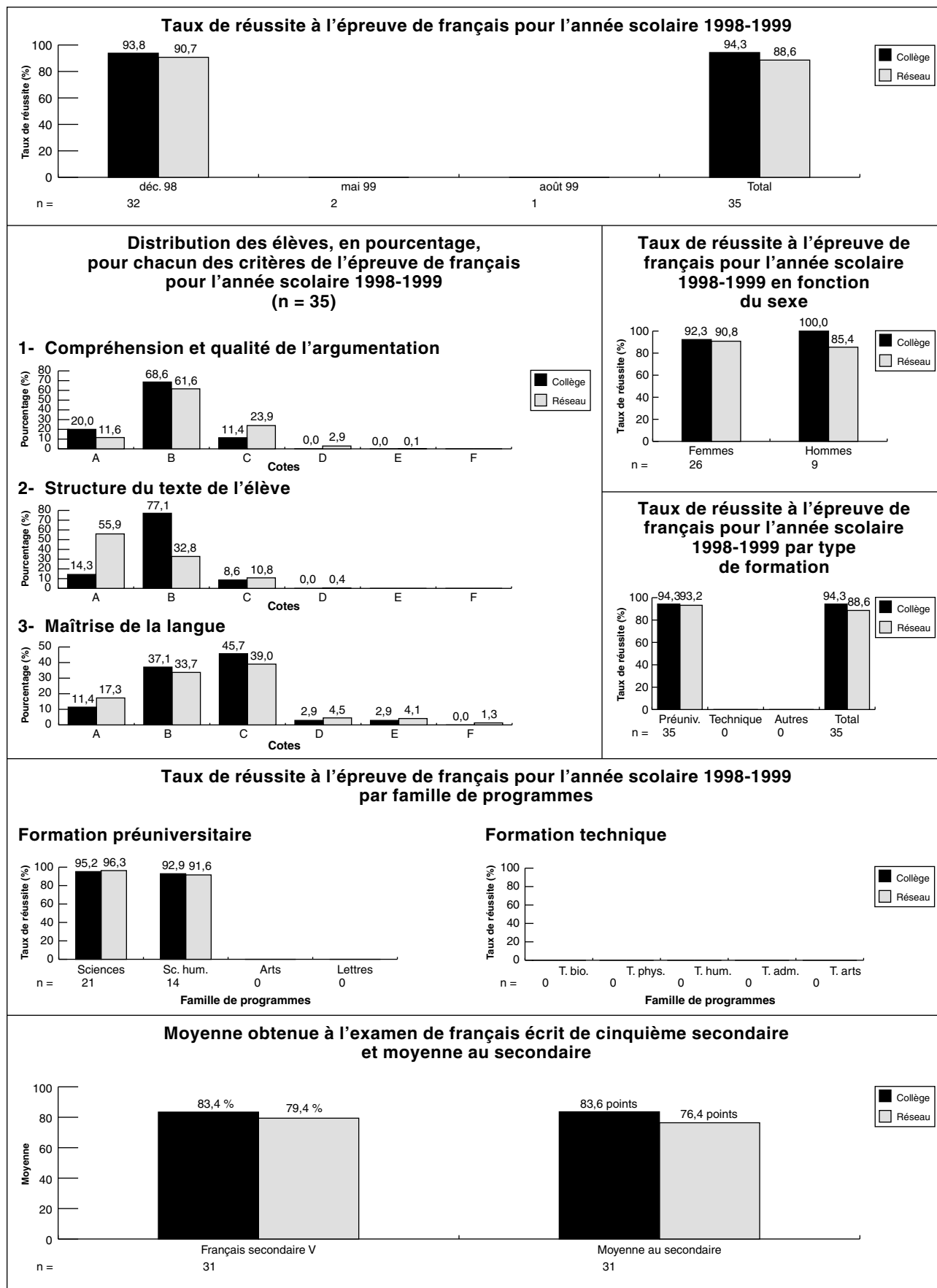
Collège André-Grasset



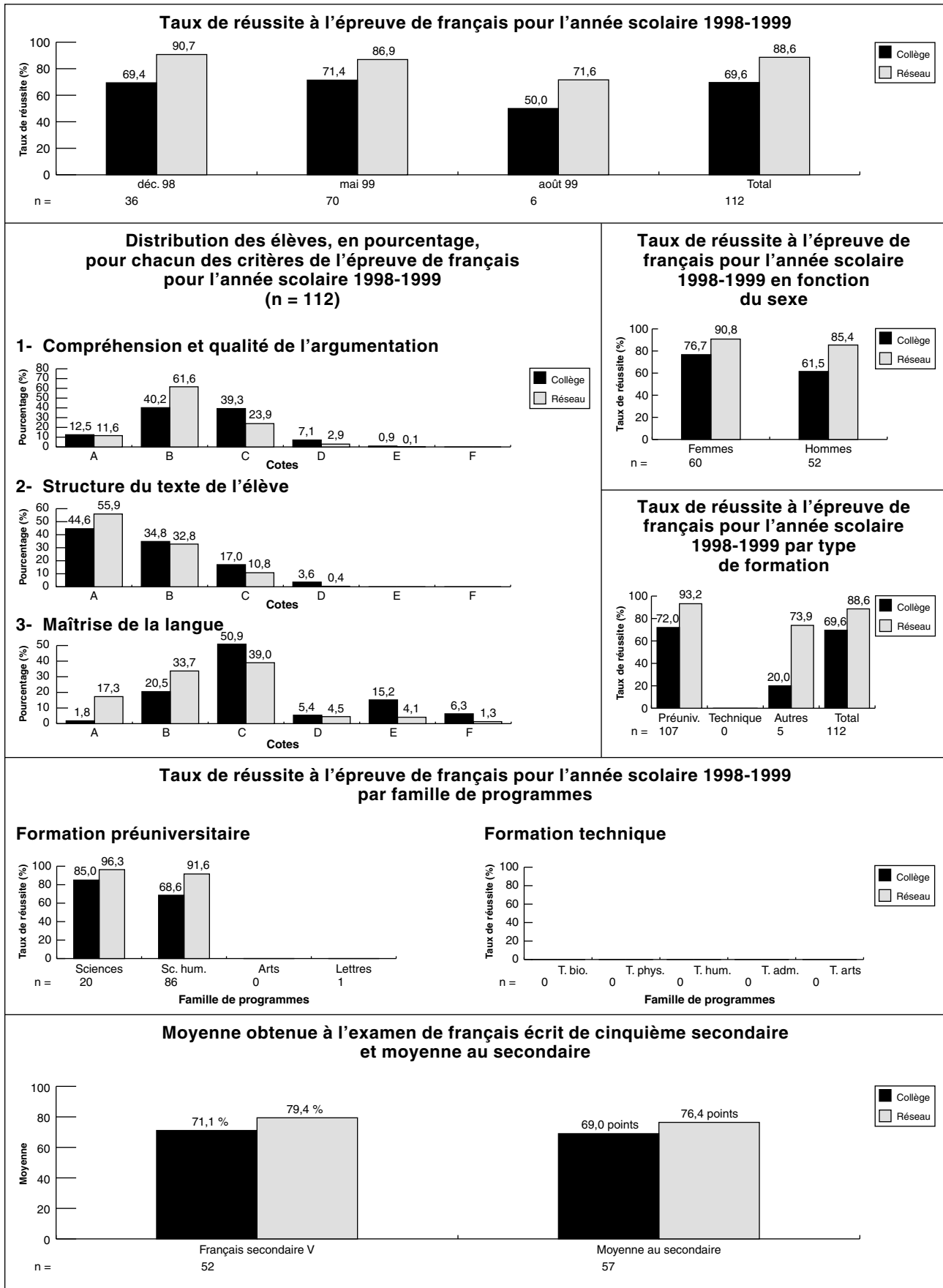
Collège Bart



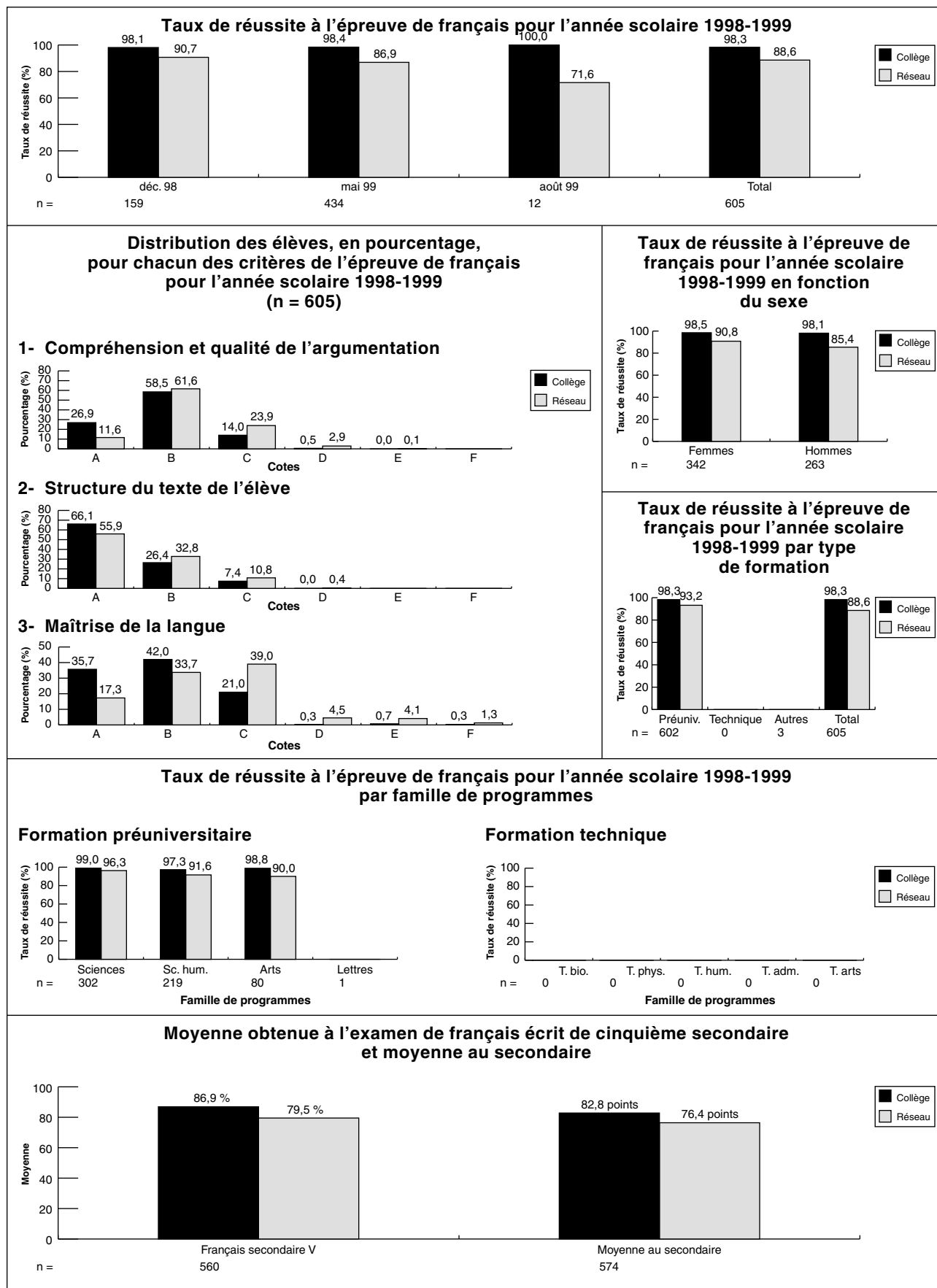
Collège dans la Cité (Villa Ste-Marcelline)



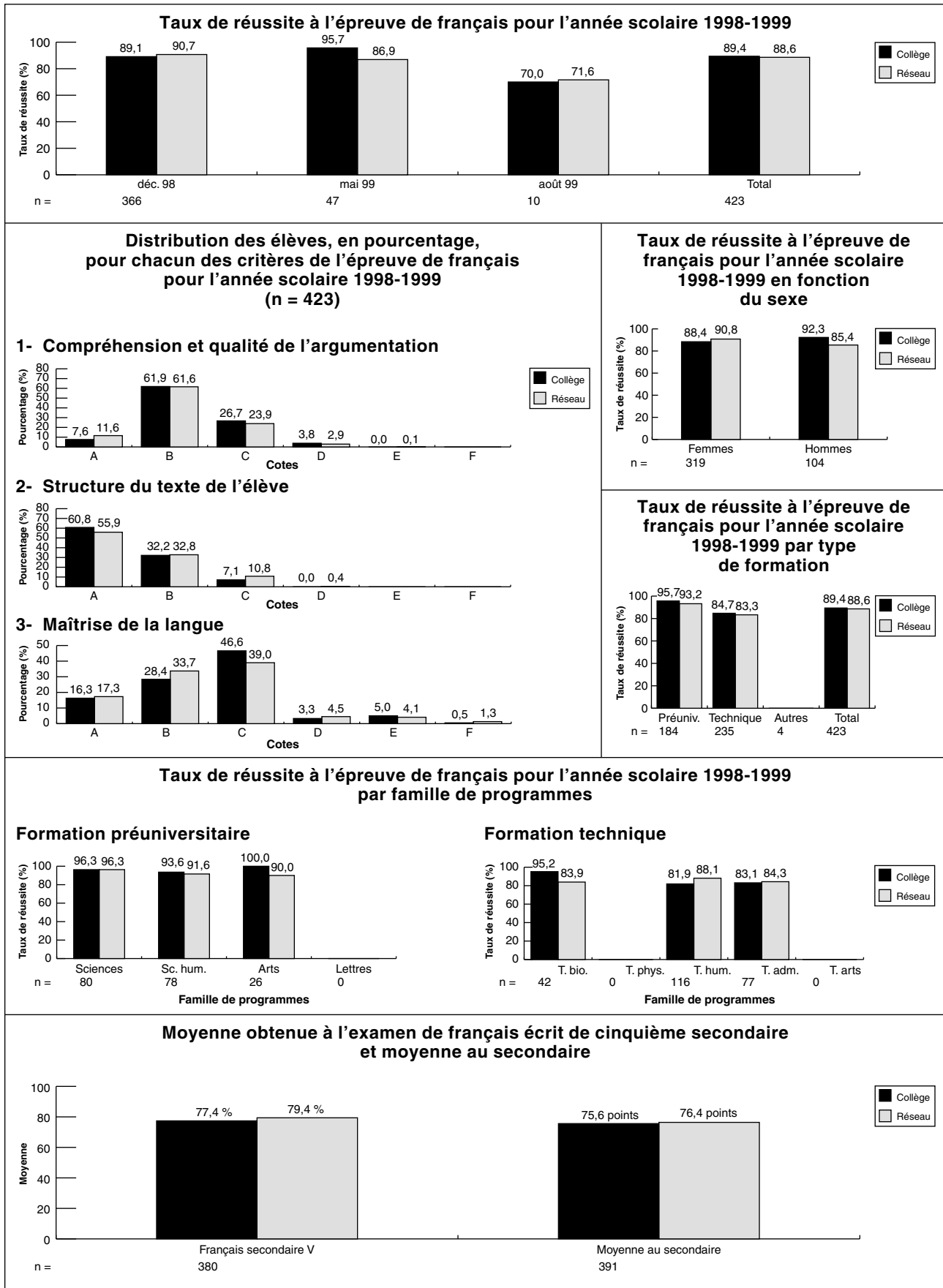
Collège Français



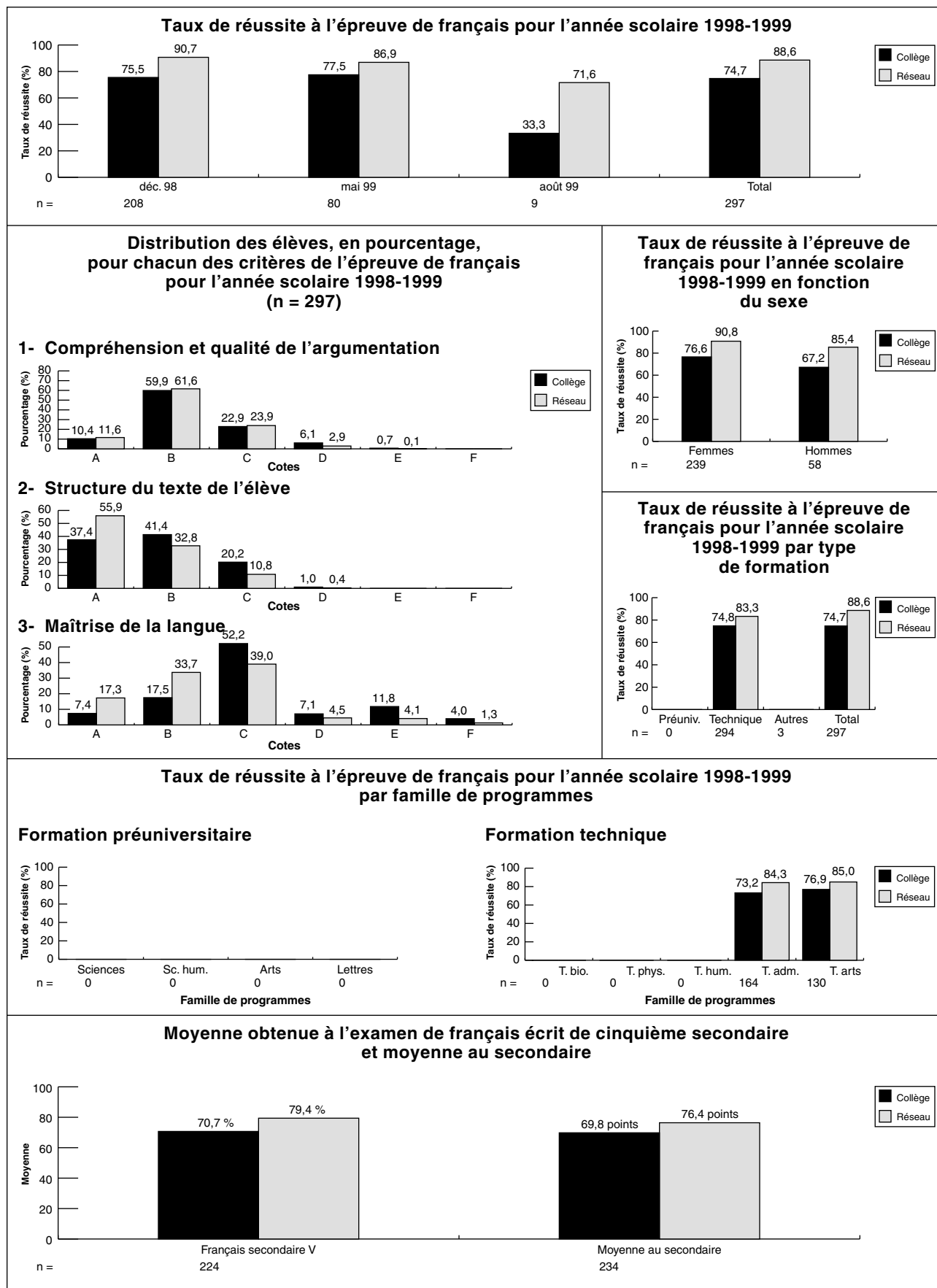
Collège Jean-de-Brébeuf



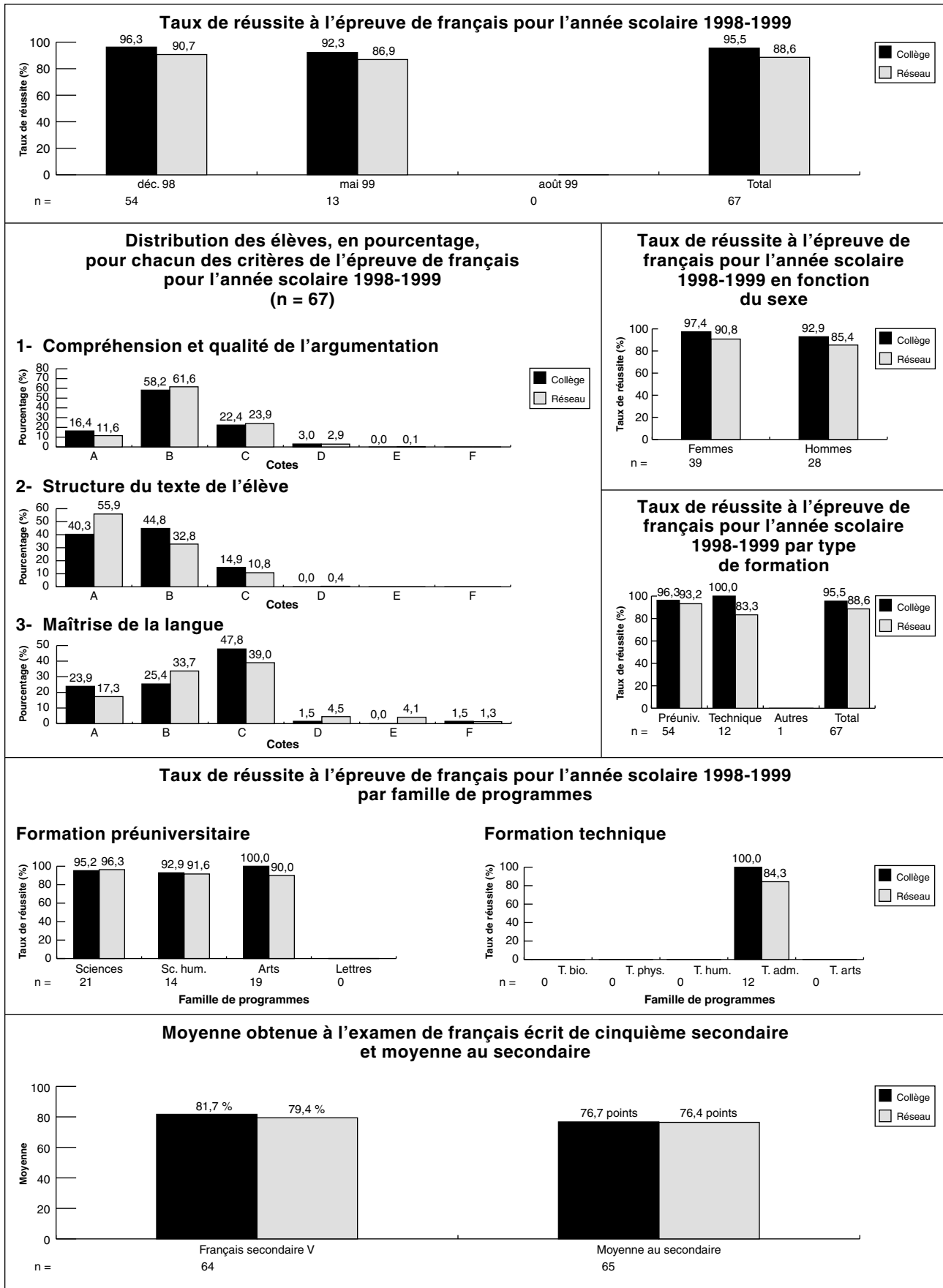
Collège Laflèche



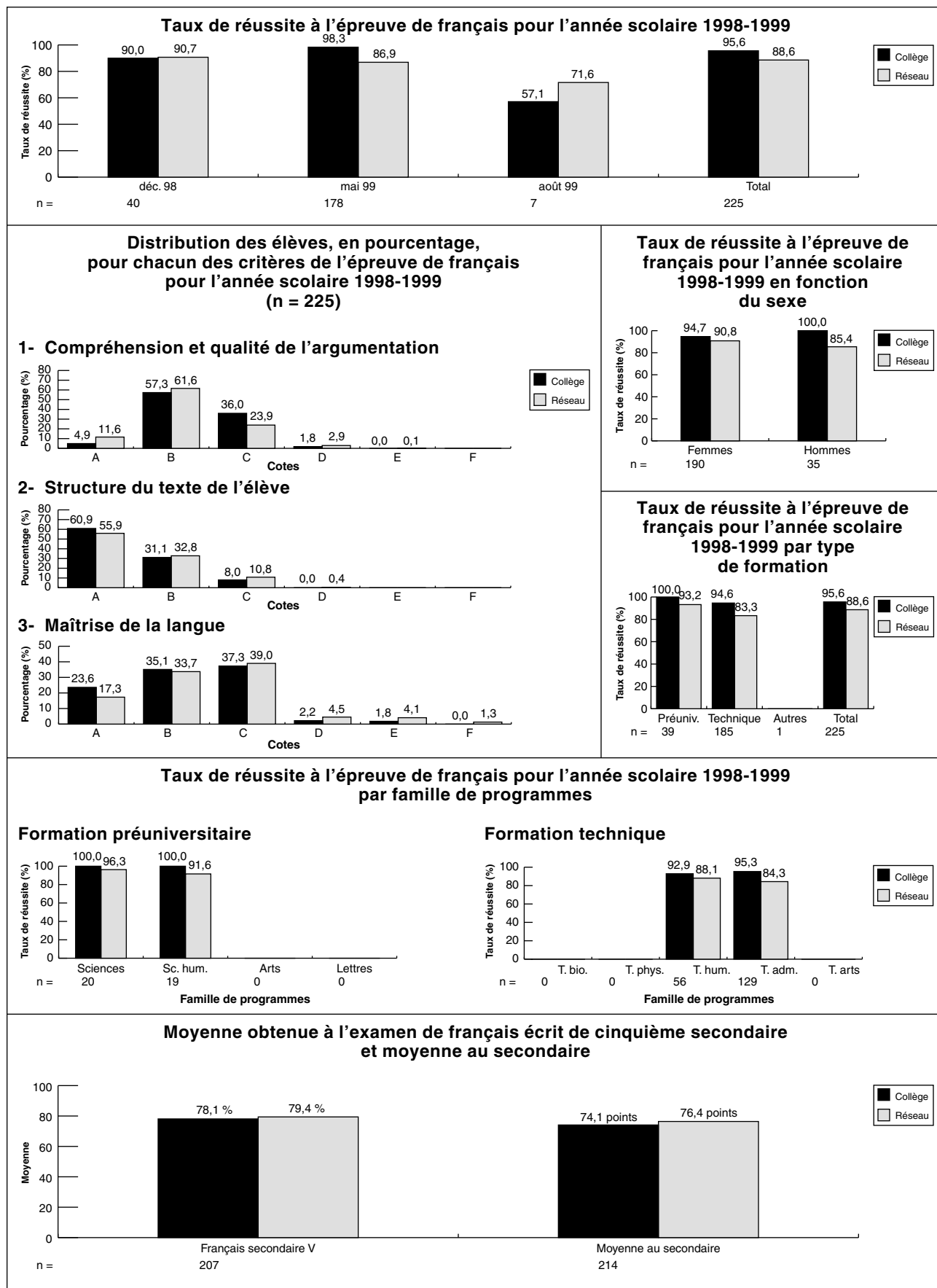
Collège LaSalle



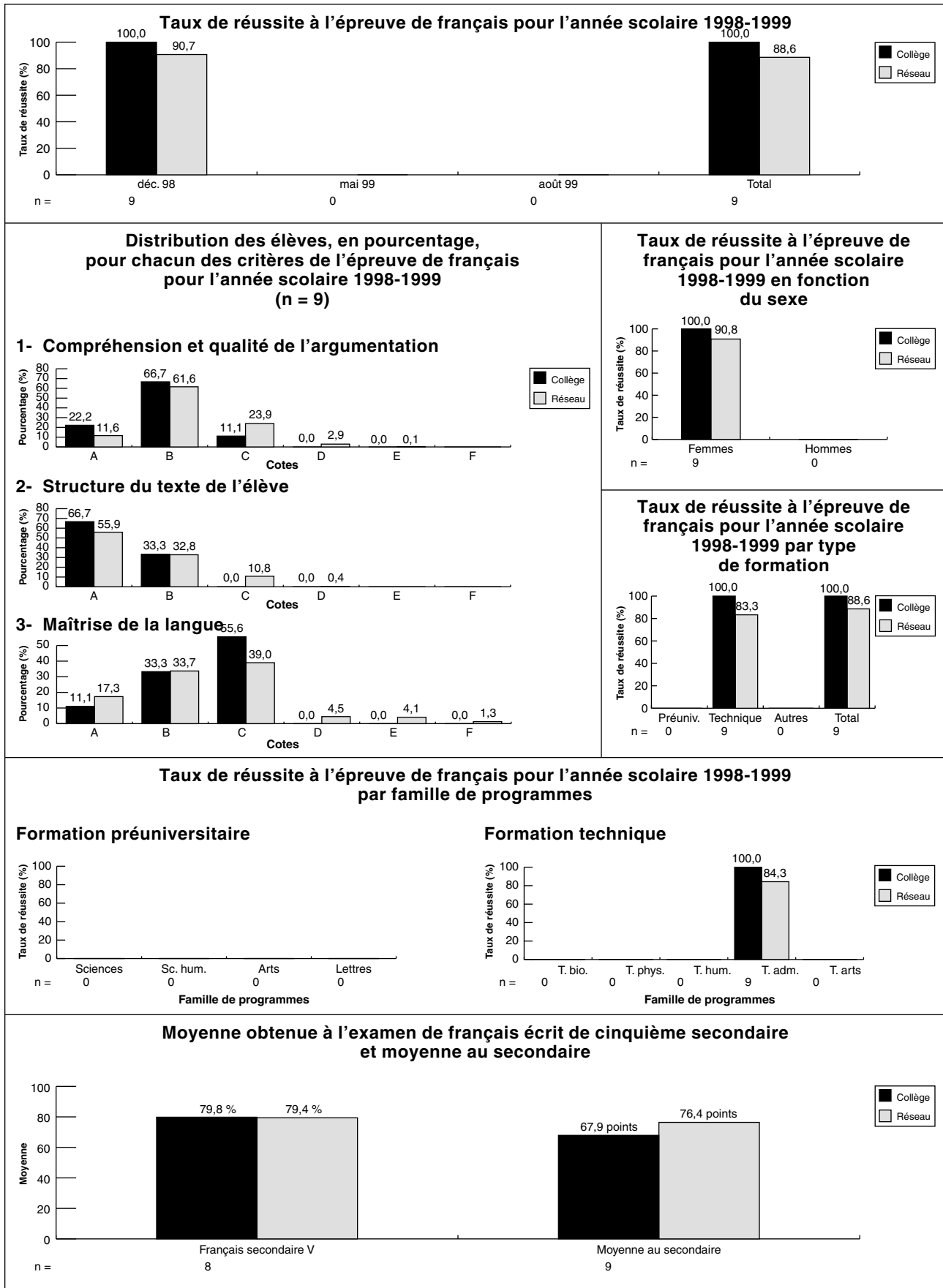
Collège de Lévis



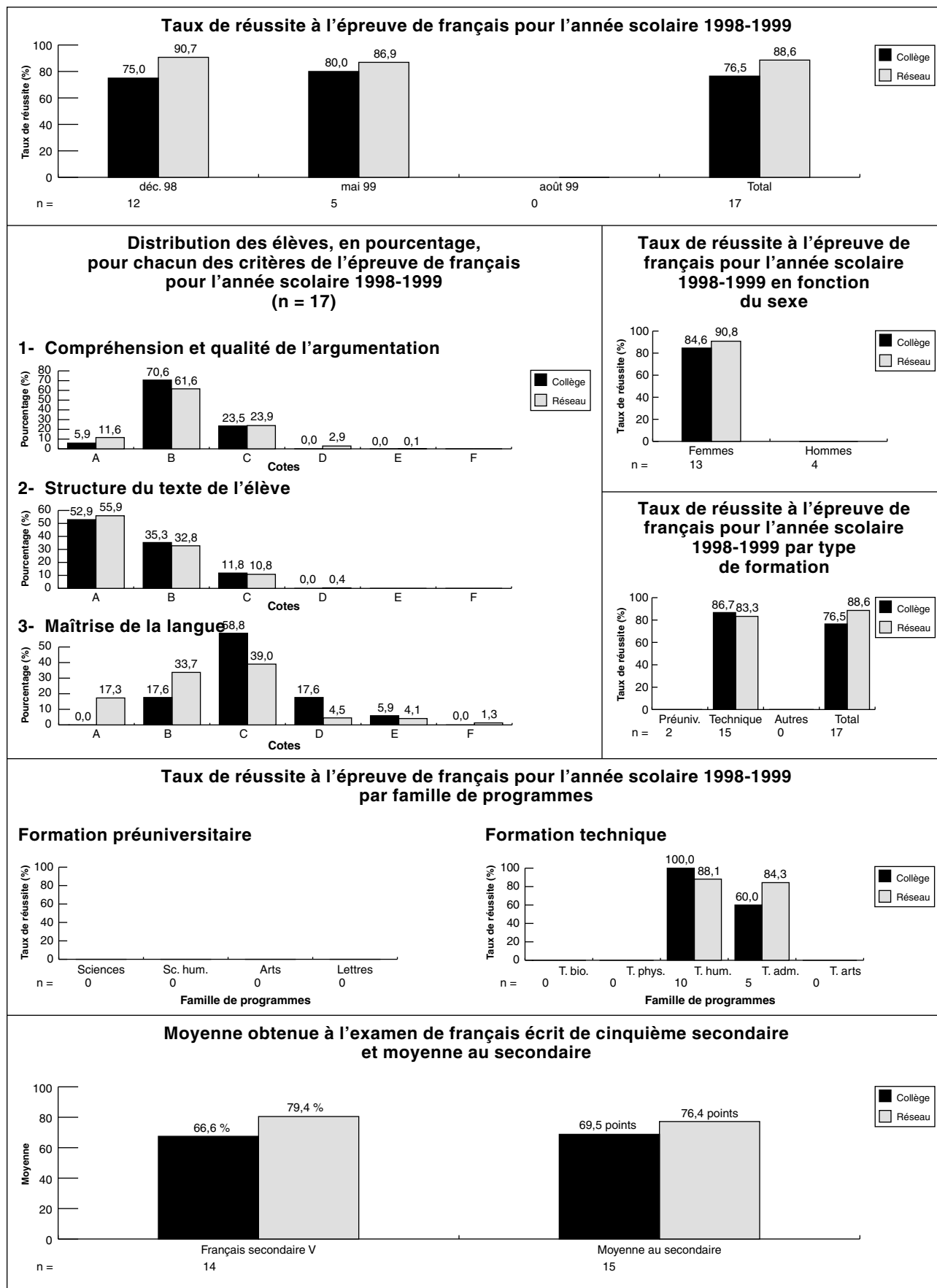
Collège Mérici



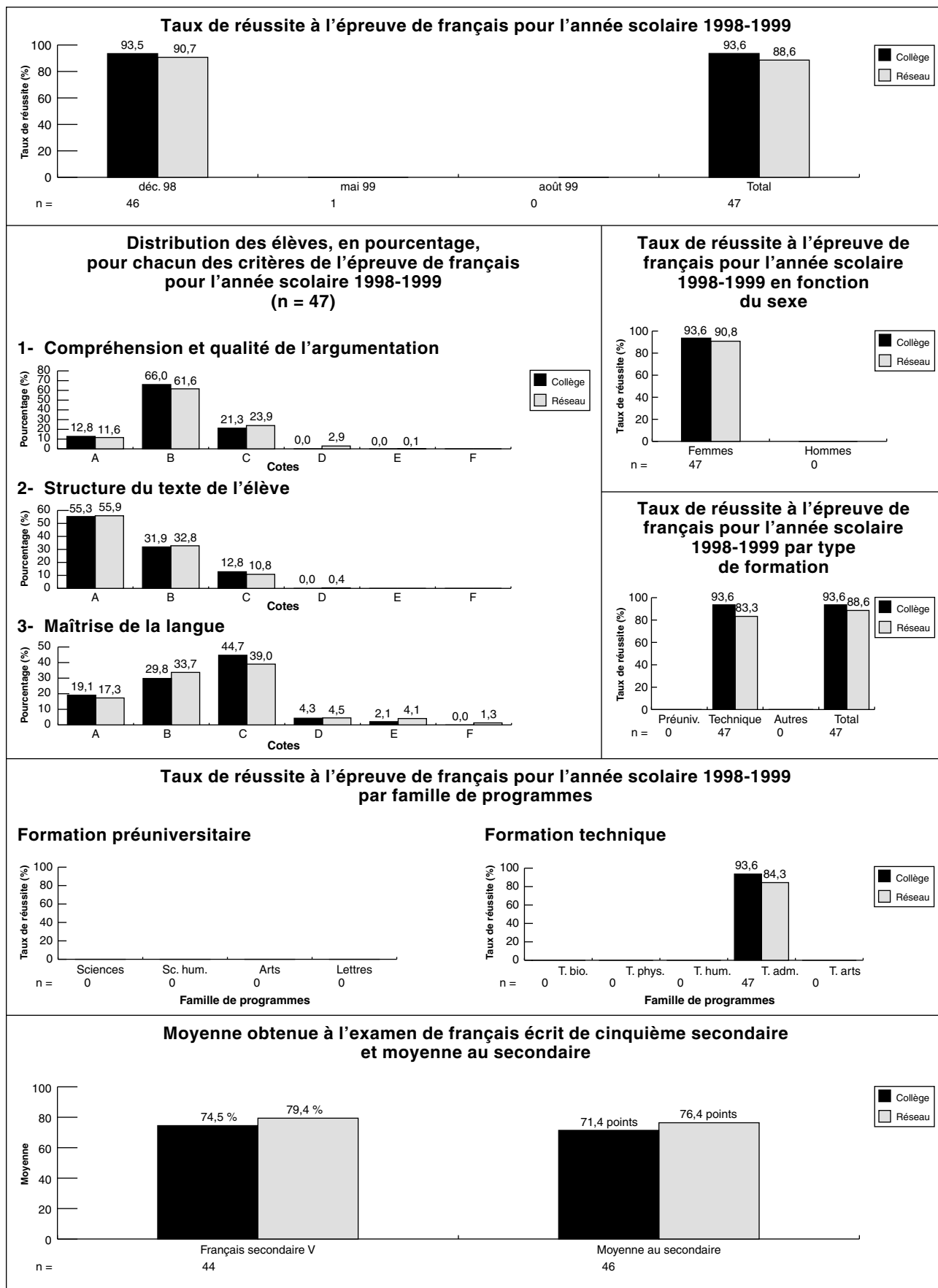
Collège moderne 3-R



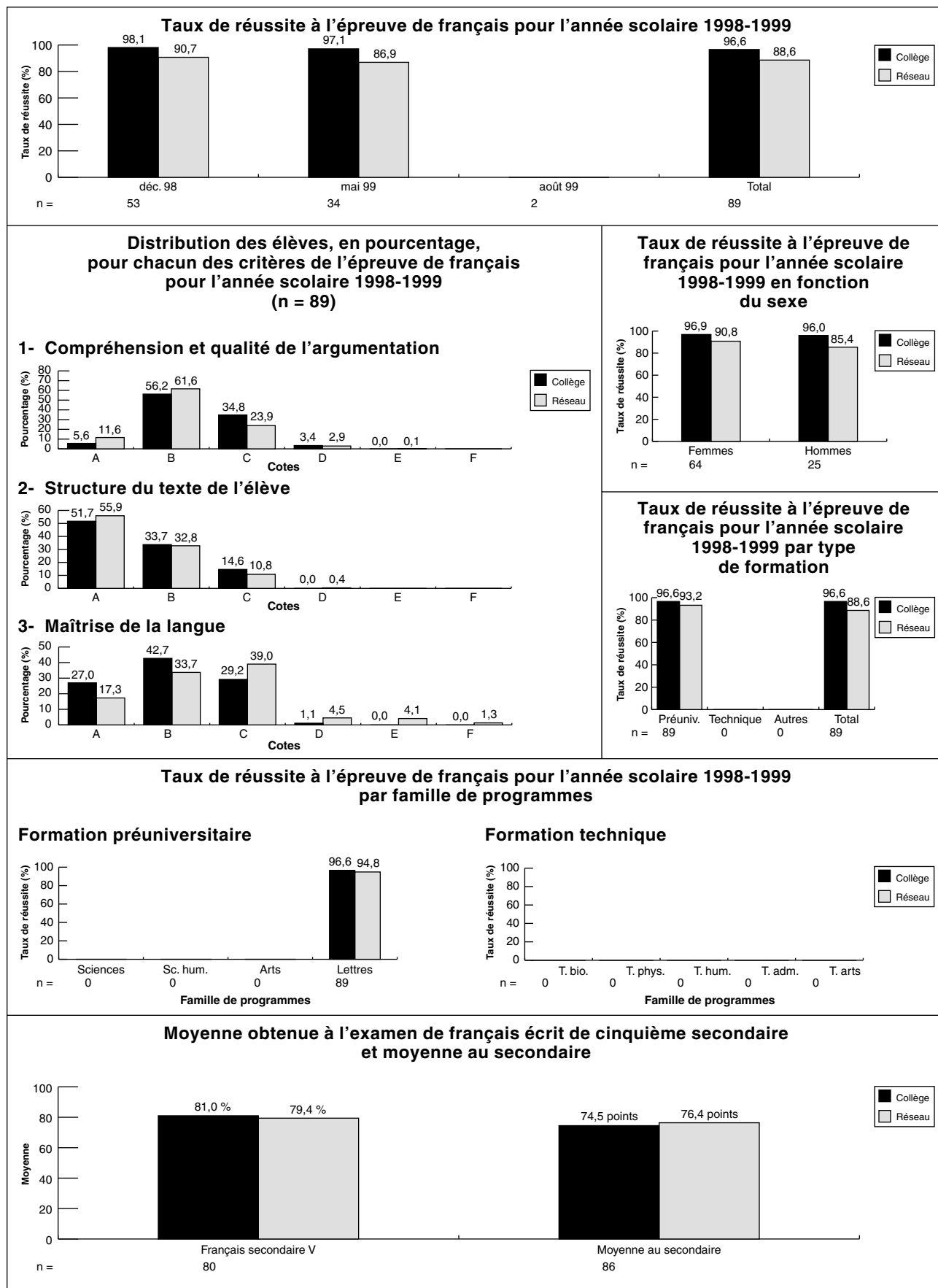
Collège O'Sullivan de Montréal



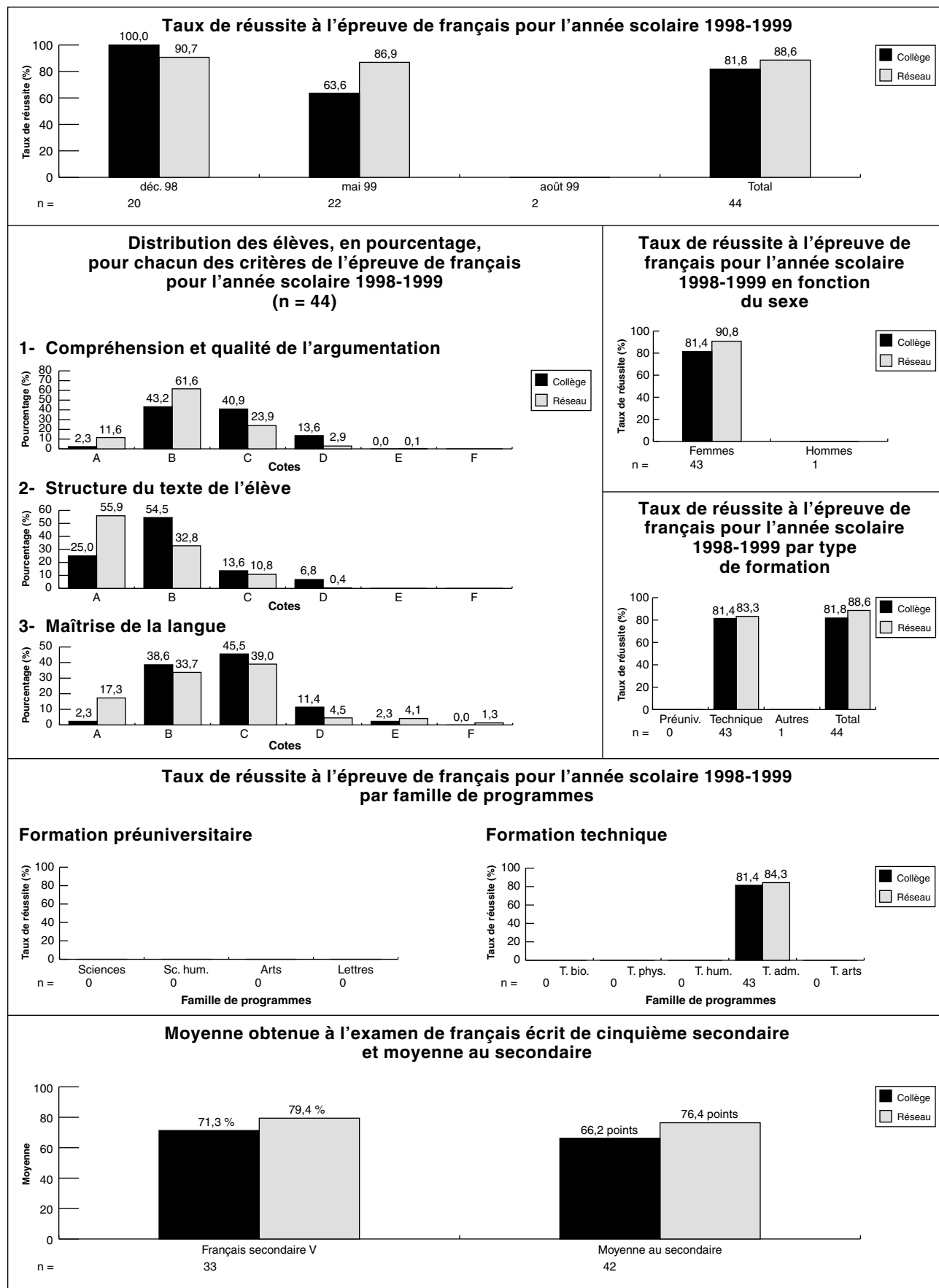
Collège O'Sullivan de Québec



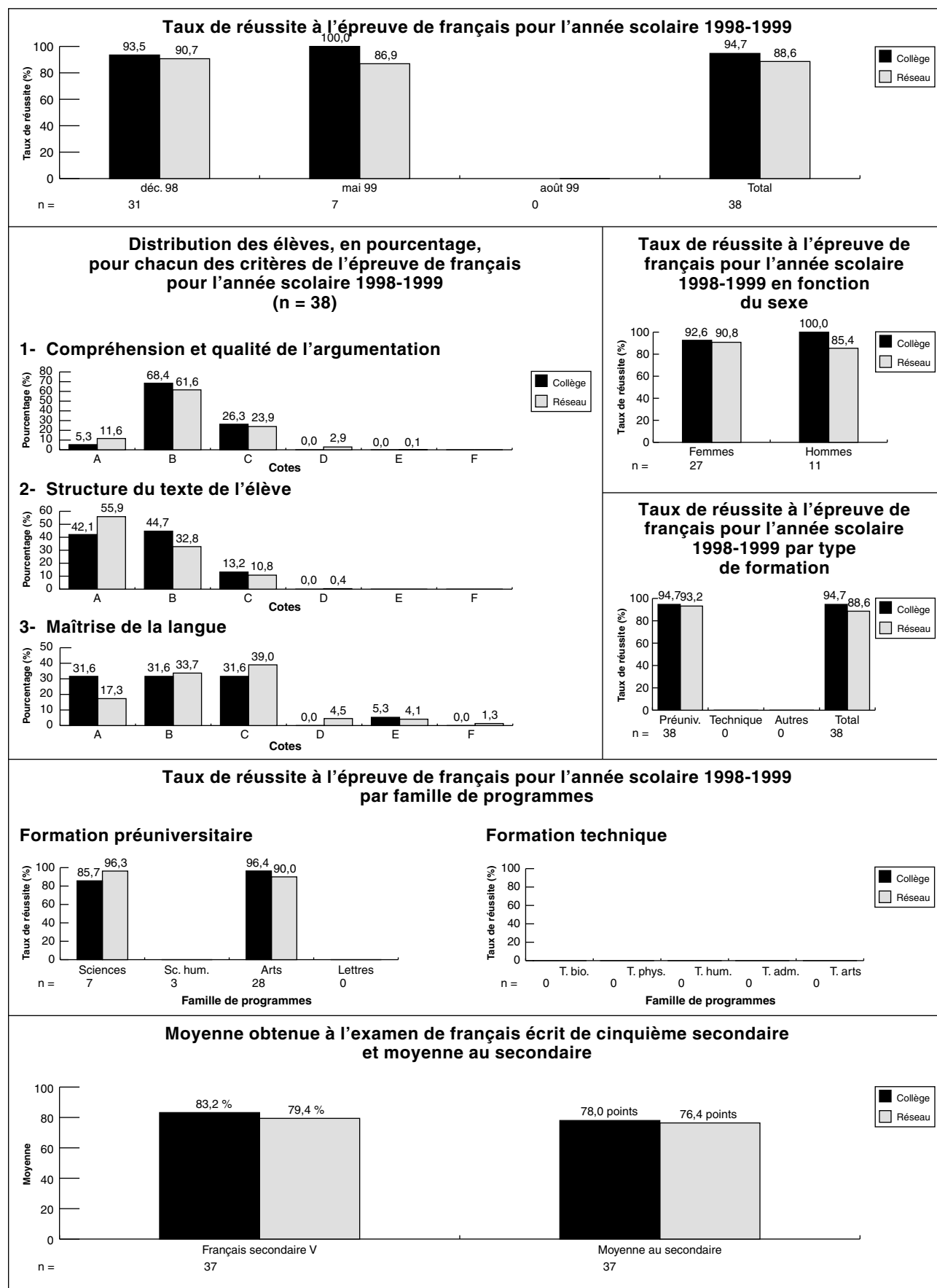
Conservatoire Lassalle



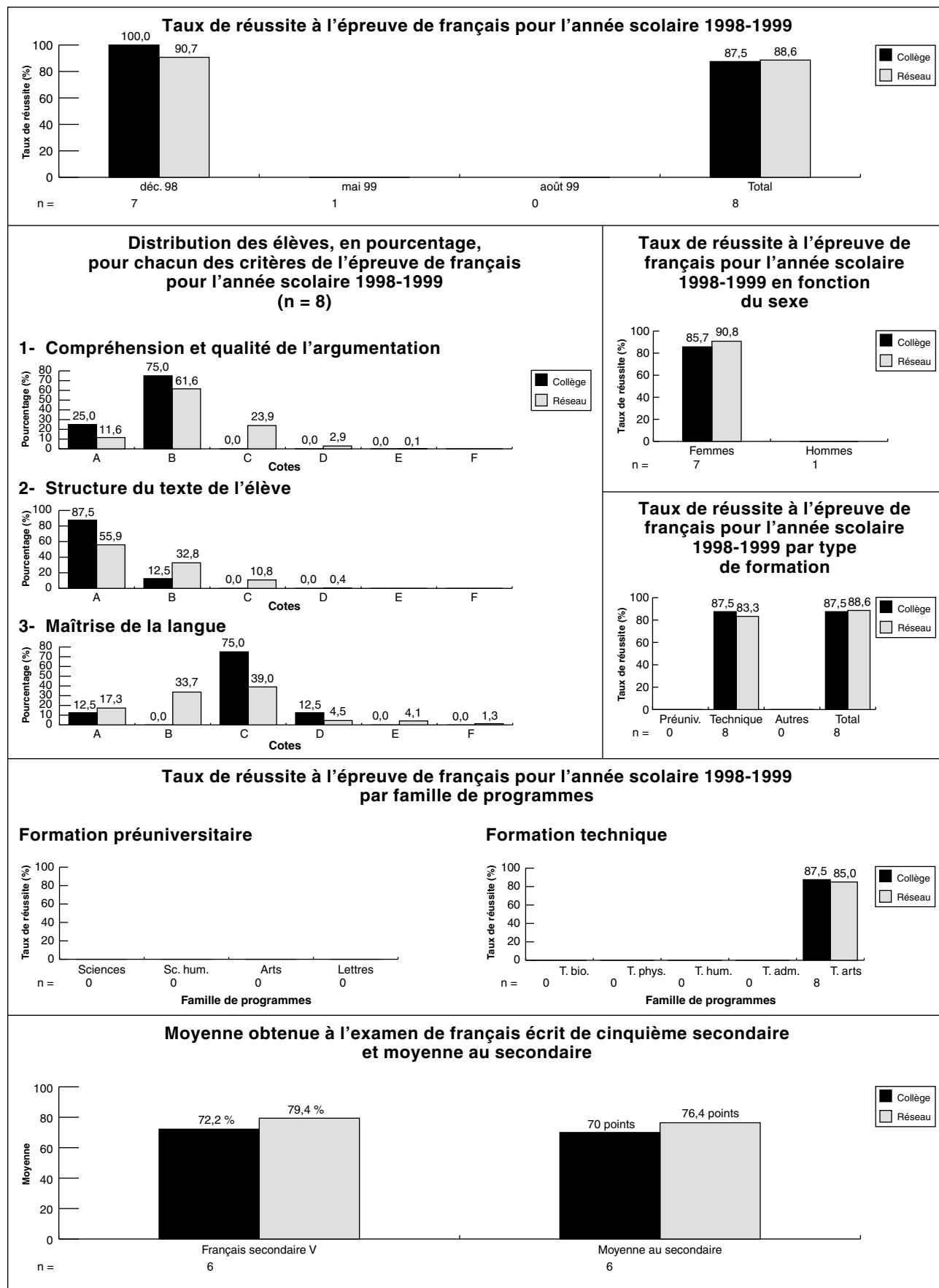
École commerciale du Cap

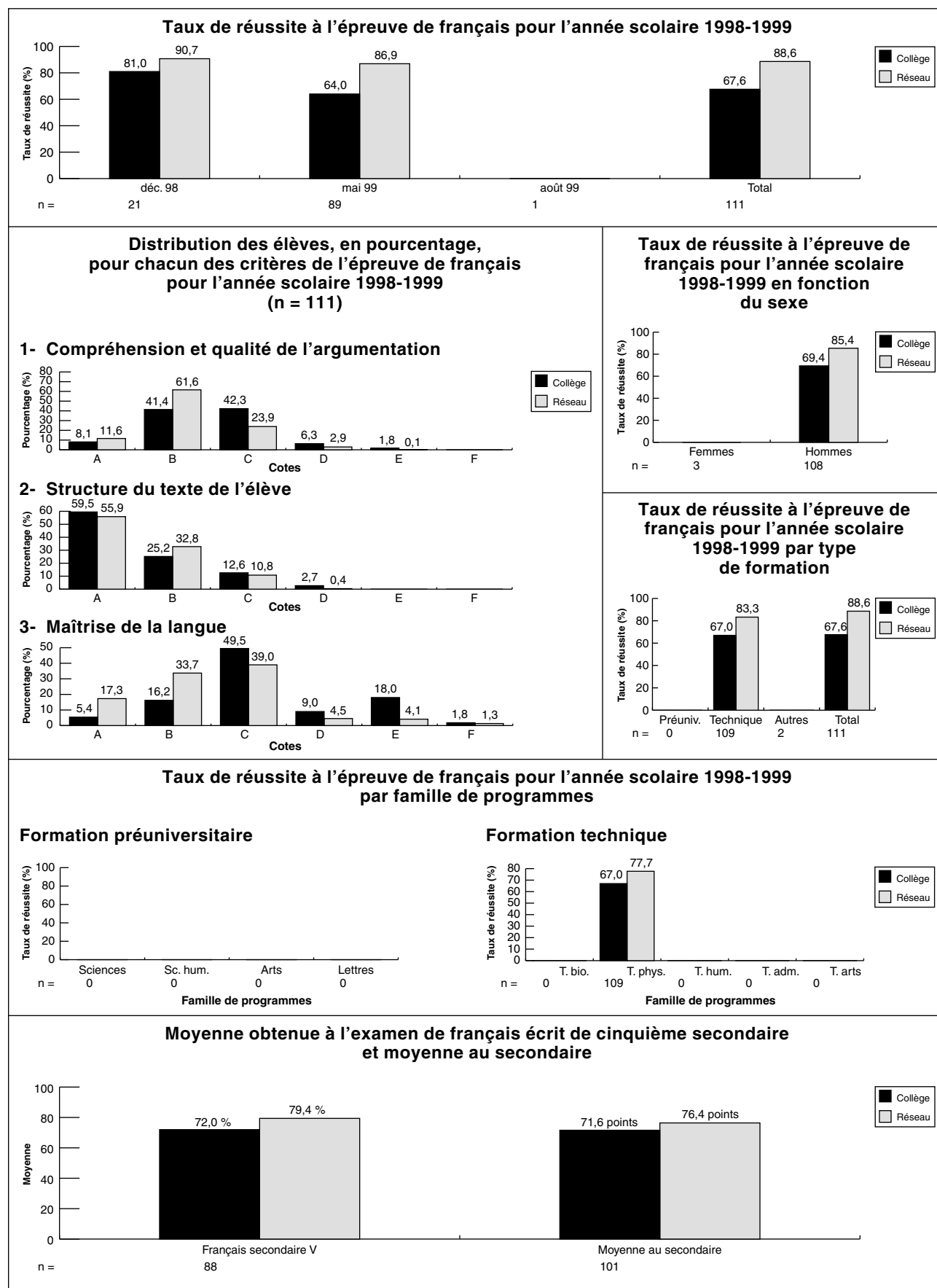


École de musique Vincent d'Indy

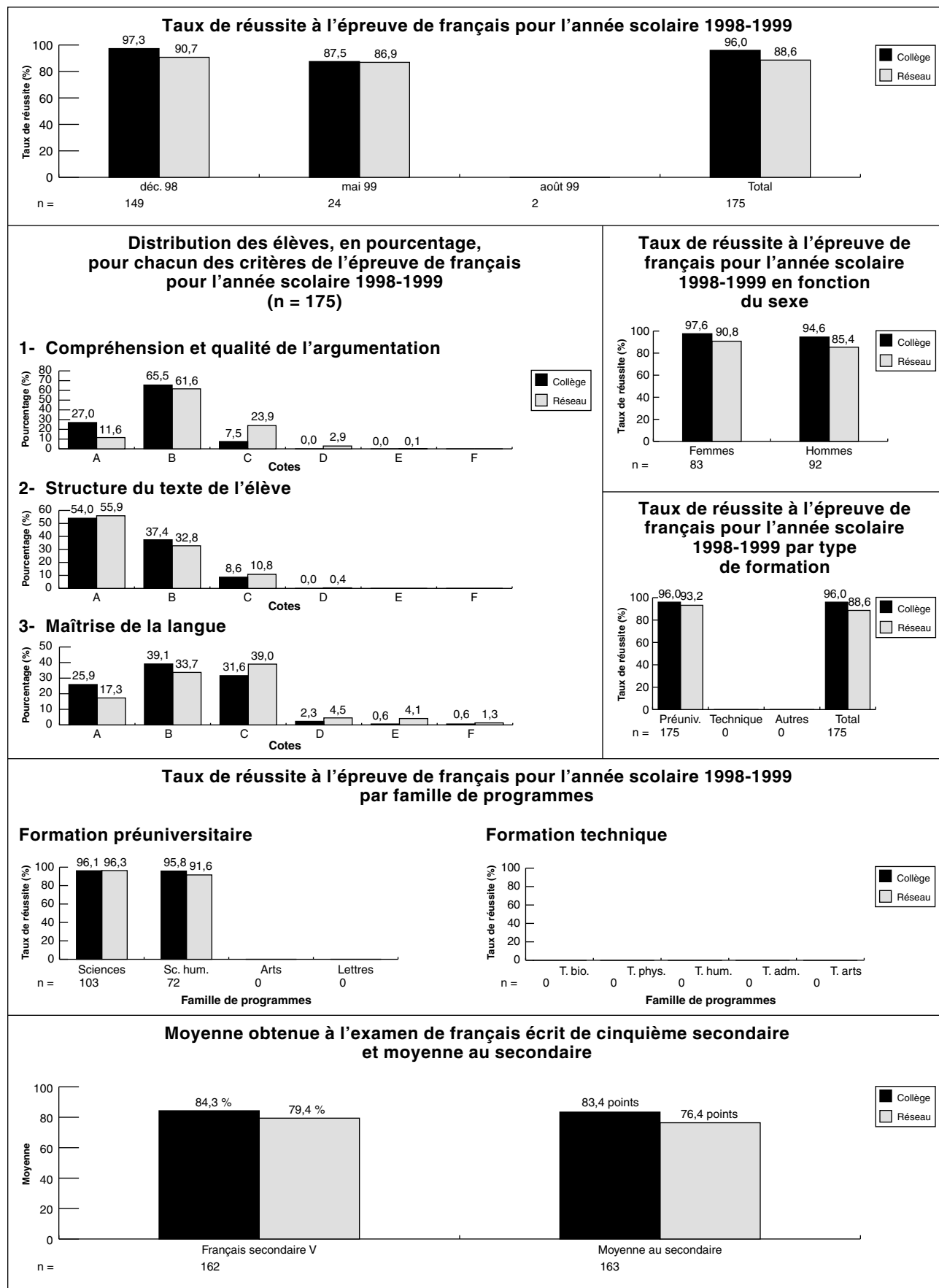


École nationale de cirque

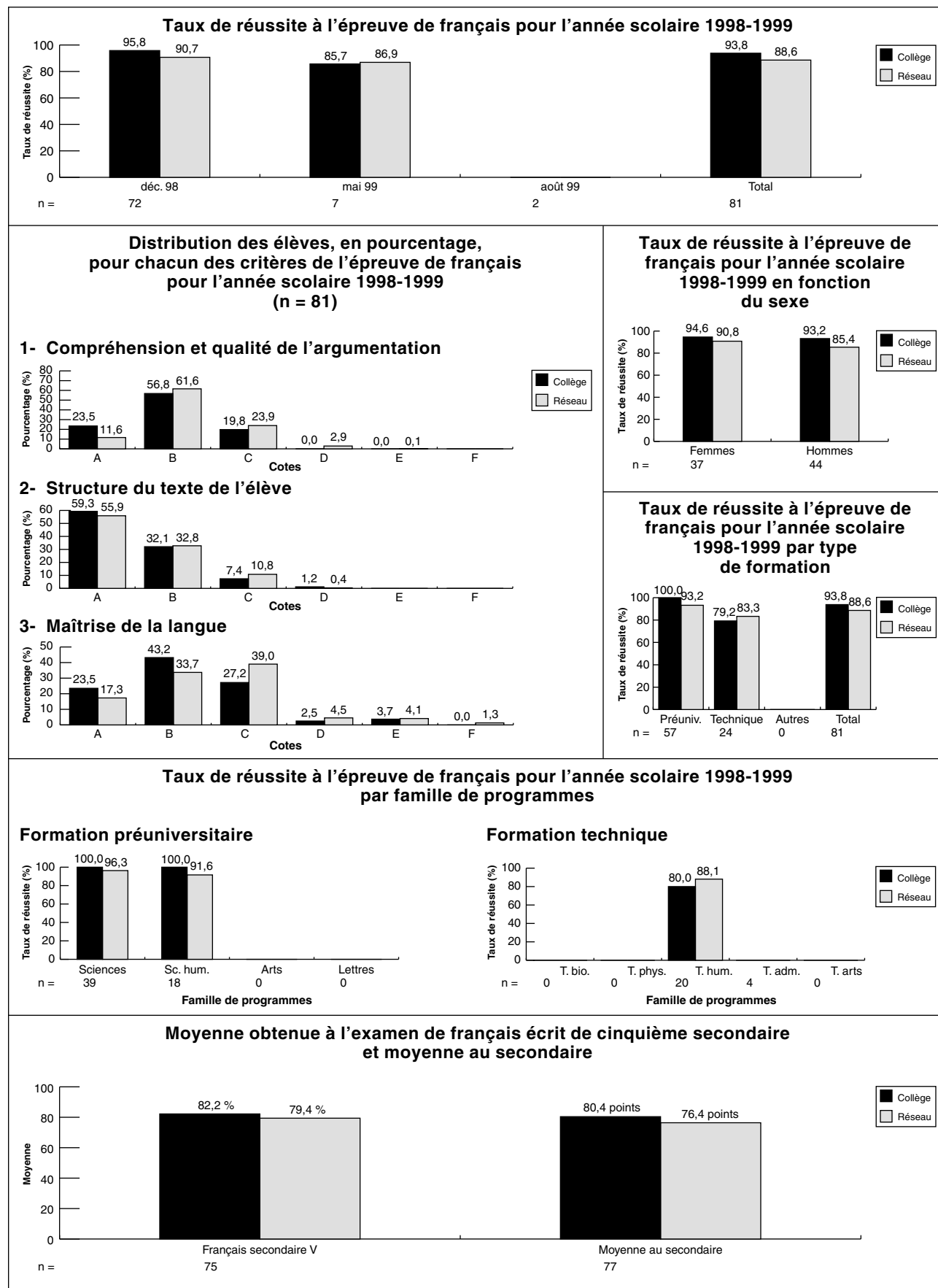


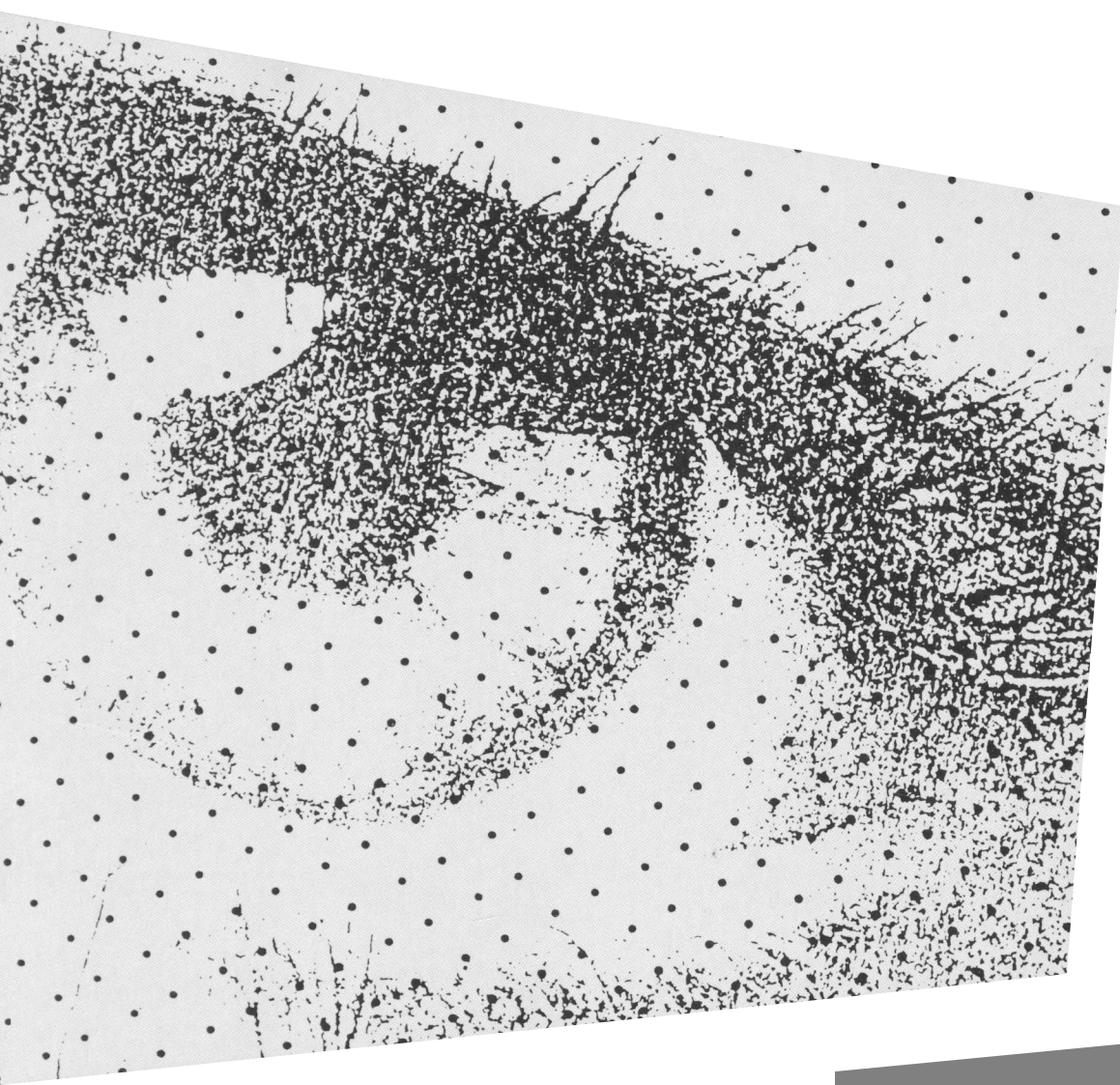


Petit séminaire de Québec



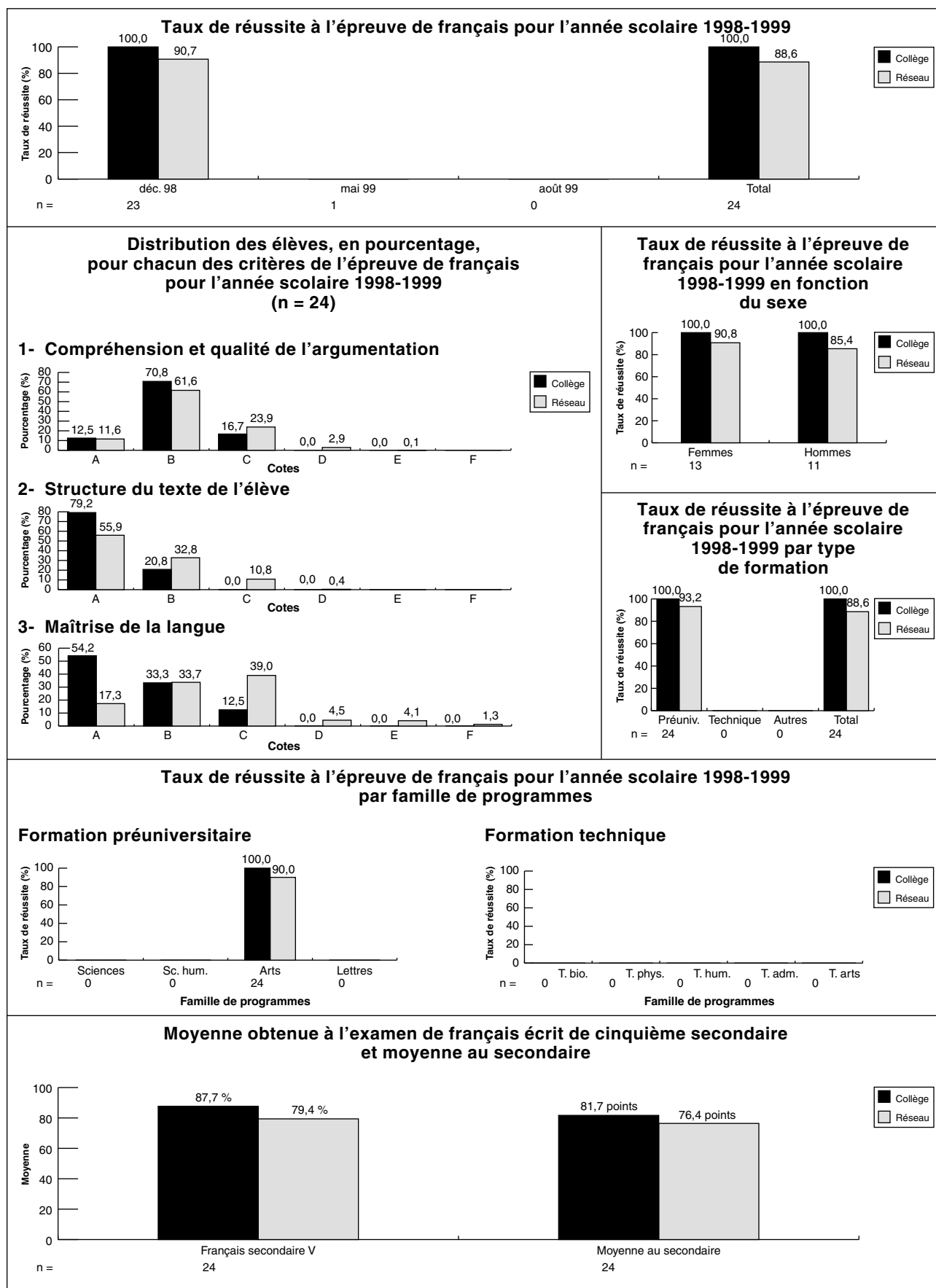
Séminaire de Sherbrooke



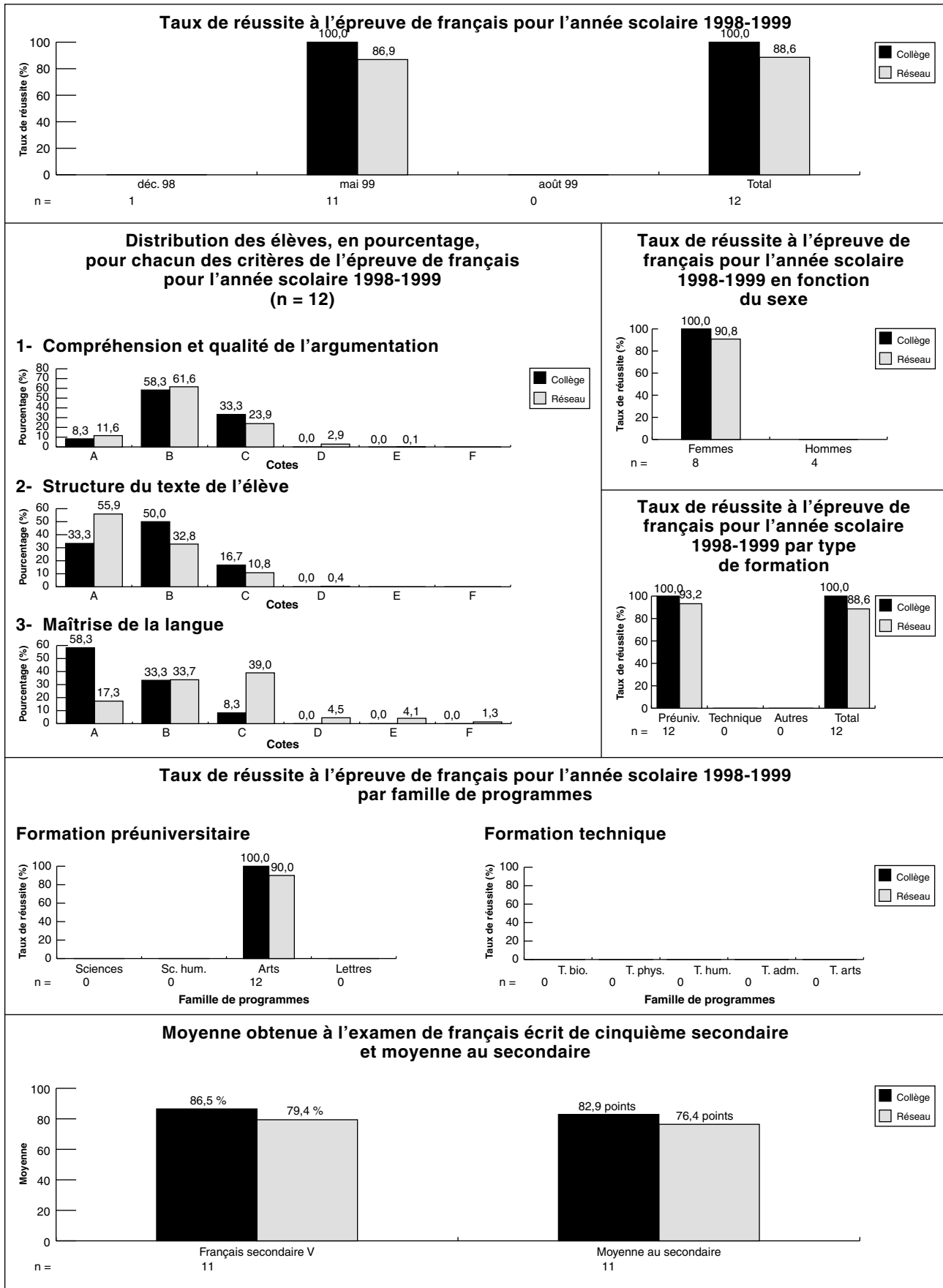


**Les écoles
gouvernementales**

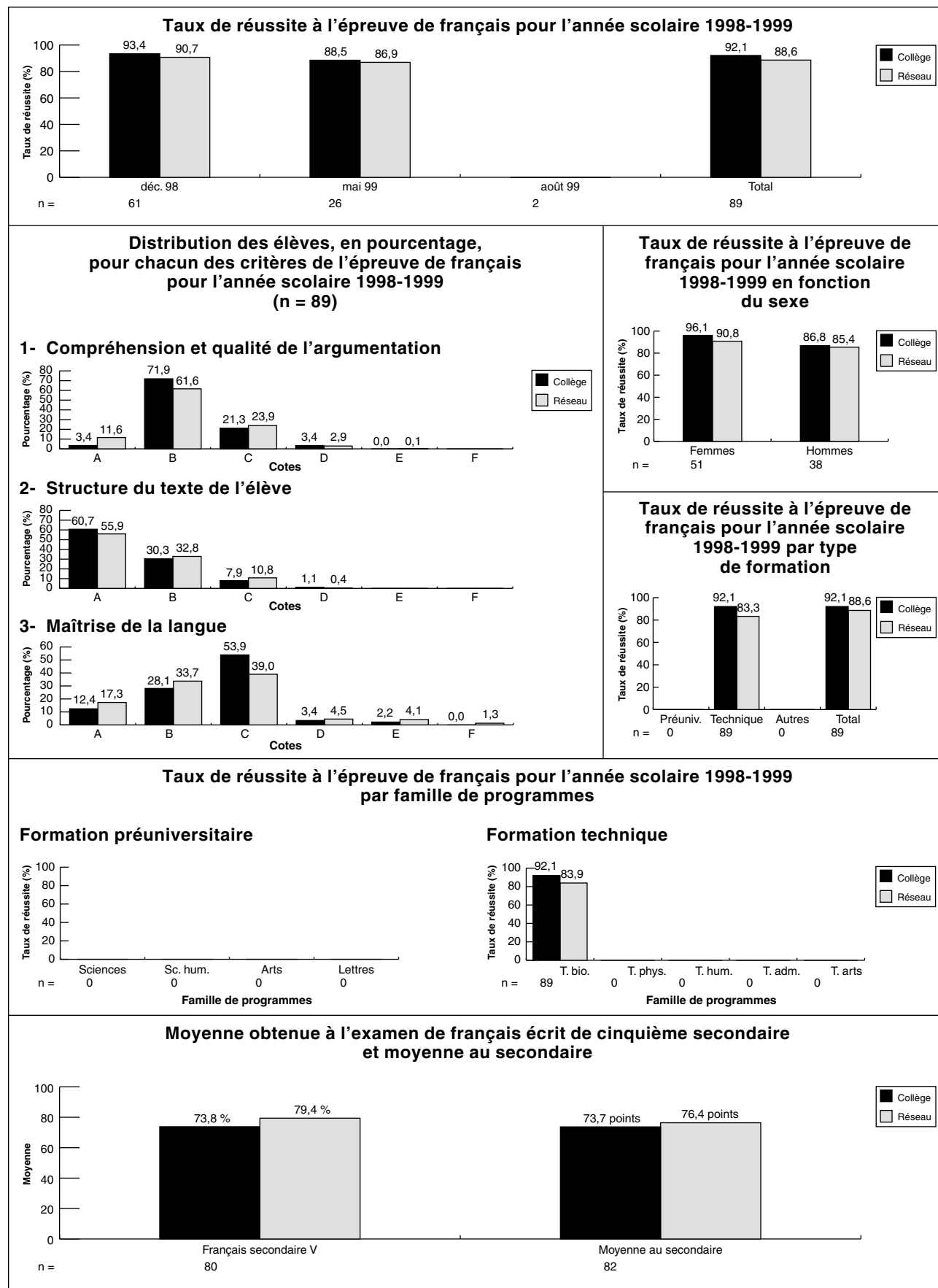
Conservatoire de musique de Montréal



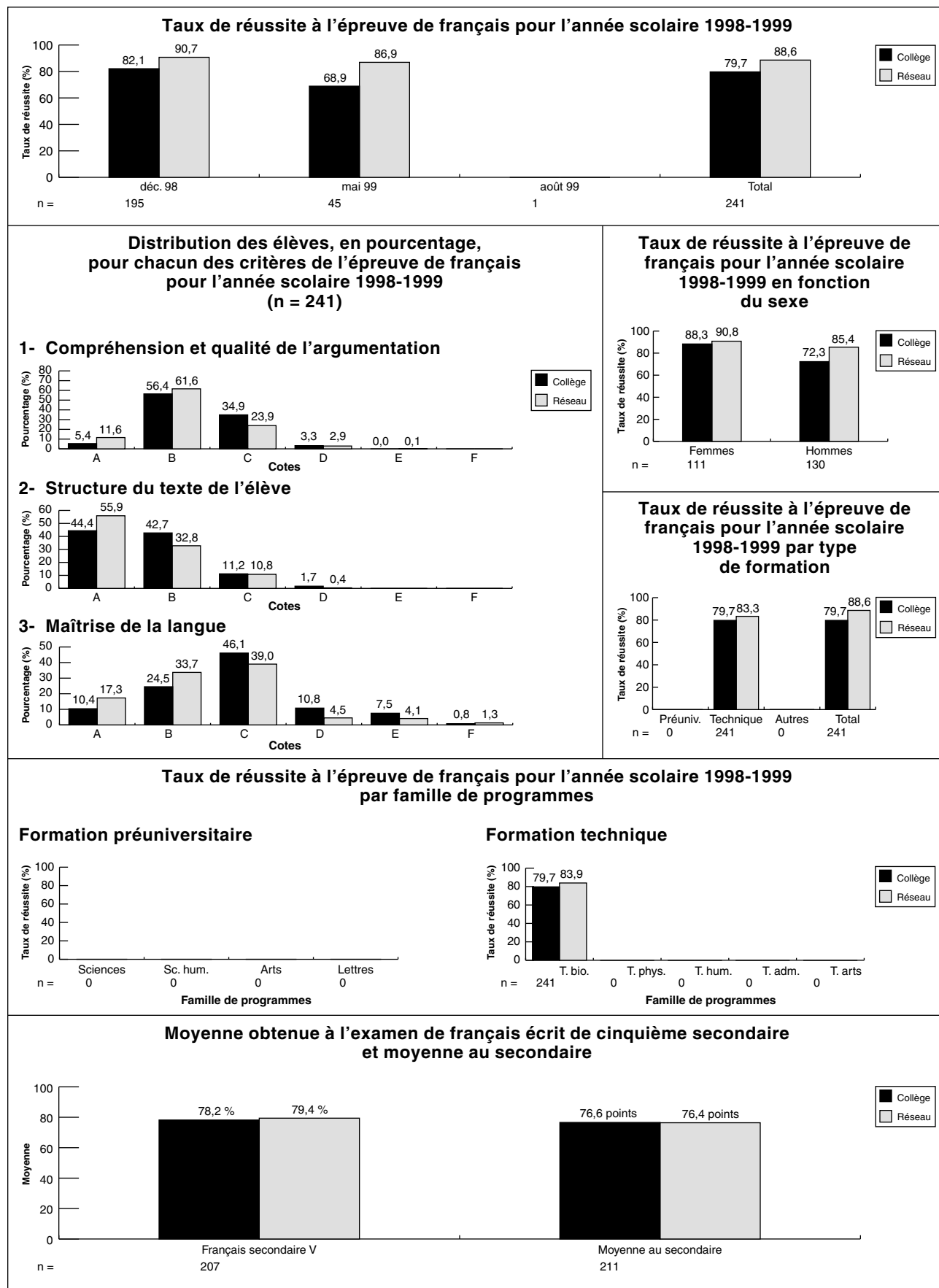
Conservatoire de musique de Québec



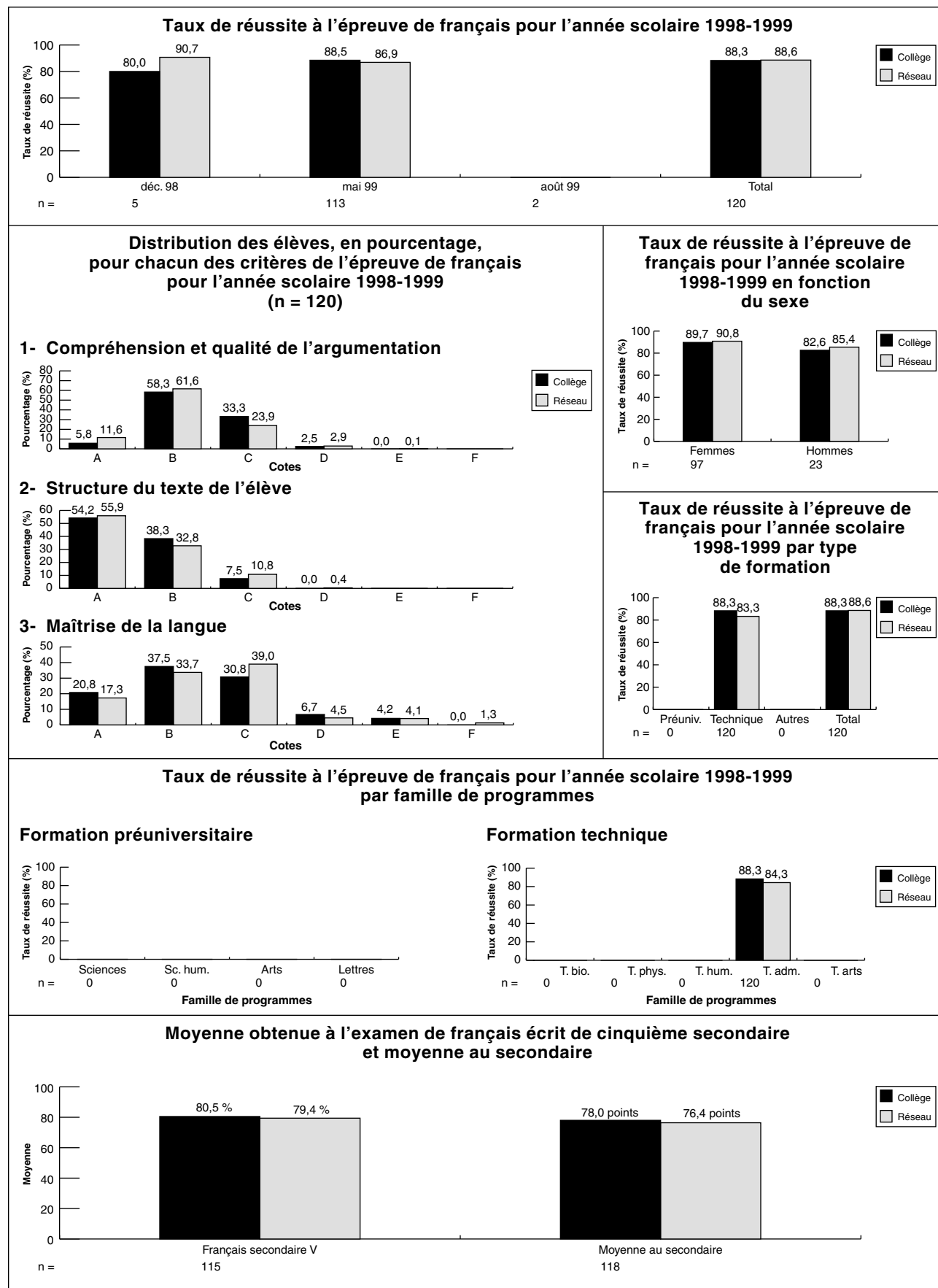
Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière



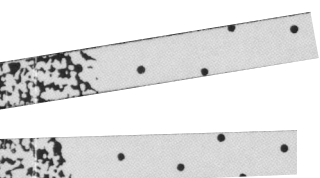
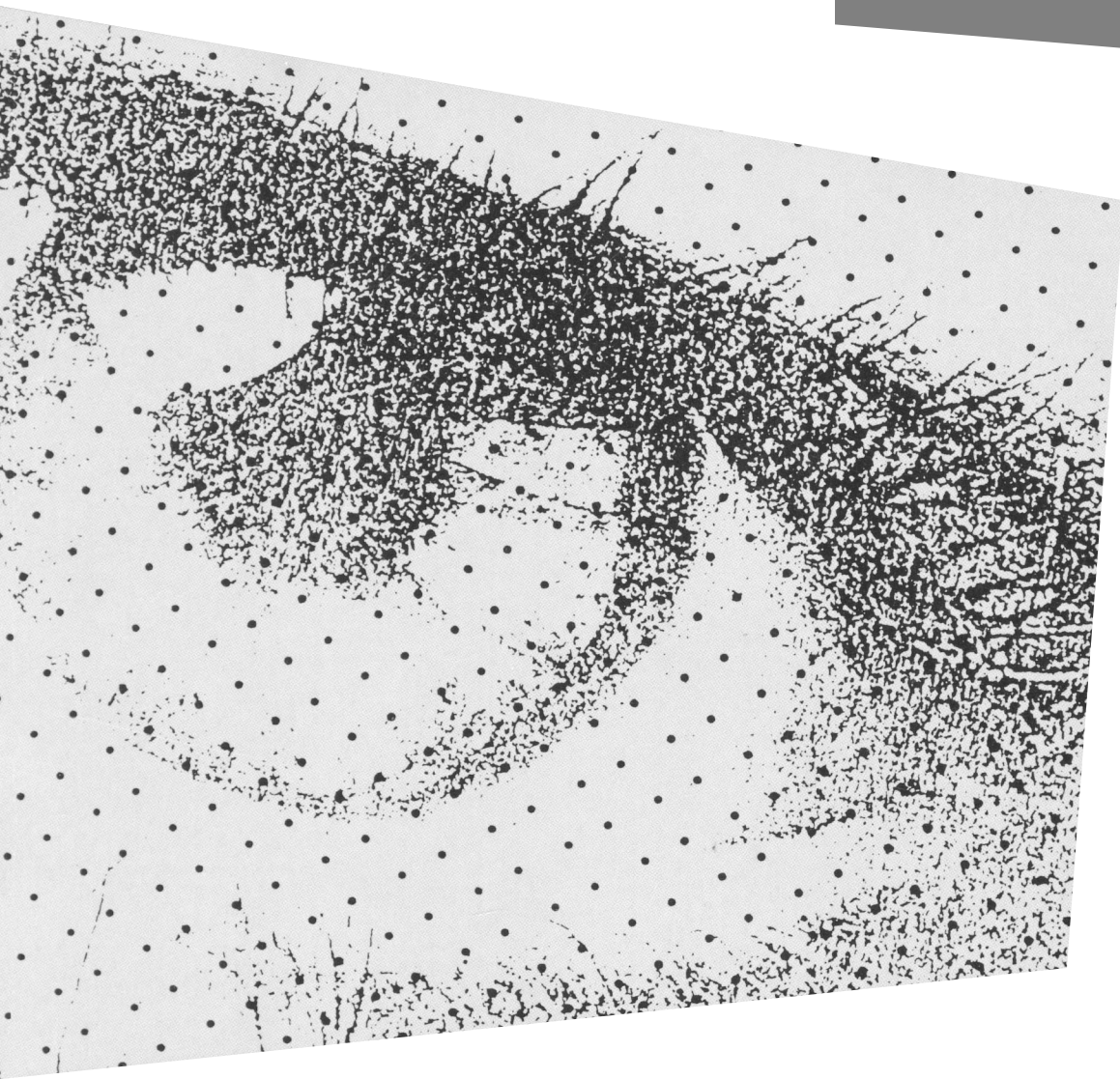
Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe

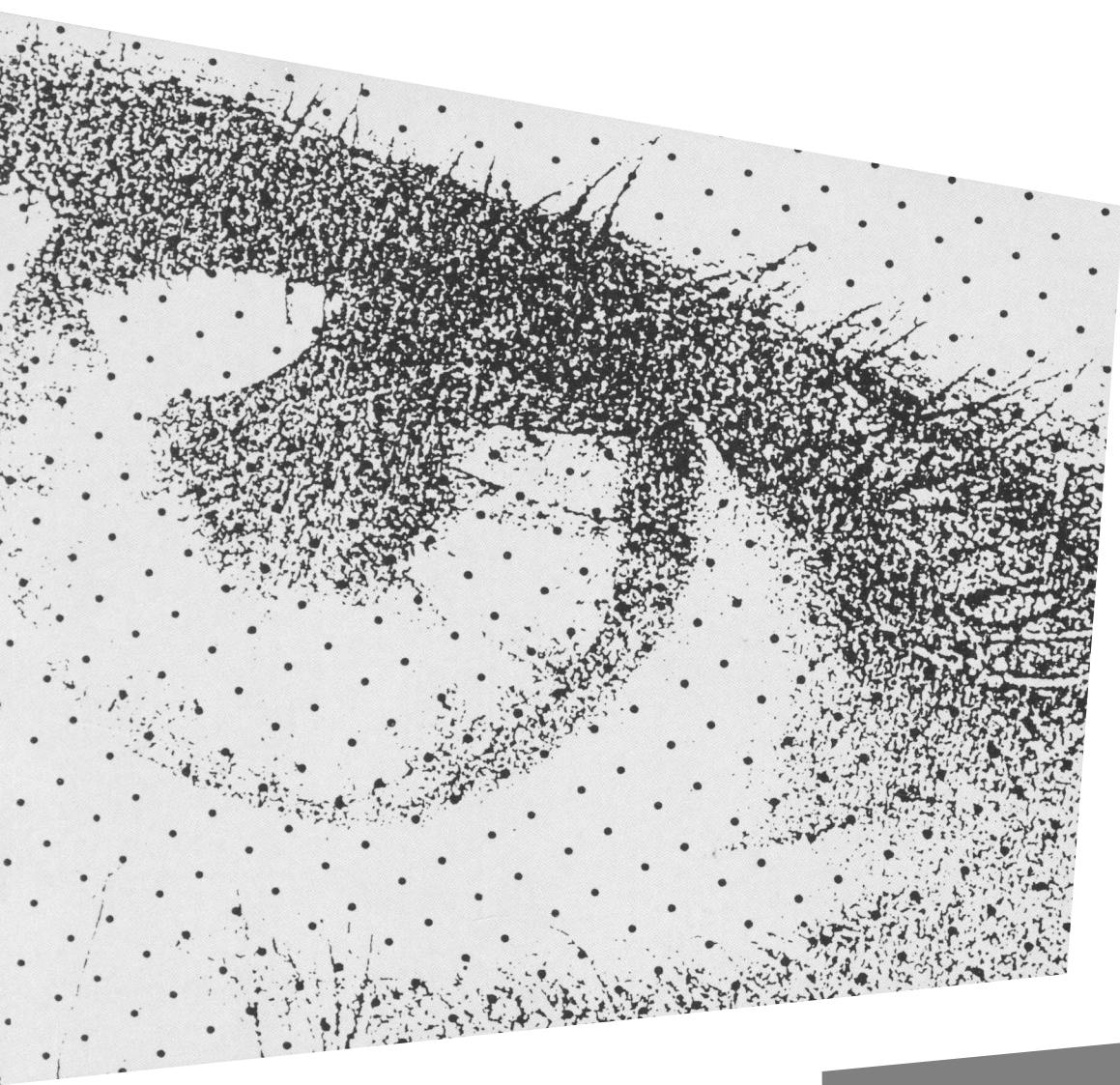


Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec



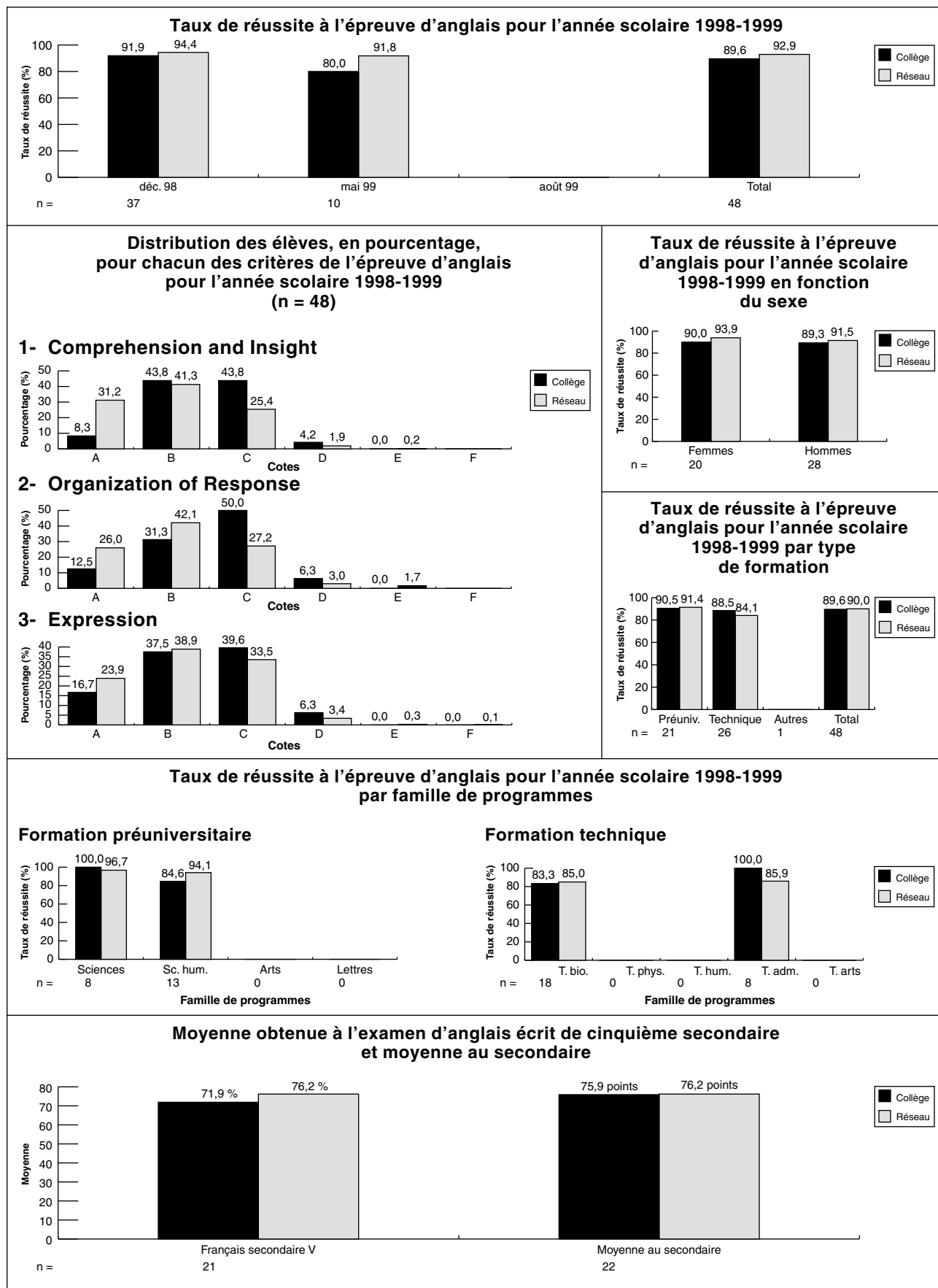
Les établissements anglophones



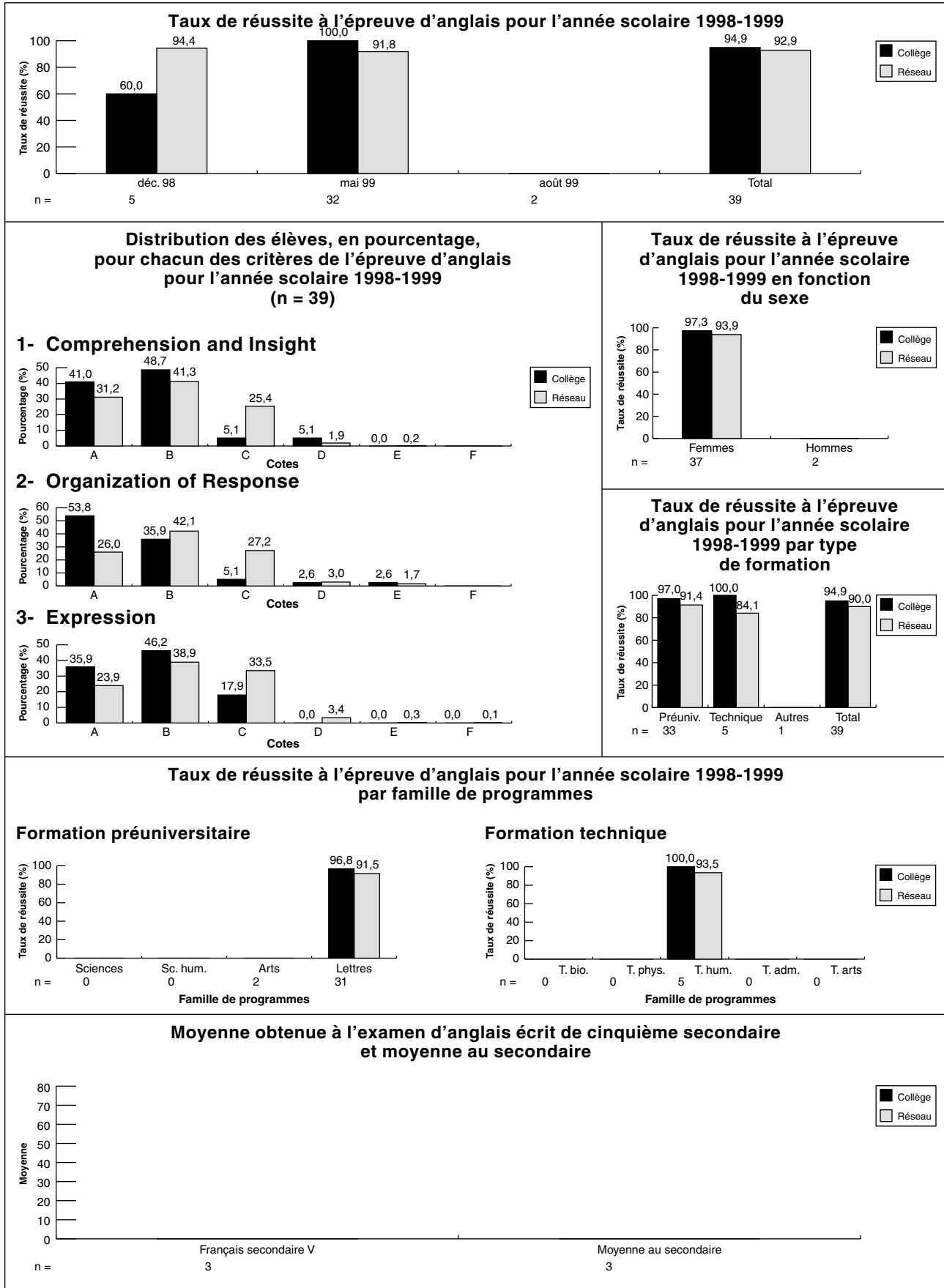


Les cégeps

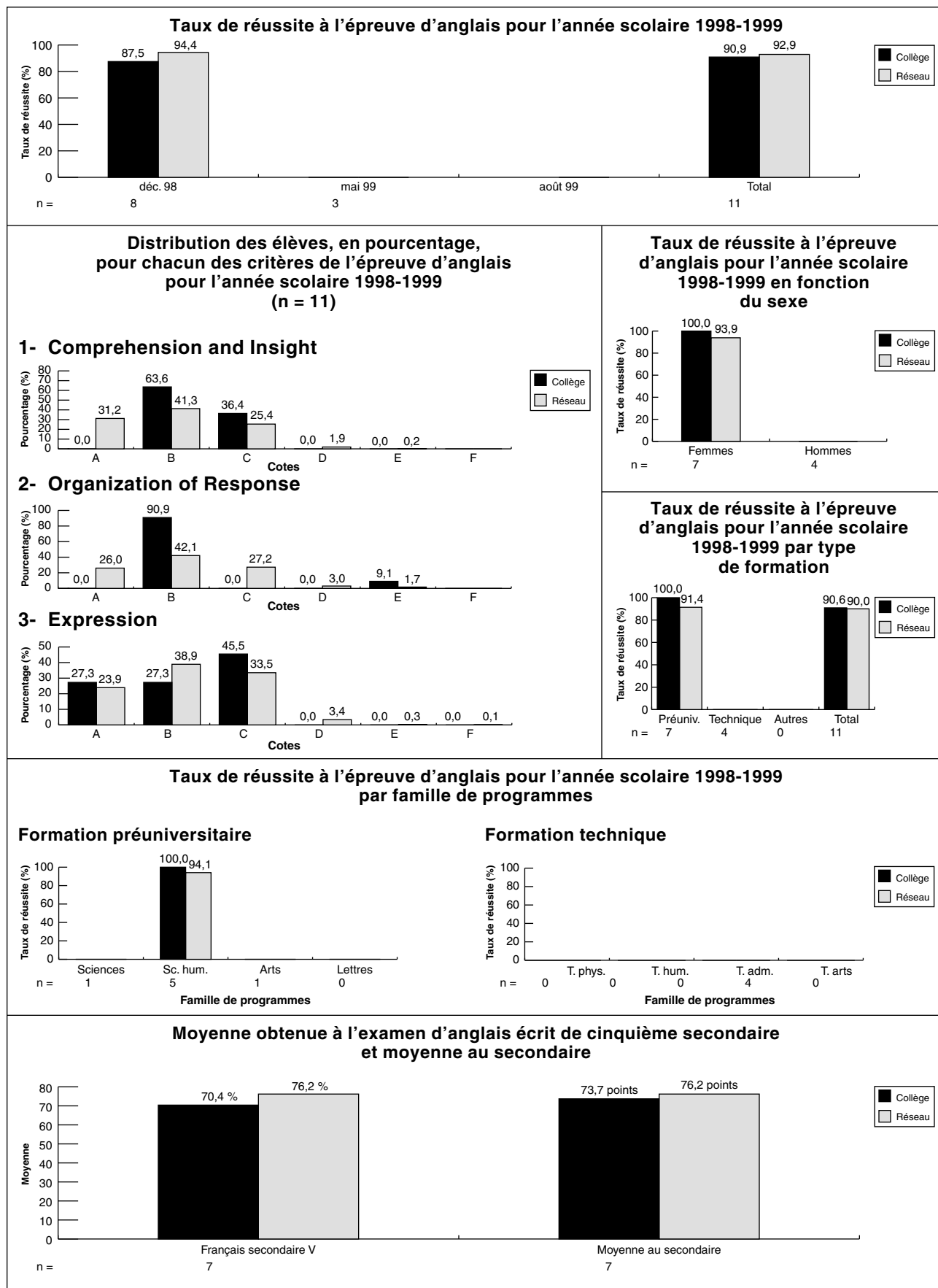
Cégep de la Gaspésie et des Îles



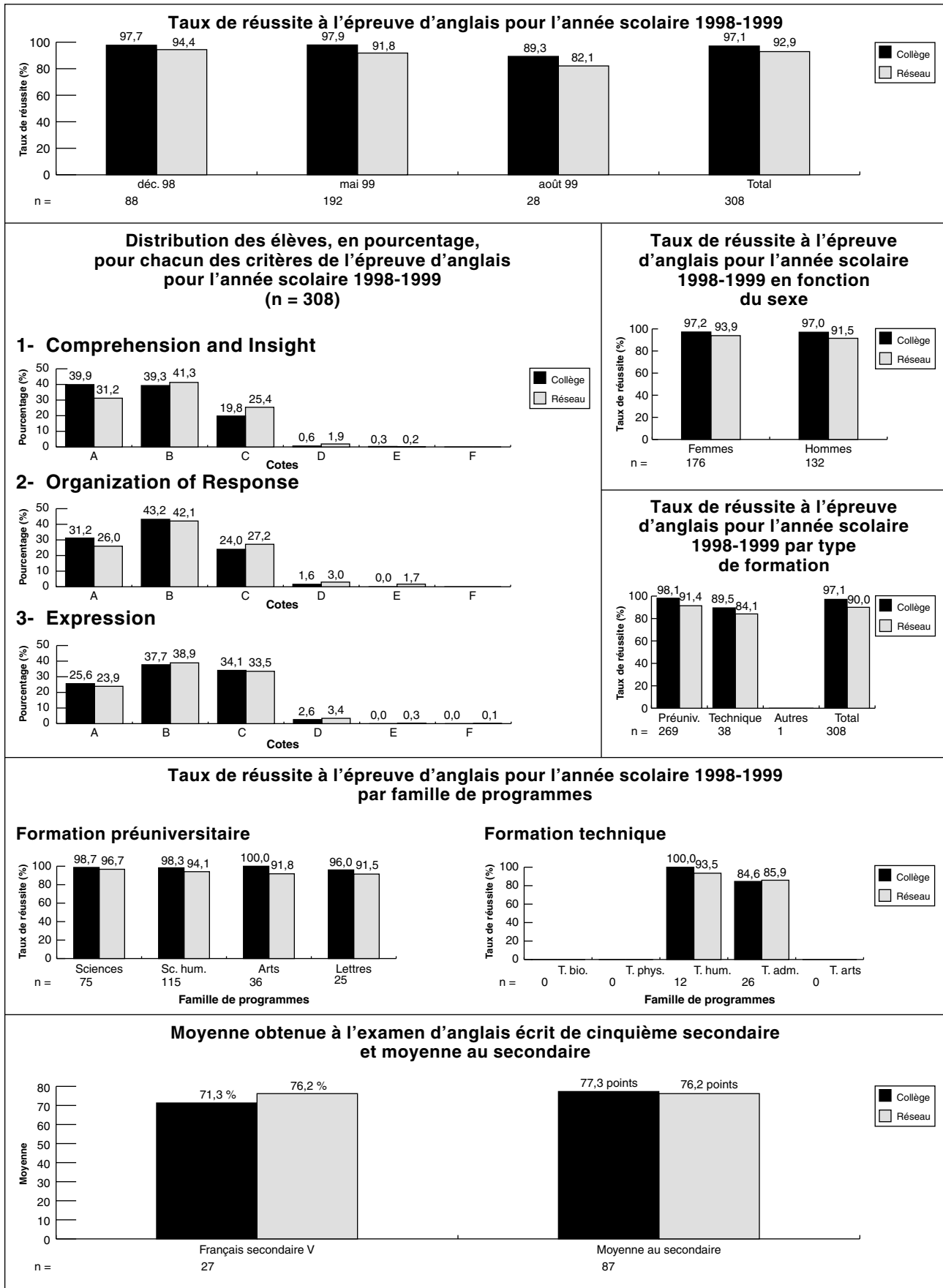
Cégep Marie-Victorin



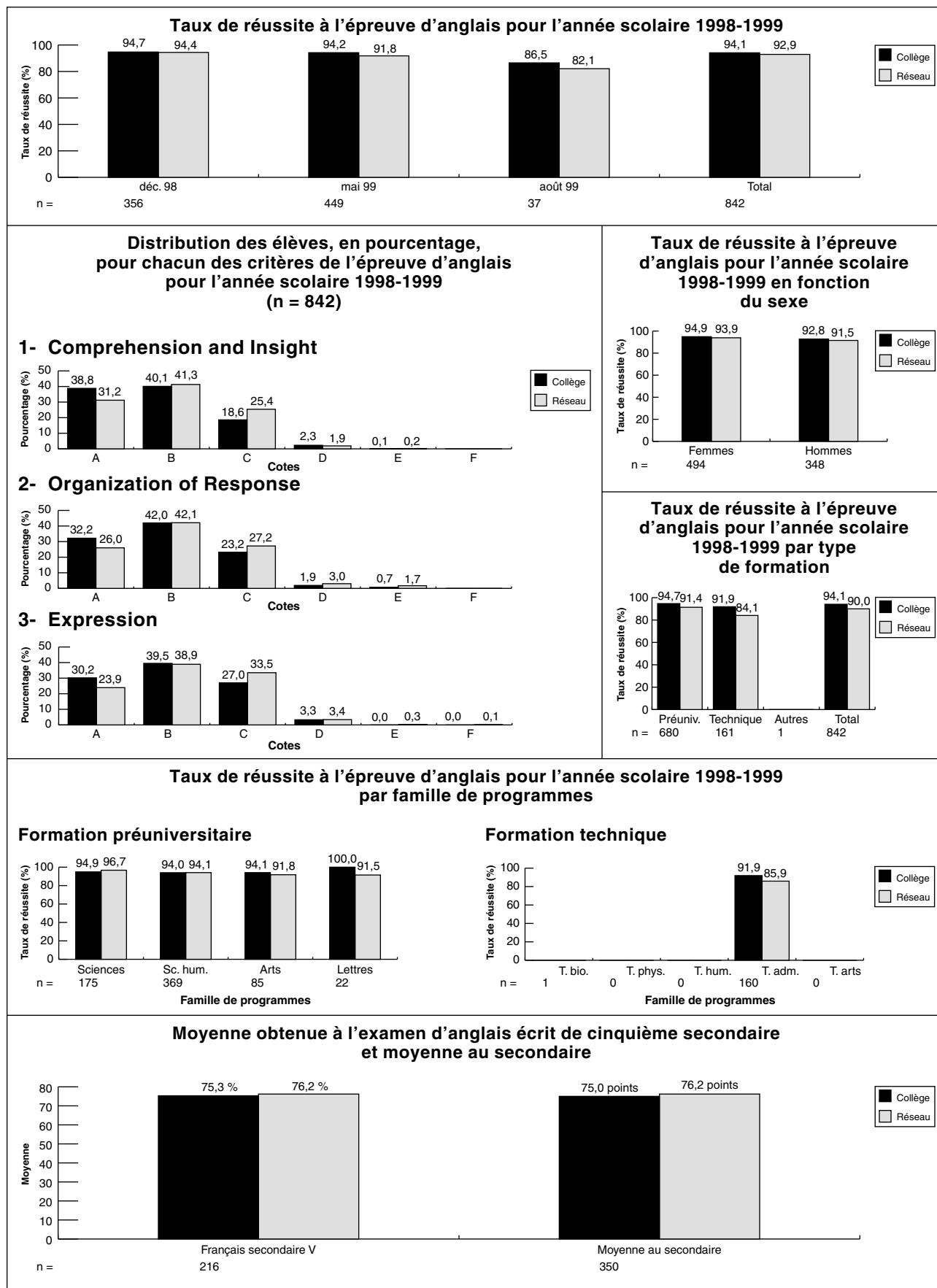
Cégep de Sept-Îles



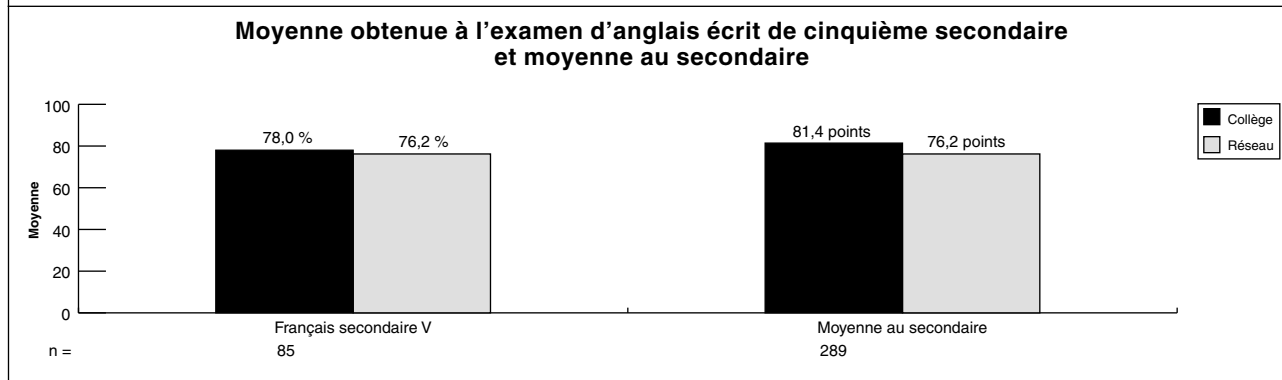
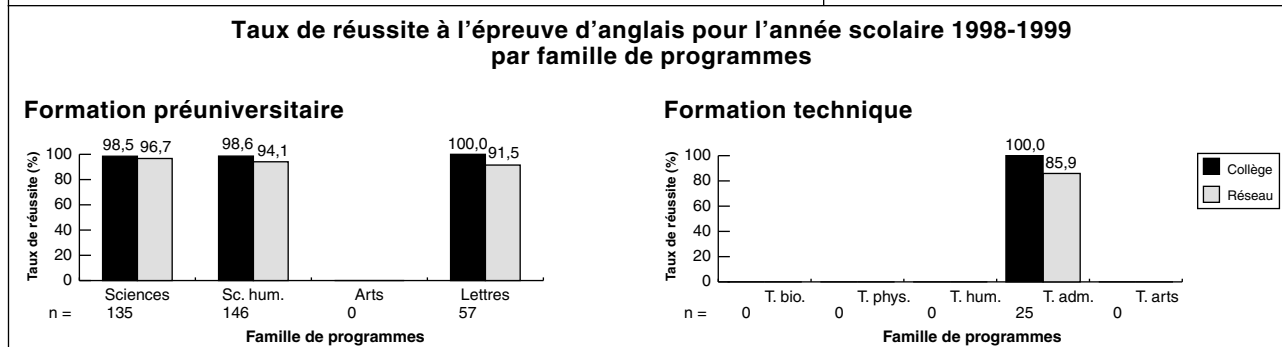
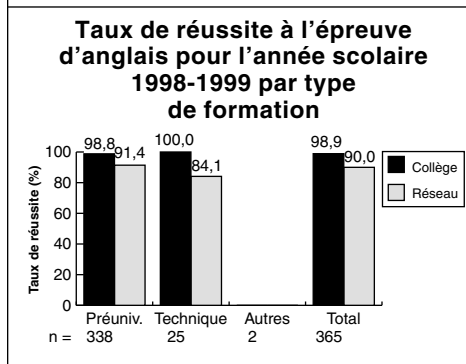
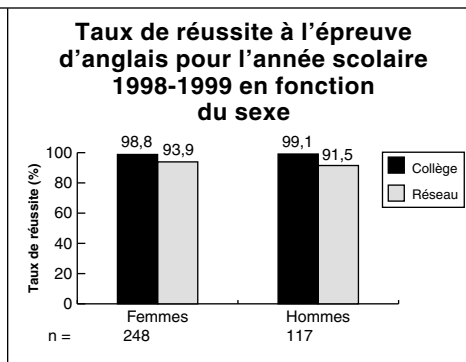
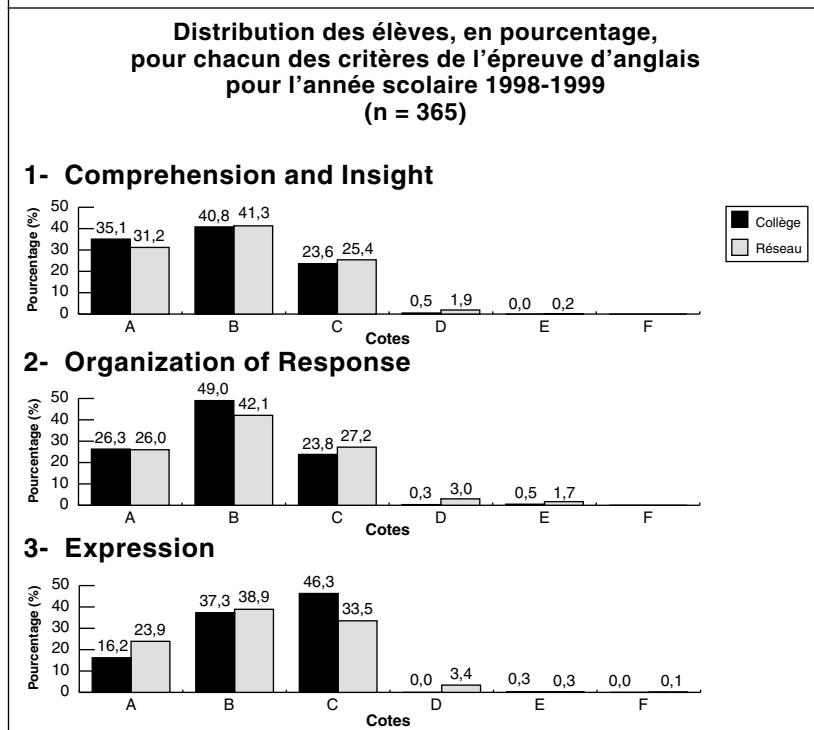
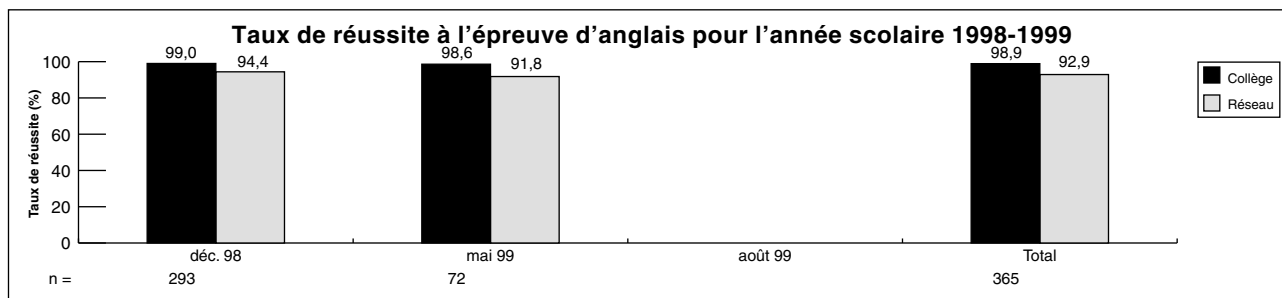
Champlain regional College — Campus Lennoxville



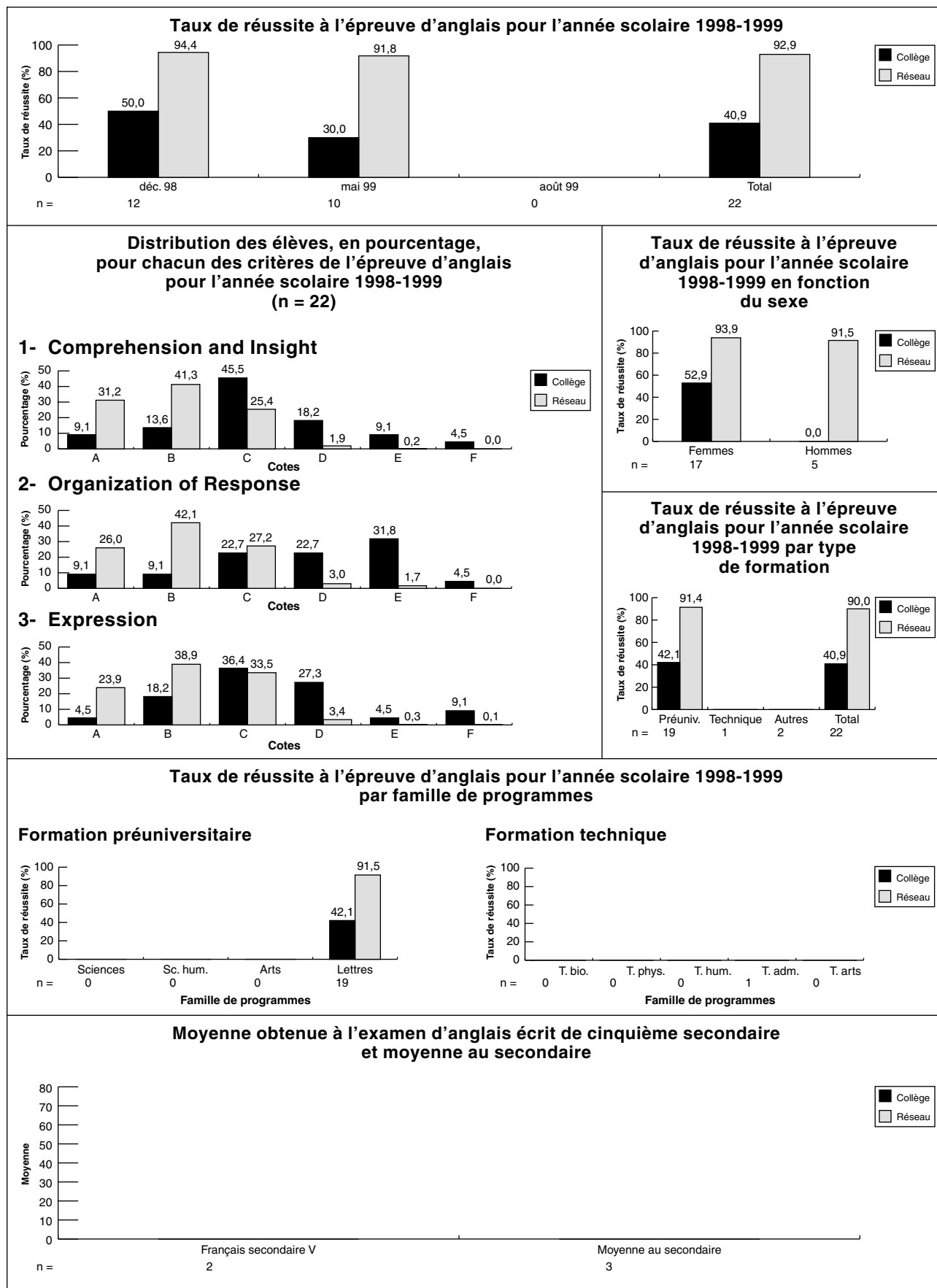
Champlain regional College — Campus Saint-Lambert-Longueuil

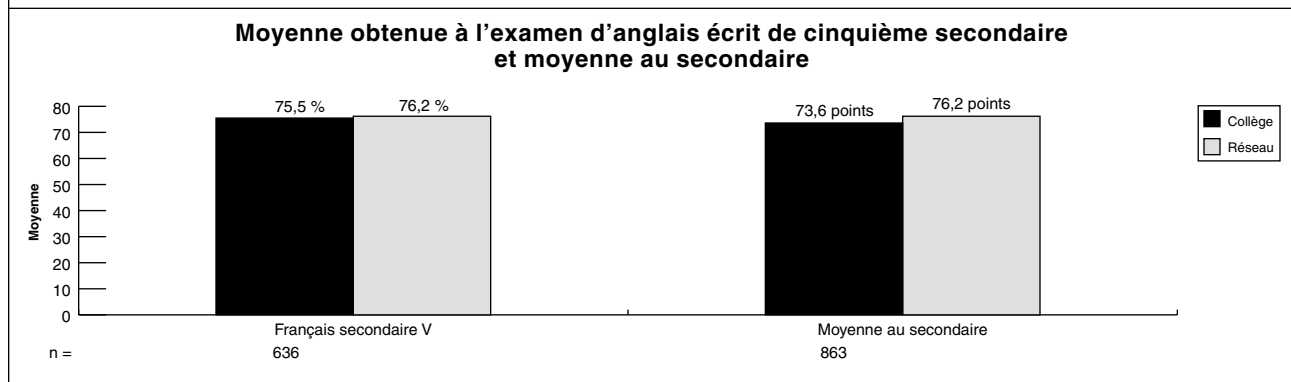
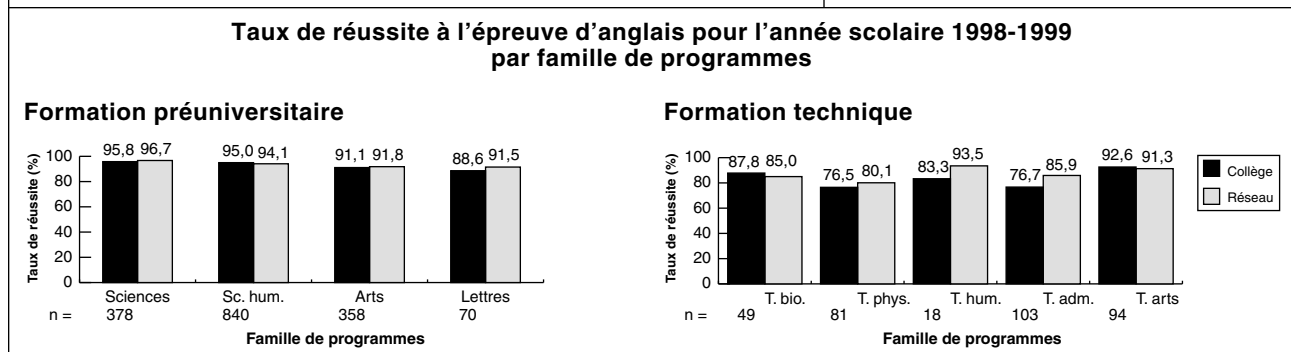
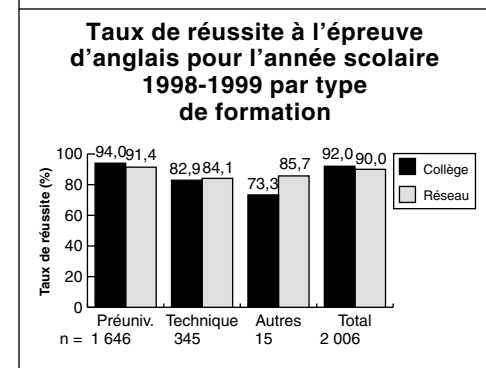
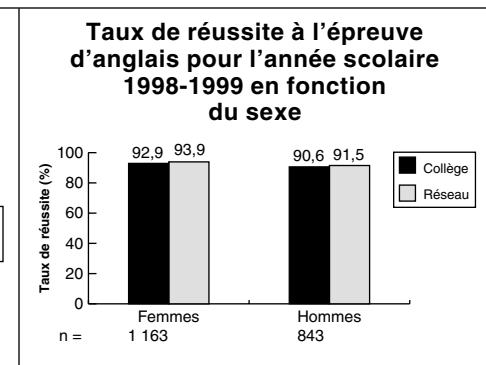
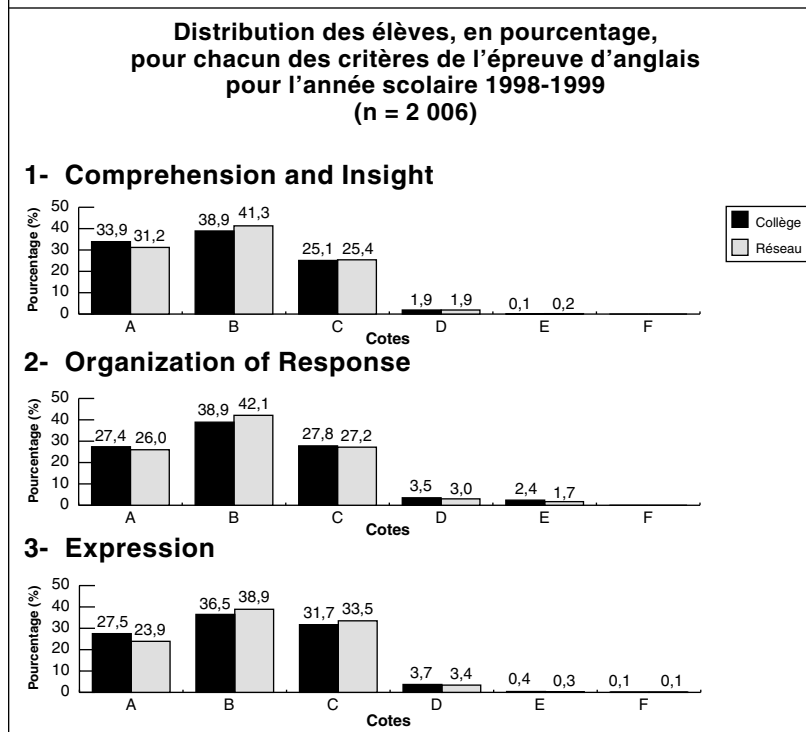
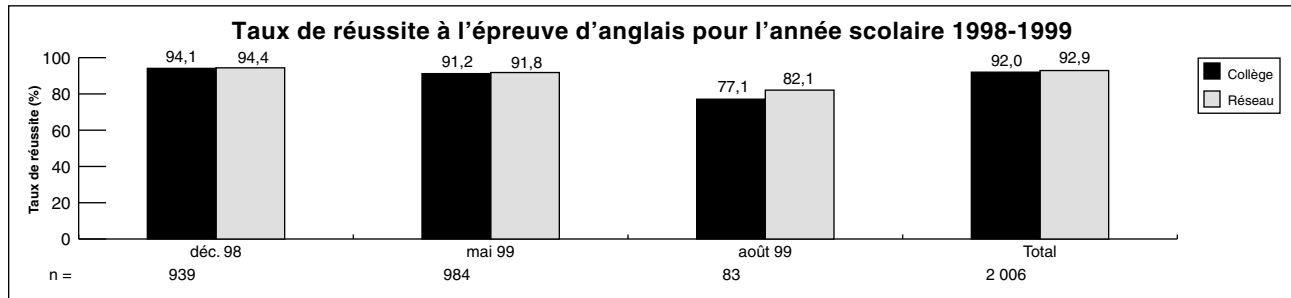


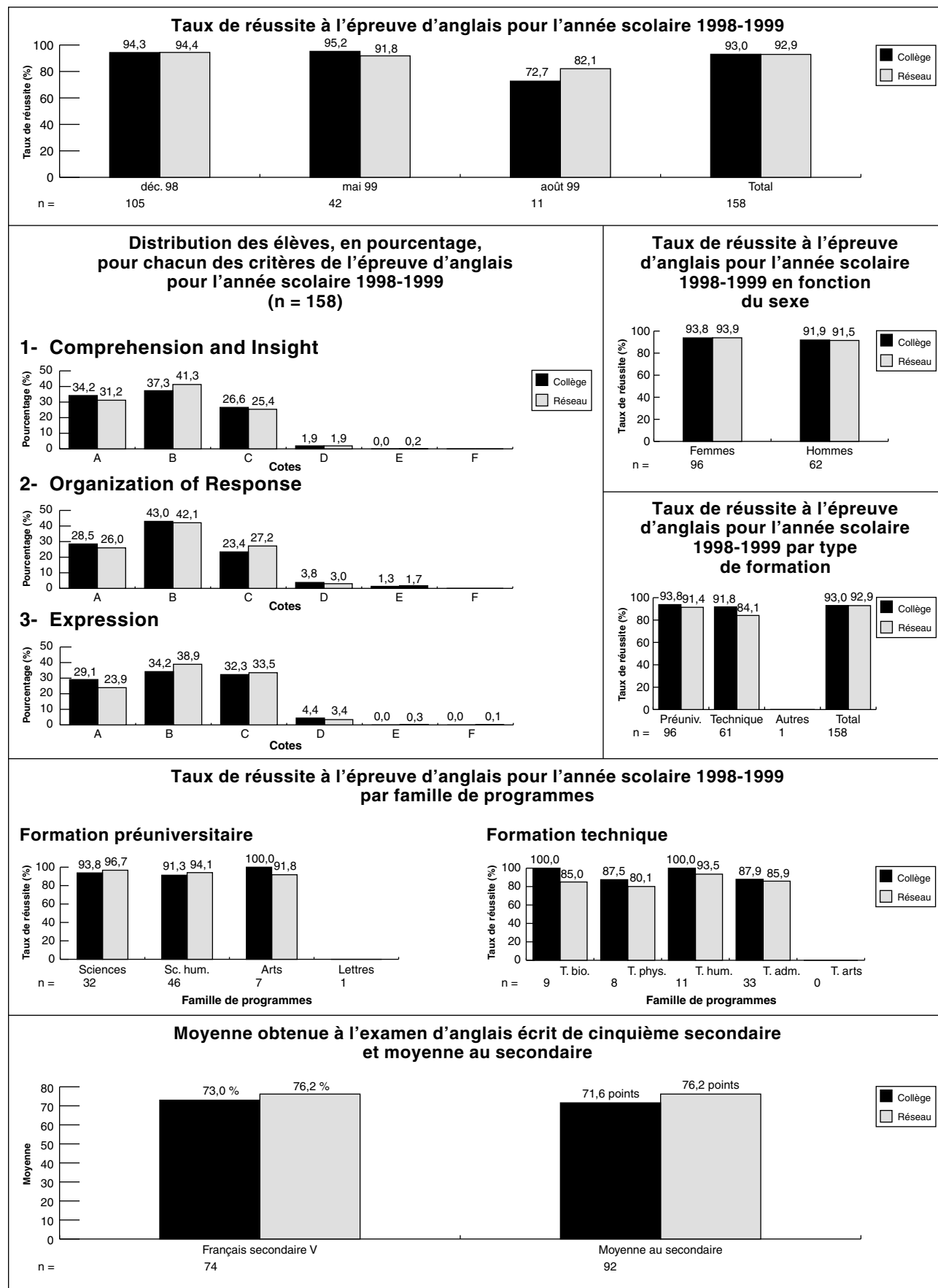
Champlain regional College — Campus Saint-Lawrence

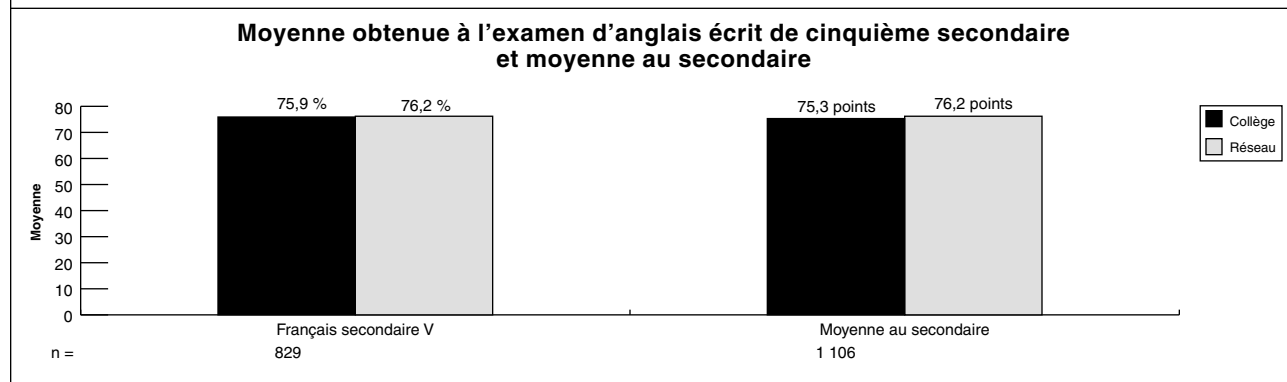
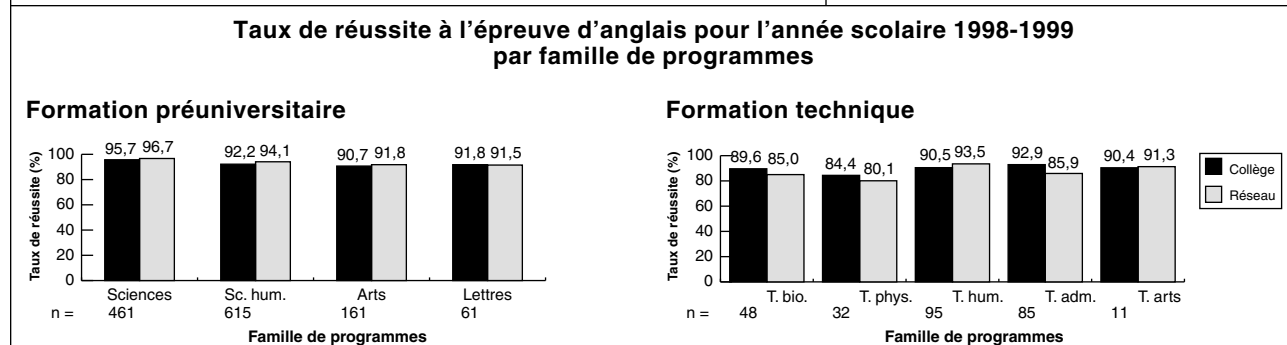
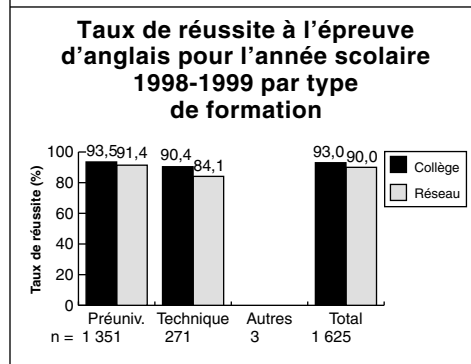
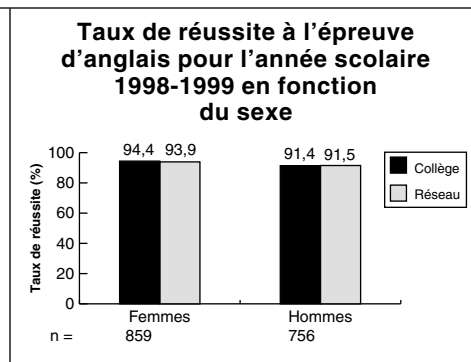
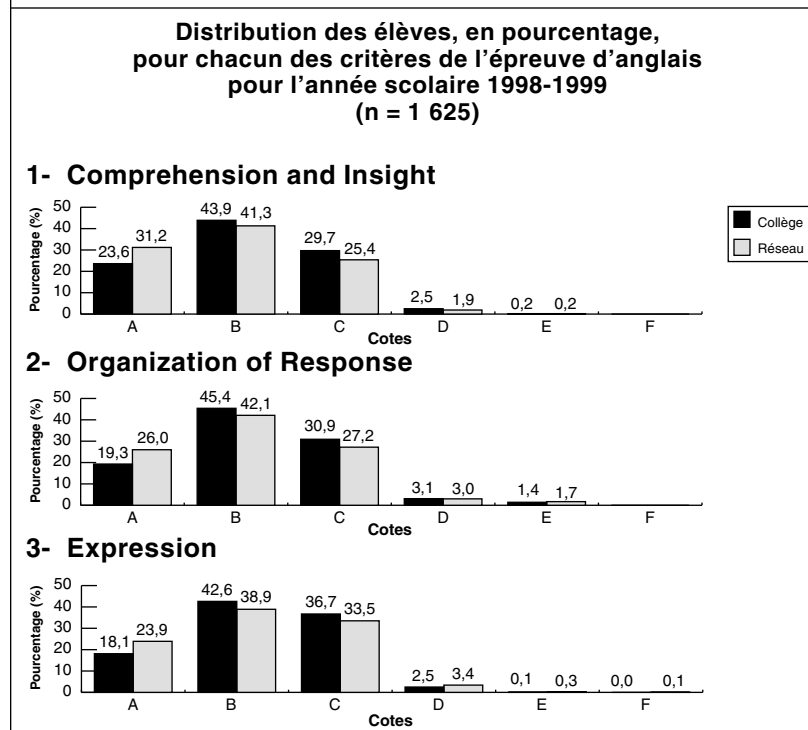
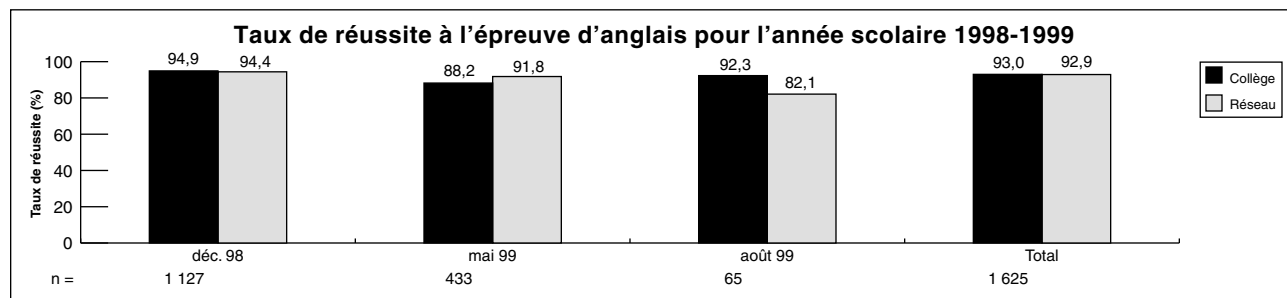


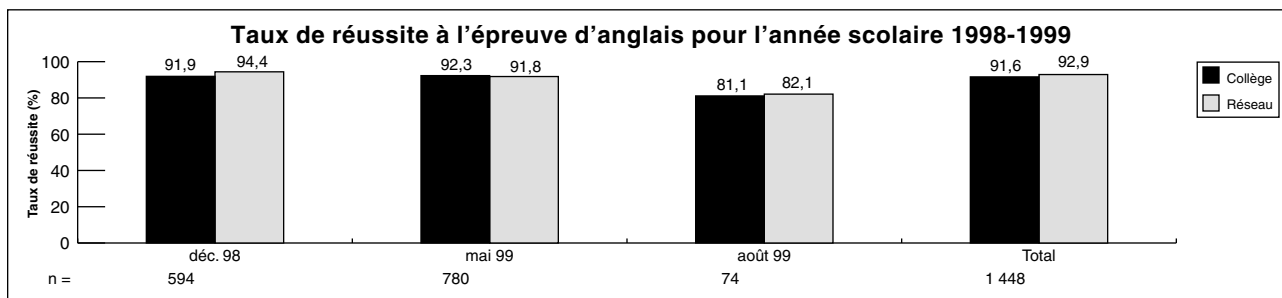
Collège régional Champlain — Centre de Montréal





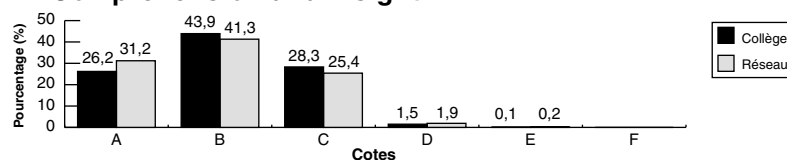




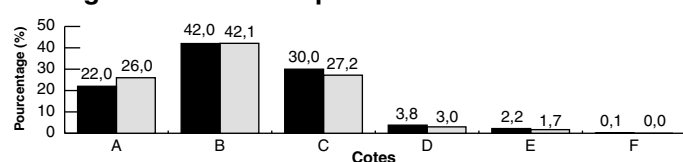


Distribution des élèves, en pourcentage, pour chacun des critères de l'épreuve d'anglais pour l'année scolaire 1998-1999 (n = 1 448)

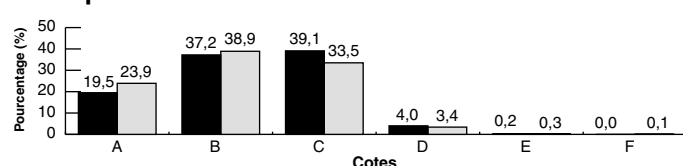
1- Comprehension and Insight



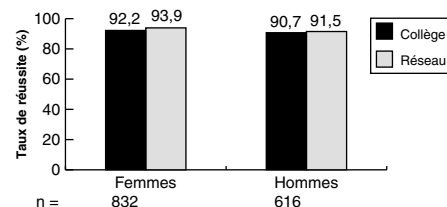
2- Organization of Response



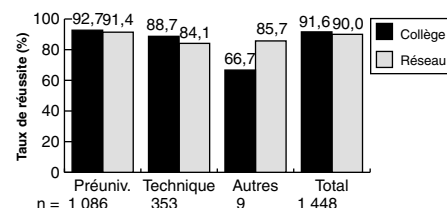
3- Expression



Taux de réussite à l'épreuve d'anglais pour l'année scolaire 1998-1999 en fonction du sexe

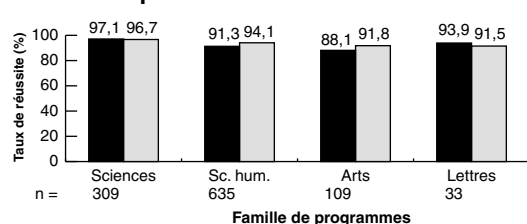


Taux de réussite à l'épreuve d'anglais pour l'année scolaire 1998-1999 par type de formation

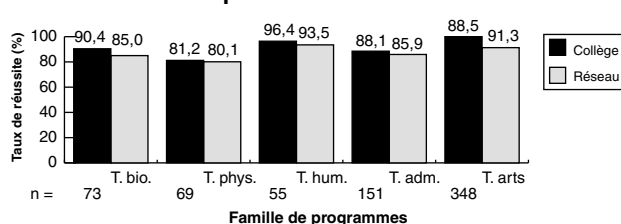


Taux de réussite à l'épreuve d'anglais pour l'année scolaire 1998-1999 par famille de programmes

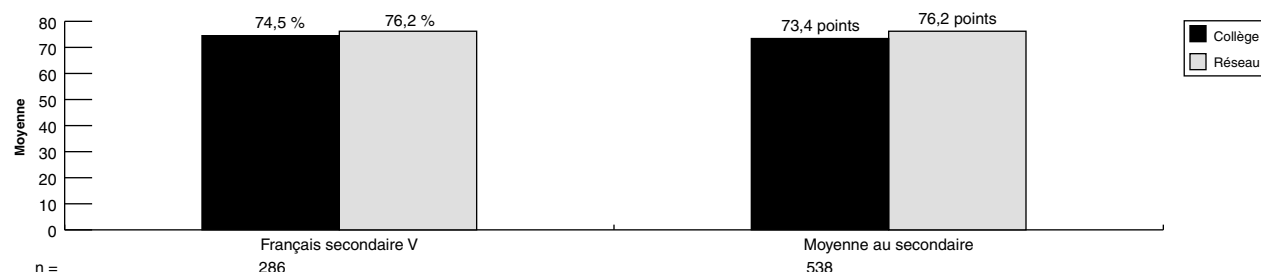
Formation préuniversitaire

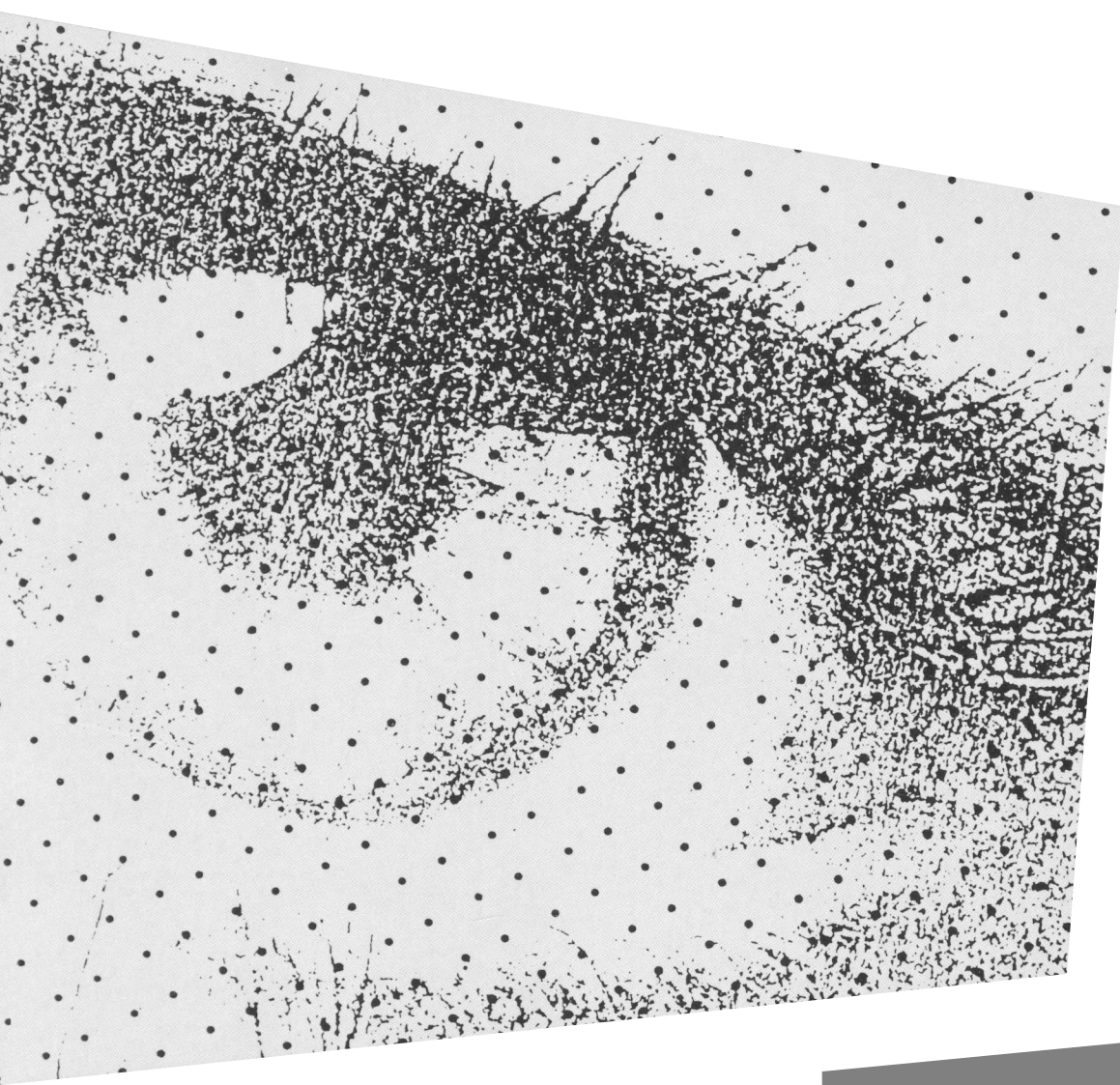


Formation technique



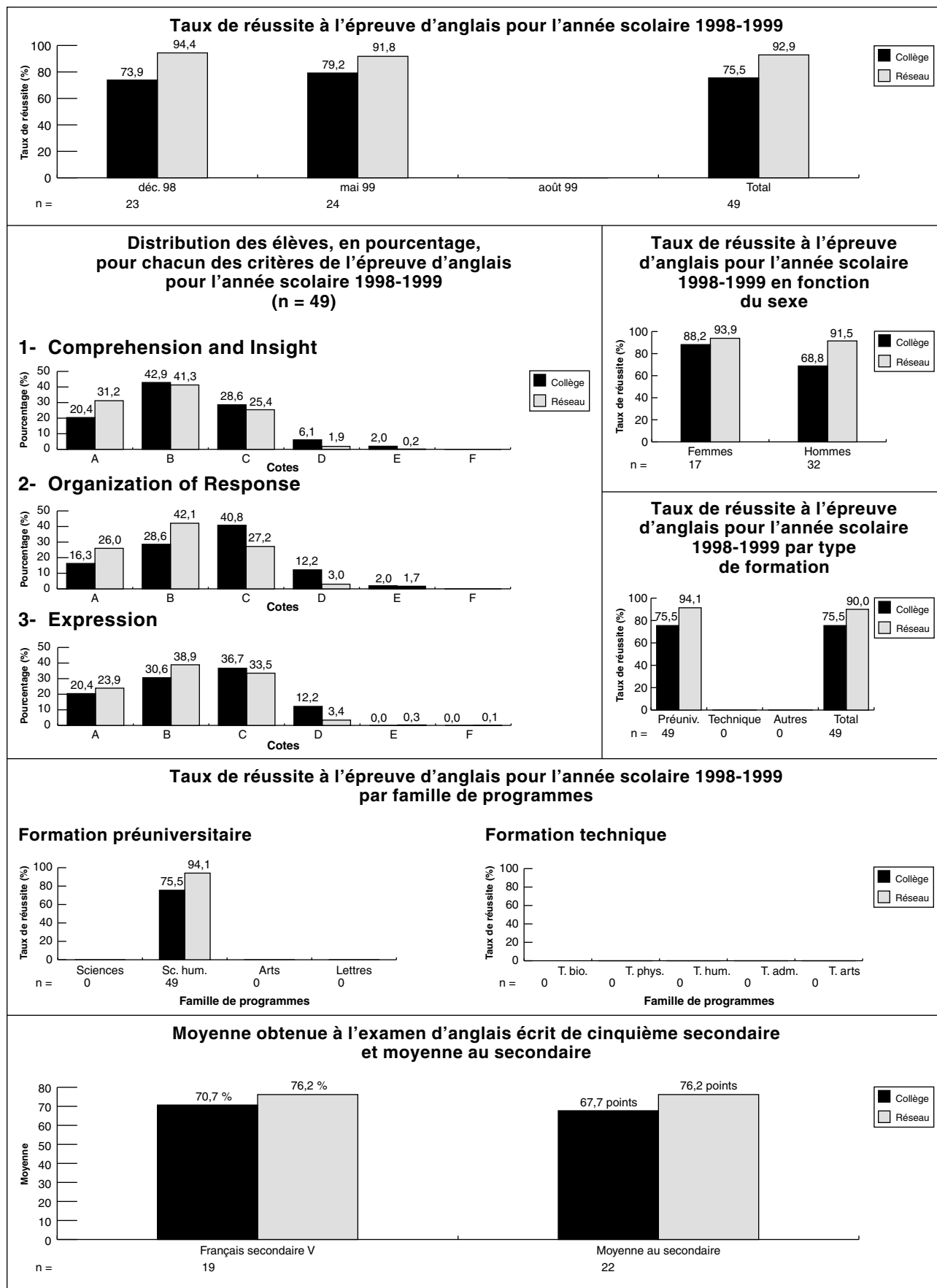
Moyenne obtenue à l'examen d'anglais écrit de cinquième secondaire et moyenne au secondaire

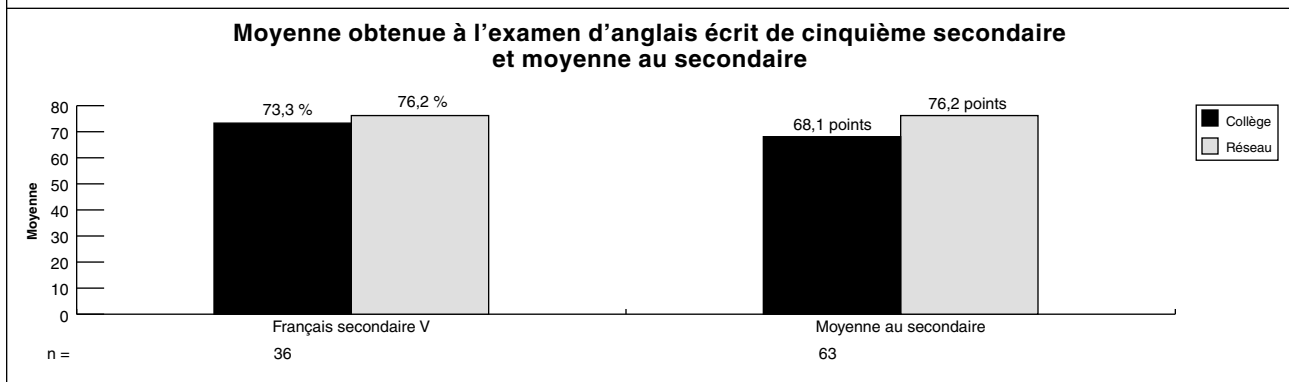
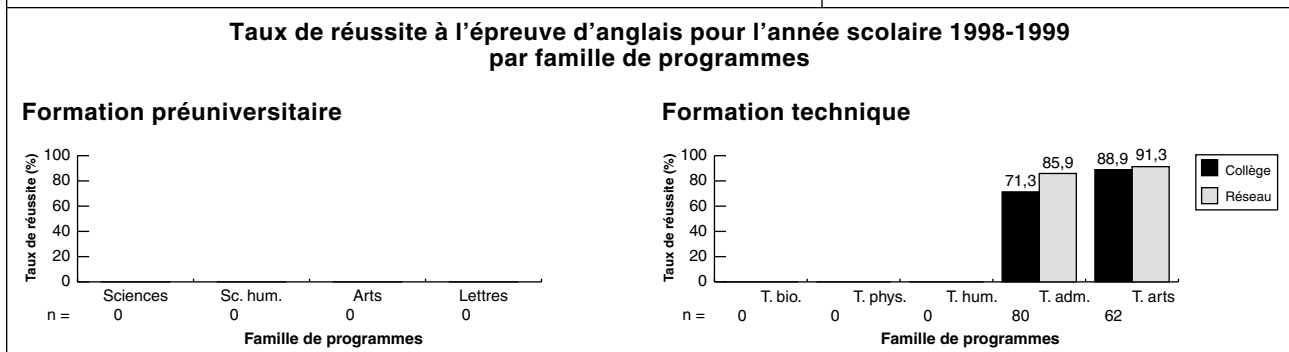
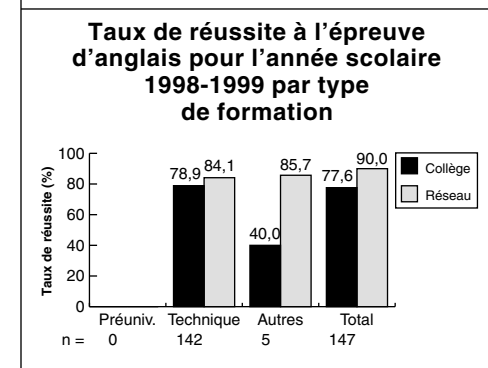
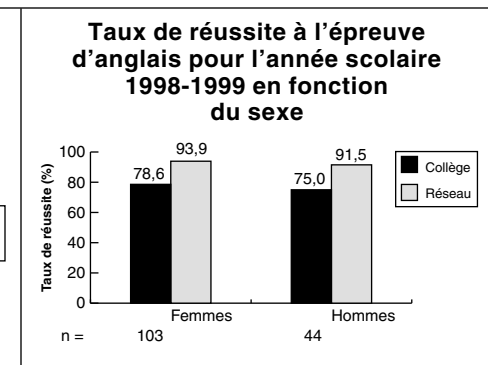
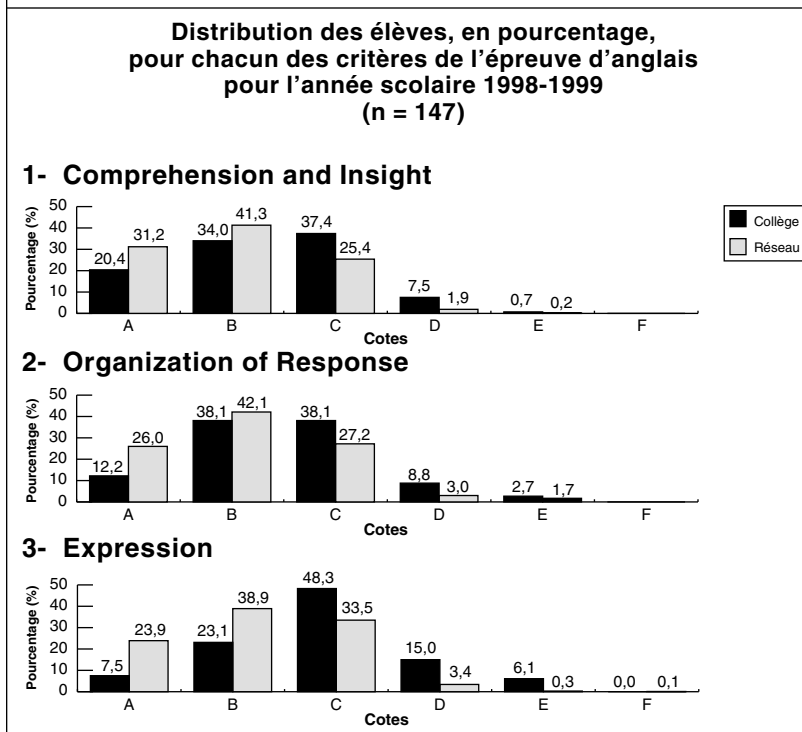
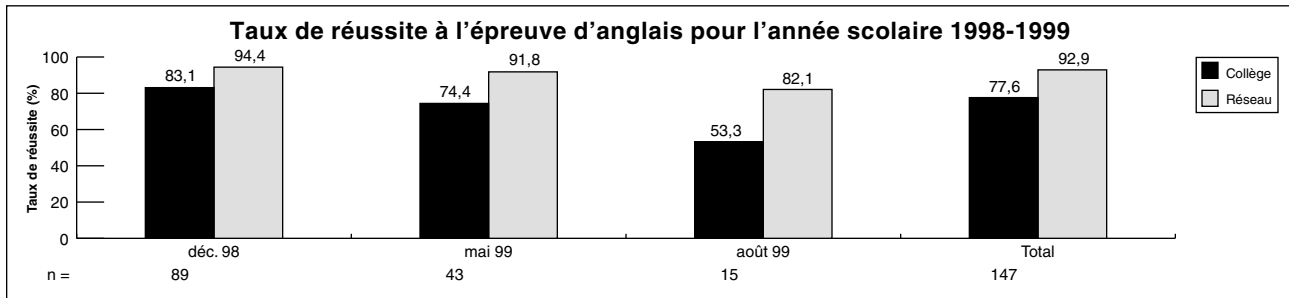




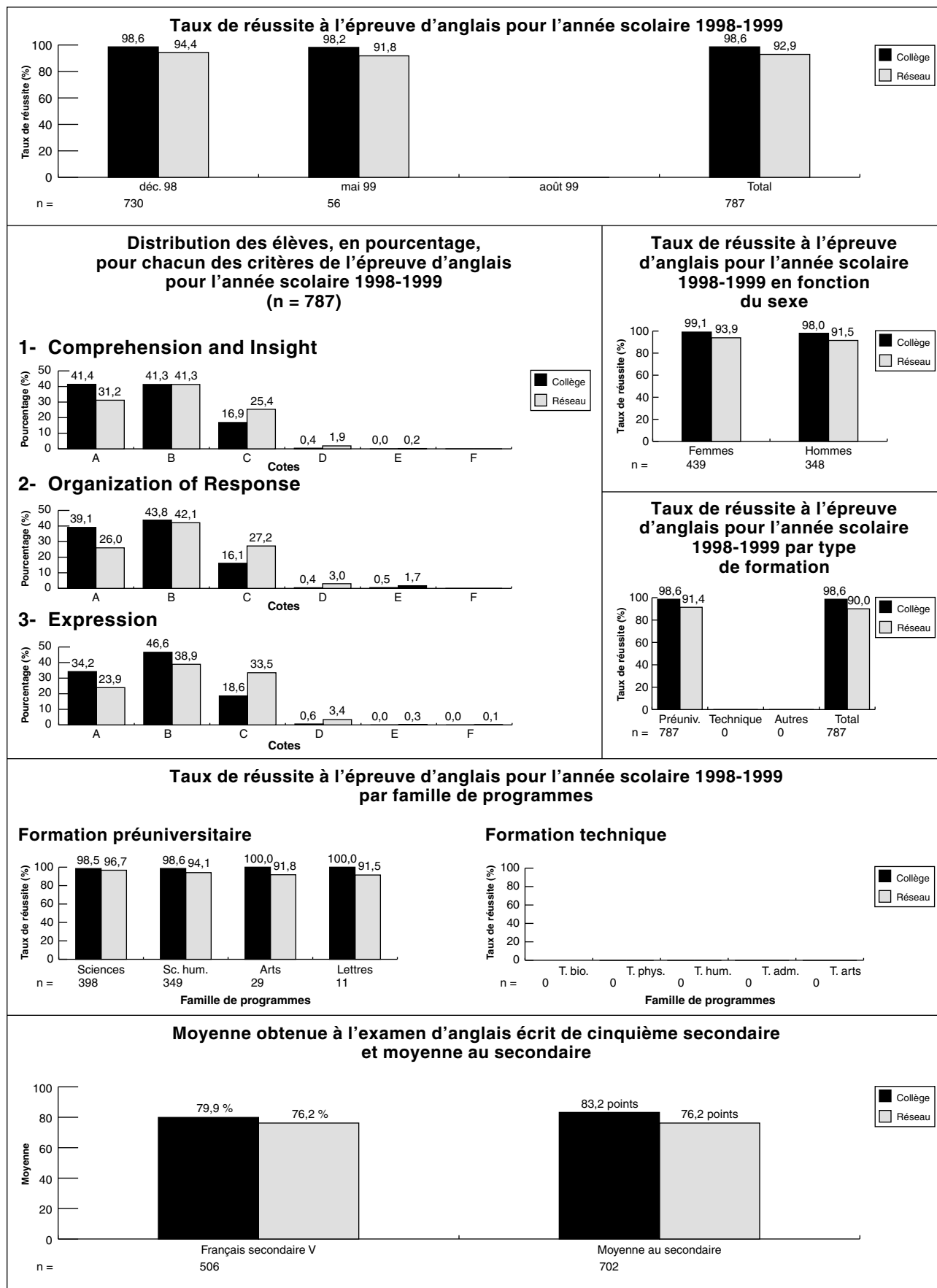
Les collèges privés

Collège Centennal

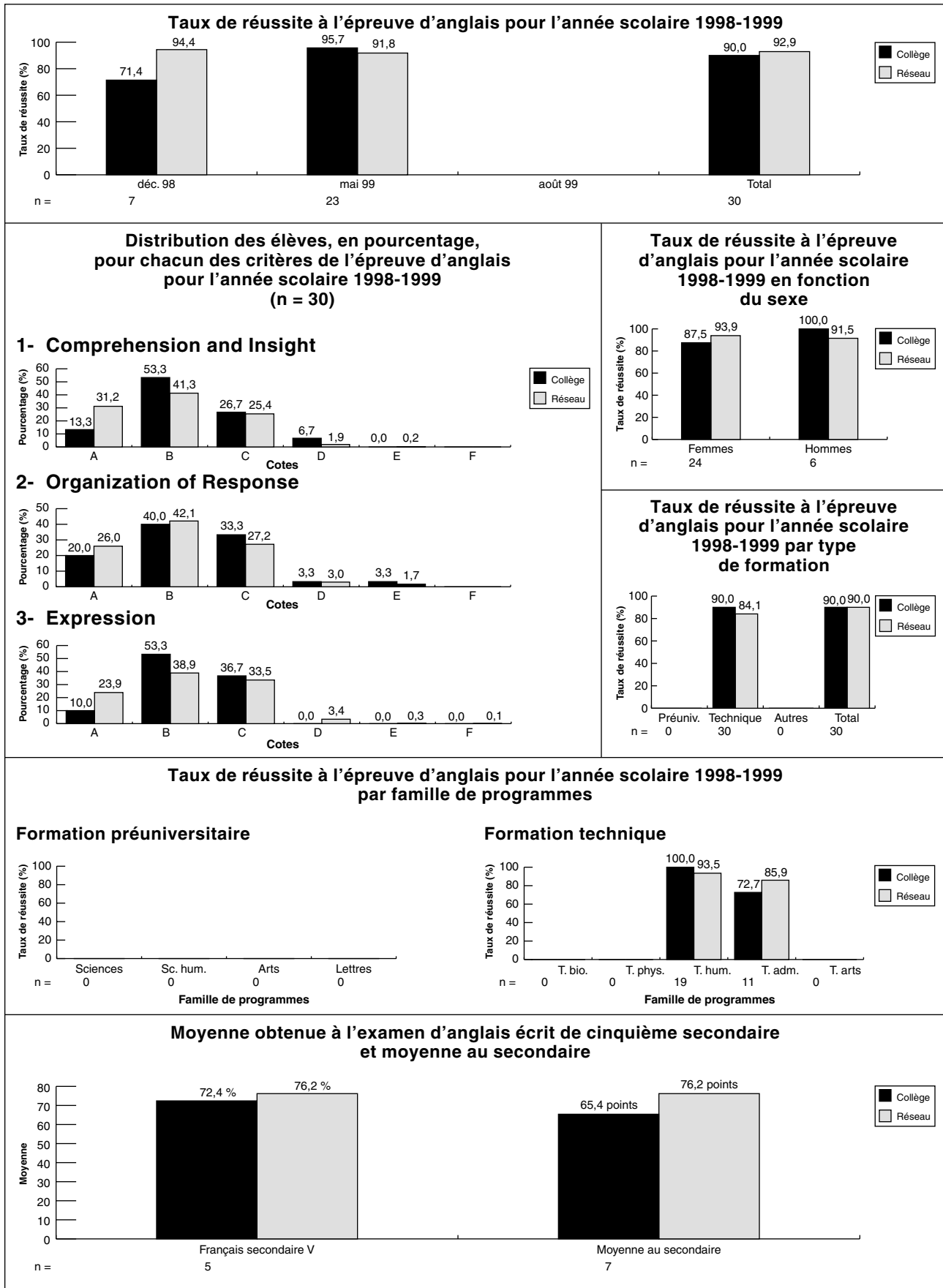


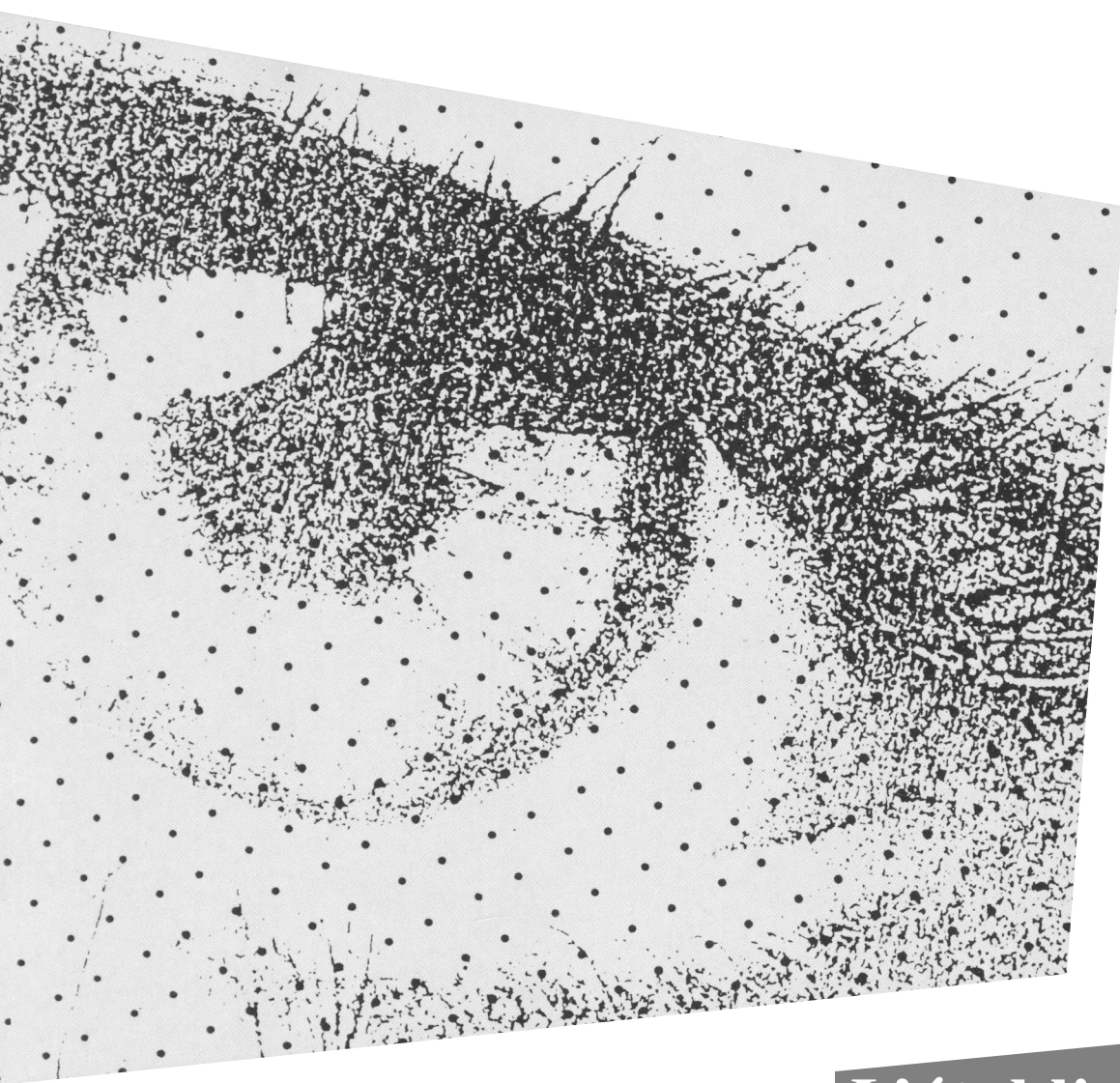


Collège Marianopolis



Collège O'Sullivan de Montréal





**L'établissement
relevant de
l'Université McGill**

Collège Macdonald

